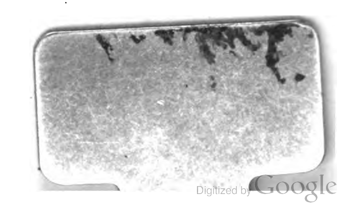


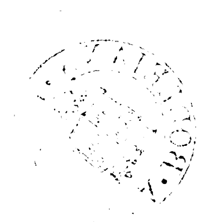


ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.



ANNUAIRE

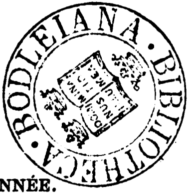
DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNÉE BISSEXTILE

1868.



TRENTE DEUXIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

—

Année de la création du monde 5874
de la période julienne 6581
depuis le déluge universel. . . . 4216
de la fondation de Rome, selon Varron 2621
de l'ère de Nabonassar 2615
de l'ère chrétienne 1868

L'année 2644 des Olympiades, ou la 4e année de la 661e Olympiade, commence en juillet 1868.

L'année 1284 des Turcs ou de l'Hégire, commencée le 6 mai 1867, finit le 24 avril 1868, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1868 du calendrier julien commence le 13 janvier.

ECLIPSES EN 1868.

Le 23 *février*, éclipse annulaire de soleil, partielle à Louvain :

Commencement de l'éclipse à 3 h. 57 m. du soir (temps moyen).

Plus grande phase à 4 h. 16 m.

Fin de l'éclipse à 4 h. 37 m.

Grandeur de l'éclipse 0,03, le diamètre du soleil étant 1.

Le 17 *août*, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	7
Epacte	VI
Cycle solaire	1
Indiction romaine	11
Lettre dominicale	E. D.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 9 février.
Les Cendres, 26 février.
Pâques, 12 avril.
Les Rogations, 18, 19 et 20 mai.
L'Ascension, 21 mai.
La Pentecôte, 31 mai.
La Sainte-Trinité, 7 juin.
La Fête-Dieu, 11 juin.
Le premier dimanche de l'Avent, 29 novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-

Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 4, 6 et 7 mars. — Les 3, 5 et 6 juin. — Les 16, 18 et 19 septembre.—Les 16, 18 et 19 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur

église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du Saint-Esprit le 7 Mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 12 *minutes.*

☽ P. Q. le 3, à 4 h. 21 m. du matin.
◉ P. L. le 9, à 11 h. 11 m. du soir.
☾ D. Q. le 16, à 5 h. 22 m. du soir.
● N. L. le 24, à 7 h. 37 m. du soir.

—

1 Merc. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 Jeud. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Vend. ste Geneviève, vierge.
4 Sam. ste Pharaïlde, vierge.
5 DIM. s. Télesphore, pape.
6 Lund. EPIPHANIE *.
7 Mard. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Hygin, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
12 DIM. s. Arcade, martyr. — SOLENNITÉ DE L'EPIPHANIE.

13 Lund. ste Véronique. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Merc. s. Paul, ermite.
16 Jeud. s. Marcel, pape.
17 Vend. s. Antoine, abbé.
18 Sam. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Dim. *Saint Nom de Jésus.* s. Canut, roi de Danemark.
20 Lund. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Mard. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Merc. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Jeud. Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Vend. s. Timothée, évêque d'Ephèse.
25 Sam. Conversion de s. Paul.
26 Dim. s. Polycarpe, évêque et martyr.
27 Lund. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Mard. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Merc. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Jeud. ste Martine, vierge et martyre.
31 Vend. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 41 *minutes.*

☽ P. Q. le 1, à 6 h. 34 m. du soir.
🌕 P. L. le 8, à 9 h. 54 m. du matin.
☾ D. Q. le 15, à 9 h. 35 m. du matin.
🌑 N. L. le 23, à 2 h. 39 m. du soir.

—

1 Sam. s. Ignace, évêque et martyr.
2 DIM. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Lund. s. Blaise, évêque et martyr.—*Réunion de la Fac. des sciences.*
4 Mard. s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Romuald, abbé.—*Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Jean de Matha.
9 DIM. *Septuagésime.* ste Apollonie, vierge et martyre.

10 Lund. ste Scholastique, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Séverin, abbé.
12 Merc. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Jeud. ste Euphrosine, vierge.
14 Vend. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Sam. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 DIM. *Sexagésime.* ste Julienne, vierge.
17 Lund. ss. Théodule et Julien, martyrs. — *Commencement du second Semestre de l'année académique* 1867—1868.
18 Mard. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Merc. s. Boniface de Lausanne.
20 Jeud. s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Vend. b. Pepin de Landen.
22 Sam. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 DIM. *Quinquagésime.* s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Lund. s. Modeste, évêque.
25 Mard. s. Mathias, apôtre.
26 Merc. *Les Cendres.* ste Walburge, vierge. ste Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 Jeud. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Vend. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.
29 Sam. s. Justin. s. Oswald, évêque.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, à 8 heures 2 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

☽ P. Q. le 2, à 5 h. 07 m. du matin.
🌕 P. L. le 8, à 8 h. 41 m. du soir.
☾ D. Q. le 16, à 3 h. 47 m. du matin.
● N. L. le 24, à 7 h. 17 m. du matin.
☽ P. Q. le 31, à 0 h. 44 m. du soir.

—

1 Dim. *Quadragésime.* s. Aubin, év. d'Angers.
2 Lund. s. Simplice, pape. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
3 Mard. ste Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. *Quatre-temps.* s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. *Quatre-temps.* ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. *Quatre-temps.* s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit.*
8 Dim. *Reminiscere.* s. Jean de Dieu.

9 Lund. ste Françoise, veuve. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Merc. s. Vindicien, évêque d'Arras.
12 Jeud. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Vend. ste Euphrasie, vierge.
14 Sam. ste Mathilde, reine.
15 DIM. *Oculi.* s. Longin, soldat.
16 Lund. ste Eusébie, vierge.
17 Mard. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Merc. s. Gabriël, archange.
19 Jeud. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Vend. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Sam. s. Benoît, abbé.
22 DIM. *Lætare.* s. Basile, martyr.
23 Lund. s. Victorien, martyr.
24 Mard. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Merc. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Humbert, évêque.
26 Jeud. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Vend. s. Rupert, évèque de Worms.
28 Sam. s. Sixte III, pape.
29 DIM. *La Passion.* s. Eustase, abbé.
30 Lund. s. Véron, abbé.
31 Mard. s. Benjamin, martyr.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☺ P. L. le 7, à 7 h. 35 m. du matin.
☾ D. Q. le 14, à 10 h. 53 m. du soir.
● N. L. le 22, à 8 h. 38 m. du soir.
☽ P. Q. le 29, à 6 h. 36 m. du soir.

—

1 Merc. s. Hugues, abbé.
2 Jeud. s. François de Paule.
3 Vend. N.-D. des Sept-Douleurs. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Sam. s. Isidore de Séville.
5 DIM. *Les Rameaux.* s. Vincent Ferrier.
6 Lund. s. Célestin, pape.
7 Mard. s. Albert, ermite. — *Commencement des Vacances académiques.*
8 Merc. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Jeud. *Jeudi-Saint.* ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges, né à Bruxelles, le* 9 *avril* 1835.
10 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Macaire, évêque.
11 Sam. s. Léon-le-Grand, pape.
12 DIM. PAQUES. s. Jules I, pape.
13 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Herménégilde, martyr.

14 Mard. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
15 Merc. stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Jeud. s. Drogon, ermite.
17 Vend. s. Anicet, pape et martyr.
18 Sam. s. Ursmar, évêque abbé de Lobbes.
19 Dim. *Quasimodo.* s. Léon IX, pape.
20 Lund. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Mard. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Merc. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Jeud. s. Georges, martyr.
24 Vend. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Sam. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Dim. *Misericordia.* ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Lund. s. Antime, évêque et martyr.
28 Mard. s. Vital, martyr. — *Fin des Vacances académiques.—Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
29 Merc. s. Pierre de Milan, martyr.
30 Jeud. ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 25 *minutes.*

☺ P. L. le 6, à 6 h. 55 m. du soir.
☾ D. Q. le 14, à 5 h. 33 m. du soir.
● N. L. le 22, à 6 h. 54 m. du matin.
☽ P. Q. le 29, à 0 h. 0 m. du matin.

—

1 Vend. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Sam. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Dim. *Jubilate.* Patronage de s. Joseph. Invention de la ste Croix.
4 Lund. ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. s. Grégoire de Nazianze, docteur.
10 Dim. *Cantate.* s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Lund. s. François de Hiéronymo. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Merc. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Jeud. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.
15 Vend. ste Dymphne, vierge et martyre.
16 Sam. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Dim. *Vocem.* s. Pascal Baylon.
18 Lund. *Rogations.* s. Venance, martyr.
19 Mard. *Rogations.* s. Pierre Célestin, pape.
20 Merc. *Rogations.* s. Bernardin de Sienne.
21 Jeud. ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. ste Itisberge, vierge.
22 Vend. ste Julie, vierge et martyre.
23 Sam. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Dim. *Exaudi.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Lund. s. Grégoire VII, pape.
26 Mard. s. Philippe de Néri.
27 Merc. s. Jean I, pape.
28 Jeud. s. Germain, évêque de Paris.
29 Vend. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Sam. s. Ferdinand III, roi. *Jeûne.*
31 Dim. PENTECOTE. *Indulgence plénière.*

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 4 *heures* 27 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 21 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 30.

☺ P. L. le 5, à 7 h. 13 m. du matin.
☾ D. Q. le 13, à 10 h. 32 m. du matin.
● N. L. le 20, à 3 h. 03 m. du soir.
☽ P. Q. le 27, à 6 h. 09 m. du matin.

—

1 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE*. s. Pamphile, martyr.
2 Mard. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. *Quatre-temps.* ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. *Quatre-temps.* s. Boniface, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. *Quatre-temps.* s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. s. Robert, évêque.
8 Lund. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. ss. Prime et Félicien, martyrs.
10 Merc. ste Marguerite, reine.
11 Jeud. LA FÊTE-DIEU*. s. Barnabé, apôtre.
12 Vend. s. Jean de Sahagun.
13 Sam. s. Antoine de Padoue.
14 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée. *Procession générale.*
15 Lund. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Mard. ste Lütgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Merc. ste Alène, vierge et martyre.
18 Jeud. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Vend. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Sam. s. Sylvère, pape et martyr.
21 DIM. *Fête du Sacré-Cœur de Jésus.—Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.* s. Louis de Gonzague.
22 Lund. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Mard. b. Marie d'Oignies.
24 Merc. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Jeud. s. Guillaume, abbé.
26 Vend. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Sam. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 DIM. s. Léon II, pape.
29 Lund. ss. PIERRE ET PAUL*, apôtres.
30 Mard. ste Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 5 *minutes.*

🌕 P. L. le 4, à 8 h. 58 m. du soir.
☾ D. Q. le 13, à 0 h. 59 m. du matin.
🌑 N. L. le 19, à 10 h. 15 m. du soir.
☽ P. Q. le 26, à 2 h. 10 m. du soir.

—

1 Merc. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Jeud. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Vend. s. Euloge, martyr.
4 Sam. s. Théodore, évêque. *Jeûne.*
5 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz.
6 Lund. ste Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. ste Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ss. Martyrs de Gorcum. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. Les sept Frères Martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Pie I, pape.

12 Dim. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Lund. s. Anaclet, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Bonaventure, évêque et docteur. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen. — Commencement des Vacances académiques.*
15 Merc. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Jeud. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Vend. s. Alexis, confesseur.
18 Sam. s. Camille de Lellis.
19 Dim. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* s. Vincent de Paul.
20 Lund. s. Jérôme Emilien.
21 Mard. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Merc. ste Marie-Madeleine.
23 Jeud. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Vend. ste Christine, vierge et martyre.
25 Sam. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Dim. ste Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Lund. s. Pantaléon, martyr.
28 Mard. s. Victor, martyr.
29 Merc. ste Marthe, vierge.
30 Jeud. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Vend. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 47 *minutes.*

☺ P. L. le 3, à 0 h. 10 m. du soir.
☾ D. Q. le 11, à 0 h. 47 m. du soir.
● N. L. le 18, à 5 h. 30 m. du matin.
☽ P. Q. le 25, à 1 h. 05 m. du matin.

—

1 Sam. s. Pierre-ès-Liens.
2 Dim. *Portioncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Lund. Invention de s. Etienne.
4 Mard. s. Dominique, confesseur.
5 Merc. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Jeud. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Vend. s. Donat, évêque et martyr.
8 Sam. s. Cyriac, martyr.
9 Dim. s. Romain, martyr.
10 Lund. s. Laurent, martyr.
11 Mard. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Merc. ste Claire, vierge.
13 Jeud. s. Hippolyte, martyr. b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Vend. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*

15 Sam. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 DIM. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Roch, confesseur.
17 Lund. s. Libérat, abbé.
18 Mard. ste Hélène, impératrice.
19 Merc. s. Jules, martyr. b. Louis Flores, d'Anvers, martyr.
20 Jeud. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Vend. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Sam. s. Timothée, martyr.
23 DIM. s. Philippe Béniti.
24 Lund. s. Barthélemi, apôtre.
25 Mard. s. Louis, roi de France.
26 Merc. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Jeud. s. Joseph Calasance.
28 Vend. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Sam. Décollation de s. Jean Baptiste.
30 DIM. *ss. Anges-Gardiens*. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Lund. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, *à* 6 *heures* 40 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 54 *minutes.*

☺ P. L. le 2, à 4 h. 16 m. du matin.
☾ D. Q. le 9, à 10 h. 22 m. du soir.
● N. L. le 16, à 1 h. 38 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 3 h. 40 m. du soir.

—

1 Mard. s. Gilles, abbé.
2 Merc. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Jeud. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Vend. ste Rosalie, vierge.
5 Sam. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Dim. s. Donatien, martyr.
7 Lund. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Mard. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. s. Adrien, martyr.
9 Merc. s. Gorgone, martyr.
10 Jeud. s. Nicolas de Tolentino.
11 Vend. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Sam. s. Guy d'Anderlecht.
13 Dim. s. Nom de Marie. s. Amé, évêque de Sion en Valais.

14 Lund. Exaltation de la ste Croix.
15 Mard. s. Nicomède, martyr.
16 Merc. *Quatre-temps*. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Jeud. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Vend. *Quatre-temps*. s. Joseph de Cupertino.
19 Sam. *Quatre-temps*. s. Janvier, martyr.
20 DIM. s. Eustache, martyr.
21 Lund. s. Mathieu, apôtre.
22 Mard. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Merc. ste Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre*.
24 Jeud. Notre-Dame de la Merci.
25 Vend. s. Firmin.
26 Sam. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 DIM. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Lund. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Mard. s. Michel, archange.
30 Merc. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☺ P. L. le 1, à 8 h. 16 m. du soir.
☾ D. Q. le 9, à 6 h. 32 m. du matin.
● N. L. le 15, à 11 h. 20 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 10 h. 01 m. du matin.
☺ P. L. le 31, à 11 h. 24 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Remi, s. Bavon, patron de Gand.
2 Vend. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Sam. s. Gérard, abbé.
4 Dim. s. François d'Assise. Solennité du Saint-Rosaire.
5 Lund. s. Placide, martyr. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour jusqu'au samedi 17 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
6 Mard. s. Brunon, confesseur. — *Fin des Vacances académiques.*
7 Merc. s. Marc, pape. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1868—1869.

8 Jeud. ste Brigitte, veuve.
9 Vend. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Sam. s. François de Borgia.
11 DIM. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
12 Lund. s. Wilfrid, évêque d'Yorck. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
13 Mard. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
14 Merc. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
15 Jeud. ste Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
16 Vend. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
17 Sam. ste Hedwige, veuve. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règl. gén. art. 6.
18 DIM. s. Luc, évangéliste.
19 Lund. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion du Conseil rectoral.*
20 Mard. s. Jean de Kenti.
21 Merc. ste Ursule et ses compagnes, martyres.
22 Jeud. s. Mellon, évêque.

23 Vend. s. Jean de Capistran.
24 Sam. s. Raphaël, archange.
25 Dim. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 Lund. s. Evariste, pape et martyr.
27 Mard. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Merc. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Jeud. ste Ermelinde, vierge.
30 Vend. s. Foillan, martyr.
31 Sam. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 27 *minutes.*

☾ D. Q. le 7, à 2 h. 05 m. du soir.
● N. L. le 14, à 11 h. 14 m. du matin.
☽ P. Q. le 22, à 7 h. 05 m. du matin.
☺ P. L. le 30, à 1 h. 19 m. du matin.

—

1 DIM. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Lund. Les Fidèles Trépassés. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. s. Winoc, abbé. *Réunion de la Fac. de Théologie.*

7 Sam. s. Willebrord, évêque d'Utrecht.
8 Dim. s. Godefroi, évêque d'Amiens.
9 Lund. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. André Avellin.
11 Merc. s. Martin, évêque de Tours.
12 Jeud. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Vend. s. Stanislas Kostka.
14 Sam. s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Dim. s. Léopold, confesseur. Dédicace universelle des églises. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* Léopold II.
16 Lund. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Mard. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Merc. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Jeud. ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Vend. s. Félix de Valois.
21 Sam. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Dim. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Lund. s. Clément I, pape et martyr.
24 Mard. s. Jean de la Croix.
25 Merc. ste Catherine, vierge et martyre.
26 Jeud. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Vend. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Sam. s. Rufe, martyr.
29 Dim. *Avent.* s. Saturnin, martyr.
30 Lund. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne, commencement de l'Hiver, le 21, *à* 0 *heure* 46 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 22 *minutes jusqu'au* 21, *puis ils croissent de* 5 *minutes jusqu'au* 31.

☾ D. Q. le 6, à 9 h. 52 m. du soir.
● N. L. le 14, à 1 h. 52 m. du matin.
☽ P. Q. le 22, à 4 h. 46 m. du matin.
☺ P. L. le 29, à 2 h. 06 m. du soir.

—

1 Mard. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Merc. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Jeud. s. François Xavier.
4 Vend. ste Barbe, martyre. s. Pierre Chrysologue.
5 Sam. s. Sabbas, abbé.
6 DIM. s. Nicolas, évêque de Myre.
7 Lund. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*
9 Merc. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Damase, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Valery, abbé en Picardie. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
13 Dim. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Lund. s. Spiridion, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'or. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Jeud. ste Begge, veuve. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *Roi des Belges.*
18 Vend. *Quatre-temps.* Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Sam. *Quatre-temps.* s. Némésion, martyr.
20 Dim. s. Philogone, évèque.
21 Lund. s. Thomas, apôtre.
22 Mard. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Merc. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Jeud. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Vend. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Sam. Second jour de Noël*. s. Etienne, premier martyr.
27 Dim. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Lund. ss. Innocents.
29 Mard. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Merc. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Jeud. s. Silvestre, pape.

PLANÈTES PRINCIPALES.

Moment du passage au méridien, à Louvain, le 15 *de chaque mois.*

—

VÉNUS.

Le 15 janvier,	à 2 h. 02 m. du soir.
» février,	à 2 h. 22 m. du soir.
» mars,	à 2 h. 35 m. du soir.
» avril,	à 2 h. 55 m. du soir.
» mai,	à 3 h. 10 m. du soir.
» juin,	à 2 h. 36 m. du soir.
» juillet,	à 0 h. 10 m. du soir.
» août,	à 9 h. 35 m. du matin.
» septembre,	à 8 h. 56 m. du matin.
» octobre,	à 8 h. 59 m. du matin.
» novembre,	à 9 h. 10 m. du matin.
» décembre,	à 9 h. 31 m. du matin.

MARS.

Le 15 janvier,	à 11 h. 56 m. du matin.
» février,	à 11 h. 34 m. du matin.
» mars,	à 11 h. 07 m. du matin.
» avril,	à 10 h. 35 m. du matin.
» mai,	à 10 h. 02 m. du matin.
» juin,	à 9 h. 28 m. du matin.
» juillet,	à 8 h. 58 m. du matin.

Le 15	août,	à 8 h. 26 m. du matin.
»	septembre,	à 7 h. 49 m. du matin.
»	octobre,	à 7 h. 03 m. du matin.
»	novembre,	à 6 h. 03 m. du matin.
»	décembre,	à 4 h. 45 m. du matin.

JUPITER.

Le 15	janvier,	à 3 h. 01 m. du soir.
»	février,	à 1 h. 25 m. du soir.
»	mars,	à 11 h. 57 m. du matin.
»	avril,	à 10 h. 22 m. du matin.
»	mai,	à 8 h. 47 m. du matin.
»	juin,	à 7 h. 05 m. du matin.
»	juillet,	à 5 h. 19 m. du matin.
»	août,	à 3 h. 18 m. du matin.
»	septembre,	à 1 h. 07 m. du matin.
»	octobre,	à 10 h. 50 m. du soir.
»	novembre,	à 8 h. 38 m. du soir.
»	décembre,	à 6 h. 41 m. du soir.

SATURNE.

Le 15	janvier,	à 8 h. 28 m. du matin.
»	février.	à 6 h. 35 m. du matin.
»	mars,	à 4 h. 44 m. du matin.
»	avril,	à 2 h. 39 m. du matin.
»	mai,	à 0 h. 33 m. du matin.
»	juin,	à 10 h. 18 m. du soir.
»	juillet,	à 8 h. 14 m. du soir.

Le 15 août,	à 6 h. 12 m.	du soir.
„ septembre,	à 4 h. 15 m.	du soir.
„ octobre,	à 2 h. 28 m.	du soir.
„ novembre,	à 0 h. 40 m.	du soir.
„ décembre,	à 10 h. 57 m.	du soir.

—

1.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. G. Mgr VICTOR AUGUSTE DECHAMPS, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1er octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siége métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864.

Évêque de Gand, S. G. Mgr HENRI FRANÇOIS BRACQ, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr THÉODORE JOSEPH GRAVEZ, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, préconisé dans le consistoire du 20 décembre 1867.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

---

(1) Nosseigneurs les Cardinal-Archevêque et Évêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

N. J. Laforet, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, commandeur de l'ordre du Christ, membre de l'académie de la religion catholique de Rome. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

A. J. Namèche, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets, n° 27.

SECRÉTAIRE.

E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la faculté de droit. Place du Peuple, n° 17.

CONSEIL RECTORAL.

A. J. Namèche, vice-recteur.
J. B. Lefebve, doyen de la faculté de théologie.
C. H. X. Périn, doyen de la faculté de droit.
V. J. François, doyen de la faculté de médecine.

C. P. E. Cartuyvels, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

P. J. Van Beneden, doyen de la faculté des sciences.

E. E. A. Dejaer, secrétaire de l'Université.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J. B. Lefebve.

Secrétaire, E. H. J. Reusens.

H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége ; l'histoire ecclésiastique. Rue Ste-Anne, nº 7.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée Congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége ; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St-Esprit ; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon ; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur ; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St-Esprit.

F. J. Ledoux, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St-Esprit.

T. J. Lamy, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége de Marie-Thérèse; les cours élémentaires des langues orientales et l'introduction à l'étude de l'Ecriture Sainte.

E. H. J. Reusens, prof. ord., docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Collége du St-Esprit.

F. J. Moulart, prof. ord., docteur en droit canon; les cours élémentaires de théologie et de droit canon. Collége du St-Esprit.

A. J. J. F. Haine, prof. extraord., docteur en théologie; le cours élémentaire de théologie morale. Rue de Namur, nº 108.

J. M. Vanden Steen, prof. extraord. et sous-régent au collége du St-Esprit; le cours élémentaire de théologie.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, C. H. X. Périn.

Secrétaire, E. E. A. Dejaer.

L. B. De Bruyn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les pandectes. Rue de Namur, nº 190.

L. J. H. Ernst, prof. ord., Rue St-Hubert, nº 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ancien membre du conseil provincial du Brabant; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et des SS. Maurice et Lazare, membre de la chambre des représentants; le droit civil moderne approfondi. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle-la-Catholique; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue du Manége, n° 29.

J. J. Thonissen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Christ, membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers et de la société d'économie politique de Paris; le droit criminel, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, n° 42.

C. T. A. Torné, prof. ord., le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le droit civil approfondi. Place du Peuple, n° 17.

C. H. X. Périn, prof. ord., membre de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris; l'économie politique, le droit public interne et externe, et le droit administratif. Rue des Récollets, nº 19.

A. Thimus, prof. ord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Place St-Jacques, nº 8.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; le droit civil élémentaire et la procédure civile. Rue de la Station, nº 97.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, V. J. François.
Secrétaire, P. J. Haan.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

A. L. Van Biervliet, prof. ord., membre honoraire de l'académie royale de médecine; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, nº 94.

V. J. François, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies in-

ternes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 66.

M. R. Michaux, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 16.

L. J. Hubert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 28.

F. Hairion, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, médecin de bataillon pensionné, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie. Rue Léopold, n° 20.

J. B. Vrancken, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Rue du Manége, n° 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 133.

E. M. Van Kempen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, n° 182.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la thérapeutique générale, la médecine opératoire et les maladies mentales. Rue des Chats, nº 36.

C. Blas, prof. extraord. à la faculté des sciences ; la pharmacie théorique et pratique.

E. Sovet, prof. agrégé; l'anatomie descriptive. Rue de Tirlemont, nº 43.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, C. P. E. Cartuyvels.
Secrétaire, P. G. H. Willems.

N. J. Laforet, recteur de l'Université, prof. ord.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége. Rue Vleminckx, nº 73.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale de Belgique, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société impériale des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy.

etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, n° 52.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, n° 19.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université.

A. J. Namèche, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie. Rue des Récollets, n° 27.

C. A. C. M. Mœller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale. Montagne St-Antoine, n° 16.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége du Pape Adrien VI; la psychologie, la métaphysique générale et spéciale, et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

L. C. de Monge, prof. extraord., docteur en droit, l'histoire de la littérature française. Rue Marie-Thérèse, n° 22.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord., docteur en droit et en sciences politiques et administratives; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Rue de la Station, n° 130.

P. G. H. Willems, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris, correspondant de la société d'archéologie dans le duché de Limbourg; les

antiquités grecques et romaines et la littérature flamande. Place St-Jacques, n° 26.

L. Bossu, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Rue Notre-Dame, n° 15.

A. H. H. Dupont, prof. extraord., docteur en théologie et en philosophie; la logique et la philosophie morale. Collége du Pape.

C. de Harlez, prof. ord., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége Juste-Lipse, directeur de l'école normale ecclésiastique pour les humanités.

—

FACULTÉ DES SCIENCES ET ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Doyen, P. J. Van Beneden.

Secrétaire, F. Krans.

H. J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; la haute algèbre. Rue de Namur, n° 209.

P. J. Van Beneden, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de l'étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie royale de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Californie, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société

linnéenne de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société royale des sciences de Liége, de la société paléontologique de Belgique, de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine et de la société de botanique d'Anvers, etc.; la zoologie, l'anatomie comparée, et la paléontologie animale. Collége du Roi, rue de Namur.

A. J. Docq, prof. ord., docteur en sciences, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur; la physique expérimentale et l'astronomie physique. Collége des Prémontrés, rue de Namur.

P. L. Gilbert, prof. ord., docteur en sciences, membre de la société philomatique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la statique élémentaire et la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, nº 20.

L. Henry, prof. ord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de Belgique, membre de la société chimique de Paris; la chimie générale, organique et inorganique. Rue des Orphelins, nº 46.

P. E. Martens, prof. extraord., docteur en sciences et en médecine, membre de la société

royale de botanique de Belgique, de la société de botanique d'Anvers et de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn; la botanique, la physiologie des plantes et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, nº 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; la minéralogie et la géologie. Rue de Tirlemont, nº 121.

A. J. A. Devivier, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie descriptive, théorique et appliquée, la physique industrielle et la mécanique appliquée. Rue des Chats, nº 25.

E. Coemans, prof. ord., membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; la paléontologie végétale. Collége du Saint-Esprit.

F. Dewalque, prof. extraord., ingénieur des arts et manufactures et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liége, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, membre correspondant de l'union des arts de Marseille; la chimie industrielle et les manipulations chimiques. Place du Peuple, nº 8.

F. Krans, prof. extraord., ingénieur des mines, arts et manufactures; la métallurgie. Rue du Canal, nº 68.

C. Blas, prof. extraord., docteur en sciences; la chimie analytique (docimasie) et la pharmacie théorique et pratique. Hôtel de Suède.

G. Lambert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission administrative du musée de l'industrie, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Rue du Canal, n° 68.

L. Cousin, prof. extraord., ingénieur des ponts et chaussées ; les constructions du génie civil.

J. Micha, prof. extraord., ingénieur mécanicien; la description générale et la construction des machines. Hôtel de Suède.

J. B. Carnoy, prof. agrégé, docteur en sciences; la géométrie analytique. Rue de Namur, n° 97.

—

N. Breithof, répétiteur, ingénieur des mines ; le lever des plans et les travaux graphiques. Rue de Tirlemont, n° 29.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout frères. Rue de Diest, n° 46.

APPARITEURS.

J. Vincx. Krake-straat, n° 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, n° 7.
C. De Weerdt. Rue de Namur, n° 95.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Krake-straat, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, J. M. Vanden Steen, prof. à la fac. de théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, C. P. E. Cartuyvels, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régents, P. Schoolmeester et J. J. Fourrez, bachelier en théologie.

---

(1) Le collége du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St-Michel.*)

Président, T. J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

COLLÉGE JUSTE-LIPSE ; PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE POUR LES HUMANITÉS.

(*Rue des Récollets.*)

Président, C. de Harlez, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régent, J. B. Lavaut.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie. Collége du St-Esprit.

---

est de 600 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le régl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1856, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

Sous-bibliothécaire, A. Tielemans.
Aide-bibliothécaire, H. Pironet.
Concierge, J. Vincx. Krake-straat, n° 2.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).

(*Rue St-Michel.*)

Directeur, L. Henry, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, E. Van Melckebeke. Rue de Namur, n° 145.
Concierge, J. Lavander.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.

(*Place de l'Université, n°* 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.

(*Place de l'Université, n°* 4.)

Directeur, F. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.
Chef des travaux, U. Massalski. Rue de Tirlemont, n° 72.
Concierge, J. Vranckx.

CABINET DE PHYSIQUE (2).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. J. Docq, prof. à la fac. des sciences.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.
(2) Voyez ibid., p. 241.

Préparateur, J. Piron, Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (1).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, P. E. Martens, prof. à la fac. des sciences.

Jardinier en chef, C. Sterckmans.

CABINET DE MINÉRALOGIE (2).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, C. De Weerdt.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE, D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.

(*Place de l'Université, n° 4.*)

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 29 juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).

(*Collége du Roi*, *rue de Namur*.)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (2).

(*Rue des Récollets*.)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la fac. de médecine.

Préparateurs, J. Arnould, L. Procès et Monjoie, candidats en médecine.

Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (3).

(*Aux Halles*, *Krake-straat*, *n°* 2.)

Directeur, A. L. Van Biervliet, prof. à la fac. de médecine.

Concierge, J. Vincx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.
(2) Voyez ibid., p. 253.
(3) Voyez ibid., p. 250.



SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.

(*A l'Hôpital civil, rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.
Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, nº 128.
Élèves internes, E. Schneider, L. Servais et L. Vanderheyde, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.
Directrice, J. B. Rogge.
Élèves internes, E. Delvigne et C. Ledresseur, docteurs en médecine.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.

(*Place de l'Université, nº 4.*)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1867-1868.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Lefebve.* — Secrétaire : *M. Reusens.*

Cours élémentaires.

J. M. Vanden Steen, prof. extraord. et sous-régent au collége du St-Esprit; les traités *de Actibus humanis*, *de Conscientiâ*, *de Legibus* et *de Peccatis*, mardi à midi, jeudi à 11 heures; — les institutions liturgiques, lundi et samedi à 11 heures.

A. J. J. F. Haine, prof. extraord.; les traités *de Sacramentis in genere*, *de Baptismo*, *Confirmatione*, *Pœnitentiâ et Eucharistiâ*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, jeudi à 9 heures.

F. J. Moulart, prof. ord.; le traité *de Præceptis Ecclesiæ et de Statibus particularibus*, lundi à midi, mardi à 11 heures.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse; introduction spéciale aux livres du Nouveau Testament, mercredi et vendredi à 11 heures. — Il dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

Cours approfondis.

J. T. Beelen, prof. ord.; interprétation de l'Épître aux Hébreux, mardi à 9 heures, jeudi à 11 heures; — le Grec du Nouveau Testament, questions choisies, d'après sa *Grammatica Græcitatis N. T.*, §§ 46 à 57 inclusivement, lundi à 9 heures.

Cours supérieur d'Hébreu et l'Arabe, lundi et vendredi à 11 heures.

H. G. Wouters, prof. ord.; l'histoire ecclésiastique depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St-Esprit; la théologie morale; continuation de la 2. 2^ae^ et la 3e partie de la *Somme de S. Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

H. J. Feye, prof. ord.; le Ve livre des Décrétales, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

F. J. Moulart, prof. ord.; le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil; partie générale, jeudi à midi, samedi à 11 heures.

J. B. Lefebve, prof. ord.; le traité *de Deo*, mercredi à 9 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

F. J. Ledoux, prof. ord.; la Démonstration chrétienne, lundi, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse ; l'Hébreu, cours élémentaire, lundi et mardi à 11 heures, et le cours d'introduction indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, prof. ord.; les antiquités chrétiennes et l'archéologie, aux jours et heures à déterminer.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Périn.* — Secrétaire : *M. Dejaer.*

Examen de Candidat.

T. J. C. Smolders, prof. ord. ; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain, lundi et mardi, de 8 à 9 heures et demie, mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord ; les institutes du droit romain, lundi, mardi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord. ; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, mercredi, de 11 heures à midi et demi, vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, prof. ord. ; le droit naturel ou la philosophie du droit, jeudi et samedi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord. de la faculté

de philosophie; l'histoire politique moderne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. DeBruyn, prof. ord.; les pandectes, lundi, mercredi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi et mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures, vendredi, de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le code civil, lundi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, mardi à 10 heures, jeudi à 11 heures.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public, mardi, mercredi et vendredi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre. — L'économie politique, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

Deuxième examen de Docteur.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; le code civil, lundi, de 11 heures à midi et demi, mardi et mercredi, de 8 à 9 heures et demie.

J. J. Thonissen, prof. ord.; le droit criminel, lundi et mardi, de 9 heures et demie à 11 heures, samedi, de 8 à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit commer-

cial, mercredi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord. ; la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, jeudi, de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre ; jeudi, de 10 heures et demie à midi, vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

F. J. Moulart, prof. ord. de la faculté de théologie ; le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil, cours facultatif, jeudi à midi, samedi à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

C. H. X. Périn, prof. ord. ; le droit des gens, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi, vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre, après Pâques ; — le droit public, national et étranger, cours indiqué ci-dessus ; —les principes du droit administratif, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi, vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — L'économie politique, cours indiqué ci-dessus.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord. ; les lois orga-

niques de l'administration du royaume, samedi, à 7 heures, pendant le second semestre.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel, cours indiqué ci-dessus.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; le cours indiqué ci-dessus pour l'*examen de Candidat en Droit*.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord.; l'histoire politique moderne, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

C. H. X. Périn, prof ord.; la continuation du cours de droit des gens et du cours d'économie politique, comme ci-dessus; — la statistique.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; les lois organiques de l'administration du royaume; continuation du cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, prof. ord.; les éléments du droit commercial et la législation consulaire, lundi et mardi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public, mardi, mercredi et vendredi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; — les principes du droit administratif, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi, vendredi, de

9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre jusqu'à Pâques.

L'économie politique, jeudi et samedi à 9 heures et demie (cours de deux années).

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; les parties spéciales du droit administratif, samedi à 7 heures pendant le second semestre (cours à continuer pendant deux semestres).

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les lois organiques du notariat et les lois financières qui s'y rattachent, mercredi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil, lundi, vendredi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; l'exposé des principes généraux du code civil, cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au notariat doivent en outre suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M. François*. — Secrétaire : *M. Haan*.

Examen de Candidat.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mercredi

et jeudi à midi, vendredi à 11 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à midi, jeudi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; pendant le premier semestre : l'anatomie humaine (générale et descriptive), jeudi et vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures. Pendant le second semestre : la continuation de l'anatomie humaine, descriptive et topographique, et l'embryologie, aux mêmes heures.

E. Sovet, prof. agrégé; pendant le premier semestre : l'ostéologie, l'arthrologie, la myologie et l'angéïologie (anatomie descriptive), lundi et mardi à 8 heures, mercredi à 8 heures et à 3 heures. — Il dirigera en outre les élèves dans les dissections tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie, lundi, mardi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 10 heures, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; le cours d'anatomie comparée indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

V. J. François, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes,

tous les jours, le samedi excepté, à midi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la pathologie générale, mardi à 11 heures, jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi à 11 heures, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie pathologique, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

V. J. François, prof. ord.; la médecine légale, lundi et mardi à 6 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, prof. ord.; la théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants, lundi et vendredi à 11 heures, samedi à midi et à 4 heures, pendant le premier semestre; lundi à 11 heures, vendredi à midi, samedi à midi et à 4 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, prof. ord.; l'hygiène publique et privée, mardi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, prof. ord.; la pathologie chirurgicale, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 7 heures, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; leçons théoriques et cliniques sur les maladies mentales, samedi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, prof. ord.; la clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi et vendredi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, prof. ord.; la clinique chirurgicale et consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la médecine opératoire, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. —Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

L. J. Hubert, prof. ord,; la clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, prof. ord.; la clinique de l'oph-

thalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre; à 7 heures, pendant le second semestre; la théorie des mêmes maladies, mardi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.— Exercices ophthalmoscopiques, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Pharmacien.

J. B. Vrancken, prof. ord.; l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses *maxima* auxquelles on peut les administrer (cours de pharmacologie indiqué ci-dessus).

C. Blas, prof. extraord.; la pharmacie théorique (chimie pharmaceutique), mardi, jeudi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre. — La pharmacie pratique (opérations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques), trois après-midi par semaine (séances de trois heures chacune).

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen: *M. Cartuyvels.*—Secrétaire: *M. Willems.*

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et président

du collége du Pape; la psychologie, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, lundi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. Dupont, prof. extraord.; l'introduction à la philosophie et la logique, lundi à 11 heures, mardi à 9 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; la philosophie morale, mardi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrétaire de l'Université; exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, prof. extraord.; l'histoire de la littérature française, lundi, mercredi et jeudi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. A. C. M. Mœller, prof. ord.; l'histoire politique de l'antiquité, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; l'histoire politique du moyen âge, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord.; l'histoire politique de la Belgique, lundi, mardi et vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. Willems, prof. extraord.; les antiquités romaines, lundi et mardi à 8 heures, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et président du collége du Pape; la métaphysique, mardi, mercredi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, prof. extraord.; l'histoire de la philosophie ancienne, mercredi et vendredi à 9 heures, jeudi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature grecque, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrétaire de l'Université; la littérature grecque, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. Willems, prof. extraord.; la littérature latine, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre. — Les antiquités grecques, jeudi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLE NORMALE,

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : *C. de Harlez.*

Les cours et les exercices sont déterminés dans un programme particulier.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : *M. Van Beneden.* — Secrétaire : *M. Krans.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

L. Henry, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, lundi à 10 heures, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre. — Des exercices de chimie pratique, facultatifs, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

A. J. Docq, prof. ord.; la physique expérimentale, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et jeudi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. Martens, prof. extraord.; la botanique, comprenant l'organographie, l'anatomie et la

physiologie végétales et les familles naturelles des plantes, jeudi, vendredi et samedi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi, vendredi et samedi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — Des démonstrations microscopiques et des herborisations auront lieu aux jours et heures à déterminer.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; la zoologie, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; la minéralogie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, prof. extraord. de la faculté de philosophie; la psychologie, lundi et mardi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la faculté de philosophie et président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, prof. ord.; le cours de chimie générale indiqué ci-dessus. — Des exercices de chimie pratique, obligatoires, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

F. Dewalque, prof. extraord.; la théorie des manipulations chimiques, cours indiqué ci-dessous.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours de physique expérimentale indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. extraord.; le cours de botanique indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; le cours de minéralogie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la faculté de philosophie et président du collége du Pape: le cours de religion indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

H. J. Kumps, prof. ord.; l'algèbre supérieure, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours de physique indiqué ci-dessus.

J. Carnoy, prof. agrégé; la géométrie analytique, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, prof. extraord. de la faculté de philosophie; le cours de psychologie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la faculté de philosophie et président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

L. Henry, prof. ord. ; le cours de chimie inorganique indiqué ci-dessus.

P. L. Gilbert, prof. ord. ; le calcul différentiel et le calcul intégral, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre. — Les éléments de statique, mardi à midi, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; le cours de minéralogie indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord. ; la géométrie descriptive, lundi et mercredi à 8 heures, vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre ; samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, prof. ord. ; l'anatomie comparée, lundi, mardi et mercredi, à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

A. L. Van Biervliet, prof. ord. ; le cours de physiologie indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, prof. ord. ; l'astronomie, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; la géologie, lundi et mardi à 8 heures, mercredi à 11 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices pratiques sur

l'essai des minéraux auront lieu aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, prof. ord.; le cours de chimie indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. extraord.; la géographie botanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

P. L. Gilbert, prof. ord.; l'analyse supérieure, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre. — La mécanique analytique, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre. — la physique mathématique, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Le calcul des probabilités, aux jours et heures à déterminer.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours d'astronomie indiqué ci-dessus.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

Première année.

L. Henry, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, cours indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours de physique indiqué ci-dessus.

P. L. Gilbert, prof ord. ; les éléments de statique, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord.; le cours de géométrie descriptive indiqué ci-dessus.

F. Dewalque, prof. extraord. ; la théorie des manipulations chimiques, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Travaux du laboratoire, deux séances par semaine, chaque séance de trois heures.

J. Carnoy, prof. agrégé ; la géométrie analytique, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, prof. extraord. de la faculté de philosophie ; le cours de psychologie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la faculté de philosophie et président du collége du Pape ; le cours de religion indiqué ci-dessus.

N. Breithof, ingénieur des mines ; travaux graphiques, trois séances par semaine, chaque séance de deux heures.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, prof. ord. ; notions de haute algèbre, le calcul différentiel et le calcul intégral, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre. — La mécanique analytique, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.;

la minéralogie, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. J. A. Devivier, prof. ord.; les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres, lundi à 9 heures, mardi à 8 heures, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre. — La physique industrielle, lundi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, prof. extraord.; la chimie analytique (docimasie), mercredi à 9 heures, jeudi à 10 heures, vendredi à 10 heures et demie, pendant toute l'année. — Travaux du laboratoire (travaux analytiques), jeudi et vendredi de 3 à 6 heures, pendant toute l'année.

J. Micha, prof. extraord.; la description générale des machines, mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

N. Breithof, ingénieur des mines; lever des plans et travaux graphiques, six heures par semaine.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; les éléments de la paléontologie animale, mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; la géologie, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord.; la mécanique appliquée, jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures,

samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

E. Coemans, prof. ord.; les éléments de la paléontologie végétale, cours facultatif, aux jours et heures à déterminer.

F. Dewalque, prof. extraord.; la chimie industrielle, lundi et mardi de 10 heures à 11 heures et demie, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — Travaux du laboratoire.

F. Krans, prof. extraord.; la métallurgie, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

G. Lambert, prof. ord.; l'exploitation des mines, lundi et mardi de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. Cousin, prof. extraord.; les constructions du génie civil, mercredi, jeudi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

N. Breithof, ingénieur des mines; les travaux graphiques.

Quatrième année.

F. Dewalque, prof. extraord.; la chimie industrielle (cours de trois semestres) aux jours et heures ci-dessus indiqués. — Travaux du laboratoire.

F. Krans, prof. extraord.; la métallurgie (cours de trois semestres) aux jours et heures ci-dessus indiqués.

G. Lambert, prof. ord.; l'exploitation des mines (cours de trois semestres) aux jours et heures ci-dessus indiqués.

L. Cousin, prof. extraord.; les constructions du génie civil (cours de trois semestres) aux jours et heures ci-dessus indiqués.

J. Micha, prof. extraord.; la construction des machines, lundi, mardi et vendredi, de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures et demie, vendredi et samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

N. Breithof, ingénieur des mines; les travaux graphiques.

COURS FACULTATIFS.

J. T. Beelen, prof. ord.; le cours supérieur d'hébreu et l'arabe, cours indiqué ci-dessus.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse; le cours élémentaire d'hébreu indiqué ci-dessus et un cours de syriaque, jeudi à midi, samedi à 11 heures.

E. H. J. Reusens, prof. ord.; les antiquités chrétiennes et l'archéologie, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; cours de langue et de littérature sanscrite, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, prof. extraord.; la littérature flamande, aux jours et heures à déterminer.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

N. J. LAFORET.

Le secrétaire, BAGUET.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice (2).

Président, T. J. Lamy, professeur à la faculté de théologie.
Vice-président, A. Van Weddingen, licencié en théologie.
Secrétaire, A. Matthieu, étud. en droit.
Membres, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine; E. Poullet, prof. à la fac. de philosophie et lettres; G. de la Boëssière Thiennes, étud. en sciences; P. Fourez, étud. en théologie.

Membres actifs.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres, et secrétaire de l'Université.
L. Bossu, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Elue dans la séance du 27 octobre 1867.



C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres, et président du collége du Pape.
E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la fac. de droit.
C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord. à la fac. des sciences.
J. B. C. G. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
L. C. de Monge, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.
A. Dupont, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
A. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. ord. à la fac. des sciences.
T. J. Lamy, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. Ledoux, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.
C. A. C. M. Mœller, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. J. Moulart, prof. ord. à la fac. de théologie.
Mgr A. J. Namèche, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres, et vice-recteur de l'Université.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
E. I. J. M. Poullet, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
E. H. J. Reusens, prof. ord. à la fac. de théologie, et bibliothécaire de l'Université.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.

G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. M. Vanden Steen, prof. extraord. à la fac. des sciences.
P. G. H. Willems, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
A. Van Weddingen, licencié en théologie.
A. Thisquen, étud. en droit.
P. Fourez, étud. en théologie.
G. de la Boëssière Thiennes, étud. en sciences.
T. De Bruyn, étud. en droit.
A. Matthieu, étud. en droit.
E. Jacques, étud. en médecine.
J. Willemaers, étud. en philologie.

Membres assistants.

H. Peyrot, étud. en théologie.
L. Gevaert, étud. en théologie.
L. Noël, étud. en médecine.
C. Walravens, étud. en théologie.
V. Maroy, étud. en droit.
A. Liagre, étud. en théologie.
G. Van Hees, étud. en théologie.
J. Timmermans, étud. en droit.
J. Ide, étud. en médecine.
T. De Baisieux, étud. en médecine.
F. Terby, étud. en sciences.
E. De Coninck, étud. en philologie.
H. Shield, étud. en théologie.

D. Nollekens, étud. en théologie.
J. Adriaensen, étud. en théologie.
A. Tielemans, étud. en théologie.
A. Descamps, étud. en droit.
E. Schoolmeesters, étud. en droit canon.
F. Durozé, étud. en médecine.
A. Guilmot, étud. en médecine.
J. Bourgeois, étud. en médecine.
F. Michaux, étud. en droit.
R. Dept, étud. en droit.
M. Manning, étud. en théologie.
J. B. Magniette, étud. en théologie.
T. Ferminne, étud. en théologie.
E. Houba, étud. en théologie.
A. Walravens, étud. en théologie.
T. Scheyven, étud. en théologie.

Membres honoraires (1).

S. G. Mgr DECHAMPS, évêque de Namur.
S. G. Mgr CH. FILLION, évêque du Mans.
S. G. Mgr H. MARET, évêque de Sura et doyen de la Sorbonne, à Paris.
S. G. Mgr MERMILLOD, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève.
Edm. de Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil.

(1) L'astérisque indique les membres honoraires qui ont été membres actifs.

et lettres, vicaire général hon. de Montauban, chanoine de Versailles.

A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége.

A. Dechamps, ministre d'État, à Bruxelles.

P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

F. Chon, professeur d'histoire au Lycée de Lille.

* Le comte L. de Mérode, à Bruxelles.

* L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, à Rotterdam.

* A. Schmit, à Paris.

* L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, à Nancy.

* E. Gérard, préfet des études à l'athénée de Liége.

* C. L. Declèves, bachelier en théologie, directeur des missions diocésaines, à Binche.

* Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond, doyen à Stavelot.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St-Trond, curé-doyen de St-Barthelémi, à Liége.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, préfet apostolique à Constantinople.

Aug. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Le baron de Gerlache, premier président hono-

raire de la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

* M. Deprez, doct. en phil. et lettres, avocat à Mons.

* A. D'Hanis, avocat à Anvers.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

* J. C. Deloose, anc. professeur de philosophie à Saint-Nicolas, curé-doyen à Termonde.

* G. Mottet, docteur en droit, ancien directeur du séminaire de Basse-Wavre.

L'abbé Drioux, professeur d'histoire au séminaire de Langres.

* F. Labis, docteur en théologie, prof. au séminaire de Tournai.

* N. Keph, docteur en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt.

* Th. Smekens, juge au tribunal civil à Anvers.

* D. Demoor, docteur en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Gand.

* F. De Vos, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire, à Gand.

* A. De Becker, avocat à Bruxelles.

* E. Solvyns, avocat à Gand.

* J. J. G. Duculot, doct. en philosophie et lettres, principal du collége de N. D. de Bellevue à Dinant.

* B. Quinet, à Mons.
* N. Cornet, à Eupen.
* F. Tychon, docteur en phil. et lettres, anc. prof. à l'athénée royal de Bruges.
* G. J. H. Verzyl, prof. au séminaire de Rolduc.
* J. Poumay, doct. en philosophie et lettres, prof. au collége de Huy.
* J. J. Toussaint, doct. en philosophie et lettres, prof. au séminaire de Floreffe.
* Fr. Degive, doct. en philosophie et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.

V. de Laprade, membre de l'académie française, à Lyon.

L'abbé de Valroger, de l'Oratoire, à Paris.

* X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain.

D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.

* P. A. Foccroulle, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége.
* Em. Halleux, à Bruges.
* F. D. Doyen, bachelier en théologie, curé à Corroy-le-Château.
* L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Nivelles.
* J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres.
* N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne.
* F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai.

Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial.
J. Nagels, avocat à Hasselt.
H. Jadot, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Floreffe.
J. B. Deneubourg, bachelier en théologie, curé à Froyennes.
C. Mullendorff, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg.
A. Delvigne, prof. au petit séminaire de Malines.
L. Quoidbach, doct. en phil. et lettres.
J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers.
J. Lesuisse, avocat à Dinant.
M. Jacobs, avocat à Louvain.
P. Staes, avocat à Bruxelles.
F. Capelle, cand. en phil. et lettres.
F. Maton, licencié en théologie, chanoine à Tournai.
E. Lambrechts, directeur de l'école moyenne d'Oorderen (Anvers).
A. Malengreau, avocat à Bruxelles.
L. Lambin, licencié en théologie, professeur au séminaire de Namur.
G. J. Van Heeswyck, doct. en phil. et lettres, directeur du collége St-Quirin à Huy.
P. Van Biervliet, avocat à Gand.
C. Biart, avocat à Anvers.
F. Jadot, docteur en théologie, président du séminaire de Namur.
E. Delentrée, docteur en phil. et lettres.

- F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant.

Ad. Camus, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

- Mgr Osw. Van den Berghe, prélat protonotaire apostolique, à Ixelles.
- H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe.

P. Van der Haeghen, homme de lettres, à Bruxelles.

- L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Bastogne.
- Em. Molle, doct. en phil. et en droit, juge à Marche.
- L. Crahay, juge au tribunal de Hasselt.
- A. Solbreux, directeur des études au collége de La Tombe.
- Em. Nève, prof. hon. de l'Université, à Maestricht.

F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Poperinghe.

- V. C. Martin, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Genève (Suisse).
- J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, prof. au séminaire de Bruges.
- V. Englebin, ancien prof. à Bonne-Espérance.
- P. Wauters, docteur en sciences, professeur au séminaire de Saint-Roch.

B. Du Mortier, membre de la chambre des représentants, à Tournai.

Le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.
' A. Liagre, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai.
' Ed. Miot, prof. au séminaire de Bonne-Espérance.
' A. Stillemans, docteur en philosophie et lettres, prof. au séminaire de Saint-Nicolas.
' J. Josson, licencié en théologie, curé à Eugies.
' O. d'Hendecourt, docteur en philosophie et lettres, à Paris.
' A. De Prins, docteur en droit et en sciences politiques et administratives à Louvain.
' J. Sottiau, docteur en philosophie et lettres, professeur au collége d'Ath.
' Em. Lucq, bachelier en théologie, professeur au séminaire de Bonne-Espérance.
A. Van Gameren, docteur en droit canon, curé de St-Jacques à Louvain.
Mgr Woodlock, docteur en théologie et en droit canon de l'Université catholique de Louvain, recteur de l'Université catholique de Dublin.
' Ch. Wauters, avocat à Anvers.
' A. Liénart, docteur en droit, à Alost, membre de la chambre des représentants.
' O. Guilmot, docteur en philosophie et lettres, à Charleroi.
A. de Caumont, fondateur des congrès scientifiques de France, président de la société pour la conservation des monuments historiques, à Paris.

J. Carmagnolle, curé de la Mourre, au diocèse de Fréjus.

* L. de Villegas, docteur en droit, à Bruxelles.

Mgr Voisin, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Tournai.

P. M. Rouard de Card, provincial de l'ordre des Frères Prêcheurs en Belgique.

E. C. Minjard, de l'ordre des Frères Prêcheurs, à Bordeaux.

E. Giron, ancien professeur, à Bruxelles.

Reinke, professeur ordinaire de théologie et de langues orientales à l'académie de Münster.

* H. d'Hont, docteur en sciences politiques et administratives, à Bruges.

* P. de Gerlache, docteur en droit, à Bruxelles.

* A. de Leyn, docteur en droit, professeur au séminaire à Roulers.

* J. Van Biervliet, avocat à Anvers.

* P. Demaret, docteur en théologie, professeur de philosophie à Bonne-Espérance.

* L. Limelette, avocat à Namur.

* L. Van den Bossche, docteur en philosophie et en droit, à Anvers.

* Ad. Leschevin, avocat à Tournai.

* Ch. Moureau, avocat à Anvers.

* F. Daury, licencié en théologie, professeur à Dinant.

* F. Debert, avocat à Mons.

* E. Masoin, docteur en médecine, chirurgie et accouchements.

H. De Cordes, avocat à St-Josse-ten-Noode.
E. Duriau, licencié en droit canon, directeur de l'école moyenne à Quiévrain.
J. Rayée, bachelier en droit canon, professeur à Basse-Wavre.
J. B. Abbeloos, docteur en théologie.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1866-1867 PRÉSENTÉ, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), PAR M. H. DE CORDES, SECRÉTAIRE, DANS LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1867.

—

MESSIEURS,

Le laboureur qui le matin reprend la charrue parcourt du regard l'ouvrage fait la veille; il n'est pas étonnant que nous qui cultivons notre intelligence dans cette familière académie, nous reportions les yeux sur ce que nous avons fait avant de prendre le repos des vacances. Nous sommes au matin, c'est l'heure des bonnes résolutions; nous pouvons nous promettre une année féconde en travaux de tout genre. Mais il ne suffit pas de s'assimiler la science des autres ; il faut encore pouvoir produire soi-même et

(1) La commission était composée de M. le professeur Lamy, président ; M. Masoin, étudiant en médecine, vice-président ; M. Henri De Cordes, étudiant en sciences politiques et administratives, secrétaire ; MM. les professeurs Lefebvre et Nève, MM. Van Weddingen, étudiant en théologie et Van Steenberghe, étudiant en droit, membres.

répandre autour de soi le résultat de ses études et de ses méditations. Trop souvent l'on perd pendant les années d'université cette habitude d'exprimer la pensée que l'étude des belles-lettres avait donnée. C'est que pour écrire il faut y être engagé en quelque sorte et de la voix et de l'exemple. La Société littéraire l'a bien compris : sans cesse la voix de notre zélé président nous stimule, et l'on a cru avec raison qu'il fallait montrer les exemples de l'année qui finissait pour vous engager à ne pas rester en arrière.

Avant d'entrer dans l'examen des divers travaux qui ont successivement appelé votre attention, je dois évoquer un souvenir. Depuis deux ans M. le professeur Moulart avait bien voulu prendre la direction de nos pacifiques débats. Des raisons toutes personnelles l'ont empêché de rester à notre tête; qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de nos chaleureux remercîments pour tous les services qu'il nous a rendus. Certes cette décision de notre président nous eût laissés inconsolables si M. le professeur Lamy n'avait bien voulu consentir à se charger de cette fonction délicate et difficile ; je ne vous dirai pas, Messieurs, son dévouement, il est sous vos yeux ; j'exprime un seul vœu, c'est qu'il reste pendant longtemps à la tête de la Société littéraire.

Et maintenant, Messieurs, j'entre directement en matière, suivant autant que possible l'ordre chronologique.

M. le marquis Gaëtan de la Boëssière Thiennes a inauguré la série de nos travaux par une étude philosophique très-remarquable, entreprise à l'apparition d'une de ces élucubrations sophistiques au moyen desquelles on a cherché dans ces derniers temps à vulgariser les basses conceptions matérialistes qui en Allemagne ont succédé aux conceptions transcendantes du panthéisme. Ce travail a pour titre : *Esprit et matière* : théorie spiritualiste mise en regard de la théorie matérialiste de l'école moderne représentée par M. Büchner dans son ouvrage intitulé : *Force et matière.* M. de la Boëssière s'attache avant tout à l'examen des idées philosophiques sur lesquelles l'auteur allemand a tenté d'asseoir l'interprétation des phénomènes de la nature, qu'il essaie de renfermer dans la sphère étroite de la matière. M. Büchner a placé à la base de sa métaphysique le principe bien connu de Locke: *« nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu. »* Ce principe, entendu à la façon des sensualistes, le conduit logiquement à nier l'innéité des idées et à vouloir expliquer exclusivement l'origine de nos idées au moyen de l'expérience et des sensations élaborées, sinon par l'individu, au moins par le travail long et pénible du genre humain. Telle est la base sur laquelle repose le système matérialiste du savant allemand.

Toute démonstration scientifique part d'un

principe. Le principe est-il faux, la démonstration est sans valeur et le système qui s'y appuie s'écroule facilement. Mettre en lumière la fausseté de la donnée fondamentale de M. Büchner, c'était le moyen le plus court et le plus décisif de renverser l'échafaudage mal assis de son livre.

M. de la Boëssière montre que le principe générateur des idées étant supposé matériel, par cela même essentiellement composé, il est insuffisant pour expliquer des idées simples qui réclament nécessairement un principe générateur simple; qu'étant admis, ce que tout le monde doit admettre, qu'une chose ne peut donner que ce qu'elle contient, il est évident que la matière ne peut nous donner les idées d'être, de substance et de cause, qu'elle ne renferme pas, mais que, tout au plus, elle peut les éveiller dans le sujet pensant qui les possède en germe. Il ajoute qu'en supposant même qu'au moyen des sens l'on puisse extraire de telles idées des êtres matériels, on ne pourrait pas en conclure que ces idées ne préexistent pas dans le sujet pensant, par la raison que sans un pressentiment de l'existence de ces idées on ne songerait pas à les y aller chercher.

Ces considérations auxquelles M. de la Boëssière a consacré le 1er chapitre de son travail amènent logiquement une conclusion toute opposée à celle que M. Büchner avait tirée de l'étude de nos sensations et de la force sensitive

qui d'après lui les produit, il conclut que les sens sont incapables d'engendrer par eux-mêmes les idées, et que, à moins de prendre le sens commun à rebours, il faut nécessairement assigner une autre cause aux phénomènes intellectuels que le matérialisme a vainement tenté d'expliquer. Abandonnant la voie de réfutation directe, l'auteur du travail pose la base de la théorie spiritualiste. Pour se rendre compte, dit-il, des phénomènes de l'ordre intelligible, il faut admettre une faculté distincte de la matière douée de principes intelligibles que l'auteur de la nature a placés en nous dès le premier instant de notre existence; principes qui ne sont pas le fruit de notre activité propre, mais qui constituent la vie même de notre intelligence et ne cessent d'être le flambeau de notre raison.

Le deuxième chapitre est consacré tout entier à l'examen des principes intelligibles qui constituent la raison humaine. Ces principes M. de la Boëssière les appelle des idées innées, idées qui ne viennent pas de nous, idées qui sont en nous sans que nous les y ayons placées, idées absolues, idées qui ne dépendent point de nous, mais qui sont supérieures à nous, qui nous dominent, qui sont les types au moyen desquels et d'après lesquels nous jugeons et nous raisonnons. Ces idées se divisent en deux catégories, selon qu'on les considère comme réunies toutes en une seule, l'idée de l'infini, l'idée de la perfection

absolue — ou distinctes et envisagées en particulier, abstraction faite du lien qui les unit entre elles, telles que les idées de sagesse, de justice, de vérité, de bonté, d'ordre, etc. M. de la Boëssière prouve longuement que ces idées existent en nous et qu'elles y existent plus ou moins distinctement aperçues et comprises avant même que nous ne nous formions par le moyen des sens les mille et une idées particulières dont le spectacle de la nature nous présente le tableau. A cette fin il analyse les caractères distinctifs des idées absolues, leur immensité, leur nécessité, leur immutabilité, et les caractères opposés des idées adventices et particulières qui de leur nature sont finies, contingentes, variables; puis il montre que les idées particulières et finies sont dépendantes des idées absolues et que, considérées en tant que notions, elles n'ont pu se former qu'à la clarté de ces idées principes de la raison et en particulier de la sublime synthèse qui les embrasse toutes : l'idée de l'infini. De là on doit conclure contre M. Büchner et ses partisans, que la région intellectuelle où ces idées ont leur siége est éminemment supérieure à celle où les sens exercent leur influence, et que le matérialisme perd son temps à vouloir nous démontrer avec les mots vagues de puissance ou de *force* que l'esprit n'est plus rien et que la matière est tout. La matière ne donne que la matière, et le sens commun distinguera toujours deux choses

essentiellement diverses, l'*esprit* et la *matière*.

Poursuivant l'exposé de sa théorie spiritualiste, M. de la Boëssière s'attache dans le 3e chapitre à établir que l'infini dont l'idée, comme un soleil brillant, éclaire et féconde le monde des intelligences, n'est point une abstraction, un concept subjectif, un fantôme créé par une imagination exaltée, mais une réalité, un être réellement existant. La constatation de l'existence de l'être infini est la question la plus sérieuse et en même temps une des premières à résoudre dans l'étude de la métaphysique : impossible d'établir la métaphysique sur des bases solides avant d'avoir mis en lumière cette vérité capitale qui, on peut le dire, en est l'alpha et l'omega, le commencement et la fin.

Partant de la nature et des caractères de l'idée absolue qu'il a étudiés dans le chapitre précédent, M. de la Boëssière établit dans une suite de propositions que la présence dans notre esprit de l'idée de l'infini et des autres idées qu'elle renferme est inexplicable à moins que l'être infini n'existe lui-même. Sa démonstration est basée, non sur l'analyse pure et simple de l'idée de l'infini, paralogisme si souvent reproché à Descartes, mais sur le principe de causalité qui conduit à cette conclusion : bien que la cause prochaine, immédiate, de l'idée de l'infini qui est en nous soit notre esprit lui-même puisque l'esprit est le facteur de ses idées, la cause

éloignée et dernière ne peut être que l'infini lui-même distinct du monde, l'être souverainement parfait, source de toute perfection et de toute vérité.

Voilà en substance l'étude que M. de la Boëssière nous a communiquée dans les séances du 6 novembre et du 13 janvier.

Hâtons-nous d'aborder l'examen des travaux historiques. Dans les séances du 2 décembre et du 3 février, M. Tony de Bruyn nous a parlé de l'*Influence des moines sur le développement de la civilisation en Belgique*. En comparant, dit-il, l'histoire de la civilisation ancienne avec celle de la civilisation moderne, qui méconnaîtrait la supériorité de cette dernière ? Cette supériorité tient à une cause incontestable, l'influence de l'Église. C'est elle qui, en faisant pénétrer son esprit dans nos mœurs, nos coutumes, notre législation civile, notre droit public et international, a élevé la civilisation européenne à ce haut degré de splendeur où jamais civilisation ancienne ne put atteindre.

Mais l'Eglise, pour accomplir son œuvre, fut secondée par une race d'hommes privilégiés dont la vie se résumait en deux mots : sacrifice et dévouement.

L'influence qu'exercèrent les moines sur le développement de la civilisation en Europe et particulièrement en Belgique peut être envisagée sous trois points de vue : matériel, moral et intellectuel.

Ils défrichent les bois, dessèchent les marais, fertilisent les terres incultes de la Campine. C'est aux établissements monastiques, abbayes, prieurés, ermitages, qu'un grand nombre de villes de la Belgique doivent leur existence. Ils favorisent le commerce soit par des foires établies sur leurs domaines, soit par la protection qu'ils accordent aux négociants qui la leur demandent. Adoucir la position des serfs, affranchir par milliers ceux qui leur appartiennent, voilà l'œuvre des couvents.

Quel contraste entre la vie des moines vouée toute entière au travail, à la pénitence, à la pratique de toutes les vertus et ces mœurs farouches et cruelles des hommes du moyen âge ! Quelles touchantes leçons et quel encouragement pour les peuples de cette époque ! Aussi voyez non-seulement les barbares, mais encore les voleurs, les meurtriers comme les Landelin, les Gérard le Noir et tant d'autres accourir dans les monastères, renoncer à leur vie coupable, à leurs habitudes criminelles et se joindre aux moines pour imiter leurs vertus.

Pendant tout le moyen âge, poursuit M. de Bruyn, on ne trouvait guère d'hommes instruits que dans les chapitres et les couvents. Là se conservaient les manuscrits qui autrement ne nous seraient peut-être jamais parvenus. Là s'écrivaient ces chroniques précieuses, source importante de l'histoire de cette époque. Au

premier rang des lettrés nous voyons briller les Francon, les Rathier, les Alcuin, Sigebert le chroniqueur et Rupert l'adversaire de Guillaume de Champeaux et d'Anselme de Laon.

Malgré quelques abus, le monachisme restera la plus belle et la plus féconde institution qu'ait produite l'Église. Saluons-le comme le précurseur de la civilisation et de la vraie liberté.

Nous ne quittons pas la Belgique. Dans la séance du 17 février, Monseigneur Namèche nous communiqua les détails d'un épisode intéressant de notre histoire nationale : *Le sac de Dinant en* 1466. L'auteur expose d'abord, d'après nos anciennes chroniques, les causes qui irritèrent le duc de Bourgogne et allumèrent la guerre contre les Dinantais. Il raconte ensuite et dépeint avec le pinceau du véritable historien tous les détails de la prise, du pillage et de l'incendie qui détruisit de fond en comble la ville de Dinant, et mit fin à cette belle industrie de cuivre que Dinant seule possédait et qu'on appelait pour cette raison la *Dinanderie*. Cette industrie ne se releva pas de sa ruine. « Ici, comme trop souvent hélas ! dans notre histoire, c'est la juste remarque de Mgr Namèche, l'étranger profita de nos discordes, et s'empara d'une source de prospérité tarie par ceux-là mêmes qui l'avaient ouverte. »

Les séances du 3 et du 17 mars furent occupées par la lecture d'une étude historique de M. Albert Matthieu intitulée : *Thomas Becket et Henri II.*

Essai sur les rapports de l'Église et de l'État au XIIe siècle.

L'homme, dit l'auteur de ce travail, tire sa gloire des principes qu'il représente et du courage avec lequel il les professe et les défend. Heureux qui s'est enrôlé sous le drapeau d'une noble cause; qui sait vivre et au besoin mourir pour elle! C'est dans cette double considération que sont puisés le respect et la vénération des siècles pour la mémoire de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre. Le principe dont il se constitua le défenseur intrépide était celui-là même qu'avait soutenu Grégoire VII dans la querelle des investitures. Indépendance du pouvoir spirituel vis-à-vis de la puissance séculière, telle est la devise qu'avait choisie le courageux archevêque de Cantorbéry. Au moment de la lutte, il n'hésita pas à se dévouer tout entier pour conserver intactes les libertés de l'Église saxonne : il subit les persécutions les plus cruelles; pendant six ans il vécut dans l'exil, loin de son église chérie, loin de son troupeau bien-aimé. Et quand il remit les pieds sur sa terre natale, quand, aux acclamations d'un peuple entier, il rentra dans son église métropolitaine, ce ne fut que pour offrir au ciel un sacrifice plus précieux que l'oblation de ses larmes. Il s'avançait vers le lieu du sacrifice et ce fut au pied des autels que les sicaires du tyran vinrent mettre à mort le courageux athlète

de la foi. L'homme avait succombé, mais la cause avait triomphé. Le monarque recula épouvanté : il s'arrêta dans son œuvre d'iniquité : déjà la main de Dieu le frappait dans ses affections les plus chères.

Issu d'une illustre famille de Normandie, revêtu dès sa jeunesse du caractère sacerdotal, uni au roi par les liens d'une amitié déjà fort ancienne, Thomas Becket était chancelier d'Angleterre lorsque le monarque, dans des vues qu'on a plusieurs motifs de croire intéressées, le fit élire en 1162 archevêque de Cantorbéry. Leurs relations, qui n'avaient jamais cessé d'être pacifiques et même affectueuses, ne semblèrent pas subir d'altération durant la première année. Mais vers la fin de 1163 l'archevêque pria le roi de pourvoir à la charge de chancelier et lui renvoya les sceaux. Cette démission fut mal interprétée par Henri II, qui se montra mécontent; toutefois la guerre eut une autre cause. Un prêtre du diocèse de Salisbury, accusé d'homicide, comparut au tribunal de son métropolitain en vertu du privilége clérical. Thomas Becket, à qui la cause avait été déférée, le condamna à une peine canonique très-différente de celles qu'infligeaient en pareil cas les tribunaux civils. A ce sujet le roi éleva des prétentions que l'évêque crut devoir combattre; la situation devint difficile, les rapports étaient fort tendus : pouvait-on éviter une crise? M. Matthieu l'ignore.

Ce fut alors que le roi voulut frapper un grand coup ; et dans une réunion à Westminster, il fit aux évêques des propositions qui ne tendaient à rien moins qu'à livrer le clergé pieds et mains liés à la merci des agents royaux. Reculant devant l'opposition des évêques, Henri se contenta de leur demander l'observance exacte des coutumes du royaume. A l'exemple de leur chef, tous les membres de l'épiscopat anglais prêtèrent le serment « salvo ordine suo » sauf les droits de leur ordre. C'était dissiper les illusions du roi ; le clergé résistait et à tout prix le monarque voulait rester maître du terrain. Aussi rusé que violent, le roi, à l'aide de subterfuges adroits, parvint à tromper le prélat et à avoir ainsi raison de son opposition. Thomas Becket ébranlé s'engagea envers le roi à observer sans réserve toutes les coutumes du royaume d'Angleterre. Pour recevoir solennellement cette promesse et revêtir cet engagement d'un caractère public, le roi convoqua l'assemblée de Clarendon. D'après les ordres du monarque, les conseillers de la couronne se livrèrent à de minutieuses recherches pour définir les anciennes coutumes. Ce ne fut qu'avec une extrême répugnance et pour ne pas exaspérer le monarque par un refus péremptoire que Thomas proposa d'attendre, disant que les évêques, tout résolus qu'ils étaient à signer cet acte, devaient y réfléchir et en délibérer encore. Henri, furieux de voir échouer ses desseins, fit

exécuter les constitutions comme lois organiques. Thomas protesta contre cet abus d'autorité et en appela à la sentence du Pape. L'illustre proscrit Alexandre III se trouvait alors en France; fuyant les armées de Frédéric III, il s'était réfugié auprès de Louis VII. Après quelques mois d'une résistance vaine et périlleuse, Thomas quitta l'Angleterre en fugitif et vint à Paris où se trouvait le Pape. Après en avoir reçu de nombreuses marques d'intérêt, le prélat se retira à l'abbaye de Pontigny où il passa six années.

En Angleterre, observe M. Matthieu, le roi poursuivait son œuvre de spoliation. La voix de Thomas s'élevait encore pour combattre cette conduite sacrilége. Dans les lettres que le Pontife adressait à ses collègues se peint une sainte indignation en même temps que s'y reflète une tendre charité pour son troupeau. Des événements politiques précipitèrent le dénouement de la crise. Désireux de faire couronner son fils aîné, le roi se trouvait exposé à froisser une coutume, aussi profondément gravée dans l'esprit du peuple qu'elle avait été jusque-là religieusement observée : c'était à l'archevêque de Cantorbéry que revenait l'honneur de sacrer le roi, et le titulaire de ce siége était en exil. Le roi voulut passer outre, et des évêques, ministres trop complaisants de ses volontés, consommèrent cette usurpation. A cette nouvelle, le Pape fulmina des lettres d'ex-

communication contre ces prêtres prévaricateurs et lança les foudres apostoliques sur la tête de leurs adhérents. Henri, craignant alors les conséquences politiques de cet acte, se hâta d'entrer en négociation avec Thomas Becket : il craignait d'être mis au ban du peuple, d'être abandonné de ses sujets comme l'avait été Henri IV d'Allemagne. Il permit au Pontife de revenir à sa chaire primatiale. La rentrée du prélat en Angleterre fut saluée par des acclamations populaires. Mais, le jour du sacrifice approche. Un imprudent propos du roi allume le zèle de quelques courtisans. Ils se rendent à Cantorbéry pour immoler à l'ambition du roi le défenseur intrépide des droits de l'Église. Si c'était assouvir la vengeance du roi, c'était procurer au prélat la plus noble des récompenses, la couronne du martyre.

M. Matthieu donne la relation de la mort du prélat d'après les témoins oculaires, les écrits de l'époque et les chroniques. Puis, pour terminer, il jette un rapide coup-d'œil sur les malheurs arrivés à la dynastie des Plantagenet en punition de ces forfaits. M. Matthieu examine en quelques mots l'opinion émise sur Thomas Becket par Hume, Augustin Thierry et Michelet.

Nous allons quitter pour quelques instants le domaine de l'histoire. Une question de droit fut soulevée dans la séance du 31 mars par votre secrétaire.

Il a eu l'honneur de vous soumettre une étude

sur les *Associations religieuses au point de vue de la Constitution Belge et des prétentions de M. Orts.* Quelque temps auparavant avait paru un ouvrage de cet auteur sous ce titre : *De l'incapacité des congrégations religieuses non autorisées.* Déjà des réfutations en avaient été faites victorieusement par des hommes de grand mérite. Si votre secrétaire s'est hasardé néanmoins à vous présenter quelques réflexions sur cette question difficile, ce sont les instances de notre président qui l'y ont décidé.

Avant d'aborder le fond du débat, M. De Cordes conteste à M. Orts l'exactitude du titre donné à son livre. Il lui paraît peu juridique d'employer l'expression : *Incapacité des congrégations ;* mot qui dit trop dans un sens et qui serait futile dans un autre. Puis *Congrégation non autorisée.* Elles sont toutes autorisées chez nous, ou plutôt aucune n'a besoin d'autorisation !

Tout d'abord il y a à examiner la question constitutionnelle. Peut-il y avoir doute sur ce point? Non, l'arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830 ; la lettre du prince de Méan du 13 décembre suivant et qui appartient aux documents du congrès; le projet même de constitution; la discussion de la question dans la séance du 5 février 1831, tout s'accorde pour donner à l'article 20 de notre pacte fondamental une interprétation que l'on peut résumer en trois propositions :

I. Le couvent a le droit d'exister, car l'association

est un droit public des Belges; de par la constitution il a le droit de vivre; ce n'est donc pas en fraude de la loi qu'il existe. II. Néanmoins il n'est pas une *personne civile*, un être moral; devant la loi civile le couvent n'existe pas et il n'y a pas par conséquent à soulever la question de capacité ni d'incapacité. III. Le membre d'une association religieuse n'est pas reconnu par la loi civile comme moine. Il est *citoyen* comme tous les autres Belgès, rien de plus, rien de moins, capable de posséder individuellement ou en commun avec d'autres.

Votre secrétaire établit ensuite, par des aveux renfermés dans l'ouvrage, que M. Orts connaît cette doctrine constitutionnelle; mais cette doctrine condamnerait ses prétentions. Il est plus facile de crier à la violation du droit, de présenter les couvents à la recherche des moyens d'éluder la loi. M. Orts fait aussi apparaître un être moral, un vain fantôme de son imagination, afin de pouvoir le déclarer incapable. Votre secrétaire montre ensuite comment M. Orts dénie aux religieux le droit de faire des sociétés civiles et comment il rétablit contre les moines la mort civile. On pourrait résumer la doctrine de M. Orts en quelques points : I. Les couvents existent en dépit de la loi. II. Les actes d'association entre religieux ne sont pas de vrais actes de société. III. Le moine fidèle, et il est toujours présumé tel, est mort civilement.

Votre secrétaire s'attache, après cet exposé très-exact des doctrines du livre, à combattre la prétention de M. Orts de tirer argument des vœux d'obéissance et de pauvreté. D'abord ces vœux, s'ils n'entraînaient pas la mort civile du moine, ne prouveraient rien, et s'ils entraînaient la mort civile, ils placeraient les religieux entre leur intérêt et leur devoir. Enfin la séparation de l'Eglise et de l'Etat écrite dans la constitution, bien qu'elle ne soit pas absolue, s'oppose cependant ici formellement à ce qu'on invoque des vœux que la loi ignore complétement.

M. De Cordes repousse ensuite la théorie des présomptions et montre l'impossibilité d'une *interposition* de personnes dans les matières qui nous occupent.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'ensemble de l'ouvrage de M. Orts, votre secrétaire croit avoir exposé fidèlement les tendances du livre et proteste contre elles au nom de la constitution, de l'équité, de la justice.

Le 19 mai, la Société a repris ses travaux interrompus par les vacances de Pâques. Elle a entendu une lecture de M. Willemaers : *Mgr Affre et la révolution de* 1848.

Denis Affre était né en 1793 à St-Rome de Tarn, département de l'Aveyron, et il y passa ses premières années. Plus tard il entra au collége de St-Afrique, et c'est de là que l'illustre Frayssinous le conduisit à St-Sulpice. Après de brillantes

études, Affre, devenu prêtre, commença une carrière de labeur et de dévouement.

M. Willemaers rappelle ici la révolution de 1789 et les bouleversements qui l'accompagnèrent; il rappelle le rôle de Napoléon I, qui, en rétablissant l'ordre, avait préparé les voies à la mission régénératrice du clergé. Denis Affre se donne tout entier aux nobles fonctions de son ministère, tout en rédigeant avec M. Laurentie *la France chrétienne*, journal religieux. Il parcourt la Vendée et se fait remarquer par ses missions d'Amiens et de Strasbourg.

Affre était déjà coadjuteur de Mgr de Trevern, quand Mgr de Quelen, archevêque de Paris, vint à mourir. Il fallait pour ce siége un évêque qui sût résister aux envahissements d'une cour très-préoccupée de faire de l'Eglise un rouage administratif et qui fût en même temps l'homme de la conciliation entre les partis divers qui se partageaient l'opinion publique. Les missions de Vendée, d'Amiens et de Strasbourg, les nombreux ouvrages de controverse qu'il avait publiés, et parmi lesquels il faut citer l'*Essai sur l'origine et la décadence de la suprématie temporelle des Papes*, désignaient Denis Affre pour ce poste difficile. Il fut nommé archevêque de Paris.

Le nouveau prélat, en même temps qu'il se donnait aux œuvres de charité et de moralisation des classes ouvrières, prit part aux discussions sur les grandes questions à l'ordre du jour et en

particulier sur la question de l'enseignement. Il défendit énergiquement la liberté d'enseignement dont il savait toute l'importance pour l'Eglise. M. Willemaers a cité à ce propos le texte d'une lettre de Mgr Affre à M. de Montalembert, qui explique bien sa pensée. « Je suis pour la liberté donnée au clergé comme aux autres citoyens, parce qu'on ne peut lui donner rien d'aussi précieux. Des avantages pécuniaires exciteraient des clameurs, des priviléges des jalousies ; la liberté n'excitera que la reconnaissance. »

Soudain le 23 février 1848 une insurrection éclate à Paris ; le trône de Louis-Philippe est renversé et la république proclamée. Le nouveau gouvernement donnait de grandes espérances ; on avait articulé bien des griefs contre le gouvernement déchu. Mgr Affre et une grande partie du clergé français avaient la confiance de voir un régime réparateur.

Mais quelques hommes, les Blanqui, les Cabet, d'autres encore, n'étaient pas satisfaits et voulaient transformer la victoire de la démocratie en triomphe démagogique. Ils excitent donc une populace toujours facile à soulever, et au mois de juin 1848 de nouveaux troubles éclatent. L'armée nationale résiste à l'émeute et le sang est de nouveau versé dans les rues de Paris. Sept généraux étaient tombés, de nombreux citoyens avaient perdu la vie. Denis Joseph Affre, n'écoutant que la voix de la charité, descend dans la rue

revêtu des insignes de l'épiscopat. Il va porter aux insurgés des paroles de paix et de conciliation. Mais un mouvement brusque de l'armée nationale jette l'effroi parmi les rebelles, ils chargent leurs armes, les balles sifflent de tous côtés autour du vénérable archevêque; il est frappé lui-même et tombe blessé devant l'émeute consternée.

La sinistre nouvelle se répand dans la capitale : la presse tout entière admire l'héroïque conduite de Mgr Affre. Les églises de Paris se remplissent d'une foule éplorée qui demande à Dieu la conservation de ses précieux jours; mais l'archevêque avait parcouru sa carrière : après trois jours de grandes souffrances, il expira victime héroïque ajoutée au martyrologe de la France.

A M. Willemaers succéda M. l'abbé Van Weddingen. Le 2 juin il voulut bien nous communiquer quelques pièces de poésie qui ne le cèdent en rien à celles que nous avons publiées dans notre dernier volume de Mémoires. Nous ne pouvons en offrir le résumé, et nous devons nous contenter d'indiquer des titres : *Un jour d'été à la campagne*; puis : *Quelques vers à l'occasion d'une première messe*; ensuite *la Purification* (chœur d'Israélites). Enfin deux élégies imitées de Léopardi : *l'Automne* et le *Chant d'adieu.*

Dans la séance du 16 juin M. le professeur Poullet nous a lu un mémoire sur *Le monde*

universitaire de Louvain au XVIe siècle (1), étude pleine d'intérêt et de charme.

Comme toutes les autres universités du moyen âge, l'université de Louvain formait une république au sein de la cité qui lui donnait asile. Dans cette république on distinguait sept classes de personnes, tous sujets ou *suppôts* de l'université et inscrits comme tels sur un registre spécial. Tout ce monde n'était guère soumis à Louvain qu'aux règlements et aux autorités académiques. Les ordonnances communales ne l'obligeaient pas en général.

Entre l'université et la commune il y avait des rapports d'amitié et d'assistance réciproques ; et, bien qu'il y eût parfois des conflits, on ne poussait jamais les choses à l'excès : chacun savait qu'il importait, avant tout, d'entretenir la bonne harmonie. Les bourgeois, du reste, aimaient à associer toujours quelque docteur en renom à leurs fêtes et celles-ci ne semblaient pas complètes sans la présence des suppôts de l'université.

M. Poullet nous fait ensuite connaître l'organisation intérieure de l'*Alma mater*. Le recteur, chef du peuple universitaire, était nommé pour trois mois, et plus tard pour six mois, par cinq délégués des facultés réunis en *conclave*. Aussitôt nommé, il prêtait serment entre les mains du

(1) Cette étude a paru dans la livraison d'août de la *Revue Catholique*.

recteur sortant. C'était là une charge importante qui obligeait le titulaire à s'entourer d'un grand luxe extérieur.

A côté du recteur et pour modérer son pouvoir, se trouvaient placés le chancelier, le conservateur des priviléges et le corps ou sénat académique tout entier.

Le recteur avait le pouvoir d'*excommunier* les suppôts. Il avait aussi la haute et basse justice criminelle et civile sur leurs personnes et sur leurs biens, sauf recours aux juges d'appel.

Le pouvoir législatif ou réglémentaire n'appartenait qu'au *consilium universitatis*.

Après avoir vu la constitution du pouvoir académique, il faut faire la connaissance des écoliers. Pour les bien juger, il faut se reporter à leur temps, époque d'extrême rudesse, de misère, d'agitation, d'excès qu'on ne peut bien voir avec des yeux habitués à considérer notre état actuel. Le monde des écoliers forme un monde à part, empruntant quelque chose à tous les mondes divers qui l'entourent et offrant l'image vivante, railleuse et toujours outrée de la société tout entière.

Les mœurs rudes, les grandes émeutes, les agitations, les excès des universités de France et d'Allemagne n'étaient pas inconnus à Louvain. Ici aussi les étudiants sont parqués en diverses catégories : les nobles, les commensaux de 1re, de 2e, de 3e table, les boursiers et les pauvres.

Chaque année l'université rappelait ses statuts et renouvelait ses défenses. Elle en établissait de nouvelles pour de nouveaux besoins. Le code pénal universitaire était appliqué sévèrement par le recteur. L'*Alma mater* avait son officier criminel, le *promoteur*, armé du droit de poursuite et aidé dans sa charge par deux serviteurs subalternes.

Si l'ordre était loin d'être parfait dans le corps des écoliers de Louvain, la violence du XVIe siècle en était grandement la cause ; joignons-y aussi la faiblesse de la police judiciaire et le manque de police administrative.

A mesure que le jour se faisait sur les lacunes de ses règlements et de ses institutions, l'université faisait des réformes. C'est ainsi que nous voyons apparaître la charge de vice-recteur avec attribution du soin de la police.

Louvain était un lieu de pèlerinage scientifique, nous y retrouvons les plus grands noms du XVIe siècle. M. Poullet nous fait remarquer qu'on y travaillait bien autrement qu'on ne travaille en général au XIXe siècle. Du reste, dans la collation des grades académiques nulle indulgence, nulle faveur. Point de promotions sans un examen sérieux. Enfin pour éviter de s'embourber dans la routine, l'université savait s'approprier ce qu'il y avait de bon dans l'esprit et les doctrines des universités étrangères. L'*Alma mater* était au XVIme siècle une des gloires pacifiques de la Belgique.

Nous arrivons à la fin de nos travaux. Dans notre dernière réunion, le 30 juin, M. Eugène Jacques nous présenta une étude sur la *Télégraphie transatlantique.*

Les besoins de la vie portent l'homme à communiquer avec ses semblables et l'ont de tout temps obligé à perfectionner ses moyens de relation. Depuis la construction des routes romaines et la découverte de la boussole jusqu'à l'application de la vapeur à la locomotion et de l'électricité à la télégraphie, on remarque un progrès, lent d'abord, rapide de nos jours, et dont l'étude est pleine d'intérêt.

Le télégraphe aérien, inauguré en France sous *la Convention nationale* (1793), était depuis longtemps remplacé dans tous les pays par le télégraphe électrique, que l'on n'avait pas encore tenté d'utiliser celui-ci à une communication sous-marine. Ce fut en 1850 que l'ingénieur français, M. Brett, conçut l'idée de réunir Douvres à Calais par une première voie télégraphique sous-marine.

Après dix années d'essais, au bout desquelles on eut à enregistrer beaucoup d'échecs, peu de succès et encore éphémères pour la plupart, l'Angleterre osa se proposer d'établir un fil télégraphique dans l'Océan entre l'ancien et le nouveau monde. L'expérience acquise au prix de nombreux sacrifices et d'études, pénibles autant que patientes, rendait les promoteurs de

cette entreprise capables de la mener à bonne fin. En 1860 la Grande-Bretagne était reliée par des télégraphes sous-marins à la plupart des côtes voisines; en 1865 une ligne directe desservait Londres et Calcutta. En juillet 1866 on recevait des dépêches télégraphiques de New-York. Cinq années avaient été employées à recueillir les fonds nécessaires, à construire le câble, à reconnaître le sol sur lequel il devait reposer, à en préparer la pose et à organiser l'expédition à travers l'Océan. Des obstacles sans nombre ont été surmontés avec une persévérance et un courage peu communs, et maintenant nous recueillons depuis plus d'une année déjà les fruits de ces glorieux travaux qui ont mérité à l'Angleterre l'admiration universelle.

M. Jacques nous a fourni de nombreux et intéressants détails sur la confection des câbles et leur durée. Tous ces points devraient vous être développés en entier ; je crois que dans ce rapide résumé il vaut mieux n'en rien dire que de m'exposer à être inexact ou incomplet.

Voilà, Messieurs, un exposé, certes très-imparfait, des travaux de l'année dernière. La philosophie, le droit, les sciences naturelles, l'histoire, la poésie, ont tour à tour trouvé des interprètes. Les travaux historiques surtout ont eu une légitime prépondérance, et l'histoire nationale en particulier a fourni la matière de mémoires que vous avez applaudis. Ces études

offrent surtout à notre époque un intérêt particulier. Le mensonge ne s'adresse pas seulement au présent, il voudrait cacher le passé et le défigurer, mais la vérité trouvera ses défenseurs et il est heureux que beaucoup d'entre nous s'exercent dans ce genre. Cependant ne négligeons pas non plus les travaux littéraires, ils sont nécessaires à plus d'un titre. Ce sont les ornements indispensables de la vie. Les discussions de thèses rentrent dans le but de la Société. Sachons en amener à propos, rarement nous aurons l'occasion de discuter dans d'aussi favorables conditions, rarement nous rencontrerons l'âge mûr se mêlant à la jeunesse pour l'encourager et la diriger comme le font nos dévoués maîtres de l'université. Aimons, Messieurs, aimons la Société littéraire, car si nous l'aimons, nous tiendrons à honneur de ne pas la laisser déchoir de la gloire de vingt-sept années de succès.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE NÉERLANDAISE (TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP DER KATHOLIEKE HOOGE-SCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK ; *MET TIJD EN VLIJT*).

—

Eere- Voorzitter.

Hoogeerw. N. J. Laforet, Rector Magnificus.

Werkende-Leden.

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige voorzitter.*
Eerw. P. du Bois, onderpastoor in Ste-Geertruide, *Eerste ondervoorzitter.*
G. Meses, student, *Tweede ondervoorzitter.*
Alb. Fredericq, id., *Eerste secretaris.*
Jul. Vander Linden, id., *Tweede secretaris.*
J. Van Linthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*
Eerw. L. W. Schuermans, onderpastoor op het Groot-Beggijnhof, *Bibliothekaris.*
R. Moroy, student, *Raad.*
B. Verleysen, id., *id.*
H. Baerts, id.
J. Achterberg, id.
H. Billen, id.

J. H. Clercx, student.
V. Crick, id.
B. De Boom, id.
A. De Clerck, id.
W. De Coninck, id.
J. De Coninck, id.
V. De Coster, id.
A. de Corswarem, id.
A. De Ghendt, id.
D. Delva, id.
Alf. De Pooter, id.
G. De Potter, id.
L. De Reu, id.
Gust. De Snick, id.
Th. De Vacht, id.
Eerw. A. Dupont, hoogleeraar.
Jos. Exterdael, student.
Eerw. Frederickx, leeraar in het collegie der H. Drijvuldigheid.
G. L. Gambon, student.
A. Geuns, id.
A. Hendrikx, id.
L. Lagae, id.
H. Landrieu, id.
W. Landmeters, id.
R. Lepaige, id.
H. Lepaige, id.
T. Mastboom, id.
Jos. Mathée, id.
F. Opsomer, id.

J. Rolin, student.
A. Seghers, id.
E. Smeets, id.
E. Stappaerts, advocaat.
P. Steinmetz, student.
P. Stroobant, id.
Eerw. Schoolmeesters, regent in het Paus collegie.
A. Thier, student.
J. Timmermans, id.
J. Van Caillie, id.
C. Van der Linden, id.
D. Van der Linden, id.
G. Van de Zanden, id.
F. Venesoen, id.
G. Vereecken, id.
R. Verschueren, id.
A. Willemaers, id.
E. Wouters, id.

Bijwonende-Leden.

A. Arnoldts, student.
E. Beeckman, id.
A. Boone, id.
A. Buysens, id.
K. Cappellen, id.
W. Cappellen, id.
L. Cauwel, id.
H. de Béhault du Carmois, id.

P. De Hertoghe, student.
Em. Meert, id.
D. De Naeyer, id.
A. De Prins, advocaat.
de Regneaucourt, id.
A. de T'Serclaes, id.
E. de T'Serclaes, id.
W. de T'Serclaes, id.
J. De Wilde, id.
E. du Bois, id.
Eerw. G. Gellens, opper-aalmoesenier, te Leuven.
K. Gielen, advocaat.
Eerw. H. Janssens, onder-aalmoesenier, te Leuven.
L. le Fevere, student.
V. Maroy, id.
A. Marchal, id.
P. E. Martens, hoogleeraar.
J. Stassen, student.
E. Van Beneden, id.
L. Van Damme, id.
G. Van den Hende, id.
G. Van den Peereboom, id.
E. Van Dromme, id.
L. Van Lith de Jeude, id.
E. Van Melckebeke, id.
E. Van Roy, id.

Eere-Leden.

De Heeren :

B[on] de Dieudonné van Corbeek-over-Loo, te Leuven.

Burggraaf Eug. de Kerckhove, te Mechelen.

J. De Naeyer, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

L. J. Landeloos, volksvertegenwoordiger, te Leuven.

Zeereerw. A. J. Namèche, theol. doct., onderrector der Hoogeschool.

Eerw. E. Ratinckx, onderpastoor, te Antwerpen.

A. Royer de Behr, volksvertegenwoordiger, te Namen.

F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, te Leuven.

L. Van Aerschot, klokgieter, te Leuven.

Eerw. C. Van den Nest, pastoor, te Elewijt.

K. Van Ham, koopman, te Antwerpen.

E. Lion, nijveraar, te Leuven.

Isid. van Overloop, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

Eerw. L. Van Roy, onderpastoor, te Antwerpen.

Buiten-Leden (1).

---

(1) Zie de lijst in het *Jaarboekje* van 1867.

VERSLAG DER WERKZAAMHEDEN VAN HET TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTENGENOOTSCHAP *MET TIJD EN VLIJT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAAR 1866-1867, GEDAAN TER HALLE, IN DE PLECHTIGE ZITTING VAN DEN 22 VAN WINTERMAAND, DOOR ALFRIED DE POOTER, SECRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

—

MIJNE HEEREN,

Weinige jaren geleden, werd er in stilte, op een sedert langen tijd verlaten veld, een zaadkorrel geplant, die, niettegenstaande de distels en doornen die hem omringden, wortel schoot en zachtjes aan opgroeide door het onverpoosd zwoegen en zorgen van eenen kundigen hovenier, die het onkruid dat hem zou hebben kunnen verstikken, telkens dat het zich voordeed, met eene buitengewone behendigheid wist onschadelijk te maken. Het houtgewas wierd boom; de boom werd grooter en grooter. Naarmate de noordewinden hem kwamen schudden en tot buigen dwingen, schoten zijne wortelen dieper en dieper, en zijne takken zich uitbreidende stegen hemelwaarts op. De stormen, verre van hem neder te vellen, maakten hem aldus

sterker en sterker. Nu is hij een eik geworden. De distels en doornen vertoonen zich nog wel soms aan zijnen voet, maar hij, van zijne hoogte, ziet ze niet en belet door zijn weeldrig groen de verkwikkende stralen der zon tot hen door te dringen en met den glans der zon ontneemt hij hun ook het leven.

Ziet daar, Mijne Heeren, in korte woorden de een-en-dertigjarige geschiedenis van *met Tijd en Vlijt*. Die geschiedenis is u allen maar al te goed bekend dan dat ik het noodig zou achten er hier nogmaals op weder te komen. Immers gij weet allen welke hinderpalen ons Genootschap, bij zijne geboorte, in den weg lagen, welke vooroordeelen onze stichter en moedige medewerker de heer E. Van Straelen te bevechten had om het op de gelukkige baan te brengen waarin wij het sedert eenige jaren zulke groote stappen vooruit zien doen. Gij weet ook allen welk een schrikkelijke slag ons Genootschap in zijne dierbaarste belangen trof, toen weinige maanden na het overlijden van Hoogeerweerden heer de Ram, onzen geleerden en verdienstvollen eere-voorzitter, de dood op nieuw in ons midden kwam om ons onzen geliefden en onvergeetlijken David, die als de ziel en de beschermengel van ons Genootschap was, geweldig te ontrukken.

Zulke gevoelige verliezen waren althans meer dan genoeg geweest om ons Genootschap nog

eene andere reeks bittere smerten en ongelukken voor te bereiden, hadde de *Alma Mater*, die voor ons zoo goede moeder, uit wier schoot wij oprezen, haar wakend oog eenen oogenblik van ons afgewend en ons geene hulpende hand gereikt met ons een' harer jongste doch tevens talentvollen en reeds ondervindingrijken telg te zenden. Met het voorzitterschap van hoogleeraar Willems, volgens het schijnt door David zelven aangeduid om zijn opvolger te wezen in den vlaamschen leeraarstoel aan de katholieke Hoogeschool, reeds gunstig gekend daarenboven door de grondige lessen die wij van den jongen geleerde reeds mochten ontvangen; met het voorzitterschap van een zoo veel belovend man, zeggen wij, begint er voor ons Genootschap een nieuw tijdstip, dat, volgens hetgeen er nu reeds uit het verslag onzer werkzaamheden van het afgeloopen jaar blijken gaat, geenszins voor het vorige zal moeten onderdoen.

Het is dan ook met een diepgevoeld genoegen dat ik bij 't vieren van het een-en-dertigste jaarfeest de taak van verslaggever, die gij mij wel hebt willen opdragen, kom vervullen. Wij zijn talrijker geweest dan ooit, om den tijd, dit kostbaar stuk gronds, zoo als eene italiaansche filozoof hem noemde, te bebouwen. Daar allen met denzelfden iever, denzelfden geest bezield waren, is er niet een gedeelte daarvan uit zorgeloosheid verwilderd. Integendeel, behoorlijk be-

ploegd heeft het al ons pogen en streven rijkelijk beloond.

Het was onder een' zoo heilvoorspellenden invloed, Mijne Heeren, dat wij op 16 van wintermaand 1866 ons plechtig jaarfeest, dat men te recht het *Davidsfeest* zou mogen noemen, vierden. Dien dag immers zou er tot de onthulling van Davids borstbeeld overgegaan worden. Uit Noord en Zuid was er eene overgroote menigte toegestroomd om die echt vlaamsche betoging bij te wonen. Onder de aanwezigen bemerkten wij inzonderlijk Mgr Namèche, vice-rector der katholieke Hoogeschool en eerelid des Genootschaps; Mgr Beelen, MM. Nève, Kumps, Martens, Krans en Dupont, hoogleeraars; MM. Emm. Van Straelen; Nolet de Brauwere van Steeland; P. Verduyn, lid der gedeputeerde Staten te 's Hertogenbosch; Dr Heylen, der bestendige deputatie van Antwerpen; Dr Borrewater, van Merxem; J. F. Heremans, hoogleeraar, Max Rooses, leeraar aan het koninklijk athenæum, Lod. De Potter, voorzitter van het *Vlaamsch Verbond*, en Frans De Potter, letterkundige, namens de *Beurzencourant*, van Gent; Fer. Van Cauwenbergh, advocaat, te Lier; de eerw. HH. de Molder, kanonik, en Delvigne, professor aan 't klein seminarie, van Mechelen; H. Claeys, te Audenaarde en A. Stielemans, te Sint-Niclaas. Dan, het gezantschap der vlaamsche Scheldestad was, gelijk overal waar het de vaderlandsche zaak

geldt, op zijnen post : men zag er onder anderen de HH. de Beucker, Kessels, Max. Bausart, Hagenaars, Lamb. Van Ryswyck, Aug. Bertou, Questiaux, enz.

De heer Remy Moroy, aftredende secretaris, opende de zitting met lezing te geven van zijn, onder alle oogpunten zoo merkwaardig verslag, dat als eene herinnering zou blijven bestaan onzer laatste werkzaamheden en tevens der talrijke wederwaardigheden, die ons Genootschap gedurende het afgeloopen jaar had moeten onderstaan. Na hem beklom hoogleeraar Willems het spreekgestoelte en begon eene schitterende redevoering waarvan de inleiding eene welgepaste aanspraak was tot de aanwezigen gericht, die de onthulling van het borstbeeld moest voorbereiden. — « Is hij niet meer versch in uw ge-
« heugen aanwezig, zegde de achtbare redenaar,
« die droevige dag toen, onverwacht en snel als
« een bliksemstraal, de mare van Davids over-
« lijden onze stad doorliep, en op de vleugelen
« der faam gedragen, tot de afgelegenste oorden
« bezocht, waar vlaamsche harten klopten. Hij
« werd diep betreurd, Mijne Heeren, diep be-
« treurd door de geleerden aan welke de ge-
« wrochten van zijn schranderen geest eene diepe
« bewondering jegens den taalkundige hadden
« ingeboezemd; diep betreurd door het vlaam-
« sche volk dat in hem den vromen voorvechter
« zijner miskende rechten vereerde, maar bij-

« zonder diep betreurd door ons, zijne ambtge-
« noten, door u, zijne leerlingen, door u, leden
« van ons Genootschap, door allen die de uit-
« muntende hoedanigheden van zijn oprecht,
« edel en goedmoedig priesterhart ondervonden
« hadden en naar waarde schatten. Het is van
« hem dat wij met den dichter der Oudheid kun-
« nen uitroepen :

...... Cui Pudor et Justitiæ soror
Incorrupta Fides, nudaque Veritas
Quando ullum invenient parem?

« Wanneer zullen de Bescheidenheid, de on-
« krenkbare Trouw, gezellin der Gerechtigheid
« en de schamele Waarheid den man aantreffen,
« die hem evenare?

« Gij hebt niet geduld, Mijne Heeren, dat de
« vaderlijke gelaatstrekken van den dierbaren
« afgestorvene, de klare spiegel waar deze
« schoone deugden haar liefelijk beeld inprent-
« ten, der vergetelheid wierden prijs gegeven.
« Gij hebt gewild, dat in deze Hoogeschool, aan
« welke David tot sieraad strekte, een gedenk-
« stuk, den man waardig, zijne verdiensten tot
« aan het verste nageslacht zou herinneren. Uw
« wil is volbracht. Het borstbeeld pronkt daar,
« met pracht voltooid, en bij het marmer waarin
« hij herleeft, hebt gij mij, ondanks mijne
« zwakke krachten, gelast den onvergeetlijken
« lof dien onze betreurde voorzitter op het taal-

« en letterkundig gebied behaalde, te her-
« zeggen. »

Nauwelijks had onze jeugdige voorzitter die laatste krachtvolle woorden uitgesproken, toen de eerste ondervoorzitter het doek liet vallen om Davids gelaatstrekken, welke wij in zijn beeld zoo treffelijk moesten wedervinden, door de talrijke vlamingenschaar die zich dien dag in de Promotiezaal verdrong, te laten bewonderen. Donderende toejuichingen stegen ten allen kante op. Eenieder wie ooit de man in zijn leven van nabij gezien had, erkende hem in zijn beeld. De schranderheid, vroomheid, geduld en moed, de openhartigheid en zachtmoedigheid, die wij hem kenden, stonden op zijn aangezicht te lezen. Ook was de lof van M. Herman de Fierlant, wiens meesterlijke hand ons onzen David in 't marmer wedergaf, in aller mond. Wij brengen hem dan ook luid op onzen innigen dank voor de eervolle wijze op dewelke hij zich van zijne moeijelijke taak gekweten heeft. Wanneer nu die uitgalming der algemeene vreugde een weinig gestild was, vervolgde hoogleeraar Willems zijne redevoering die verders eene volledige levensbeschrijving van David, alsmede eene keurige ontleding zijner menigvuldige schriften en een algemeen overzicht der vlaamsche beweging inhield. « Zijne leuze was :
« *voor Godsdienst, Taal en Vaderland.* Zijne
« leuze zij de onze,» zegde de redenaar op 't einde

zijner redevoering. « Het is niet genoeg, riep « de onvergeetlijke Willems uit in eene plech- « tige vergadering, uiterlijk de handelwijze on- « zer voorvaderen na te doen : wij moeten van « hun leven voortleven, willen wij voor ware « Belgen gehouden worden. Ja, wij moeten van « hun leven voortleven, wij moeten in onze Let- « terkunde dien geest doen heerschen, die onze « voorvaders immer kenmerkte.

« Godsdienstigheid, zedelijkheid, vaderlands- « liefde, deze waren de beschermgeesten die hun « moed inbliezen, wanneer zij liever goed en « bloed ten beste gaven dan de oude vlaamsche « vrijheid te verzaken; deze waren de steunpila- « ren op welke hun den letteren gewijde tempel « rustte. Voor deze deugden leefden zij, voor « haar sneefden zij. Zweren ook wij haar een' » eeuwigen trouw, en dan, mocht er ook al « elders zekere lauwheid het vlaamsche kamp « overmeesteren, mocht er zelfs het verraad « zijne verfoeide stem laten hooren, dan zal ons « Genootschap, door haar gesterkt, bezield door « den geest zijns eersten voorzitters, den zuive- « ren roem zijns voorledens niet besmetten, en « als een ander trojaansch ros, immer zwanger « gaan van eene kloeke schaar vlaamsche strij- « ders, en wanneer de uur des gevaars daar is, « zullen zij den standaard der vaderlandsche « zaak hoog verheffen, en moedig en fier de wa- « penen aangorden, onder den kreet : *David*, en « *met Tijd en Vlijt!* »

Onnoodig hier bij te voegen dat de redenaar dikwerf door luidruchtige en warme toejuichingen onderbroken wierd. Alsdan kwam de eerw. heer P. du Bois, eerste ondervoorzitter, het beeld met lauweren kroonen en las ter dier gelegenheid een hertroerend dichtstuk voor dat ieders voldoening mocht wechdragen. Hertroerender nog was de lierzang van den eerw. Claeys, professor te Audenaarde, oud-werkend-lid van het Genootschap, Davids vriend en leerling. Van David als voorzitter van ons Genootschap sprekende, zegt de jeugdige en talentvolle dichter :

Dat was zijn loon, zijn zege en zoetheid
Wanneer een bloeiend, jong geslacht
Aan zijne vaderlijke goedheid
Een liefderijk leerzaam harte bracht
Waarin hij 't heilzaad rond mocht stroeijen,
Dat eens tot vruchten op zou groeijen
Voor Moedertaal en Vaderland ;
Toen dacht hij : « 'k zal in vrede sterven :
Mijn zonen zullen 't leven erven
Dat ik aan Vlaandren's eer verpand. »

Dus hoort in zijn vervallen dagen
Een afgestreden oorlogsheld
Zijn' zoon het machtig zweerd hem vragen,
Dat lauwren oogstte op 't roemrijk veld ;
Dan schieten tranen van ontroering
In 't vaderoog, en met vervoering

Gespt hij zijn kind het slagzweerd aan,
Spreekt over hem zijn zeegning neder,
En waant dat hij zichzelven weder
Vernieuwd en jong ten strijd ziet gaan.

Zijn hoop zal nimmer ons beschamen!...
Niet waar, hij heeft uw geest gekend!
Niet waar, ge aanveerdt het al te zamen
Uws grijzen vaders testament?...
Uw zake doopte u groot en edel;
Gij stapt vooruit met fieren schedel,
Geweld en haat en smaad voorbij:
De hand moogt ge op het harte leggen,
En voor zijn beeld in waarheid zeggen:
« Wat gij verhooptet, zullen wij!... »

Met dit dichtstuk dat de geestdrift ten top deed stijgen eindigde de zitting, en men scheidde eenen oogenblik om zich des avonds aan het vriendenmaal weder te vinden.

Omtrent (1) vijf ure bevonden zich onze leden in de zaal des museums, ter Halle, op een vriendenmaal vereenigd, dat, door de echte broederlijkheid en eensgezindheid die er heerschten, alsook door de talrijkheid der personen die opgekomen waren, lang in ons geheugen zal blijven. De heildronken werden ingesteld, door den voorzitter hoogleeraar Willems aan de nagedachtenis van den onsterfelijken David; door den eerw.

---

(1) Leuvensch weekblad *het Vaderland*.

heer P. du Bois, eersten ondervoorzitter, aan den hoogeerw. eere-voorzitter en toegenegen beschermer van ons Genootschap, Mgr Laforet, die tot nog toe geene gelegenheid liet voorbij gaan om menigvuldige blijken zijner voorliefde voor de vlaamsche zaak te geven; en tevens aan den bloei der katholieke Hoogeschool, in wier schoot ons Genootschap steeds bescherming, heul en troost in zijne ongelukken mocht vinden. De tweede ondervoorzitter, M. F. de Laet, dronk aan den nieuwen en veel belovenden voorzitter. Deze aan de talrijke vlamingen bij het feest toegesneld; daarop antwoordde de heer Heremans van Gent, als afgeveerdigde van het Genootschap : *De taal is gansch het volk.*

De eerw. heer Schuermans stelde den heildronk in aan de vertegenwoordigers van 't vlaamsche volk : de Laet, Gerrits, Schollaert, Coomans en den door verraad gevallen P. De Baets.

M. R. Moroy stelde de gezondheid in van den stichter van *Met Tijd en Vlijt*, M. Emm. Van Straelen, die hierop antwoordde met eene schitterende redevoering over Davids verdiensten als voorzitter van ons Genootschap. Daarop volgde de lezing van een' merkweerdigen brief van prof. De Vries, van Leiden, waarin die warme vriend van David zijne spijt te kennen gaf ons broederfeest niet te kunnen bijwonen. Verders dronk de eerw. heer Claeys aan de inrichtingscommissie

van het feest; de achtbare heer De Potter, van Gent, aan de jonge vlamingen, en uw verslaggever, aan den verdienstvollen beeldhouwer Herman de Fierlant. Wij twijfelen er niet aan of dit echt vaderlandsch feest zal schoone vruchten dragen. De broederband die de vlamingen reeds sedert eenigen tijd als in een wezen vereenigde werd nog nauwer toegehaald. Men sloeg de handen ineen om de plechtige belofte aan te gaan van met nieuwen moed, geduld en volharding den lastigen strijd voor onze duur- en onverjaarbare rechten voort te zetten.

Al uwe moeite, zegde een oude Griek aan Diogenes, om de werkingskracht te vinden is vruchteloos; de beweging zelve bestaat niet. Diogenes om hem van het tegenovergestelde te overtuigen, begon te wandelen. Zoo ook zeggen wij aan hen die beweren dat de vlaamsche zaak dood en begraven is, doet uwe oogen open en ziet. De vlaamsche taal zetelt op nieuw in al hare vorige schoonheid op 't raadhuis van Antwerpen, waar hare nijdige mededingster, de fransche, sedert eenigen tijd hare plaats overweldigd en ingenomen had. Zij wierd te Aalst, niettegenstaande de franschdolheid eeniger raadsheeren dier gemeente, in al hare burgerrechten hersteld. Een waalsch minister, ondanks zijnen onrechtveerdigen afkeer voor het vlaamsch, gewaar wordende dat hij eenmaal met de vlamingen zou af te rekenen hebben, begon aan onze rechtveer-

dige eischen eenigzins gehoor te geven met de vertaling van het *burgerlijk strafwetboek* te bevelen. Met genoegen hebben wij ook nog kunnen bestatigen dat minister Van den Peereboom, de billijkheid inziende der aanvraag die wij dit jaar op nieuw tot het staatsbestuur richtten, maatregelen heeft voorgesteld om voortaan de fransche uitgave der *Biographie nationale* van eene vlaamsche vertaling te doen vergezellen. Vroeger was het den vlamingen, die zich als lid eener of andere balie wilden doen aannemen, ontzegd den daartoe vereischten eed in het vlaamsch af te leggen. Twee moedige vlamingen van Antwerpen, de heeren A. Spelten en Fred. de Laet, waarvan de laatste achtereenvolgens secretaris en ondervoorzitter van ons Genootschap geweest is, deden dit jaar voor het Brusselsche hof van beroep, hun grondwettelijk recht gelden en mochten er in slagen hunne pogingen met welgelukken bekroond te zien. Beiden zwoeren zij den van hun gevergden eed in 't vlaamsch. Zij begonnen aldus hunne loopbaan met eenen akt daar te stellen die veel goeds van hunnentwege voor de toekomst der vlaamsche zaak doet verhopen. Eere zij aan hen. Er was ook nog een tijd waar het bijna eene schande was voor wie eene goede opvoeding genoten had, geen fransch te spreken; die tijd is gelukkiglijk voorbij. Heden zien wij de groote wereld zich, wel vrij wat laat, het aloude spreekwoord :

Geen rijker kroon
Dan eigen schoon

herinnerend, ten allen kante de vlaamsche, eenige nationale letterkunde, met woord en daad beschermen en aanmoedigen. Het vlaamsch tooneel, dat machtig voertuig der beschaving, tot nog toe getrouw gebleven aan onze echte voorvaderlijksche zeden, maakt te Brussel en elders buitengewonen ophef en vooruitgang, dank aan het ijverig werken eeniger moedige vlamingen die zijne heropbeuring goed ter harte genomen hebben.

Eindelijk wat zullen wij zeggen dier groote vergadering, die, den 19 van oogstmaand, te Gent gehouden wierd en welke, zoo als haar programma luidde, voor doel had — met strenge eerbiediging der tegenwoordige staatsverdeelingen — het behoud en de versterking der nederduitsche volkseenheid te beoogen? Ziet hier den indruk die onze vertegenwoordigers, de eerw. heer Schuermans en A. Fredericq, er hebben van mede gebracht. Belangrijke vraagpunten onzen taalstrijd rakende werden er verhandeld en opgelost; menigvuldige schikkingen werden er ook nog genomen om de studie der nederlandsche taal- letter- geschied- en oudheidkunde te bevorderen en de boekhandelsbetrekkingen tusschen Noord en Zuid te vergemakkelijken. In een woord, het IXe Nederlandsch letterkundig con-

gres is aàn zijn programma getrouw gebleven en zal, wij zijn er van overtuigd, zoo als de vorige kongressen, die reeds de eenheid der nederlandsche taal, die te lang in vlaamsch en hollandsch verdeeld scheen, door de uitgave van het groot Woordenboek, duurzaam mochten bevestigen, schoone vruchten dragen en voortteelen. Jammer maar dat een zeker iemand daar alweer met het liberaal en klerikaal spook moest voor den dag komen, om met zijne godsdienstlasterende taal dit echt onzijdig terrein te bezoedelen en aldus de edele pogingen die er aangewend wierden om onzen stam te verheffen, eenigzins te verlammen. Toch zou het nauw gezet zijn voor een ongelukkig woord van een enkelen eene gansche vergadering verantwoordelijk te maken die, voor de overgroote meerderheid, in geenerlei wijze met den spreker instemde. Maar genoeg daarover.

Reeds vroeger, Mijne Heeren, hebben wij kunnen beseffen wat nut er voor onzen taalstrijd, die tevens de strijd ter uitroeijing der verbastering en der inmenging van uitheemschen invloed op ons eigenaardig volksbestaan is, zou voortspruiten uit het houden van volksvoordrachten in het vlaamsch. Vooral te Leuven doet de noodwendigheid er zich van gevoelen. Hier wordt jaar in jaar uit het leuvensch publiek met taal- en godsdiensthatende princiepen gevoed. De grondbeginselen der ware zedeleer worden

er op eene wraakroepende en ellendige wijze verkracht en onteerd. De onzedelijkste gewrochten der fransche letterkunde vinden er vertolkers en lofzangers in overgewaaide franschmannen die door eenige leuvensche zoogezegde volksvrienden betaald worden om Vrankrijk's roem en grootheid hier komen uit te bazuinen, en aldus het volk rijp te maken om eenmaal gedwee den nek te bukken onder den sabel van een fransche onderprefect en voortgestuwd te worden. Het is meer dan tijd die schandige pogingen, die er in 't werk gesteld worden om onze vlaamsche volkszeden te ontaarden en te doen verdwijnen, te verijdelen. Dit was ons doel toen wij dit jaar zoo als het vorige eenen oproep deden aan het puik der vlaamsche redenaars, om hier het volk in het vlaamsch te komen onderrichten, over hetgeen den vlamingen te doen stond om hun grootsch verleden te herwinnen. Ons voorstel vond bijval. De welsprekendste redenaars uit het vlaamsche kamp beantwoordden onzen oproep. De heeren Schollaert, Gerrits, De Beucker, de Laet, Max Rooses, beloofden ons hunne krachtige medewerking. De drie eersten, wij betreuren het innig, werden door hunne menigvuldige bezigheden verhinderd hun gegeven woord te houden. Maar uitgesteld is niet verloren, en wat zij voor jongstleden jaar niet vermochten, verhopen wij voor nu. Er blijft ons dan over de merkwaardige verhandelingen der twee laatsten verslag te doen.

Eene groote menigte burgers, studenten, hoogleeraars, volksvertegenwoordigers, verdrong zich op 1sten van sprokkelmaand in de ruime studiezaal van het collegie der H. Drijvuldigheid, hier ter stede, om de vervoerende stem van M. Joh. Alf. de Laet, volksvertegenwoordiger, die over *de Moedertaal onder het oogpunt der beschaving* spreken kwam, te aanhooren. Met die levendige welsprekendheid die wij den onverschrokken redenaar kennen, zegde hij ons dat hij die het meest juiste begrippen over de verschillige punten van 's menschen kennissen bezit, vrij als de beschaafdste mensch mag aangezien worden. Dan voortvarende, bewees hij ons 1° dat de moedertaal voor een volk (welk volk het ook zij), het geschiktste middel voor beschaving is en 2° dat voor ons vlamingen onze taal meer dan de fransche voor de Franschen geschikt is om de wetenschappen bij het volk algemeener te maken en te verspreiden. Immers de fransche taal, telkens het de wetenschap geldt, moet hare wortelwoorden in doode talen zoo als het grieksch en het latijn gaan opzoeken. Dit maakt de wetenschap onduidelijk voor den minderen man, wien het niet gegeven is de grieksche en latijnsche talen te kunnen aanleeren. Anders is het met de vlaamsche taal gelegen. Deze heeft niet noodig verstorvene wortels in eens anders hof te gaan stelen. Zij is rijk genoeg om, met eigen schoon, niet alleen aan al de reeds

gekende punten der wetenschap eenen naam te geven, maar zelfs om al de nieuwe uitvindingen, welke nog zouden kunnen gedaan worden, met eenen eigendommelijken en redelijken naam te doopen. Alsdan vroeg de talentvolle redenaar zich af wat, ten aanzien van dit alles, de zending der jeugd is. Eene vergelijking door den heer de Laet in den loop zijner verhandeling gedaan zal deze vraag wonderwel oplossen. Gij moet, zegde hij ons, niet doen als de Peruvianen welke, goudmijnen in overhoop bezittende, dezelve verfoeiden en ze ongedeerd lieten berusten tot dat de gretige Spanjaarden ze hun kwamen ontrooven, gij moet het vlaamsch, die onuitputbare mijn van beschaving voor België, bewerken, en dan zien wij weldra voor ons de schoone dagen van het oude vrije Vlaanderen weder opdagen. Dit was ook nog het eenige middel om onze naburen te toonen dat wij met eigen schoon veel schooner zijn dan zij, en om hen te doen ophouden ons met den verachtelijken naam van *grossiers flamands* te bestempelen, wat wij toch ten langen laatsten maar zouden zijn met hen onvolledig (en wij zouden het anders niet kunnen) na te apen.

Die grondig beredeneerde verhandeling, meermaals door luidruchtige toejuichingen onderbroken, mocht dan ook bij de vergadering eenen diepen indruk laten.

Acht dagen later kwam de heer Max. Rooses,

leeraar aan het athenæum van Gent, ons in de zaal der *Société d'Emulation*, met eene voordracht over het *Nevelingenlied*, het oudste heldendicht onzer letterkunde, vereeren. Na in korte woorden den hoofdinhoud van het stuk klaar en duidelijk te hebben doen vatten, zocht de redenaar den oorsprong op van het gedicht, welk hij denkt terug te vinden in de Edda's of oude gedichten der oudere Skalden, van voor de negende eeuw over Denemarken, Zweden, Noorwegen en IJsland verspreid, welke hetzelve aan de geschiedenis zouden ontleend hebben. Om dit te bewijzen, deed hij ons de treffende gelijkenis uitschijnen, niet van vorm maar van grond, van het *Nevelingenlied* met een der Edda-liederen dat hij onder de hand had. Daarop weidde de achtbare leeraar een weinig uit over de letterkundige waarde van het dicht welk hij, voor wat de opvatting en het onderwerp zelf betreft, boven Virgilius' *Æneas* stelde. Wij verhopen dat de heer Max. Rooses zijne zwierige verhandeling, waarin grondige kennissen van letterkunde, geschiedenis en fabelleer met geestige uitdrukkingen gepaard gingen, den druk moge overleveren.

Het was ons ook nog gegeven eene zeer schoone lezing, door den heer J. A. Kessels in het lokaal onzer redekundige afdeeling gegeven, te mogen gaan toejuichen. De achtbare spreker, die breedvoerig over *Ierland* handelde,

wist medelijden in de harten zijner toehoorders op te wekken met het lot van Engeland's ongelukkig slachtoffer dat hij ons in eene hartroerende taal afschilderde. Zoo als het onze, kenmerkt zich het Iersche volk door zijne gehechtheid aan voorvaderlijken roem, godsdienst, taal en zeden, alsook door den zucht naar onafhankelijkheid, waarvoor het zijnen laatsten druppel bloeds zou vergieten. Dit getuigt Ierlands geschiedenis waar de volksgezinde spreker ons eene bijna volledige ontleding van geeft. — Wij kunnen niet nalaten hier nog eens onzen innigen dank aan de heeren de Laet, Rooses en Kessels te betuigen voor al het goede, dat zij hier te Leuven, door het geven hunner zoo nuttige en leerzame verhandelingen mochten stichten. Zij hebben onzen geest met heilzame lessen gevoed en menigeen onzer uit den slaap gewekt waarin 't zij de eene door overmoed, 't zij de andere door moedeloosheid, gedompeld lagen. Wij uiten den innigen wensch hen nog dikwerf in ons midden weder te vinden.

Het is meer dan tijd, Mijne Heeren, een woord te zeggen over onze belangrijke werkzaamheden die, menigvuldiger dan ooit, getuigen zullen van den steeds klimmenden ijver onzer leden en den aangroeienden bloei onzes Genootschaps. Zoo als de heer Moroy het in zijn verslag van vroeger vermoeden liet, is er in ons midden op voorstel van M. Gust. Meses, ons ijverig werkend-lid, nevens de letterkundige eene redekundige

afdeeling gesticht, die reeds bij haren oorsprong rijk aan voortbrengsels mocht zijn. Om alle misvatting te vermijden hebben wij het noodig geacht over elk afzonderlijk verslag te doen. Wij zullen beginnen met het overzicht onzer letterkundige werkzaamheden, die altoos beoefend geweest zijnde, met recht den voorrang op de andere mogen bekleeden. Doch, alvorens aan te vangen, zij het ons toegelaten eene kleine opmerking te maken die, wij betwijfelen het niet, hier niet ongepast zal voorkomen. Wij raden onze leden aan, en dit is overigens een raad dien wij op ons eigen zelven zouden kunnen toepassen, van wat meer in 't vlaamsch te denken. De gedachten voor 't algemeen zijn goed; maar de uitdrukking ervan, welke in verfranscht vlaamsch geschiedt, toont ons dat zij in 't fransch zijn opgevat geworden. Zoo treffen wij in sommige werken geheele volzinnen aan, welke woord voor woord uit het fransch vertaald, den eigenaardigen stempel mangelen welke onze taal uitermate bezit. Dit is een droevig gevolg der verfranschte opvoeding die men ons opdringt en dat wij ten allen prijze moeten te keer gaan.

De zitting van 21sten van wijnmaand werd toegewijd aan de plechtige instelling van hoogleeraar Willems als voorzitter van ons Genootschap. Na lezing gegeven te hebben van eenen ons zeer toegenegen brief van Hoogeerweerden heer Laforet, rector der Universiteit, ons kennis

gevende der benoeming van den verdienstvollen leeraar, deed de eerw. heer du Bois in eenige diep gevoelde woorden de algemeene vreugde uitschijnen met dewelke deze benoeming aanveerd wierd, alsook het nut dat er voor ons Genootschap uit spruiten zou. In eene welgepaste rede bedankte hoogleeraar Willems den heer ondervoorzitter voor de goede woorden welke hij hem kwam toe te sturen en de leden van het Genootschap voor de warme toegenegenheid die zij hem toonden. Dan voortvarende onderhield hij ons lang over de verdiensten van den ons te vroeg ontnomen David, en eindigde met de hoop uit te drukken dat, onder zijne leiding, gerugsteund door de medewerking aller leden, het Genootschap de baan van den vooruitgang zoo als voorheen moge blijven bewandelen.

In zitting van 18 van slachtmaand, las ons de heer R. Moroy een zeer belangrijk prozastuk vóor, getiteld : *De stichting der vlaamsche steden in 't algemeen en van Geerardsbergen in 't bijzonder.* Wij vinden, zegt de lezer, dat de eerste samenhoopingen van volk, in Vlaanderen gelijk in gansch Germanië, voortsproten uit eene kerk of klooster en den Godsdienst mogen toegeweten worden; uit eene *villa* of een *castrum* en eene militaire oorzaak hadden ; ofwel uit de voordeelige ligging van eenen zee- of rivieroever waar handel en nijverheid gemakkelijk te huis hooren. Niet zelden gingen deze onderscheidene

oorzaken gepaard, en onder haren invloed was de oorsprong eener stad het werk van de natuur en van den tijd. Na dit, zijn hoofdgedacht, bewezen te hebben, zegt hij, dat Baudewijn van Bergen, in 1608, het erf van Geeraard, Hunneghem genaamd, langs de rivier de *Dender*, bij de grenzen van Henegauw en Braband gelegen, gekocht hebbende, het voordeelig vond er eene sterkte op te werpen en eene stad te bouwen, welke langs beide kanten eene borstweering voor Vlaanderen zijn zou, en des noods zou toelaten van daar uitvallen te doen op het vreemde grondgebied. Verders weidt de schrijver breedvoerig uit over den aangroeienden bloei der stad, welke Baudewijn met den naam van Geeraardsbergen doopte. Dit vrij uitgebreid en sierlijk geschreven werk getuigde maar al te wel der grondige geschiedkundige kennissen die wij den jeugdigen schrijver reeds lang kennen, welke zich bij voorkeur op de studie onzer vaderlandsche geschiedenis schijnt toe te leggen.

De heer Fred. Venesoen, reeds gunstig gekend door zijne vertaling van het eerste bedrijf uit Schiller's *Willem Tell*, las ons den 6den van lauwmaand de vertaling van het tweede bedrijf uit het meesterlijk gewrocht voor, welke ieders goedkeuring wechdroeg. Wij denken den vertaler te moeten aanmoedigen zijn schoon werk den druk over te leveren, daar wij in de overtuiging berusten dat het den algemeenen bijval zal verwerven.

In de volgende zitting, 13den van Lauwmaand, kweet zich M. H. Claes van zijne plichtmatige leesbeurt met de lezing van eene humoristieke schets : *een nieuwjaarsdag* genaamd. In dit welgeschreven stuk randt schrijver, op eene bitsige wijze, de menigvuldige huichelarijen aan welke dien dag hunnen loop hebben en zoo vele bittere teleurstellingen doen geboren worden. De afwisselende tafereelen, die hij ons er in voorhangt, zijn vol waarheid en, om zoo te zeggen, naar natuur geschilderd.

Het einde dezer zitting werd toegewijd aan de vooruitzetting *eeniger gedachten over de belangrijkheid onzer moedertaal* door den heer J. Wagemans, 2den secretaris van het Genootschap. De eerste rede, zegt de heer Wagemans ons in een sierlijk gekleurden schrijftrant, die ons aan onze moedertaal moet vasthechten is dat zij de hoekpilaar uitmaakt die het gebouw van ons grondwettelijk nationaal bestaan moet ondersteunen. Daarna, drukkende op de overgroote voordeelen van ons eigenaardig vlaamsch op het fransch, dat bij slot van rekening maar eene overeenkomstige taal is, maakt hij eene vergelijkende studie tusschen beide onder het oogpunt der zelfstandigheid, waarin, zooals het klaarblijkend is, onze taal boven hare jaloersche mededingster hier ten lande, de kroon spant. Dan, eenen blik in de geschiedenis werpende, toont ons de heer Wa-

gemans hoe onder het spaansch, oostenrijksch en fransch beheer alles bewerkstelligd wierd, om de echte waarde onzer taal te doen miskennen, ze uit te roeijen en te versmachten; hoe zij onder het hollandsch bewind weêr eenen oogenblik vrijer ademde en dan wederom de vlag moest strijken voor de franschdolheid van ons hedendaagsch bestuur.

De heer Alb. Fredericq wist de zitting van den 27sten derzelfde maand even aangenaam te maken met de lezing van zijn *romantisch verhaal over Filips Van Artevelde.* Na eenen oogslag op den toestand van Vlaanderen ten dien tijde geworpen te hebben, schildert de schrijver ons het roemrijk figuur van den tweeden vlaamschen Ruwaart in breede carakterschetsende trekken af, en hangt ons het schoone tafereel voor zijner zuivere liefde voor IJolende, waaraan zijne roemrijke dood in den slag van Roosebeke een treurig maar grootsch einde kwam stellen. Dit verhaal in bloeijenden stijl geschreven, alhoewel zeer uitgebreid, hield den ganschen tijd, tot de lezing er van voorbeschikt, de aandacht der toehoorders gespannen.

Het onderwerp dat de heer B. de Boom ter behandeling gekozen had om in zitting van 10den van sprokkelmaand voor te dragen, was niet minder belangrijk. Hij sprak ons over *Frans Agneessens*, den heldhaftigen volksvriend die ten prijze van zijn leven de vrijheden zijner

gilde tegen de oostenrijksche dwingelandij dorst verdedigen. De hatelijke grondwet door markgraaf de Prié uitgevaardigd, die kort spel maakte met de duurbaarste vrijheden der Belgen, als hoofdman der gilde niet willende op eed aanvaarden, werd hij op 20 juli 1720, alsdan ongeveer zeventig jaren oud, ter dood veroordeeld en te Brussel onthoofd. Dit echt vaderlandsch onderwerp werd door den heer de Boom meesterlijk behandeld.

In dezelfde zitting zette de eerw. heer du Bois een schrijven voort, waarvan lezing begonnen was in de zitting van 11 van sprokkelmaand 1866 (1). Het stuk handelt *over het bestaan en het voortleven onzer volkstaal.* Het heeft tot voorwerp van den beginne onzer geschiedenis de romaansche of fransche beweging door vorsten en staatbestuur van frankischen of waalschen oorsprong, te doen opmerken tegen het germaansche, dietsch of duitsch volksbestaan. Deze lezing had bijzonder het tijdvak in de oog dat begon na het verval van Vlaanderens middeneeuwschen bloei en met het opkomen des huizes van Burgonje. Men moet het verschil bemerken hetwelk, bij het verval der vlaamsche of dietsche beschaving in dien tijd, als de beschaving bij onze naburen maar eerst begon, bestaat tusschen ons en de ons omringende vol-

(1) Verslag van den heer R. Moroy, 1867, bladz. 37.

keeren. Bij deze allen zien wij den vorst, gerugsteund door het volk, de macht der leenheeren breken. Hier integendeel is het altijd de vorst die de volksmacht wil bestrijden met de volkstaal te vervolgen, die het volk is. Het was den navorschenden blik van onzen geachten ondervoorzitter ook niet ontsnapt welke pogingen er door Burgonje aangewend wierden om het dietsch uit het hooger hof, het onderwijs en de kanselwelsprekendheid te verdringen, waartoe de hoogere geestelijkheid, door de instellingen des tijds aan vorst en adellijke, dus meest ondietsche, geslachten nauw verbonden, niet weinig bijdroeg. Kortom het werk van den eerw. heer du Bois was een rijp overwogen overzicht der anti-nationale strekking die altoos in ons land bestaan heeft en heden nog voortduurt. Eene smertelijke ziekte belette onzen ijverigen ondervoorzitter dit jaar nog iets meer op den litterarischen grond voor ons Genootschap te verrichten. Wij betreuren het, want zijne werken waar steeds een rijke oogst van letter- en geschiedkundige kennissen in opgedaan was, bevatteden meest altijd gulden lessen voor onze studeerende jeugd.

In zitting van 24sten van sprokkelmaand, vervulde de heer B. Verleysen zijne leesbeurt met de voorlezing van een keurig werkje getiteld : *De eerste beijaard*. Volgens hem zou Bartholomeus Coecke, bekwaam werktuigkundige te

Aelst geboren rond 1430, als uitvinder van het klokkenspel mogen aangezien worden. Als onbetwistbaar is aangenomen dat Bartholomeus op zes-en-dertigjarigen ouderdom een beijaardspel vervaardigde op den stadhuistoren van Aalst en er vóór hem geen gewag van beijaarden gemaakt wierd. Wat er ook van zij, het is eene stellige zaak, dat, indien Coecke de uitvinder van dit speelwerk niet is, hij er ten minsten overgroote verbeteringen heeft aan gebracht. Wij kennen dit werk zoo wel voor den vorm als voor den inhoud vele verdiensten toe. De heer Verleysen belooft met werk en vlijt een goed geschiedschrijver te worden.

De heer J. Rolin las ons alsdan *eenige beschouwingen over de regeering van Filips den Goede* voor. Met reden vraagt hij zich af of Filips den bijnaam van *goede* wel te recht verdiende ? Immers de centralisatiegeest, in Vrankrijk geboren, had ten dien tijde reeds zijn verpestenden adem over geheel Europa laten uitgaan, om sedert dien onze gansche hedendaagsche geschiedenis te blijven beheerschen. Na de vereeniging onzer verschillige provincien onder den scepter van Burgonje, werd het vrije beheer onzer gemeenten door de heerschappij van eenen vorst vervangen, de wil van allen ondergeschikt aan dien van een enkelen en de vrijheid aan de alleenheerschappij opgeofferd. Vandaar die schrikwekkende bur-

geroorlogen der gemeenten tegen de monarchij om het behoud hunner vrijheden die hun voorspoed, hun geluk uitmaakten. De eigenbaatzuchtige, hoogmoedige, arglistige, oploopende en bloeddorstige man die de vrijheid, die bron van alle welvaart, te Gaveren in een onmeetlijken bloedplas versmachtte en onder zijnen ijzeren arm verpletterde, verdient den bijnaam van *goede* niet. De heer Rolin doorweefde zijn goed geschreven werk met aanhalingen van feiten en daden welke zijne gezegden kwamen staven en het geheel meer belang bijzetten.

In zitting van 10den van lentemaand vervulde de heer R. Verschueren zijne leesbeurt met een verdienstelijk prozastuk over *den oorsprong van het tijdelijk gezag der Pauzen.* Hij bewijst ons treffend, hoe het tijdelijk gezag, den Pauzen bij den afval van het Romeinsche keizerrijk tegen wil en dank opgedrongen, om de inwoners van den Pentapool, het Exarchaat en andere omliggende landouwen van Roomen tegen den inval der Longobarden te vrijwaren, waartoe het keizerrijk onbekwaam geworden was, door de eeuwenoude goedkeuring der romeinsche onderdanen het wettigste gezag geworden was en nog is dat er onder de zon bestaat. Daarenboven het wereldlijk gezag is de waarborg van de onafhankelijkheid der geestelijke macht en de Kerk spreekt borg voor de wijze regering

harer onderhoorigen. Het is overigens buiten kijf dat deze beide machten, verre van elkander den oorlog aan te doen, noodzakelijk samen moeten werken en dat het hof van Roomen deze verstandhouding op de beste wijze verwezentlijkt.

Het hertroerend verhaal, *De zinnelooze*, dat de heer G. De Potter den 24sten van lentemaand voordroeg, vervulde aller herten met een gevoel van medelijden voor den armen onnoozele welke slachtoffer stierf der hartstochtelijke liefde, die hij, niettegenstaande zijne zinsverbijstering in zijn hert gevoed had voor Mientje de dochter van den hoefsmid van het dorp, waar hij jaar in jaar uit, van de liefdadigheid zijner buren levende, in ronddwaalde.

In dezelfde zitting las ons de heer L. de Reu een fraai dichtstuk voor getiteld : *Drij lelien.* De versbouw ervan was zwierig, vloeijend en eenvoudig van bewoording. Zijn verhaal is levendig, alhoewel niet gansch van rijmelarij vrij te pleiten, en het geheel toont ons dat de schrijver, indien hij er zich wilt op toeleggen, eenmaal een goed dichter zal worden. De plechtige, zachte, slepende toon der verzen in de vertaling van den *Stabat Mater*, welke de heer de Reu ons nadien voorlas, kwam ons nog het bewijs leveren dat de jonge dichter gemakkelijk de snaren zijner lier met de gedachten kan doen overeenstemmen.

In zitting van 7[sten] van grasmaand las ons de heer E. Wouters een geschiedkundig werk voor over *den oorsprong en bloei van den koophandel van Antwerpen in de middeneeuwen*. Dit vrij lang en keurig geschreven stuk werd met veel belangstelling aanhoord. Daarna las de eerw. heer van Holewinckel ons eene schoone vertaling voor van den *lofzang van Mozes na den doortocht der roode zee*. Onder een dichterlijk kleedsel gaf hij er ons de gedachten van Mozes' *Cantemus Domino* in weder. Soms slachtoffert hij wat al te veel de uitdrukking ten voordeele van het gedacht. Hij belooft nochthans met geduld en volharding die kleine feilen welke zijne poezij ontsieren te zullen overwinnen en eenmaal eene goede plaats te midden der hedendaagsche dichteren te zullen bekleeden.

Op 19[den] van bloeimaand vergastte ons de heer Jul. Van der Linden op de lezing van een dichtstukje getiteld : *Roosjes trouwdag*. Dit dichterlijk verhaal, waar de versbouw, volgens ons, een weinig te kunstmatig van is, is eene bladzijde uit het hedendaagsch volksleven. Hij schetst er ons dan ook de zeden der werkende klas op eene levendige wijze in af. Wij wenschen dat de schrijver zich op dit vak onzer letterkunde moge blijven toeleggen waarin hij, ons dunkens, eenmaal schoone lauweren zal kunnen behalen. Daarop vervolgde de heer O'Mulrenin de lezing van zijn begonnen werk over *Ierland*, waar

wij in ons verslag der redekundige afdeeling breedvoeriger zullen over uitweiden.

De vertaling van den CXXXVIsten Psalm, *super flumina Babylonis*, welke de eerw. heer Van Holewinckel ons den 2den van zomermaand voordroeg was veel onberispelijker dan het vorige gewrocht van denzelfden schrijver. Er was meer zorg, meer eenvoud in het opstel en tevens werd het gedacht trouw wedergegeven. Wij kunnen den talentvollen vertaler niet genoeg aanmoedigen de baan te blijven bewandelen die hy ingeslagen is, waar hij steeds beter en beter zal in vooruitgaan en aan de vlaamsche letterkunde groote diensten kunnen bewijzen.

Niettegenstaande de overgroote bezigheden welke zijn ambt en de bewerking van het *algemeen vlaamsch Idioticon*, met welks uitgave hij met de heeren du Bois en J. Lambrechts gelast is, hem opleveren, wist de eerw. heer Schuermans nog eenige stonden te vinden om ze aan onze letterkundige oefeningen te wijden. Met den rechten opzoekingsgeest die wij hem kennen, had hij zich aan 't werk gezet om de namen eeniger verdienstelijke mannen, die den akker der vlaamsche letterkunde talentvol beploegd hadden, aan den nacht der vergetelheid te ontrukken, met hunne werken te doen kennen. Dit onderwerp behandelende sprak ons de eerw. heer Schuermans over de verdienstvolle gewrochten van

Hoogeerweerden heer P. de Ram, eersten rector magnificus der katholieke Hoogeschool, over den eerw. Edward Delforterie, hoogleeraar, gekend door zijn werk *Mémoires sur les analogies des langues flamande, allemande et anglaise*, waar de eerw. heer Schuermans ons eene beknopte ontleding van geeft en dat door de brusselsche academie, den 11 mei 1857, bekroond mocht worden. Verders over Philibrecht Van den Broeck, doctor in de godsgeleerdheid en hoogleeraar in dezelfde wetenschap te Leuven, die gansch zijn werkzaam leven kloekmoedig besteedde om de rechten van het vlaamsche volk, 't zij met de pen, 't zij mondelings te verdedigen. Daar het ons onmogelijk is hier al de namen op te sommen die de eerw. heer Schuermans aanhaalde, verwijzen wij onze lezers naar de nummers 19, 21 en opvolgende der *Eendracht*, 21sten jaargang, waarin zij hetzelfde onderwerp, min breedvoerig wel is waar, doch door denzelfden schrijver opgemaakt, zullen terugvinden.

In zitting van 23 van zomermaand, las de eerw. heer Frederickx ons een schoon werk voor getiteld : *De zegepraal des christendoms*, waarin de schrijver ons in schilderachtige kleuren de tafereelen voorhangt van den hardnekkigen strijd welke de Kerk bij haren oorsprong tegen de dweeperij der Romeinsche keizers, in de middeneeuwen tegen de barbaarschheid, later nog tegen de hervorming en den hoogmoed

harer voorstaanders en eindelijk tegen de hedendaagsche ongeloovigheid en onverschilligheid heeft moeten leveren, strijd waar zij steeds zegevierend uitkwam om grooter en machtiger, als door het geweld dat haar aangedaan wierd tegen hare vijanden gescherpt, ten voorschijn te komen. Dit grondig beredeneerd werk moeten wij vele verdiensten toekennen, niet alleen voor de verhevene gedachten die er in vooruitgezet wierden, maar ook voor de manier van uitdrukking, welke gedurig op de hoogte van het onderwerp bleef.

Het einde dezer belangrijke zitting werd door den heer G. Van de Zanden benuttigd om ons de *levensbeschrijving van P. P. Rubens* voor te lezen. De kunst, zegt hij, is voor ons, Belgen, een inlandschen plant die, op eigen grond geboren, er voortdurend gebloemd en schoone vruchten gedragen heeft. Na een weinig dit hoofdgedacht uitgebreid te hebben, vraagt hij zich af waar Rubens dan toch eindelijk mag geboren zijn? Culange, Siegen, Keulen en Antwerpen hebben hunne verdedigers gehad. Wat hem aan deze laatste stad den voorkeur doet geven zijn de menigvuldige bewijzen die ten haren voordeele pleiten. Zoo is het bij voorbeeld buiten kijf dat Rubens' grootvader zich te Antwerpen met den woon vestigde, dat zijn vader Joannes Rubens er gedurende zes jaren het ambt van schepene eervol bekleedde, en dat Petrus Paulus zelf er

gedurende vier jaren de lessen van Ottovenius volgde na er reeds in de *ateliers* van Tobias Verhaagt en Adam van Ort werkzaam te zijn geweest. Daarenboven men leest in het diploma, waardoor Karel I Rubens ridder schiep, de volgende woorden : *Nos ex bonorum numero selegimus Petrum Paulum Rubenium ex urbe Antverpiæ oriundum.* Wat er ook van zij, Rubens verbleef te Keulen tot zijn tiende jaar, wanneer hij naar Antwerpen terugkeerde om zijne studiën voort te zetten. Rubens die beurtelings lijfjonker van den graaf de Lalaing, schilder en gevolmachtigd minister van den hertog van Mantua bij het hof van Spanje, en kamerheer van den aartshertog Albrecht werd, trouwde in 1609 met Isabella Brant en schiep alsdan in de schilder-, graveer- en bouwkunsten die onsterfelijke gewrochten welke de faam op hare vleugelen nam om aan de vier hoeken der wereld den naam van den onovertreffelijken meester gaan uit te bazuinen. Rubens stierf op 63jarigen ouderdom den 30 mei 1640. Voegen wij daar bij dat de heer Van de Zanden een schoon kleed om dit lijf wist te hangen, wat het keurig verhaal moest verlevendigen en aangenaam maken.

Ziet daar, Mijne Heeren, wat wij gedurende het afgeloopen jaar op het letterkundig gebied mochten verrichten. Doch het was onze leden niet genoeg alleen met de pen leeren te schermen; hunne ijver vergde iets meer van hen. Zij hadden

reeds lang de macht van het gesprokene woord in openbare vergaderingen op den geest van het volk kunnen beseffen, en het zich ten plicht gerekend het wapen der welsprekendheid te leeren hanteren waar onze tegenstrevers ten onzen nadeele een zoo groot misbruik van maken. Bovendien het stelsel van aanval en verdediging, door den heer Gust. Meses in ons Genootschap ingevoerd, zou hun niet alleen leeren zich welvoegelijk in de moedertaal uit te drukken, maar ook veel bijdragen om zich een goed gedacht te vormen over zekere vraagpunten die hedendaags het meest aangeroerd worden. Immers het is uit de wrijving der gedachten dat het licht moet geboren worden.

Op woensdag 28 van slachtmaand, werden de zittingen der redekundige afdeeling geopend. Hoogleeraar Willems hield ter dier gelegenheid eene openingsredevoering welke dikwerf door warme toejuichingen onderbroken wierd. Wijzende op de slechte gevolgen die eene verfranschte en verbasterde opvoeding onvermijdelijk na zich slepen moet, deed onze achtbare voorzitter in eene schitterende improvisatie, al het nut uitschijnen dat dusdanig eene instelling zou verwezentlijken. De verfranschte Vlaming zou er het middel vinden om het schandig juk af te schudden dat zijnen geest in onbreekbare banden knelt, hem met onmacht slaat, en belet al het goede en het schoone dat hij omvatten kan op

eene eigenaardige manier vooruit te zetten. Dan, het vergaderen van bewoners uit al de gewesten van Noord en Zuid moet oneindig veel bijbrengen om tot de eenheid van uitspraak te geraken welke zoo zeer dient betracht te worden, inzonderheid in België. Eindelijk uitte de spreker de beste wenschen voor het welgelukken onzer moeijelijke onderneming welke, tegen eenieders verwachting, niet lang moesten vertoeven zich te verwezentlijken.

In dezelfde zitting gaf de heer F. de Laet, ondervoorzitter, eene eerste verhandeling over *het algemeen stemrecht* : Plichtmatige besprekers : MM. D. Delva en H. Claes (1). Spreker begint met te bewijzen dat in eenen staat alle burgers het recht genieten tot de vorming der wetten mede te werken, zoo lang zij er niet stellig hebben van afgezien. En inderdaad, zegt hij, eene maatschappij is eene vereeniging van menschen die zich onder wetten schikken, die voor hen het goede moeten verwezentlijken, dat is te zeggen, dat betrekkelijk iets waar alle volkeren naar streven en dat nochthans bij alle volkeren verschilt, volgens den aard van het land, de levenswijze en den godsdienst der inwoners, den minderen of meerderen graad van vrijheid die hunne volksaard kan verdragen, enz. Opdat dus

(1) Men zie het *Vrije Woord*, van Antwerpen, van 24 en 31 maart, en 7 april 1867.

die wet, die men soms de menschelijke rede heeft genoemd, dit goede kunne verwezentlijken, opdat zij de uitdrukking zij der belangen van het algemeen, en niet van eenen of eenigen, is het noodzakelijk dat eenieder, 't zij rechtstreeks in openbare vergaderingen, 't zij onrechtstreeks door het *representatief* stelsel, tot hare vorming bijdrage.

Spreker onderzoekt daarna de verschillige politieke stelsels die in Europa in gebruik zijn geweest van in de oudste tijden af tot op onze dagen. Van het grondwettelijk stelsel sprekende beweert hij dat, als men aanneemt, zoo als het de belgische grondwet zegt, dat alle macht uit het volk komt, men ook gereedelijk moet aannemen dat het algemeen stemrecht de beste uitdrukking is van dit grondwettelijk grondbegin, alsook het natuurlijk gevolg en de onvermijdelijke bekrooning der instellingen die ons thans beheeren. In eene grondige studie bespreekt dan de heer de Laet den aard en de gevolgen van het algemeen stemrecht. Hij tracht te bewijzen dat het algemeen stemrecht door zijnen aard zelven het algemeen welzijn van een land moet vergrooten en bij de burgers den eerbied voor het recht of de wettelijkheid verwekt en de ware vaderlandsliefde ontwikkelt. Hij staafde zijn gezegde door geschiedkundige en wijsgeerige beschouwingen, en steunde zich meermaals op voorbeelden door andere volkeren gegeven en

op het gezag van beroemde schrijvers. Het spijt ons hier niet langer over dit merkweerdig gedeelte der verhandeling van onzen geachten ondervoorzitter te kunnen uitwijden. Na de voordeelen van het algemeen stemrecht te hebben doen uitschijnen, poogt hij de bijzonderste tegenwerpingen te wederleggen en eindigt met zich af te vragen of men de toepassing van het algemeen stemrecht hier in België moet vergen of wel te keer gaan. Spreker aarzelt niet te antwoorden dat deze toepassing in België niet alleen mogelijk, maar noodzakelijk is geworden. In vurige woorden beweert hij dat zoo er een volk in Europa is dat zich steeds der vrijheid waardig getoond heeft en bestand is zich zelf te beheeren zonder zich aan regeringloosheid of dwingelandij bloot te stellen, dit wel degelijk het belgisch en vooral het vlaamsche volk is. België heeft geene omwenteling van 1789 noodig gehad om de persoonlijke vrijheid te leeren eerbiedigen, het zelfbeheer der gemeenten te leeren waarborgen. Dit alles was sedert eeuwen het werk der zonen van Vlaanderen geweest; Breijdel's strijdmakkers hadden het sedert het begin der XIVe eeuw, in ons vaderland, op vaste gronden ingeplant. Spreker bewijst dat België aan den vrijheidsgeest zijner zonen niet alleen zijnen roem maar zijn bestaan te danken heeft. Ook is het noodzakelijk om dien vrijheidsgeest te behouden en te versterken aan alle Belgen

politieke rechten te erkennen. België slibbert op eene vreesselijke wijze op de baan der verbastering; het is hoogen tijd het volk te roepen om het in zijne plooi te herstellen èn het voor eenen onvermijdelijken val te redden. Na alle de wonden getoond te hebben die, volgens hem, hier te lande uit de centralisatie voortvloeijen en die het algemeen stemrecht geroepen is te genezen, eindigt spreker zijne schoone verhandeling met eenige warme woorden over de toekomst der democratie.

Den 5[den] van wintermaand onderhield ons de heer J. Wagemans over *Pieter Coutherele*, den volksheld der XIV[e] eeuw, welke geld en goed verpandde om de gelijkheid van burger en edelman voor de wet te betrachten en daar te stellen. Hij poogde den grooten en warmen volksvriend wit te wasschen van lasterende aantijgingen waàrmede eenige geschiedschrijvers 's mans aandenken bevlekt hebben. De heeren L. van Damme en Ivo Vercauteren traden als plichtmatige besprekers op. De redetwisting was zeer levendig. Niettegenstaande de moeijelijke en menigvuldige tegenwerpingen die hem gedaan wierden, wist de heer Wagemans zich telkens goed uit den slag te trekken.

Uw verslaggever droeg in de zitting van 12 van wintermaand eene zeer uitgebreide verhandeling voor over *de fransche omwenteling*. Spreker onderzoekt eerst en vooral aan welke

voorvallen die groote volksbeweging moet toegeweten worden. Volgens hem is de eerste en bijzonderste oorzaak, die dit schrikkelijk bloedbad voorbereid heeft, terug te vinden in den zedeloozen, wijsgeerigen en goddeloozen geest der XVIIIe eeuw door de twee vorige eeuwen voorafgegaan. Luther, de zoogezegde hervormer, stak de eerste het oproerig vaandel op en begon in de XVIe eeuw de eenheid der Kerk te breken. Zijne nakomelingen der XVIIe eeuw, den rechten draad zijner hervormingen maar niet kunnende vinden, werden er door den duur onverschillig aan; in zake van godsdienst is er van de onverschilligheid tot de ongeloovigheid maar eenen stap, en die stap werd door de wijsgeeren der XVIIIe eeuw al ras gedaan. Nevens deze oorzaak komen zich al de anderen rangschikken. De zeden der hoogere wereld waren maar al te zeer verbasterd door de tuchtelooze, bedorvene schriften welke toen in groote in-folios den toer van Vrankrijk deden. De onwetendheid waarin de kennis van het natuurlijk recht gevallen was, had diepe wonden in het hart van 't fransche volk geslagen en de grootste wanorde heerschte in de bestuurlijke zaken van het land. Dit mocht of kon niet blijven duren; eene hervorming was noodzakelijk geworden. Maar wie moest die hervorming verwezentlijken? De tijd en het christendom, antwoordt de spreker. Immers al de mensche-

lijke scheppingen, zoowel als de mensch zelf van wien zij uitgaan, dragen van hunne geboorte af het vonnis der ter dood veroordeelden bij zich. Men had Vrankrijk's verouderde wetten en instellingen die op hunne laatste beenen liepen hun eigen dood moeten laten sterven. De geschiedenis leert ons daarenboven de weldaden van het christendom gedurende achttien eeuwen kennen, en daar de noodig geachte hervormingen geenszins met den geest van ons geloof strijdig waren, daar integendeel de gedachten van vrijheid, broederlijkheid en gelijkheid, in eenen goeden zin verstaan, steeds door het christendom beoogd wierden, weet hij niet waarom men het zijn sedert achttien eeuwen zoo goed begonnen werk niet heeft laten voltooijen en bekroonen. Na al het goede aangestipt te hebben, dat door de fransche omwenteling mocht gesticht worden, veroordeelt de spreker nochthans die volksbeweging omdat zij aan hare beloften is te kort gebleven. Zij had het fransche volk de vrijheid beloofd en och arme! het kreeg het keizerrijk; zij beloofde het rust en vrede, en helaas! zij wikkelde het in opvolgende bloedige oorlogen welke het zuiverste bloed zijner jeugdigste zonen kwamen aftappen. Zij beloofde het voorspoed en geluk, en kon het nog maar geen duurzaam regeringsstelsel geven welk de eerste bron van weelde en overvloed voor een volk is.

Op het einde dezer zitting nam de heer

F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, wien de belangen van ons Genootschap zoo nauw aan het hart liggen, het woord om ons in eene heldere improvisatie zijne gedachten over de fransche omwenteling te laten kennen. Met dit buitengewoon redenaarstalent dat wij hem kennen, in die zwierige taal die hem eigen is, onderhield hij ons een ruimen tijd over de mistroostige, goddelooze leeringen van Helvetius, baron d'Holbach, J. J. Rousseau en meer andere toenmalige socialisten en communisten. Hij sprak ons over de gruwelen in die droevige tijden in naam der vrijheid gepleegd, en eindigde met het goede en het kwade aan te stippen dat er door de aanvoerders der fransche omwenteling is gesticht geworden. Wij kunnen niet nalaten hier in het voorbijgaan hulde te brengen aan den ijver welke de achtbare heer Schollaert aan den dag legt om den bloei van ons Genootschap te bevorderen. Door zijne gestadige tegenwoordigheid op onze zittingen waar hij telkens eenige aanmoedigende woorden voor ons, jonge Vlamingen, medebracht, wist hij in de harten onzer jonge leden de liefde voor moedertaal en vaderland te doen ontkiemen en wortel schieten. Hij volbracht aldus eene eervolle taak.

Het grondbeginsel der nationaliteiten was het belangrijk vraagpunt dat de heer Remy Moroy in zitting van 9sten van lauwmaand verhandelde. Plichtmatige besprekers : de heeren

Cyr. Vander Linden en H. de Schuttere. De kaart van Europa, zegt de heer Moroy, ondergaat jaarlijks veranderingen altoos ten voordeele der machtige keizer- of koningrijken die met het zwaard in de vuist het recht van den sterkste kunnen en durven doen gelden. Eenige groote staten, aangevoerd door de drift om hunne grenzen uit te breiden, palmen eene of andere provincie in om eenige ponden zwaarder te wegen in de weegschaal van Europa. Intusschen roept en zingt men op alle toonen, in Vrankrijk en in Pruisen inzonderheid, dat de volkeren zich vereenigen moeten tot eenige machtige rijken; dat de rust van Europa er van afhangt en dat daarom de kleinere staten moeten verdwijnen. Wat hebben de kleinere staten tegen die taal hunner overheerschers in te brengen? Niet anders dan hunne eigenaardigheid, hunne eigendommelijkheid die verhindert en verbiedt dat zij vermengeld zouden worden met een ander volk, die vereischt dat zij zichzelven toebehooren. En hier doet zich de vraag natuurlijk op: Wat is eigentlijk eene nationaliteit? Hier onderzoekt spreker de verschillige stelsels door een aantal schrijvers, welke over het punt gehandeld hebben, vooruitgezet en verwerpt ze telkens omdat zij den toets der critiek niet kunnen doorstaan. Zij die met Ledeganck zeggen :

De taal is als het merk der onderscheiden volken.
Die geene taal bezit, bezit geen vaderland !

of met den geleerden D[r] Halbertsma :

De taal is de ziel der natie, zij is de natie zelve!

bedriegen zich. Want de geschiedenis leert ons dat de volkeren samengesteld uit elementen van verschillige volksstammen en ook gebruik makende van verschillige talen, kunnen bestaan, ja zelfs heden nog overal te vinden zijn. Op nog min vasten grond is het stelsel gebouwd dat zegt : De nationaliteit van een volk berust op de onnalatelijke voorwaarde dat het vorsten hebbe die gedurig in zijn midden verblijven; zoo immers ontkent men de eeuwenoude nationaliteit van het manhaftig Hongarië. Even zoo is het gelegen met het stelsel der natuurlijke grenzen, die eigenlijk niet bestaan, en met een ander dat de nationaliteit vindt opgesloten in de geschiedenis, in den krijgsroem van het volk en de grootheid zijner oorlogshelden. Hier roept de spreker onze vaderlandsche geschiedenis in, waar geene volkseenheid te vinden is. Een laatste stelsel zegt dat de nationaliteit ligt opgesloten in eene gemeenschap van zeden, van godsdienstige en politieke meeningen, van plaatselijke gebruiken, van afzonderlijke wetten die een zeker getal persoonen nauw verbinden, en het wordt ook verworpen omdat het van verdeeling in verdeeling, eene nationaliteit toekent aan de minste samenhooping van volk en bijna evenveel nationaliteiten aanneemt als er dorpen

en gehuchten zijn. De spreker die eerst heeft gezegd : « de nationaliteit is eene vereeniging van vereischten om een volk te laten aanspraak maken op een onafhankelijk bestaan, dat dit volk vrij zij of niet, » vindt ten slotte deze vereischten opgesloten, gelijk voor België, in het karakter van onverzoenbare vijandschap tegen alle vreemde overheersching, gegrond op eigen vroege beschaving en op getrouwheid aan oude vrije instellingen. Dit wordt bewezen voor België dat op het veld der gedachten, der princiepen en der feiten zijne reden van bestaan in zichzelven vindt, in een woord dat kan en moet zonder vreemde hulpe leven.

De heer H. Claes voldeed in zitting van 16den van lauwmaand aan zijne plichtmatige spreekbeurt met eene voordracht over *van Egmont's vonnis en dood*. Eenen blik op die duistere bladzijde onzer geschiedenis werpende tracht de heer Claes zijnen held te verdedigen tegen de stelselmatige aanvallen waarvan hij wegens eenige protestantsche en katholieke schrijvers het doelwit geweest is. Hij bewijst klaar en duidelijk dat Lamoraal, graaf van Egmont, verre van een verrader te zijn geweest zich steeds eervol soms maar wat al te getrouw van zijne plichten als burger, als soldaat, als edelman gekweten heeft. Het gansche leven van den dapperen veldoverste die twee maal, te St-Quentijn en te Gravelines, de spaansche monarchij redde, levert geen

enkel feit op dat de argwaan en den bloeddorstigen haat van Philips eenigzins zou kunnen verrechtveerdigen. Vervolgens randt de spreker het vonnis aan dat Egmont ter dood veroordeelde, als zijnde in tegenstrijdigheid met den geest der toenmalige wetgeving. De raad van beroerte, of beter gezegd de bloedraad, door den uitheemschen bloedzuiger Alvarez van Toledo, hertog van Alva, ingesteld, was niet bevoegd om eenen ridder van het Gulden-Vlies te oordeelen, die door zijne *pairs* moest gevonnisd worden. Egmont's nagedachtenis is aldus door den heer Claes dapper gewroken geworden. Zijne plichtmatige besprekers waren : de heeren Moroy en R. O'Mulrenin. Wanneer de redetwisting, om zoo te zeggen, algemeen geworden was, werd er van tijd tot tijd een uitstapje gedaan op het terrein der inkwisitie en soms een lichtstraal geworpen op het donker vloers dat dit droevig tijdstip onzer geschiedenis omnevelt.

Het woord werd in zitting van 13den van lauwmaand den heer J. Van Caillie gegeven om ons over *Jacob Van Artevelde* eenige stonden te onderhouden. Jakob had aan het gentsche volk beloofd nooit de belangen der gemeente te verraden om gulden sporen voor zijne zonen te winnen of edele bruidegommen voor zijne dochters te vinden en spreker bewijst dat hij zijnen eed is getrouw gebleven. Den eersten vlaamschen Ruwaart vrij pleiten der zware beschuldi-

ging die op hem weegt, namentlijk dat hij Vlaanderen aan Engeland tegen een belagchelijken koopprijs zou hebben meenen te leveren, was het doel van den heer Van Caïllie. Wonderwel gelukte hij er in. Zijne plichtmatige besprekers waren : de heeren E. Wouters en B. Verleysen.

In zitting van 6 van sprokkelmaand hield onze ondervoorzitter de heer Fred. de Laet eene verhandeling over *den lijfsdwang* (1). De afschaffing des lijfsdwangs, zegde spreker, onlangs door den minister van Justicie voorgesteld, is een dier vraagstukken die het meest last zullen lijden zich aan de openbare opinie op te dringen. Inderdaad, vooral in de handelsteden, ziet men in den lijfsdwang, de waarborg des handels, den steun des crediets en dit gedacht vindt nog zoovele aanklevers dat het sterk te betwijfelen valt of de kamers den voorgestelden maatregel zullen stemmen. De kwestie schijnt te belangrijk opdat wij er u niet zouden over onderhouden. In eene beknopte studie, zullen wij trachten zoo grondig mogelijk den oorsprong en het karakter te onderzoeken en de menigvuldige redenen die voor en tegen zijne afschaffing pleiten onpartijdig voor te dragen. Na uitgelegd te hebben in welker voege de lijfsdwang thans in België nog

---

(1) Men zie het *Vrije Woord* van 17 en 24 februarij, 10 en 21 maart 1867.

bestaat treedt de heer de Laet in historische beschouwingen over den oorsprong en het karakter van de instelling zelve. Hij verhaalt welke hervormingen zij van de Romeinen af tot op onze dagen heeft ondergaan en bespreekt eindelijk het vraagstuk harer afschaffing. Spreker, in eene doorgronde en hoogst belangrijke studie, draagt beurtelings en op eene zeer onpartijdige wijze de redenen voor, die voor en tegen de afschaffing pleiten en doet eindelijk zijn gedacht over het besproken vraagstuk kennen. Op het eerste zicht voelt hij zich geneigd de afschaffing van den lijfsdwang bij te treden, want zij is eene dier instellingen wier hatelijk karakter bij elken edelmoedigen mensch eenen natuurlijken afkeer moet verwekken. Daarenboven, daar de lijfsdwang in den algemeenen regel nog alleen voor de handelszaken bestaat, werpt hij op den handelaar een onverdiend vermoeden van oneerlijkheid. Maar buitendien, antwoordt de lijfsdwang wel teenemaal aan het doel dat men zich heeft voorgesteld? Belet hij waarlijk de bedriegerij en de slechte trouw den eerlijken handel uit te buiten? Neen, want de welhebbende koopman alleen kan er gebruik van maken. De kleine handelaar die maar geringe betrekkingen aangaat zal er nooit kunnen aan denken dit middel van uitvoering te bezigen daar de wet zelve een *minimum* daarstelt dat zelden beneden het beloop zijner schuldvor-

dering zijn zal; en kon hij dan nog den lijfsdwang gebruiken zal deze voor hem zoo duur te staan komen dat hij hem nog niet eens zal kunnen benuttigen. De lijfsdwang om een billijk karakter te hebben zou dus kosteloos moeten zijn. En is ook, zoo als men beweert, de lijfsdwang wezenlijk eene beproeving van solvabiliteit en goede trouw? Neen, want hij treft onmeêdoogend, zonder onderscheid, de schuldenaars van goede en slechte trouw.

Wat dient er dan gedaan, vraagt spreker zich af. Moet men den lijfsdwang behouden of moet men hem afschaffen? Ons antwoord zou niet twijfelachtig zijn, antwoordt hij, zoo onze wetten een middel van uitvoering verschaften op de roerende goederen, want welken afkeer de lijfsdwang ook moge verwekken, men kan niet ontkennen dat zijne afschaffing in den tegenwoordigen staat van zaken de deur zou openen aan allerlei bedriegerijen en de nadeeligste gevolgen voor het crediet zou hebben. Zoolang men geen middel zal gevonden hebben om, zonder gevaar, eene rechtsvordering op de roerende goederen toe te laten of zoolang de wet de schuldenaar van slechte trouw niet als een misdadiger zal straffen, zal men wel genoodzaakt zijn den lijfsdwang in onze wetten te behouden. M. de Laet neemt dus aan dat men den lijfsdwang nog eenigen tijd behoude, doch slechts als een onvermijdelijk kwaad en niet als een billijk

recht, en behoudens men de middelen zoeke hem zoodra mogelijk op eene voordeelige wijze af te schaffen. Daarenboven neemt hij dit behoud slechts aan onder eene voorwaarde die geheel en al het princiep van den lijfsdwang moet wijzigen. Hij zou willen dat de lijfsdwang ophoude verplichtend te zijn voor den rechter, zelfs voor eene somme boven de 600 fr., en dat hij enkel kunne toegepast worden wanneer de slechte trouw klaarblijkend is. Wij herhalen het, zegt spreker, wij zouden liever den lijfsdwang teenemaal uit onze wetten zien verdwijnen gelijk de andere verouderde instellingen waarvan hij een laatste overblijfsel is. Maar wij denken dat men deze zaak niet langs eene zijde alleen mag beschouwen en dat men hier ook het belang des handels in aanmerking moet nemen. Zoo de lijfsdwang niet onberispelijk is, zou zijne afschaffing veel ergere gevolgen hebben dan wel zijn bestaan en duizende belangen zouden er voor immer door gekrenkt worden. Men moet den vooruitgang trapsgewijs bewerken en niet roekeloos een schoon princiep aankleven om het tegen weêr en wind te doen zegepralen.

In dezelfde zitting droeg de heer D. Delva eene korte verhandeling voor over *de brabantsche omwenteling*. Na zich een weinig bij de oorzaken die er aanleiding toe gaven opgehouden te hebben, hield spreker eenen oogenblik stil bij Vonck, Van der Meersch en Vander Noot om ons hun ka-

rakter, hunne onderlinge twisten te laten kennen, om ons eindelijk de gevolgen te doen vatten, welke die ómwenteling na zich zou slepen. Als plichtmatige besprekers traden op : de heeren Stassen en J. Achterberg.

In zitting van 13 van sprokkelmaand sprak de heer R. O'Mulrenin ons over *het verledene en het tegenwoordige van Ierland*, zijnen geboortegrond. Het was een volledig overzicht der ongelukken van Ierland sedert zijne opkomst tot op onze dagen. De Ieren leefden gelukkig, vrij van allen buitenlandschen invloed tot de VIIIe eeuw, wanneer de Noordmannen eenen inval in het land deden, en er gedurende twee eeuwen in bleven nestelen, en eindelijk te Cloutarf een volledigen nederlaag bekomen hebbende voor het iersche vaandel moesten onderdoen en naar andere vreemde oorden de wijk nemen. Ter nauwernood van dit helsch gebroed verlost vlogen de Ieren in 1169 weder te wapen om een eersten aanval der Engelschen af te weren, welke door een klein gedeelte van Ierland, de *Pale* genoemd, in te palmen, de overheersching van het gansche land later onder Jacobus den eersten kwamen voor te bereiden. Verders beschrijft de heer O'Mulrenin de martelingen welke de katholieke inwoners van Erin te onderstaan hadden onder de regeringen der wreede Elizabeth, van den niet min bloeddorstigen Crommwell en andere engelsche vorsten die hun hunnen hard-

nekkigen wederstand en hunne getrouwheid aan den voorvaderlijken godsdienst duur deden uitzweeten, tot dat eindelijk de vereeniging van de iersche en engelsche parlementen, welke voor Ierland de genadeslag zijn moest, in 1800 door de kuiperijen en het woest geweld der Engelschen uitgeroepen werd en al die gruwelen kwam verrechtveerdigen en bekroonen. Alsdan rees de onsterfelijke O'Connell op die, met zijne buitengewone hoedanigheden naar lichaam en ziel, alleen aan het engelsche parlement meer spel leverde dan al de Ierlanders te samen het hadden kunnen doen. Na de emancipatiewet te hebben doen stemmen was al zijn pogen en streven tot de herroeping der hatelijke vereenigingswet gericht. Hij moest zijne vrome stoutmoedigheid, alhoewel deze nooit buiten de palen der wet gegaan was, door eene zware gevangenisstraf boeten. Na zijne dood, in 1848, geraakte het land in opstand. De onafhankelijke oppositie, in 1852 tot stand gebracht, valt in duigen door het verraad van Keogh én Sadleir. De spreker zegt, ten slotte, nog een woord over de opkomst der Fenians onder Jacobus Stephens en Johannes O'Malconney, hunne verdeeldheden en de afscheuring der senatus partij onder den colonel Roberts. De redetwisting over die belangrijke voordracht liep den ganschen tijd over den invloed der engelsche hervorming op den ongelukkigen staat van Ierland. Waren plichtmatige

besprekers : de heeren J. Wagemans en uw verslaggever.

Den 20sten van sprokkelmaand droeg de heer J. de Wit eene geschiedkundige verhandeling voor over *het leven en de werken van Hugo de Groot*. Plichtmatige besprekers : de heeren L. Van Damme en uw verslaggever. In 1583 te Delft geboren werd de Groot op twaalfjarigen ouderdom naar de hoogeschool van Leiden gezonden om er de wijsbegeerte, godsgeleerdheid, rechten en wetenschappen aan te leeren, waar hij drie jaren later reeds zoo ervaren in was dat een geleerde van hem schreef : het ware moeijelijk te gelooven dat de groote Erasmus zulke verwachtingen van zich in zijne jeugd deed opvatten als de Groot. Alsdan vergezelde hij den vermaarden Oldenbarnevelt naar het hof van Hendrik IV, waar de roem zijner geleerdheid hem reeds voorafgegaan was en hem de grootste onderscheidingen te beurt vielen. Reeds had hij in 1599 eene vertaling in het licht gegeven van eene door den beroemden Simon Stevin geschrevene verhandeling *om den zeevarenden met zekerheid den weg in volle zee aan te wijzen*, toen hij in 1601 zijn eerste latijnsch treurspel « *Adamus exul* » in de wereld zond als voorbode van Vondel's *Lucifer* en Milton's *Verloren paradijs*. Door de staten van Holland in 't jaar 1603 tot hun geschiedschrijver benoemd, gaf hij zeven jaren later zijn boek uit « *over de oudheid der*

bataafsche republiek » en naderhand de « *Jaarboeken en geschiedenissen in de Nederlanden sedert Philips dood tot den jare* 1609. » Later om de eischen der Engelschen te wederleggen, die beweerden, dat zij alleen het recht hadden de zeeën te bevaren, die zij het eerst bezocht hadden, vervaardigde hij het vermaarde werk « *Over de vrijheid der zee;* » om de twisten der Arminianen en Gommaristen te slechten, verscheen van hem in 1613 de « *Vereeniging der uiteenloopende meeningen over de voorbeschikking en de genade,* » werk dat hem wegens Maurits, wiens handlangers de Gommaristen waren, eene eeuwigdurende tuchthuisstraf goldt. Met medehulp zijner listige vrouw uit de gevangenis ontsnapt, droeg hij korts daarna aan Lodewijk XIII een werk op, getiteld « *Iets over het recht van vrede en oorlog*, » een werk dat in de kennis van 't natuurrecht een tijdstip zou afperken en het eerste zijn dat de voornoemde wetenschap in haar geheel en systematisch behandelde. In 1634 wierd de vredelievende de Groot gezant van Zweden benoemd bij het fransche hof, waar hij de oorlogzuchtige en sluipende politiek van Richelieu te bevechten vond, zoodanig dat hij zich den haat van den dubbelzinnigen cardinaal op den hals trok. Dat zij geene goede vriënden waren, bewijst het gezegde van de Groot toen men hem de dood van den franschen minister aankondigde : Wees gerust, ik zal hem niet opgraven. Het was toen

ook dat het grootste gedeelte der godsgeleerde werken van de Groot verscheen. Een dier werken waarin hij alléén ten doel had te bewijzen dat de Paus de antechrist niet was, trok hem den haat zoowel der Arminianen als der Gommaristen op zich. Zij verweten hem dit geschreven te hebben om zonder schande tot de Papisten te kunnen overloopen. de Groot overleed den 28 oogst 1645. Ziet daar in korte woorden den inhoud dier grondig bestudeerde verhandeling.

Acht dagen later voerde de heer Leo Van Damme het woord over *de opkomst en den val van den handel in Brugge.* Plichtmatige besprekers : de heeren E. Cauwe en A. Dewolf. Spreker begint met den heilzamen invloed te bestatigen die de kruistochten in de XIe en XIIe eeuwen uitgeoefend hebben op den bloei der vlaamsche nijverheid in 't algemeen en van den brugschen handel in 't bijzonder. Het Oosten ontplooide zich voor de kruisvaarders met al zijne rijkdommen, en de zeeën die er naar toe leiden werden van dan af door de vlaamsche zeevaarders doorkruist. Venetië dat zich tot dan toe het monopolium van den handel met die verreliggende gewesten toegeëigend had, was voortaan verplicht den rijken buit die het er ging opdoen met Brugge te deelen, wier rijke nijverheidsvoortbrengsels in den vreemde zeer hoog geschat wierden. Vlaanderen's voordeelige ligging tusschen het Noorden en het Zuiden bracht ook niet

weinig bij om het tot algemeene stapelplaats der handeldrijvende volkeren te doen uitkiezen. Dank aan de wijze oorkonden en privilegiën door de regerende vorsten aan de nijveraars verleend, kon de handel zich vrij ontwikkelen om welhaast de vreemdelingen uit te lokken zich met duizenden in onze gewesten te komen nederzetten. Brugge werd welhaast door eene vaart verbonden aan Damme, die, in 1251 gebouwd, dertig jaren later de eerste have der wereld was. Daarenboven de vreemde mogendheden waren onze graven in het verleenen van privilegiën ter hulp gekomen. Zoo verkregen de Vlamingen beurtelings in 1154 en 1173 van het duitsche keizerrijk het overgroot voorrecht om hunne voortbrengsels op geheel het duitsch grondgebied te mogen inbrengen, ze er uit te verkoopen en openbare markten, twee op 't water te Duisburg en twee op 't vasteland te Keulen, te mogen houden. Weldra kwam een verdrag tusschen de duitsche, engelsche en vlaamsche hanzen de vriendschappelijke betrekkingen tusschen de verschillende Noordervolken nog versterken en eene nieuwe uitbreiding geven aan den reeds zoo voorspoedigen handel. Voegen wij daarbij dat de wereldbefaamde eerlijkheid der vlaamsche handeldrijvende menigte zoo hoog geprezen wierd als de pracht harer produkten, en wij zullen geenszins verwonderd zijn te vernemen dat de stad Brugge zoo hoog in rijkdom, weelde en overvloed gestegen was dat zij den

toon der beschaving aan al de volkeren der wereld gaf. Ongelukkig voor haar kwamen inwendige twisten dien gelukkigen staat van zaken bederven. Brugge of Gent, soms beiden te samen, werden de opvolgende tooneelen van oproer en tegenstand, ja soms zelfs trokken zij gewapender hand tegen elkander op. Hier was het eene inbreuk door den graaf op de oorkonden gepleegd, daar de tergende eisch van overtollige tolgelden, hier weêr het onwettig geweld van een' albegeerenden gebuur, daar weêr de verradelijke daden van eenen of anderen franschgezinden graaf, die onze vaderen tot wederstand kwamen aanhitsen. Antwerpen, toenmaals onder het beheer der hertogen van Burgonje, maakte van de gelegenheid gebruik om de vreemde kooplieden tot haar te lokken met in hare veilige haven aan hunne schepen al de voordeelen aan te bieden die de halfverzande en door de zeeschuimers, die zich te Sluis ophielden, beloerde Zwijn, hun niet meer verschaffen kon. Van dan af mocht men vrij met het brugsche magistraat uitroepen : Brugge in vergelijking met uw verleden, zijt gij als waart gij niet meer.

In zitting van 13den van lentemaand voldeed de heer R. Lepaige aan zijne spreekbeurt met eene voordracht over *het leenrecht in de middeneeuwen*. Plichtmatige besprekers : de heeren Moroy en Verleysen. Hij begint met te toonen hoe in die instelling van barbaarschen oorsprong de

mindere man, zijn recht dagelijks in twijfel betrokken ziende, gedwongen werd telkens het geweld te beproeven om zijnen eigendom te beschermen. Van daar zijn toevlucht tot machtigeren die, hem hunne hulp toezeggende, zich ook eenige rechten tegenover hem aanmatigden. Die aanmatigingen waren meest van tijd onrechtveerdig, verdrukkend, ja soms zelfs walgelijk. Verders wijdt spreker tamelijk uit over de wijze van rechtsplegingen en over de rechten en plichten der verschillende klassen die de volkeren uitmaakten. Eindelijk toont spreker ons hoe de vrijmaking der lijfeigenen, in alle landen in de XIIe en XIIIe eeuwen begonnen, onder den heilzamen invloed van het christendom tot op het einde der XVIIIe eeuw ter eere van het menschdom voortgezet wierd.

Uw verslaggever verdedigde in zitting van 20sten van lentemaand eene thesis over *het verplichtend onderwijs*. De vrijheid en het onderwijs hebben, volgens hem, door de eeuwen henen een en denzelfden strijd gestreden; samen hebben zij de vooroordeelen bevochten en aldus de hinderpalen die hun in den weg stonden doen verdwijnen, en nu de vrijheid zegepraalt zou het eene schreeuwende onrechtveerdigheid zijn indien zij haren jongeren broeder durfde miskennen en verdrukken. Immers de wet die het onderwijs verplichtend zou maken zou een schandigen aanslag zijn op de onverjaarbare rechten van het

vaderlijk gezag, zoo denken ten minste Dupanloup, de Salvandy, Thiers en meer anderen er over. Zij die zeggen : den staat behoort het kind en bijgevolg zijne opleiding voor en door den staat, bedriegen zich. Dit gezegde, wel is waar, was een verhevene waarheid ten tijde der oude Romeinen, Atheners en Spartiaten waar de staat alles was; wanneer de persoon en de staat een en hetzelfde wezen uitmaakten. Dit was ook nog waar onder Lodewijk XIV, welke het zoo ver gebracht had van in zijnen dollen hoogmoed te kunnen zeggen « De staat ben ik. » Dit zal steeds eene waarheid blijven bij pruisissche volkeren waar pruisissche bloedzuigers regeren, maar hier, in ons vrije België, onder het beheer onzer vrije en onafhankelijke grondwet, zal dit steeds eene grove en lasterende leugen zijn en blijven. Ten slotte roept spreker met Macauley en William Penn uit : Onderwijst het volk. Maar tevens zegt hij met Mirabeau aan den rijke, niet aan den staat : Besteed uwen overvloed aan het stichten van scholen waar der menschen geest veredeld, niet verbeest zal worden. Laat aan het vrije onderwijs de zorg over mannen met gezond oordeel en verstand te vormen, en bezorgt het de middelen daartoe. Ziedaar in korte woorden het hoofdgedacht dier voordracht, welke eene algemeene redetwisting deed ontstaan. Deze liep grootendeels over de vraag of de staat al of niet het recht had van te onderwijzen? Spreker ant-

woordde : Neen. Want, zegt hij, alle menschen komen ter wereld met de vrijheid van gedachten. Er is geen ouderdom bepaald waarop zij die vrijheid zullen mogen uitoefenen. Dus van hunne geboorte af hebben zij een recht van toezicht op alle openbare macht. Hoe wil men dan dat de staat het recht hebbe de gedachten te vormen van hen die het recht hebben al het doen of laten van den staat goed of af te keuren? Bovendien de staat mag enkel het geweld gebruiken dan wanneer hij aangerand is.

Wij komen eindelijk aan de laatste en een der schoonste zittingen onzer redekundige afdeeling, zoowel onder het oogpunt der aandachtwekkende voordracht die er gehouden wierd als onder dat van den buitengewonen ijver die, verre van verslapt te zijn, steeds meer en meer gestegen was en dien dag het toppunt scheen te bereiken.

Op 27sten van lentemaand kwam de heer J. Van der Linden over *den invloed der vrijheid op de letterkunde* handelen. Hij begint met zich de vraag te stellen : Wat is het levens- en ontwikkelings princiep eener letterkunde? Welke uiterlijke middelen zijn het beste geschikt om uit het zaad van den litterarischen geest eens volks, schoone vruchten doen op te groeijen en tot kracht en rijpheid te komen? Ziet hier hoe spreker deze vragen door eene aaneenschakeling van wijsgeerige gedachten afdoenend beantwoordt. Hij denkt niet noodig te bewijzen dat het

genie van alle landen en tijden is. Dat het koude treurige Noorden met zijnen steeds door mist overtrokken hemel, niet minder dan het blijde weelderige Zuiden aan den helderen zonneglans gewoon, voor geestesgewrochten geschikt is, getuigt de kortstondigste overweging. Het gewaad der natuur zal op de inbeelding van een volk werken, en het is daar dat het eenen vorm, een eigenaardig kleedsel om zijne gewrochten te kenmerken zal en moet zoeken. Het genie is eene kracht, en de behoeften eener kracht zijn de beweging, het uitspatten harer spieren. In onze onvolmaakte wereld is er niets dat eene volkomene vrijwilligheid of ongedwongenheid bezitte, en het genie even als alle andere wereldskrachten heeft aansporingen noodig, wil het tot het toppunt geraken van hetgeen het bereiken mag. Welke begunstigingsmiddelen zal men dan inroepen? Vooreerst een harmonisch akkoord tusschen de verbeelding die den uiterlijken glans van het schoone vat, het gevoel, dat blakend vuur voor het schoone, ontsteekt, en de rede, die alle buitensporigheid van verbeelding en gevoel vermijdt, aldus zal het genie zich aan de gedachte kleven die de grootste aan zijne verbeelding voorkomt en de diepste in zijn hart schiet. En welke is die gedachte? Zij is dubbel, de twee zijden der menschelijke voorbeschikking rakende; van den eenen kant beschouwt zij de algemeene voorbeschikking van het menschdom : het naderen der

Godheid, en daar is de eerste en tevens de algemeene bron waar de dichter in putten gaat. Van den anderen kant is die voorbeschikking individueel, van elken mensch zich tot het volk tot hetwelk hij behoort uitreikende, spruitende uit het eigentlijke van het menschenwezen dat tusschen hem en het overige der schepsels eenen afgrond delft: hier bedoelt spreker de vrijheid. De vrijheidszucht baart in hem wien zij ingeboren is', grootheid van karakter en bij het volk vaderlandsliefde en drift voor onafhankelijkheid. Ja 't is die zucht naar grootmaking van het vaderland door den roem van den geboortegrond en het daarstellen van de rechten der burgers, 't is die zucht gepaard met geloof in 's vaderland's grootwording, die alle groote letterkunde bezielt en begeestert, en tot hunne ontwikkeling noodig is. De heer J. Van der Linden staat dan vóór de noodzakelijkheid van de vaderlandsliefde, niet anders dan door de vrijheid te bekomen, als grondgedacht eener letterkunde. Daaruit vloeit dat de aanmoediging van den eenen of anderen vorst zoo een groot vermogen niet bezit als men haar soms wel heeft willen toeschrijven. Want zij hadden het geluk te leven en te regeren wanneer de letterkunde schoone vruchten schoot, het is de letterkunde niet die hun hare grootheid zou te danken hebben. Om dit alles te staven haalt spreker menigvuldige geschiedkundige bewijzen aan. Zijne plichtma-

tige besprekers, de heeren Landmeters en H. Lepaige, deden hem opmerken dat onder het romeinsche keizerrijk en onder Lodewijk den XIV^den^ er geene vrijheid bestond en dat nochthans de fransche en latijnsche letterkunden hunne schoonste vruchten zaaiden en plukten. Voor wat de eene betreft, zegt spreker, is het mis te beweren dat de schrijvers van het romeinsche keizerrijk, welke zeer dun gezaaid waren, die der republiek zouden overtroffen hebben. Immers het is buiten kijf dat Virgilius zoodanig zijne vrijheid van denken verloren had dat zijne *Æneis* een veel verhevener *epos* ware geweest, hadden Augustus en het keizerrijk nooit bestaan; het keizerrijk dat het tooneel tot eene stomme *pantomime* bracht, al de wortels der welsprekendheid uitroeide, Labienus' werken deed verbranden, Asinius Pollio vervolgde en eindelijk dat deel van Livius werken deed verdwijnen dat over den burgeroorlog handelde. Voor wat den franschen koning betreft, is het waar dat onder zijn beheer de fransche letterkunde den meesten roem verwierf in wijsbegeerte en kanselwelsprekendheid. Maar men moet ook bekennen dat het de twee vakken zijn, die wijl de vrijheid van gedachten hun draagveêr is, het meest zich aan den vreemden dwang ontrukken. Het tooneel bekroonde zich ook met grooten luister, maar het is onbetwistbaar dat het fransch treurspel in vrijheid van

vorm en gedachten moet onderdoen voor de gewrochten van Calderon en Schakespeare. En was Vrankrijk ooit bekwaam om de krachtigste uitdrukking van het genie, een heldendicht, voort te brengen? Er werd te midden der redetwisting ook nog mèer dan eens een blik geworpen op onze nederlandsche letterkunde, welke maar al te goed de gezegden van den spreker bewees. Immers onder de spaansche, oostenrijksche, fransche en hollandsche dwingelandij heeft zij weinig of niets voortgebracht.

Nog een woord, Mijne Heeren, over de bijzonderste onzer werkzaamheden, dė uitgave van het *algemeen vlaamsch Idioticon*, het zoo goed begonnen werk, dat welhaast gaat voltooid worden. Dank aan den onvermoeijelijken eerw. heer L. W. Schuermans en zijne talrijke medehelpers, zal welhaast de twaalfde aflevering het daglicht zien en dan zullen de vier laatste weldra volgen. Wij zien met belangstelling de bekrooning van dit reuzenwerk, zooals M. Dautzenberg het noemde, te gemoet dat als een *monumentum perenne*, bij het dankbaar nageslacht zal blijven bestaan, der noeste vlijt die ons Genootschap bezielde om de verheerlijking onzer moedertaal te bevorderen.

Eenige onzer ijverigste buitenleden waren ons dit jaar ook nog indachtig en lieten ons de vruchten van hunnen jongsten arbeid geworden. Zij gaven aldus een voorbeeld dat wij graag door al

onze buitenleden zouden gevolgd zien. Zoo ontvingen wij van den eerw. heer Fr. Nouwen twee overschoone dichtstukken : *Klein Theodicea* (leerdicht), — en *een bloempje uit St-Franciscus deugden* (ballade); van den eerw. heer S. Daems : *De tweede harpzang Davids*, en verders van den heer J. B. Reighard vier lieve dichtstukjes : *Inkeer*, — *Wroeging*, — *Rood, wit en blauw*, — en *de jacht van het zwarte woud.*

Wij mochten daarenboven onze boekenkas ook nog zien aangroeijen door de milde giften onzer buitenleden die ons gedrukte mededeelingen toezonden, waarvan wij de opschriften laten volgen :

Van den heer Rolin-Jacquemijns : *Voordrachten over de grondwet;*

Van den heer Felix A. Boone : *De landbouwkunst in de Nederlanden;*

Van den heer A. van den Abeele : *Geschiedenis van Sint-Martens-Laathem;*

Van den eerw. heer M. Smiets : *Het Piuslied;*

Van den heer J. B. Reighard : *'t Afscheid van 't jaar;*

Van den heer P. Lanssens : *De invloed van den godsdienst op het gebruik der handen;*

Van den eerw. pater A. Pruvost : *O.-L.-V. van Steenberghe ;*

Van Dr Nuyens : *Geschiedenis der nederlandsche beroerten*, 2 deelen ;

Van den heer Dautzenberg : *De Morrillen* (legende) en *De Dag*.

Wij brengen dezen heeren toezenders namens het Genootschap welgemeende dankbetuigingen voor die bewijzen van toegenegenheid die zij ons zoo belangloos mochten geven.

Bij het overzien der lijst onzer buitenleden hadden wij eenige leemten bespeurd, die wij spoed hadden in te vullen. Daar ontwaarden wij de namen nog niet der heeren Frans de Potter, letterkundige te Gent, C. L. Nauwelaerts, bestuurder der middelbare school van Maaseik, Alb. van den Abeele, letterkundige te Deinze, Dés. Delcroix, bureeloverste aan 't ministerie van binnenlandsche zaken, allen gekend om de menigvuldige en groote diensten die zij aan de vlaamsche zaak bewezen hebben. Het Genootschap haastte zich dit jaar hun hunne benoeming tot briefwisselende leden te zenden alsook aan de heeren Emmanuël Hiel en P. Benoît, den genialen toonzetter, die beiden al hunne krachten aan 't inspannen zijn om het vlaamsch *opera* te stichten dat ons tot nog toe, om zoo te zeggen, onbekend gebleven was en het op de hoogte te brengen waar het naar streven moet.

Alvorens te eindigen, Mijne Heeren, blijft er ons nog eenen droevigen plicht te vervullen. Ons Genootschap heeft dit jaar het ongeluk verscheidene gevoelige verliezen te moeten aanteekenen. Michiel van der Voort, die wakkere en

vaderlandslievende man, die door het vestigen van vlaamsche genootschappen, het moedig beklimmen van vlaamsche tribunen, het schrijven van vlaamsche strijdschriften en ander letterwerk, het aanmoedigen der jongere strijders, uitmuntende diensten aan het germaansch element in België bewees, werd ons in den bloei van zijn leven ontrukt wanneer de vlaamsche zaak nog al hare hoop op hem bouwde. Nauwelijks waren zijne laatste overblijfsels ter aarde besteld of een ander niet min moedige strijder viel, de hoogeerbiedwaardige heer Frans Hendrik Mertens, bibliothecaris der stad Antwerpen, die als historieschrijver zich eenen onvergankelijken roem verwierf. Weinige dagen nadien bezweek ook hoogleeraar J. de Saint-Genois, zoo gunstig gekend in de vlaamsche beweging die hij met zijn woord en zijne pen zoo kracht- en talentvol verdedigde. Het is hier het geval om met den jeugdigen dichter Eugeen van Oye uit te roepen :

Waarom aan twijfel kleven
Wanneer ons oog op onze dooden ziet?...
Neen! Neen! waar zulke mannen sneven —
Daar sterft een volk nog niet!! —

Doch waar zulke heldhaftige krijgers vallen zijn twintig anderen ter nauwernood voldoende om de plaats van elkeen hunner in te vullen. Wij kunnen dan ook niet nalaten met Theodoor van

Ryswyck tot de onverschillige Vlamingen de volgende vraag te sturen :

Zal dan de vrije Belg geen vrije natie blijven?
Laat hij zoo koel zich uit den lijst der volken wrijven?
Heeft dan zoo menig held, in meer dan een gevecht,
Om niet zijn bloed gestort voor vrijheid, land en recht?

En verders :

Verdwaalde! richt u op, en luistert naar mijn toonen,
Geeft aandacht aan mijn zang, gij zijt de zonen
Van eene natie, die zoo wijd door deugd en moed
Befaamd was, als de zon heur koesterende gloed
Om 't wentlend aardrijk schiet, verwerpt de uitheemschen kluister,
Gij dooldet reeds te lang in 't ondoorzienbaar duister.
Rijst op! verzinkt niet langer meer,
En brengt het vaderland zijn ouden luister weêr.

Mij dan tot mijne medeleden richtende : Moedig vooruit, jonge krijgers, het uur der overwinning is naderend. Onze strijd voor het behoud onzer onafhankelijkheid, niet anders te bekomen dan door getrouwheid aan de taal, de zeden en den godsdienst onzer vaderen, is een heilige strijd. « De vlaamsche zaak, » schreef ons hoogleeraar de Vries, « is eene goede zaak bij

» uitnemendheid. Thans vooral, nu bij den onzekeren staat van zaken in Europa, voor de kleinere natiën de aankweeking van het nationaliteitsgevoel eene eerste levensvoorwaarde is geworden, kan de zege der vlaamsche beweging beslissend zijn voor de toekomst van onzen nederlandschen stam. Met ernst en met waardigheid te volharden in ons vaderlandsch streven tot opbouw en verheerlijking onzer nederlandsche taal, en tot handhaving harer heilige rechten, gelijk David gedaan heeft; even als hij ons geheele leven en al de krachten van onzen geest aan dat edel doel te wijden; en dàt te doen met dien liefderijken broederzin, die hem bezielde en waarin het groote geheim van zijne kracht gelegen was : ziedaar de leus, waartoe wij allen, taalbroeders van Zuid en Noord, ons heden op nieuw verbinden. Dat zal de waardigste hulde zijn, die wij onzen betreurden vriend kunnen toebrengen. En blijven wij aan die leus getrouw, dan kunnen wij de toekomst onzer nederlandsche nationaliteit, ook in de dagen van gevaar, met vertrouwen te gemoet gaan; want « eendracht maakt macht » en « de goede zaak zal eenmaal zegevieren. »

Vereenigen wij dus al onze krachten om het fransch *journalismus* te bestrijden, dat hier te lande bijna geheel en al onder het beheer staat van bezoldigde Galliërs voor wien Vrankrijk

alleen eergevoel, grootheid en beschaving bezit, bij uitsluiting aller andere volkeren, die ons eene geschiedenis, eene nationale letterkunde, ja zelfs een eigenaardig volkskarakter loochenen om onzen albegeerenden zuiderbuur in de hand te werken en hem te toonen dat niets hem meer verhinderen kan ons de voordeelen der zoogezegde fransche beschaving, die de volkeren naar hun verderf en ondergang leidt, mede te deelen. Toonen wij dat, God zij geloofd! onze vlaamsche letterkunde nog leven kan, ja schoone vruchten schiet en in al hare vakken met welgelukken beoefend wordt; dat wij nog kracht genoeg bezitten om den vreemden invloed uit onze zeden te verbannen; dat de kunst en de wetenschappen in ons midden nog schoone meesterstukken scheppen en zich met steeds vernieuwenden luister omkransen; dat onze geschiedenis nog dagelijks onsterfelijke namen en feiten aan te boeken heeft van mannen, die met het vreedzame wapen der pen de vijanden van ons zelfbestaan wreedere slagen toebrachten dan onze voorvaders het met hunne gevreesde *goedendags* konden doen! Toonen wij hun ook nog dat er bij ons eenheid van godsdienstige denkwijze, voorvaderlijke gebruiken en herinneringen, besef van moed en grootheid, vrijheid in alles en voor allen, liefde voor godsdienst, taal en Vlaandrenland, onverbasterde zeden diep in den geest van het volk besloten liggen, zoodat

het hun onmogelijk zijn zou die uit te roeijen, dan zullen wij tegen diegenen, welke een begeerlijk oog op onze onafhankelijkheid zouden werpen, eene sterkere borstweering opgeworpen hebben dan al de bestendige legers der wereld te samen.

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

—

Commission directrice.

Président d'honneur, Mgr Laforet.
Président, M. François.
1er *Vice-président*, M. Van Kempen.
2e *Vice-président*, M. A. Reynaert.
Secrétaire, E. Masoin.
Trésorier, G. Verriest.
Membres, F. Beaurain et J. Vassart.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Haan, Hairion, Hubert, Lefebvre, Michaux, Van Biervliet, Vrancken, Sovet,

M. le docteur Van Rouchoudt, et

MM. les étudiants Ackermans, J. Arens, Arnould, J. Boulanger, Brocorens, Debaisieux, C. Debrabandere, E. Deloigne, Depotter, G. Desmeth, F. De Cnaep, A. Dethy, E. Dosfel, J. Fourez, G. Froidbise, H. Gérard, Ch. Goffin, Humblé, C. Ledresseur, Limbourg, G. Loriers, H. Meukens, A. Mœller, A. Moureau, L. Noël, C. Paret, J. Peeters, Pluymaekers, J. Priem, E. Schneider, L. Servais, G. Snyers, O. Thibaut,

L. Vanderheyde, H. Vandrèche, A. Vanlieberghen, Vanquaethem.

Membres honoraires.

MM.
Larrey, à Paris.
F. Blanquart, docteur à Mouscron.
V. Bruyr, id. à Mont-sur-Marchienne.
Franchimont, id. à Marchin.
Plettinck, id. à Meulebeke.
Morel, id. à Gosselies.

Membres correspondants (1).

MM.
Scoutetten, professeur à Metz (France).
Le baron Dunot de St-Maclou, docteur à Caen (France).
Ferrand, professeur agrégé à Paris.
* R. O'Reilly, docteur à Killorglin, Irlande.
* Ceysens, docteur à Geetz-Betz.
De Cueleneer von Bouwel, à Anvers.
* J. Amand, à Harzé.
* P. Ectors, à Molenbeek-St-Jean.
* Ch. Louwers, à Dison.
* J. Coppée, à Jumet.
* C. De Muelenaere, à Ardoye.
* L. Deprez, à Rebecq-Rognon.

(1) * signifie : *ancien membre actif.*

* Ch. Devloo, à Renynghe.
* A. Goffin, à Hekelghem lez-Alost.
* A. Otten, à Heesch (Hollande).
* J. Van Kerckhoven, à Anvers.
* J. Wittmann, à Malines.
* J. Boine, à Louvain.
* Fr. Ausloos, à Pecq.
* A. Bidet, à Frameries.
* Prosp. de Cooman, à Grammont.
* D. Demain, à Grez.
* G. De Preter, à Rhode-Ste-Genèse.
* I. de Ram, à Vorsslaer.
* E. Joris, à Gembloux.
* Ch. Nelis, à Anvers.
* F. Raes, à Handzaeme.
* M. Roels, à Gouy-le-Piéton.
* Ph. Bastiné, médecin-adjoint à Ostende.
* N. Baudine, à Braine-le-Château.
* J. Boever, à Vieil-Salm.
* Fr. Decamps, à Anderlecht.
* A. Elens, à Kersbeek.
* Fl. Godfrind, à Ohey.
* A. Henry, à Taintegnies.
* A. Jugeneau, à Fall-Mehr.
* Th. Lefèvre, à Menin.
* L. Miot, à Charleroi.
* A. Noots, à Neerpelt.
* G. Otten, à Heesch (Hollande).
* L. Soete, à Gheluwe.
* A. Haesaerts, à Runst.

* St. Reynaert, à Aersele-lez-Thielt.
* G. Lambié, à Loos.
* A. Thirifay, à Namur.
* Eug. Hubert, à Louvain.
* Den. Bamps, à Merchtem.
* J. Mussely, à Deynze.
* A. Quinet, à Gilly.
* F. Clynmans, à Boortmeerbeek.
* L. De Plasse, à Montigny-sur-Sambre.
* A. Dusauçois, à Nimy.
* J. Evrard, à Belœil.
* A. Moulaert, à Bruges.
* A. Leroy, à Mâcon.
* C. Kaisin, à Floreffe.
* E. Van Turenhout, à Wetteren.
* E. Van Steenkiste, médecin militaire à Rome.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1866-1867 FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE, LE 23 OCTOBRE 1867, PAR LE SECRÉTAIRE ERNEST MASOIN.

MESSIEURS,

C'est un usage consacré dans nos différentes Sociétés académiques, qu'en reprenant les travaux d'une nouvelle année, on se retourne un instant vers l'année précédente, et l'on jette un dernier regard sur les travaux récemment accomplis.

C'est là, pour ainsi dire, un merci solennel, adressé à ceux qui, généreux travailleurs, sont venus vous livrer le fruit de leurs études et de leurs méditations.

Le présent rapport sera donc en premier lieu l'acquit d'une dette de reconnaissance envers ceux qui ont contribué à l'éclat et à la prospérité de votre association. Il deviendra même, je l'espère, l'occasion d'un affectueux souvenir pour ceux qui ont quitté le giron de l'Université, et qui n'ont point passé au milieu de vous, ne laissant, membres inactifs et stériles, aucun

témoignage de leur participation à la Société de médecine.

La lecture du rapport annuel constitue aussi un moyen bien capable d'exciter votre ardeur à la production de travaux utiles. Est-il possible en effet que votre zèle ne se rallume pas d'une flamme nouvelle, en contemplant les fruits de dévouement et d'intelligence dont votre Société s'enrichit sans cesse, ces travaux sérieux, ces thèses intéressantes, ces discussions animées, toutes ces fleurs enfin venant s'unir pour former le splendide bouquet que chaque année voit éclore?

Mais il y a encore d'autres avantages à recueillir dans ce retour vers le passé.

Au fur et à mesure que le résumé des travaux qui vous ont été présentés arrive sous vos yeux, vous les jugez encore une fois, vous recherchez les défauts et les qualités qui s'y rencontrent; le souvenir des appréciations qui s'étaient produites vous revient à l'esprit; vous recueillez pour vous le profit de l'expérience, et tel de vos travailleurs, qu'il vous fut utile d'entendre l'an dernier, et qui maintenant peut-être, penché sur le lit de la souffrance, applique dans telle localité obscure et lointaine les ressources de notre art, vous rend encore aujourd'hui ce dernier service.

Mais le plus grand avantage que présente la coutume d'un rapport annuel, c'est de vous

offrir, comme une nourriture forte, la substance des productions qui vous ont été soumises pendant la dernière période académique. L'automne, qui dépouille les arbres, laisse voir à nu les troncs vigoureux avec leur majestueux couronnement de branches et leur magnifique épanouissement de rameaux. Messieurs, les feuilles de vos arbres, c'est-à-dire, les richesses des développements et les agréments du style dans vos ouvrages sont tombés comme à la saison d'automne. Cependant consolez-vous : car si ces arbres ne donnent plus l'ombre qui délasse, ils fournissent le bois, mille fois plus précieux que les feuilles. Je vous montrerai donc le bois sans les feuilles, le fond sans la forme, la substance sans les développements.

Mais commençons, sans plus tarder, la revue des travaux accomplis cette année dans votre ruche ouvrière.

M. Boulanger a ouvert la série des travaux en vous entretenant, dans la séance du 6 décembre, *des applications de l'ophthalmoscopie au diagnostic des maladies cérébrales*. Ayant appris par l'embryologie que le nerf optique et son épanouissement la rétine, ne sont en définitive que des parties du cerveau portées à la surface, sachant en outre que la circulation rétinienne n'est qu'une dépendance de la circulation cérébrale, il nous est tout naturel de penser qu'il

existe entre l'œil et le cerveau des sympathies réelles, et partant que l'ophthalmoscopie doit être un précieux moyen pour diagnostiquer les maladies cérébrales. Admettant que les symptômes ophthalmoscopiques peuvent exister sans lésions cérébrales, l'auteur ne veut donner à ceux-là une certitude absolue que pour autant que des phénomènes cérébraux viennent corroborer les caractères perçus par l'examen de l'œil.

Pour démontrer en fait cette relation, il a suffi d'une énumération rapide des principaux états pathologiques de l'encéphale; dans tous, l'organe visuel présente diverses altérations. Des observations ont même démontré que le trouble de la vue peut être de loin l'avant-coureur des autres manifestations d'une lésion encéphalique. On a vu l'amblyopie, l'atrophie et l'excavation de la papille précéder de plusieurs années la paralysie, générale progressive, affection qui a pour conséquence l'atrophie des circonvolutions cérébrales. — Le nerf optique pouvant être observé, non-seulement à sa surface, mais jusque dans sa profondeur même, nous pouvons y découvrir dès leur premier début des effets de processus pathologiques aussi importants que la névrite et les différentes sortes d'atrophie.

Venant à l'objection que l'on pouvait présenter au sujet de la distinction à établir entre les ma-

ladies oculaires idiopathiques et symptômatiques, l'auteur y répond que les unes et les autres présentent des caractères propres. A l'appui de sa réponse, il invoque deux exemples : dans une atrophie complète de la papille due à une affection cérébrale, l'ophthalmoscope fit reconnaître la disparition du réseau capillaire des vaisseaux cérébraux de la papille; tout au contraire, l'artère et la veine centrales de la rétine, branches des vaisseaux ophthalmiques, avaient conservé leur volume ordinaire. Ces vaisseaux s'atrophient-ils? On a affaire à une atrophie du nerf optique, consécutive à une rétinite pigmentaire.

La paralysie du moteur oculaire externe avec lésion de la papille et de la rétine indique une maladie du cerveau ou des méninges; une paralysie essentielle ne présente pas cette concomitance des lésions papillaire et rétinienne. D'ailleurs l'observation attentive des divers milieux de l'œil, leur état sain ou maladif, l'existence ou l'absence des désordres généraux qu'entraînent les maladies cérébrales, empêcheront sûrement toute confusion là où elle pourrait se produire.

A cette même séance, vous avez entendu M. Loriers qui vous a parlé *du pansement des plaies par l'alcool.*

Je suis vraiment au regret de ne pouvoir vous

donner qu'un résumé très-succinct du travail de notre estimable confrère.

L'alcool présente d'abord cet avantage, bien digne certainement d'être pris en considération dans la pratique, c'est qu'on se le procure aisément, trop aisément peut-être. Un second avantage, c'est qu'il ne détruit pas les pièces du pansement, bénéfice souvent précieux, surtout dans le service médical des armées en campagne.

Mais ces considérations ne sont que secondaires; heureusement que l'alcool a fait ses preuves d'efficacité; son emploi est autorisé par l'exemple des anciens et des sommités de la chirurgie moderne. Ici l'auteur du travail indique les principales applications thérapeutiques du bienfaisant liquide, si on ose appeler ainsi une liqueur dont le profane abuse tant en usage interne.

Du reste on s'explique à merveille l'efficacité de l'alcool, en se rappelant les effets qu'il produit sur les tissus avec lesquels il vient en contact. Il coagule l'albumine, oblitère les petits vaisseaux béants, entrave la production du pus et prévient ainsi l'infection purulente; il détruit la fétidité des plaies, et s'oppose ainsi à l'infection putride; enfin il dessèche les surfaces traumatiques, et hâte singulièrement la cicatrisation.

Tels sont les avantages qui engagent M. Loriers à nous recommander vivement l'usage des alcooliques en applications locales. 10

A la séance du 20 décembre, le bureau provoqua une discussion générale. M. Verriest exposa l'hypothèse ingénieuse d'un médecin Belge sur la *nature intime du choléra morbus asiatique* et la soumit aux observations de messieurs les membres de la Société. Dans cette hypothèse, on cherche à expliquer la singulière duplicité qui existe dans cette maladie-cholérine et choléra confirmé — par le développement de germes animaux et leur multiplication selon un mode particulier. Voici l'opinion émise : le choléra morbus asiatique est dû à l'absorption de germes vivants d'une nature spéciale; ces germes, dont nous ne recherchons pas ici l'origine première, se transmettent par contagion; absorbés, soit par l'intestin, soit par d'autres voies, ils ne se multiplient pas immédiatement, mais passent dans le sang, et provoquent les troubles divers qui constituent la période prodromique de la cholérine. Par suite de la sécrétion intestinale, les germes absorbés passent de nouveau dans l'intestin, et là, modifiés par l'incubation subie dans le sang, ils se multiplient avec rapidité, et repris en partie par le courant circulatoire, ils produisent cette fois le choléra morbus dans toute sa gravité.

Cette hypothèse est-elle possible d'une manière absolue? Oui, et nous trouvons dans certains genres inférieurs d'animaux et de plantes des exemples très-rapprochants de ce mode de gé-

nération pour ainsi dire alternante, et à laquelle des milieux successifs et déterminés sont nécessaires.

La possibilité de ce mode étant admise, l'application peut-elle en être faite au choléra? Mieux qu'à toute autre maladie, et cette hypothèse, outre sa concordance avec les deux phases du mal, explique bien le succès des traitements si divers que l'on institue contre la cholérine : les *évacuants* balaient les voies intestinales et ne donnent pas aux germes déjà modifiés le temps de se multiplier ou de se réabsorber. Les *sudorifiques* évacuent les germes par des voies où ils ne trouvent plus le milieu nécessaire pour leur multiplication ; ils agissent en outre en tarissant la sécrétion intestinale, et, comme les *opiacés*, empêchent les germes de se déposer dans l'intestin et d'y trouver les liquides suffisants pour leur élaboration.

Les germes ne pouvant pas se reproduire périssent après une période plus ou moins déterminée, comme cela arrive dans toutes les maladies contagieuses et à évolutions préfixes.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, elle a donné lieu à des observations intéressantes et à une discussion prolongée.

Dans la séance du 5 janvier, vous avez entendu la communication et la discussion de deux faits cliniques très-curieux.

Pour faire voir que des lésions matérielles, même graves, du cerveau peuvent exister assez longtemps sans amener des troubles fonctionnels, M. Schneider appelle l'attention de la Société sur le fait suivant observé à l'hôpital civil de Louvain : une petite fille de six ans reçoit à la région de l'œil droit un coup de feu tiré à bout portant. La paupière énormément gonflée empêche de découvrir le globe oculaire. Il y a absence de tout symptôme indiquant une lésion cérébrale. Cet état se prolonge pendant huit jours, et fait croire que le pistolet n'était chargé qu'à poudre. Le neuvième jour apparaissent les symptômes d'une méningo-encéphalite, qui emporte rapidement la malade. L'autopsie fut faite, et donna les résultats suivants :

L'œil droit est complétement détruit. On découvre 14 grains de plomb logés, les uns dans l'orbite, la base du crâne, les cellules sphénoïdales, les autres dans les méninges, derrière le chiasma des nerfs optiques et dans la substance cérébrale elle-même, parties qui étaient baignées d'un pus abondant.

Dans la même séance, M. Verriest vous a communiqué l'observation suivante : A la suite d'une attaque d'encéphalite apoplectiforme, Trinette n'a jamais recouvré complétement l'usage de la parole; elle composait ses phrases avec difficulté, prononçait mal les mots, et avait

oublié en grande partie la langue française qu'elle parlait avec facilité avant sa maladie. Du reste aucun symptôme de paralysie ne persistait ni dans ses membres, ni dans les muscles du visage ou de la langue qu'elle pouvait mouvoir avec rapidité et précision dans tous les sens.

Trinette a succombé aux suites d'une insuffisance des valvules tricuspide et mitrale : anasaque très-intense, gangrène profonde aux deux jambes, œdème pulmonaire, etc. A l'ouverture du crâne on remarque une dépression vers le côté externe de la convexité du lobe gauche du cerveau, c'est-à-dire à la partie postérieure de la troisième circonvolution frontale gauche. Le cerveau est plus dépressible à cet endroit, les méninges y adhèrent à la substance cérébrale. A l'incision, celle-ci présente un état de ramollissement avancé ; le tissu est pulpeux et jaunâtre. Partout ailleurs la matière cérébrale est saine.

Dans la séance du 16 janvier, M. Mœller nous a présenté quelques considérations sur *la fièvre en général.*

Dans la 1e partie de son travail, l'auteur compare les définitions de la fièvre données par MM. Monneret et Grisolle. Deux raisons lui font préférer la définition de M. Grisolle : 1o M. Monneret présente comme constant un symptôme qui ne l'est pas, à savoir : l'accélération des mouvements respiratoires ; 2o ce pathologiste spécifie

dans sa définition des phénomènes d'une variabilité très-grande.

Dans la 2e partie de son travail, M. Mœller passe d'abord rapidement en revue l'historique de la fièvre. Il nous montre Galien amenant tous les phénomènes fébriles à ce qu'il appelait *calor prœter naturam*. Après lui sont venus d'autres savants, qui soutinrent que le symptôme frisson devait faire rejeter cette opinion, et qui ne voulurent voir dans la fièvre que l'accélération du pouls. Mais bientôt de Haen vint, qui se servit le premier du thermomètre pour apprécier la chaleur animale, et prouva ainsi que le frisson lui-même pouvait s'accompagner d'une élévation de la température du corps. A cette occasion M. Mœller cite les expériences nombreuses faites de nos jours pour appuyer l'opinion de de Haen, et en particulier celles de M. Virchow, tendant à prouver que le frisson n'est qu'un symptôme subjectif et périphérique, et que, suivant l'expression de cet auteur, *tandis que les parties externes gèlent, les parties internes brûlent*.

Considérant ensuite chaque symptôme en particulier, l'auteur du travail place en première ligne l'élévation de la température; et il s'efforce de prouver que dans la fièvre typhoïde, et en général dans toutes les maladies qui revêtent un caractère asthénique, la mort est souvent le résultat non pas de l'infection du sang, mais bien de l'élévation excessive de la température.

En seconde ligne vient l'accélération du pouls, phénomène qui paraît manquer dans certains cas rares et qui, en tous cas, ne donne pas une mesure aussi exacte de l'intensité de la fièvre que l'élévation de la température.

Le troisième phénomène fébrile consiste dans l'accélération de la respiration, qui, d'après M. Grisolle, est loin d'être constante. Quant à l'opinion assez communément admise, qui prétend trouver un rapport exact entre le nombre des contractions du cœur et celui des mouvements respiratoires, M. Grisolle dit que les recherches faites par lui à cet égard, l'empêchent d'être de cet avis.

Après ces considérations sur les trois symptômes principaux de la fièvre, M. Mœller aborde la troisième partie de son travail, dans laquelle il s'attache à rechercher la nature de la fièvre. Ici l'auteur ne fait qu'exposer une théorie émise par M. Virchow. D'après le pathologiste allemand, l'augmentation de la chaleur, qui est le symptôme prédominant de la fièvre, et d'où découlent pour ainsi dire tous les autres phénomènes, trouve son point de départ dans le système nerveux. Et d'abord, avec la plupart des savants, M. Virchow considère la combustion des principes organiques comme la cause immédiate de la chaleur. M. Mœller cite cependant plusieurs faits qui semblent être en contradiction avec cette interprétation généralement

adoptée. Quant aux opinions admises par quelques-uns, qui placent la cause du développement de la chaleur animale soit dans les mouvements musculaires en tant que mouvements physiques, soit dans le frottement du sang contre les parois des vaisseaux, l'auteur du travail ne fait que les réfuter en passant pour insister plus particulièrement sur les preuves directes de l'augmentation de la combustion organique dans la fièvre. La question principale et sur laquelle roule la théorie de M. Virchow, est donc de rechercher de quoi dépend l'augmentation de la combustion de la substance organique. Dépend-elle de l'accélération des mouvements respiratoires, ou de changements qui se passeraient dans le sang, ou enfin d'un état particulier du système nerveux? M. Virchow écarte les deux premiers systèmes. Reste donc le troisième à établir. Or on peut former deux hypothèses : d'après l'une il existerait certains nerfs chargés d'activer la combustion; l'autre au contraire admettrait l'existence de nerfs ayant pour fonction de régulariser cette combustion, c'est-à-dire, que, ou bien la fièvre est une excitation nerveuse, ou bien elle consiste dans un relâchement des fibres nerveuses. — Outre que certains faits ne permettent pas d'adopter la première opinion, M. Virchow objecte que dans certaines maladies, telles que le tetanos, où tout le système nerveux est fortement surexcité, on n'observe

aucune élévation de la température. Pour établir la deuxième théorie, on peut au contraire s'appuyer sur ce fait, que toute fièvre commence par une période de faiblesse, comme l'a déjà fait remarquer Cullen, faiblesse qui ne peut être rattachée à l'altération de la nutrition, puisque souvent l'invasion de la fièvre est trop rapide pour que les parties organiques aient le temps de s'altérer. En deuxième lieu, si l'on place le siége de cette fonction régulatrice de la combustion dans le pneumo-gastrique, on peut s'expliquer très-facilement l'existence des autres symptômes fébriles; car, d'après les expériences faites, la section du pneumo-gastrique amène non-seulement l'élévation de la température, mais aussi l'accélération des mouvements du cœur et même l'augmentation de la respiration.

Enfin il y a encore un autre avantage à placer le point de départ de la combustion organique dans le système nerveux, c'est que l'on comprend mieux, et la rapidité avec laquelle on voit souvent apparaître et disparaître les phénomènes fébriles, et aussi la guérison d'accès de fièvre par des remèdes qui n'ont de prise que sur le système nerveux.

Tel est l'exposé de la théorie de M. Virchow, théorie ingénieuse et hardie, contre laquelle bien des objections ont été présentées dans le cours de la discussion du travail de M. Mœller.

Dans la séance du 9 février, M. Desmedt vous a donné lecture d'un travail *sur les causes morbides de la toux.*

La séance du 20 février fut remplie par la lecture d'un travail de M. Peeters, intitulé : *Considérations anatomiques sur les névroses.*

Je regrette de ne pouvoir vous donner une idée de ces deux travaux, que je n'ai pu me procurer.

Dans un travail ayant pour titre : *Des causes de l'éclampsie chez les albuminuriques*, M. Baurain vous a soumis quelques réflexions sur cet obscur mais intéressant sujet.

Passant en revue les diverses opinions émises jusqu'ici par les auteurs, il s'arrête d'abord à l'urémie. D'après les partisans de cette doctrine, l'urée, qui, comme on le sait, cesse d'être éliminée en quantité normale pendant le cours de la maladie de Bright, serait retenue dans le sang, empoisonnerait ce liquide et donnerait naissance, par son action délétère sur les centres nerveux, à tous les accidents qui caractérisent l'éclampsie.

Cette théorie n'est pas conforme aux faits. Et d'abord l'action toxique de l'urée est loin d'être établie : les expériences de Frerichs, Bronn-Séquard et Le Gallois démontrent, en effet, que l'urée n'est vénéneuse que lorsqu'on l'injecte à doses par trop considérables, comme le serait

dans ce cas n'importe quelle autre substance. On voit en outre les convulsions éclamptiques faire complétement défaut dans des maladies qui, comme le choléra et la fièvre jaune, s'accompagnent de la présence dans le sang d'une forte proportion d'urée. Mais ce qui tend surtout à renverser la théorie urémique, c'est que la quantité d'urée renfermée dans le sang ne subit réellement pas d'augmentation pendant la maladie de Bright, du moins s'il faut en croire les expériences de Wurtz et de Berthelot. Ces deux chimistes, afin d'écarter toute cause d'erreur, ont soumis à l'*analyse directe* du sang tiré de la veine au milieu des convulsions éclamptiques ou pendant le coma qui les sépare et n'y ont jamais constaté l'existence de plus de 0,0001 gram. à 0,0002 gram. d'urée, chiffres bien inférieurs à ceux qu'obtenait Liebig à l'aide de son réactif titré.

En présence de ces faits, l'auteur du travail n'hésite pas à rejeter cette première opinion, et passe immédiatement à l'examen de celle émise par Frerichs, et qui n'est pour ainsi dire qu'une transformation de l'hypothèse urémique. D'après Frerichs, ce ne serait pas l'urée, mais un composé qui s'en rapproche beaucoup par sa formule et la facilité avec laquelle il en dérive, le carbonate d'ammoniaque, qui deviendrait l'agent toxique, l'urée contenue dans le sang lui donnant naissance au sein même de ce liquide, par

11.

suite d'une fermentation analogue à celle qu'elle subit à l'air libre. M. Baurain rejette également cette opinion, en réfutant un à un tous les arguments invoqués par Frerichs à l'appui de sa nouvelle doctrine.

Ce n'est donc pas pour lui à une intoxication urémique ou ammoniacale que sont dûs les accidents éclamptiques qui compliquent la maladie de Bright ; il admet cependant avec la majorité des auteurs que le liquide urinaire pris dans l'ensemble des matériaux qui le renferment, et surtout les matières extractives inconnues dans leur essence qui y sont renfermées, joue un grand rôle dans la production de ces graves phénomènes. Il est incontestable, dit-il, qu'il y a dans la maladie de Bright véritable viciation du sang ; car ni la perversion de nutrition des tissus nerveux, ni les épanchements séreux dans les méninges ou dans les ventricules du cerveau, ni l'œdème de cet organe, ne peuvent, dans la plupart des cas, rendre compte des faits observés. Le sang, ainsi vicié, produirait l'éclampsie de deux manières : le plus souvent, comme on l'admet généralement aujourd'hui, en exerçant sur les centres nerveux une excitation spéciale, comme étaient supposés le faire l'urée et le carbonate d'ammoniaque, mais quelquefois aussi en déterminant une véritable méningo-encéphalite, dont l'éclampsie ne serait qu'un symptôme. Dans le but d'établir la seconde

partie de sa proposition, M. Baurain rappelle d'abord la grande fréquence des inflammations pendant la maladie de Bright, surtout des inflammations des séreuses, et demande pourquoi le cerveau, qui, lui aussi, a sa séreuse, jouirait seul du privilége de ne pas ressentir les effets de cette *crase inflammatoire*. Il cite ensuite l'observation recueillie par lui-même d'une jeune fille atteinte de la maladie de Bright qui succomba à la suite de convulsions éclamptiques. L'autopsie, pratiquée sous les yeux de M. le professeur Craninx, permit de constater, outre une injection assez marquée des méninges de la base du cerveau, de fausses membranes de récente formation s'étendant sous forme de pont du feuillet viscéral de l'arachnoïde vers la dure-mère ; or ni avant les convulsions, ni après qu'elles eurent disparu sous l'influence d'un traitement antiphlogistique énergiquement administré, il ne fut possible de noter le moindre symptôme cérébral.

Cette observation, dit en terminant l'auteur, prouve à l'évidence qu'une véritable méningite peut, dans certains cas, rares il est vrai, donner naissance à l'éclampsie des albuminuriques.

Dans la séance du 9 mars, M. Léon Noël vous a donné lecture d'un travail *sur le nerf grand sympathique*. L'auteur divise son étude en trois parties. Dans la première partie, il montre l'in-

fluence du grand sympathique sur les différentes fonctions de l'économie. Il insiste particulièrement sur l'action vaso-motrice de ce nerf, qu'il regarde comme son attribut principal. Dans la seconde partie, il s'efforce de démontrer que le grand sympathique, bien que dépendant jusqu'à un certain point du centre cérébro-spinal, possède dans ses ganglions de véritables centres nerveux. Il appuie sa thèse des belles expériences faites par M. Claude Bernard sur le ganglion sous-maxillaire. Enfin dans la troisième partie de son travail, il établit une comparaison entre le sympathique et les nerfs cérébro-spinaux. Il prouve qu'il existe entr'eux des différences non-seulement anatomiques, mais encore physiologiques. Pour établir son opinion, l'auteur emploie différents arguments, parmi lesquels celui qui s'appuie sur l'action du curare devient l'occasion d'une intéressante discussion.

A la séance du 20 mars 1867, M. Reynaert, dans le but de provoquer une discussion générale, posa la question suivante : *La grippe, telle qu'elle est décrite dans les auteurs, forme-t-elle réellement une maladie distincte?*

Après avoir passé en revue la description des différentes grippes, M. Reynaert a cru y rencontrer, le plus souvent, tous les caractères du catarrhe pulmonaire épidémique, quelquefois ceux

d'autres inflammations à l'état d'épidémie, sans jamais y trouver un caractère distinctif. C'est ce qui a amené M. Reynaert à résoudre négativement la question qu'il avait posée.

Cette opinion fut l'objet d'une discussion très-animée.

Il est parfois dangereux de tarir une suppuration chronique, tel est l'énoncé d'une thèse que M. Vassart vous a présentée dans la séance du 4 juin dernier. Voici cette thèse avec les développements que lui a donnés l'honorable membre :

Mon intention n'est pas, dit-il, de parcourir avec vous le traitement de toutes les suppurations chroniques. Je veux seulement vous entretenir de certaines suppurations, sur le traitement desquelles tous les médecins sont loin d'être d'accord. Je diviserai d'abord ces états morbides en deux classes : les uns ont été établis par l'art en vue de guérir certaines maladies ; tels sont les cautères, les vésicatoires permanents. Les autres sont accidentels, ainsi les ulcères simples, ainsi l'eczéma-impétigo chez les enfants. Parlons d'abord de ce dernier. M. Hardy, en traitant de la cure de cette maladie et des dartres en général, exprime l'opinion que presque toujours il est permis de tenter une guérison rapide par un traitement convenable. Cependant cet auteur distingué ne nie pas qu'à la suite de la guérison de ces maladies on n'ait jamais observé

ce qu'on appelle des répercussions, c'est-à-dire des états morbides souvent graves qui ont pu occasionner la mort du sujet. D'un autre côté l'eczéma-impétigo étant une maladie en général peu grave chez les enfants, se guérissant presque d'elle-même lorsque ceux-ci se trouvent dans de bonnes conditions hygiéniques, je crois être autorisé à dire qu'il y aurait danger à vouloir tarir cette suppuration locale par un traitement uniquement dirigé contre elle, qu'il faut au contraire la respecter aussi longtemps que par son abondance elle ne compromet pas les jours du petit malade.

J'en viens maintenant aux ulcères simples, nommés aussi ulcères de la jambe, parce que c'est à peu près uniquement à la jambe qu'on les rencontre. Convient-il toujours de guérir ces ulcères? Sans doute s'ils se présentent chez des individus qui ont toujours joui d'une bonne santé, on ne devra nullement hésiter à tenter la guérison. Mais il est d'observation qu'on rencontre fréquemment ces suppurations chez des personnes souffrant depuis longtemps d'affections viscérales, et principalement de maladies thoraciques. Si cette suppuration se lie à une affection viscérale, qui la rend nécessaire, nous dit Vidal de Cassis, il sera impossible de la tarir par des moyens locaux. D'après cela, il serait donc toujours au moins permis de tenter la cure de l'ulcère, au risque de ne pas réussir dans le

cas où elle ne serait pas indiquée. En suivant le précepte de l'auteur on se mettrait, je pense, dans une fausse sécurité. Car l'ulcère n'est pas incurable, parce qu'il se lie à une maladie viscérale. De plus, si on tente la guérison du premier, on verra souvent la maladie s'aggraver et parfois même emporter le sujet en peu de temps. Je pense donc que dans ces conditions on doit respecter l'ulcère, se contenter d'un traitement palliatif et éviter qu'il ne prenne une trop grande étendue. Je ne saurais partager l'opinion de ceux qui n'hésitent pas à employer les moyens curatifs, parce qu'ils ont la ferme confiance qu'ils pourront rappeler la suppuration, si sa suppression menaçait de devenir dangereuse.

Il me reste maintenant à parler des suppurations artificielles, c'est-à-dire établies par l'art dans un but curatif. Peut-on toujours les supprimer sans danger pour le malade? On devra assurément s'en garder, si la maladie pour laquelle on a eu recours à ces agents de révulsion subsiste encore, quoique heureusement modifiée. Mais si cette maladie est complétement guérie, je crois que même alors il y aura encore danger à supprimer ces suppurations si elles existaient depuis longtemps. En effet, c'est une servitude sécrétoire à laquelle l'économie s'est habituée et utilement accommodée. La sécrétion morbide est devenue constitutionnelle, et ne peut à ce titre être supprimée sans produire une grande

11..

perturbation générale, sans occasionner des états pathologiques divers d'organes plus ou moins nombreux. En effet ne voyons-nous pas à l'étiologie de la plupart des maladies internes figurer comme cause la suppression d'un flux d'un ésutoire? Je crois donc que dans ce cas il ne sera permis de supprimer une telle suppuration qu'avec une sage lenteur et une extrême prudence.

Votre dernière séance a été occupée par votre vice-président, M. Anatole Reynaert, qui vous a parlé de la *version obstétricale*. Après avoir tracé l'historique de cette opération, indiqué les circonstances qui la réclament, étudié les différentes manœuvres en usage dans la pratique, il a particulièrement insisté sur une nouvelle méthode de version proposée par M. Simon Thomas, professeur à l'université de Leyde.

La seule règle propre à cette méthode, et qui la distingue des autres, est la suivante : Tout étant disposé et fait comme dans la méthode ordinaire, saisissez un genou et extrayez-le plutôt que de rechercher les pieds.

Voici les avantages de cette manière d'agir :

1° Quelle que soit la présentation et la position du fœtus, on arrive, règle générale, plus promptement et plus facilement aux genoux qu'aux pieds. Le premier temps de l'opération est ainsi rendu plus aisé et plus rapide. Cette vérité mérite surtout d'être prise en sérieuse considération,

quand les eaux sont écoulées depuis longtemps, et que la matrice se trouve fortement rétractée sur son contenu.

2° Un second avantage de cette méthode, c'est que la main se dirige plus sûrement vers les genoux que vers les pieds. En effet, malgré le diagnostic le plus complet sur la position de l'enfant dans le sein de sa mère, la position des pieds peut varier considérablement, tandis que les genoux sont toujours plus ou moins exactement appliqués contre la face abdominale du fœtus.

3° L'auteur s'est efforcé de démontrer que la mutation est plus sûre et plus facile en agissant sur les genoux que sur les pieds.

Le seul désavantage de cette méthode, mais qui n'en est réellement un que pour ceux qui ne sont pas suffisamment exercés à reconnaître les différentes parties fœtales, c'est qu'il est plus difficile de distinguer un genou d'un coude qu'un pied d'une main.

Enfin l'expérience a confirmé la méthode : des faits cliniques bien observés ont démontré qu'il y a pour la mère et pour l'enfant avantage réel dans le procédé de M. Simon Thomas.

Voilà, Messieurs, le riche butin de cette dernière année académique, et la nouvelle série de travaux que vous avez ajoutés à ceux de vos devanciers.

Vous remarquerez d'abord la grande variété

qui règne dans ces productions : physiologie humaine, pathologie générale, pathologie interne et thérapeuthique, pathologie externe, théorie des accouchements, observations cliniques , tels sont les genres nombreux et variés qui ont été abordés avec un succès dont il vous souvient.

On peut voir par cette série de travaux que vous ne restez pas étrangers aux progrès qui se réalisent; vous avez prouvé que vous savez déjà, répondant au conseil d'une voix éloquente et aimée, « suivre d'un pied infatigable la marche de la science (1). »

Vous avez même exploré le terrain des hypothèses, plaine immense où toutes les opinions se rencontrent et se croisent, où l'esprit aime à se délasser parfois, heureux quand il rencontre quelqu'une de ces plantes fécondes, qui plus tard doit être transportée sur le terrain des vérités scientifiques, où elle se couvrira à l'envi de fleurs et de fruits !

Tel est l'héritage scientifique qui vous est légué cette année. Vous vous souviendrez aussi de ces discussions animées et fraternelles, où chacun faisait assaut de savoir et d'éloquence, et dont la tradition ne se perdra pas au sein de votre Société. C'est là, dans ces luttes pacifiques, que l'on vient aiguiser le glaive de la parole, cette arme

(1) Discours prononcé par M. le professeur Lefebvre à l'occasion de la remise de son portrait.



si puissante, sans laquelle on peut se trouver comme paralysé dans des moments décisifs, ce vêtement dont s'habille la pensée humaine, et qui la recommande davantage qu'en général, permettez-moi cette comparaison, les pensées de bonne famille s'habillent d'une manière distinguée.

Non-seulement ces discussions intéressantes, auxquelles vous convie la Société de médecine, sont une occasion précieuse d'acquérir l'habileté et la correction du langage, mais encore elles sont une occasion excellente qui vous engage à préciser les notions scientifiques que vous possédez. Dans ces combats inoffensifs, la science incomplète, les notions inexactes sont souvent mises en déroute ; et c'est là un avertissement pour ne pas descendre dans l'arène sans être armé de pied en cap. Il faut, ou plutôt il faudrait qu'avant de prendre part au combat, on se fût plongé dans un bain de science, et que, plus heureux que l'antique Achille, on n'eût plus même le talon vulnérable.

Jouissez donc, Messieurs, de la position qui vous est faite. Montrez avec orgueil la liste de vos travaux : ils forment une couronne pour laquelle chaque année a fourni son joyau. Réunissez les rapports annuels qui vous ont été présentés par vos secrétaires, et dites, n'est-ce pas là un véritable trésor où l'on trouve cent questions intéressantes exposées, discutées, résolues, et où

s'affirme l'inépuisable fécondité, le travail incessant de notre république médicale? Perpétuez ces discussions intéressantes et amicales, les œuvres sérieuses et variées. Maintenez, augmentez le nombre de vos membres; fréquentez régulièrement le cabinet de lecture qui vous est ouvert; usez largement de la bibliothèque que la Société de médecine met à votre disposition; gardez des finances prospères; conservez la position honorable que vous avez conquise parmi les différentes Sociétés qui vivent sur le giron de l'Université, leur mère commune. Marchez avec confiance sous la direction des hommes intelligents et dévoués qui sont à votre tête, évitant cette stérile inaction, cette inertie désolante, cet esprit de légèreté, qui sont le fléau des associations pareilles à la vôtre.

Qu'il me soit permis en finissant de dire un merci et un adieu à cette Société de médecine, que j'ai vu naître il y a quelques années au milieu de l'intérêt de nos maîtres et des élans généreux de la jeunesse médicale de l'Université. Quels transports, quel dévouement animaient tous ceux qui entrèrent d'abord dans ce foyer de zèle et d'intelligence! Laissez-moi vous remercier, Messieurs, de m'avoir confié une charge plus riche d'obligations que d'honneurs, et dans laquelle j'avais l'occasion de montrer mon dévouement à cette chère Société de médecine. Mais je veux vous dire un adieu qui m'émeut davantage.

Ah! si ceux qui vous ont quittés tout récemment, ceux que vous avez connus ici l'an dernier, et qui n'y sont plus, eux, qui ont certes bien mérité de la Société de médecine, ah! si ceux-là étaient ici, je serais certain d'être l'interprète de leurs sentiments, en vous disant adieu du fond du cœur, et en vous promettant que jamais nous ne perdrons le souvenir de cette familière académie où nous avons fait nos premières armes, et où nous venions le soir, fatigués des travaux du jour, discuter avec vous les questions les plus intéressantes de la science qui doit occuper notre vie.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine.
Vice-président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Membres, les présidents et vice-présidents de Conférence.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, E. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Vice-président, Th. Onghena, étud. en médecine.
Secrétaire, B. De Boom, étud. en sciences.
Trésorier, A. de Ram, étud. en sciences.
Gardien du vestiaire, V. Moroy, étud. en droit.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine.

Vice-président, Th. Goethals, étud. en droit.
Secrétaire, A. Thisquen, étud. en droit.
Trésorier, A. Mœller, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, J. Ide, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Sainte-Gertrude.

Président, A. Devivier, prof. à la fac. des sciences.
Vice-président, J. Marchand, doct. en sciences physiques et mathématiques, élève ingénieur.
Secrétaire, C. Cappelle, étud. en droit.
Trésorier, E. Desmasure, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, F. Durozé, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Pierre.

Président d'honneur, F. Craessaerts, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial.
Vice-président, Ch. Delcour, prof. à la fac. de droit, membre de la chambre des représentants.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Jos. Boine, doct. en médecine.
Gardien du vestiaire, H. Carlier, négociant.

Conseil de la Conférence Saint-Joseph
(Collége de la Sainte-Trinité).

Directeur, M. le supérieur du Collége.

Président honoraire, E. Hubert, étud. à l'Univ.
Président, P. Coomans, étudiant.
Vice-président, F. Naudts, id.
Secrétaire, M. Schols, id.
Trésorier, F. Dierick, id.
Gardien du vestiaire, R. Claeys, id.

Conférence St-Lambert (Heverlé lez-Louvain).

Protecteur, S. A. S. Mgr le Duc d'Arenberg.

Conseil de la Conférence.

Président, chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-président, G. Stroobants, fermier, à Heverlé.
Secrétaire, baron Em. de Vioq de Cumptich, à id.
Trésorier, F. G. De Herdt, vicaire, à id.
Gardien du vestiaire, C. Vanderborght, à id.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DES CONFÉRENCES PENDANT L'ANNÉE 1866-1867.

—

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Il y a 23 ans, quelques étudiants de l'Université catholique fondèrent, à Louvain, l'œuvre dont nous avons à vous retracer les travaux accomplis pendant l'année 1866-1867. A l'époque de la fondation de la première conférence de Saint Vincent de Paul en notre ville, la propagande antireligieuse, que nous avons vue depuis lors se développer avec toute la frénésie du mal, et dont les résultats affligeants se font sentir aujourd'hui partout, la propagande antireligieuse poursuivait activement son but démoralisateur.

Le pauvre, surtout, était le point de mire des efforts de l'erreur et du mal ; on voulait lui enlever ses croyances, pervertir son sens moral ; on travaillait à lui ravir sa foi, à le soustraire à l'influence puissante de la religion, sachant bien que l'homme, livré à ses seules forces, devient infailliblement la proie des passions mauvaises.

En s'adressant aux masses laborieuses, on leur apprenait à s'insurger contre toute autorité ; on enseignait à l'ouvrier à maudire sa position dans

la société; on tirait parti de ses malheurs, de ses misères, pour aigrir son cœur et l'exciter à la révolte contre les classes fortunées.

Pendant que les apôtres de ces pernicieuses doctrines s'appliquaient à pervertir l'ouvrier, afin de s'en faire un auxiliaire, dans la guerre déclarée au catholicisme et à l'ordre social, leur propagande ne restait point sans effet dans les sphères plus élevées. Les faiblesses et les défaillances devenaient communes; le respect humain arrêtait les plus nobles élans; beaucoup reniaient publiquement les pratiques de la foi et rougissaient d'être appelés chrétiens.

Ce fut dans ces circonstances que surgit la Société de Saint Vincent de Paul.

Les fondateurs des conférences de Louvain voulurent avoir leur part de peine et de mérite dans la lutte du bien contre le mal; ils se donnèrent la mission de combattre les dangers multiples créés par les efforts de l'impiété envahissante.

Ils s'unirent pour affirmer hautement leurs convictions religieuses et pour s'encourager mutuellement dans la pratique des lois de Dieu et de l'Eglise.

Ils s'unirent pour opposer, au sein des classes pauvres, la propagande du bien à la propagande du mal, et pour substituer dans l'âme des malheureux la pureté de la morale évangélique aux idées de révolte contre le ciel et contre la société.

Ils s'unirent enfin pour couvrir d'une protection sérieuse leurs frères délaissés, pour leur donner le pain du corps après leur avoir distribué le pain de l'esprit et du cœur, pour les consoler dans leurs souffrances et pour amoindrir leurs privations et leurs misères.

Ce triple but, but personnel de sanctification pour les membres de l'œuvre, but moral et but matériel à l'égard du pauvre, ce triple but, Messieurs, c'est le nôtre encore.

Et vous nous croirez aisément si nous vous disons que jamais peut-être, depuis la fondation de notre Société, cette mission n'a été réclamée aussi impérieusement par les circonstances qu'à l'époque où nous sommes; que jamais la réalisation de cette mission n'a demandé autant de dévouement et de labeur. Il vous suffira de jeter un regard autour de vous, pour vous assurer des progrès de la propagande immorale et irréligieuse dont nous avons parlé.

Eh bien, Messieurs, nos conférences sont toujours restées fidèles à leur triple but. La Providence et Saint Vincent de Paul, sous la protection desquels elles s'étaient placées, n'ont pas trompé la confiance de nos fondateurs. Dieu a béni notre œuvre, agrandi le cercle de son action. Il y a 23 ans, nos devanciers étaient huit; aujourd'hui nous sommes trois cents.

Que la Providence soit donc bénie pour le bien qu'elle nous a permis de réaliser. Que Dieu nous

continue l'esprit de zèle et de dévouement catholiques dont il a animé nos aînés ; qu'il nous donne force et courage pour ne point faillir à notre tâche, aujourd'hui surtout qu'il n'est pas trop de toutes les forces et de tous les courages pour assurer le triomphe de la cause de l'Eglise et de la civilisation.

Après nous être ainsi rappelé dans quelle voie nous devons marcher, voyons ce que nous avons fait pendant l'année qui vient de s'écouler.

Mais avant de passer en revue nos travaux, nous devons un souvenir à ceux qui nous ont quittés pour une vie meilleure.

Nous avons perdu cette année quatre d'entre nos membres bienfaiteurs ; et, parmi eux, la reconnaissance nous fait un devoir de mentionner d'une manière spéciale M. Ph. Aerts, Mme de Troostenberg-de Dieudonné et Mme Ernst-de Dieudonné. Donnant sans jamais calculer, accueillant toujours avec la générosité du cœur l'appel de nos protégés souffrants, ils aimaient à nous choisir pour distributeurs de leurs aumônes. Nos regrets et nos prières les ont suivis au ciel où la charité, qui fut une de leurs plus belles vertus, recevra les récompenses qui ne finissent pas. Un souvenir affectueux aussi à ce jeune homme d'élite, dont la mort prématurée nous a si douloureusement frappés. Vous vous le rappelez, Messieurs, Dieu nous a repris l'un des membres les plus dévoués de la conférence

Saint-Joseph, M. Maurice Lefebvre. Doué d'une piété profonde, les grands et nobles exemples n'étaient point perdus pour lui : la charité, l'amour du pauvre et spécialement de l'enfant du pauvre remplissait son cœur. Membre du conseil de la conférence Saint-Joseph, Maurice Lefebvre mettait toute sa joie, tout son bonheur dans le succès de l'œuvre qu'il affectionnait à un si haut degré ; et quelle plus belle œuvre, Messieurs, que ce patronage qui remplace en quelque sorte l'éducation et la surveillance paternelles !

Plus tard, si la Providence nous l'eût conservé, nous aurions eu en lui un confrère zélé, et les pauvres auraient compté un protecteur et un ami de plus. Dieu ne l'a pas voulu ; il avait, dans ses décrets, fixé l'heure de la récompense éternelle. Le souvenir de Maurice Lefebvre demeurera vivant dans la conférence Saint-Joseph ; il restera, pour les membres de cette conférence, un stimulant puissant, un pieux exemple qui ne sera pas perdu.

Terminons ce nécrologe en consignant dans les humbles annales de notre Société un glorieux souvenir. Il y a quelques mois à peine vivait parmi nous un jeune homme d'élite. Les dons les plus brillants de l'intelligence s'unissaient chez lui à toutes les grâces du corps. C'était un cœur riche d'affection et de dévouement. Au mois d'août, il terminait ses études de

droit. La vie s'ouvrait devant lui radieuse et pleine d'espérance. Pendant ces journées de repos et de joie qui couronnent la carrière universitaire, il apprend les périls du Saint-Père. Il n'hésite pas un instant : il traverse à la hâte la France et l'Italie. Il arrive à Rome la veille de la bataille de Mentana, il prend à peine le temps de recevoir la bénédiction du Souverain-Pontife et de revêtir cet uniforme de zouave qu'il ne devait honorer qu'une seule journée. Le lendemain, soldat improvisé mais brave comme un vétéran, il montait à l'assaut de Mentana et tombait bientôt percé de coups, offrant à Dieu dans ce sacrifice pressé sa jeunesse, ses espérances, sa vie et les larmes de sa mère dont on l'entendit murmurer le nom dans les pieuses invocations de son agonie.

Ce chevaleresque jeune homme s'appelait Waléran d'Erp.

Remercions Dieu, Messieurs, d'avoir jugé l'un de nous digne de mourir pour une si grande cause, et que la mémoire de Waléran vive parmi nous entourée d'amour et de vénération (1).

---

(1) Ce rapport était déjà sous presse lorsque deux nouveaux deuils sont venus affliger notre Société.

Une mort imprévue a enlevé à l'Université catholique un de ses membres les plus distingués et à notre association un de ses plus fidèles coopérateurs. Vous l'avez déjà nommé : c'est M. Baguet, professeur de littérature grecque et de littérature latine.

Nous vous disions il y a peu d'instants, Messieurs, que le ciel protège visiblement notre association; l'an dernier, nous en avons eu une preuve nouvelle.

M. Baguet était dans notre œuvre un ouvrier de la première heure. Dès l'établissement des conférences de Saint Vincent de Paul à Louvain, il s'était fait inscrire parmi les membres souscripteurs. Ses occupations multipliées de professeur et de secrétaire de l'Université ne lui permettaient pas de participer d'une manière active à nos travaux, mais il aimait à assister à nos réunions solennelles, il soutenait généreusement l'œuvre de ses offrandes pécuniaires, il l'assistait enfin de cette aumône spirituelle que les chrétiens peuvent seuls apprécier, l'aumône journalière de ses prières. Vous le savez assez, Messieurs, l'éminent professeur était un chrétien aussi fervent qu'il était humble.

Lorsque nous rendions plus haut un hommage funèbre à M. Waléran d'Erp, notre pensée se reportait sur un de ses compagnons d'armes, comme lui ancien membre actif de nos conférences. M. Jean Mœller était gravement blessé, mais enfin il vivait et nous ne louons pas les vivants. Hélas, la mort nous a rendu la liberté de le louer à son tour.

Jean Mœller, quoique jeune encore, était un vétéran du Pape. Soldat de Castelfidardo, sa bravoure lui avait mérité les épaulettes de lieutenant et la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Lorsque les périls qui menaçaient le St-Siége parurent s'apaiser, il rentra dans sa famille, mais à la première nouvelle d'une invasion sauvage il courut à Rome et il alla se ranger, comme simple soldat, à côté de Waléran d'Erp, de Charles d'Alcantara et de tant d'autres héroïques jeunes gens dont le dévouement émeut toutes les âmes qui ont conservé le sens de l'honneur.

Il est tombé comme eux sous les murs de Mentana atteint d'une blessure affreuse. Toutefois il avait échappé aux premiers

L'épidémie qui avait sévi dans le courant de l'été, principalement parmi la classe pauvre, a poursuivi ses ravages jusqu'au mois de novembre de 1866. Nos protégés, il est vrai, avaient été relativement épargnés; mais nous avions dû étendre nos secours à bon nombre de ménages, plongés dans une misère extrême, bien que ces ménages ne fussent pas inscrits sur nos listes : le chiffre des familles visitées d'une manière permanente avait de plus dépassé fortement la moyenne habituelle. Il s'en est suivi que toutes nos ressources ont été promptement épuisées : au mois d'octobre, nous commencions l'année avec un déficit de 480 fr. Les dépenses extraordinaires se perpétuant avec la maladie, notre budget devenait tout à fait insuffisant : en un mois le déficit atteignait 1000 fr.

Le conseil fit alors appel à la charité de nos bienfaiteurs. Grâces en soit rendues à la divine Providence, en quelques jours le déficit était comblé et nous encaissions 3575,50 fr. Dès lors, nous étions assurés de ne devoir point cesser nos secours extraordinaires, et en même temps nous pûmes conserver sur nos listes 286 familles, c'est-

---

accidents; les dernières nouvelles annonçaient sa prochaine convalescence, nous l'attendions....

Mais Dieu l'avait jugé mûr pour le ciel et il l'a attiré vers lui. Jean est allé rejoindre un peu tardivement ceux qui sont morts sur le champ de bataille, et il chante avec eux les hymnes qui ne finissent pas. *Te martyrum candidatus laudat exercitus.*

à-dire, une trentaine de familles de plus que la moyenne. Aujourd'hui ce nombre est réduit à 271.

Nous sommes heureux, Messieurs, de pouvoir nous faire publiquement l'organe de la gratitude de nos conférences envers toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre appel. Les dons qui nous ont été confiés ont soulagé des familles que le fléau avait privées de leur chef; des veuves, chargées d'enfants en bas âge, ont reçu le pain, les vêtements, le chauffage que leur détresse les empêchait de se procurer; bien des larmes ont été séchées, et les bénédictions des infortunés consolés et reconfortés seront la plus belle récompense de leurs généreux bienfaiteurs.

La souscription extraordinaire nous a été d'autant plus précieuse, Messieurs, que le prix du pain a atteint cette année un taux excessif. Aussi les dépenses de ce chef se sont élevées à elles seules à 4620 fr., soit 700 fr. de moins que le chiffre *total* de nos recettes en l'année 1865-1866. Pendant l'exercice écoulé, les quatre conférences ont distribué 5646 pains de 2 kilos chacun.

La somme entière de nos recettes a été de 8212,16 fr., y compris le produit de la souscription extraordinaire.

Les quêtes aux séances, qui, dans l'esprit de nos statuts, doivent constituer une des bases fondamentales du budget, ont donné 500 fr. de plus que l'année antérieure. C'est là un progrès dont nous devons nous réjouir; mais ce progrès, nous

ne pouvons le laisser s'évanouir ; sachons le maintenir et l'accroître encore davantage. Donnons notre temps en visitant le pauvre, donnons notre cœur en consolant et en édifiant nos frères délaissés, mais aussi soutenons nous-mêmes notre œuvre ; faisons largement l'aumône à nos réunions.

En parcourant le compte des recettes (1), n'oublions pas de témoigner notre respectueuse reconnaissance à Mgr Laforet, notre digne président d'honneur, qui, suivant les traces de son vénérable prédécesseur, ne cesse de soutenir notre société de sa bienveillante protection et de son appui généreux.

Merci encore à Messieurs les étudiants, qui, mettant leur talent au service du malheur, nous ont envoyé 228,56 fr., produit de fêtes musicales

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Souscriptions :	fr. 1,195 00	Pain (5646) :	fr. 4,620 06
Quêtes ordinaires :	1,503 50	Vêtements :	1,961 63
Quêtes extraordinaires :	165 03	Dépenses diverses :	364 61
Quête au Sermon :	988 35	Paille :	226 80
Souscription extraord. :	3,575 50	Coke :	68 60
Dons particuliers :	556 22	Poêles :	61 75
Fêtes musicales ;	228 56	Bouillon :	62 50
		Déficit de l'année antér. :	480 60
Total des recettes :	8,212 16		
Total des dépenses :	7,846 55	Total des dépenses :	7,846 55
Reliquat :	365 61		

qu'ils ont données en notre ville. Merci enfin à Messieurs les étudiants pour la grande quantité de vêtements dont ils ont bien voulu faire don à nos protégés, à la fin de la dernière année scolaire.

Rappelons aussi, avec une mention toute spéciale, le sermon de charité prêché par le Rév. P. Célestin. La parole émue et éloquente de l'orateur sacré nous a valu 988 fr.; elle a, comme on le voit, trouvé le chemin des cœurs. Le P. Célestin a parlé la langue de la charité, comme la sait parler un saint prêtre, et les riches l'ont comprise en donnant largement.

Un mot sur les souscriptions annuelles. Outre les membres actifs, notre société compte des membres souscripteurs; les dons de ces derniers sont destinés, dans l'esprit de nos statuts, à former l'une des ressources les plus importantes du budget; c'est la rente fixe, d'après laquelle se règle le nombre de ménages auquel nous pouvons atteindre. Cette ressource n'a pas diminué, mais elle n'a point augmenté. Il serait à désirer cependant de voir s'accroître cette branche de nos revenus. Si l'on considère surtout que nos conférences secourent en ce moment plus de familles pauvres que la moyenne normale et que d'autre part le prix du pain a presque doublé, on doit reconnaître la nécessité d'avoir plus de membres souscripteurs, pour faire face aux besoins de nos protégés. En ce moment, cinquante

familles sont recommandées à l'admission ; force nous serait, à notre bien grand regret, de repousser toutes ces demandes, si nous ne parvenions pas à augmenter nos ressources permanentes et fixes, c'est-à-dire la souscription annuelle. Espérons, Messieurs, que cet appui ne nous manquera point. De notre côté, travaillons tous activement à recruter des souscripteurs; recommandons notre association à nos amis; faisons en un mot tout ce qui dépend de nous pour réussir.

Citons encore, avant de parler d'autres œuvres, les chiffres relatifs au personnel des conférences: les trois conférences universitaires ont compté l'an dernier 251 membres actifs et la conférence bourgeoise 48.

La conférence Saint-Joseph (1), composée ex-

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence Saint-Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 48 18	Pain :	fr. 169 54
Produit des quêtes ordin. :	38 39	La St-Nicolas :	36 75
Quêtes extraordinaires :	233 02	Distribution de prix :	510 78
Dons anonymes, souscriptions, amendes :	1344 56	Vestiaire :	966 72
		Chaussures :	20 75
Divers :	39 94	Divers :	2 50
Total des recettes :	1,743 57	Total des dépenses :	1,707 04
Total des dépenses :	1,707 04		
En caisse :	36 53		

clusivement d'élèves du collége de la Sainte-Trinité, continue avec toute l'ardeur de la jeunesse l'œuvre importante qu'elle a inaugurée à Louvain. Elle a réuni cette année 1743,57 fr. et dépensé 1707,04 fr.

Vous connaissez tous, Messieurs, le but spécial de cette conférence. C'est à l'école des Frères de charité que s'exerce particulièrement la mission de nos jeunes confrères ; c'est là qu'ils pratiquent le patronage des enfants pauvres. Le bienfait du patronage est accordé à 130 élèves de l'école, auxquels les membres enseignent le catéchisme, le flamand, le français, la lecture et le calcul. Pour faire naître une heureuse émulation, des récompenses sont décernées chaque mois aux plus dociles et aux plus méritants, et deux fois par an a lieu une distribution de prix consistant en effets d'habillements, en pains, en livres et en images. En outre, des secours extraordinaires sont distribués aux parents des enfants pauvres, dont la position réclame un soutien particulier.

Les membres de la conférence Saint-Joseph ne négligent aucun moyen pour conquérir l'affection de leurs protégés, sachant que c'est là la voie la plus sûre pour exercer une influence salutaire. C'est ainsi qu'ils ont institué l'œuvre de la Saint-Nicolas et, au premier jour de l'an, l'œuvre des étrennes.

Il serait difficile de se représenter toute la

joie que cette délicate attention peut répandre dans les sombres mansardes et dans les tristes réduits. Que de fois, Messieurs, n'avez-vous pas été témoins, le jour de la Saint-Nicolas, du chagrin de pauvres petits enfants aux yeux desquels des compagnons plus heureux étalaient avec un plaisir bruyant quelque chétif jouet, alors qu'eux-mêmes n'avaient rien reçu. Sécher ces larmes, cela coûte si peu. Et puis les parents, voyant leurs enfants devenus l'objet de ces petites attentions, n'éprouveront-ils aucun sentiment de gratitude pour ceux qui auront, par de modestes cadeaux, ramené la gaîté dans la maison? Ne voyez-vous pas que ces parents, émus de ce que nous faisons pour leurs petits enfants, nous accorderont bientôt leur confiance, et avec leur confiance, leur affection?

Oui, Messieurs, cette œuvre paraît de bien minime importance peut-être au premier abord; mais qui pourrait en calculer les résultats?

Si, comme vous le voyez, Messieurs, les jeunes enfants patronnés par la conférence Saint-Joseph sont l'objet de soins incessants, nos confrères entourent d'une attention plus spéciale encore ceux d'entre leurs protégés qui se préparent à la première communion. Puis, le grand jour venu, les membres de la conférence réunissent les jeunes communiants à un banquet fraternel. Tout est mis en œuvre afin que cette sainte journée, qui doit avoir sur l'avenir une si grande

influence, se passe dignement tout entière sous l'œil vigilant de nos confrères.

La conférence Saint-Lambert, à Heverlé, ne dément pas les promesses de ses premières années. Le compte de ses recettes et de ses dépenses signale un actif et un passif plus considérable que l'an dernier. Comme de coutume, elle doit beaucoup à la bienveillante et généreuse protection de S. A. S. le duc Englebert d'Arenberg, l'un des plus puissants soutiens de la conférence et auquel celle-ci ne peut se lasser d'exprimer sa vive reconnaissance (1).

Le choléra a visité la commune d'Heverlé. C'est dire qu'il a laissé après lui bien des misères et que nos confrères ont eu occasion de se dévouer à leurs frères indigents. Ils ont donné à proportion des malheurs qui accablaient les familles visitées. Pendant la durée de l'épidémie, ils ont été admirablement secondés par les bonnes sœurs

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence St-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 381 28	Pain :	fr. 412 14
Quêtes :	53 00	Houille :	543 85
Souscriptions :	300 00	Vêtements :	108 78
Dons particuliers :	500 00	Objets de couchage :	36 00
	———	Pour achat de bestiaux :	30 00
Total des recettes :	1234 28	Dons en argent :	12 00
Total des dépenses :	1163 77	Frais divers :	21 00
	———		———
En caisse :	70 51	Total des dépenses :	1163 77

de Saint Vincent de Paul et par le clergé paroissial, qui, en toute circonstance, ont répondu, avec le zèle que donne la foi, à l'appel de la conférence Saint-Lambert. Pour reconnaître et louer dignement le dévouement et l'abnégation des sœurs et du clergé, nos paroles seraient insuffisantes. Non contentes de consoler et de secourir les ménages d'Heverlé atteints par le fléau, les sœurs ont étendu leur charitable influence sur tous les villages environnants dans lesquels la terrible maladie avait fait invasion. De tels actes, Dieu seul peut les récompenser.

Il est encore une œuvre, établie sous le patronage de la société de Saint Vincent de Paul, dont nous avons à parler.

La société de Saint-Charles-Borromée, qui a pour but d'assurer les consolations spirituelles et les soulagements matériels aux malades pauvres, n'avait pas vu jusqu'ici son organisation complétée. Par suite de diverses circonstances, on s'était borné à faire célébrer des messes pour le repos de l'âme de tous les indigents décédés : c'est ainsi qu'en 1866 deux cent treize messes ont été dites à cette intention.

Restait donc à mettre en pratique ce que nous appelons l'œuvre des malades. Nous avons l'espoir que bientôt cette œuvre fonctionnera. Le clergé et les sœurs de Saint Vincent de Paul voudront bien, nous n'en doutons pas, nous accorder leur concours. Par leur intermédiaire, des bons

seront remis aux familles ayant un de leurs membres dangereusement malade; ces bons donneront droit à tout ce qui pourra soulager ou fortifier le pauvre sur son lit de souffrance. En même temps, les consolations religieuses seront prodiguées au malade, et ainsi sera rempli le but de la société de Saint-Charles et de ses fondateurs.

Si maintenant, Messieurs, nous jetons un regard sur l'ensemble de nos travaux, nous constaterons, il est vrai, des progrès réels; mais soyons francs, il nous reste beaucoup à faire.

A l'heure actuelle, les ennemis de la religion, qui ont fini par jeter à Dieu lui-même une audacieuse quoique impuissante négation, mettent en usage tous les éléments possibles pour conquérir au mal la classe ouvrière et particulièrement la jeunesse. Nous disions, en commençant ce rapport, que notre tâche est de combattre cette propagande impie et dangereuse.

La visite du pauvre peut-elle suffire à cette tâche?

Non, Messieurs. Une visite, quelque régulière qu'elle soit, est nécessairement passagère, l'influence que nous devons avoir sur l'ouvrier doit être en quelque sorte permanente.

Aussi voyons-nous, presque partout, les conférences de Saint Vincent de Paul instituer l'œuvre du patronage, les écoles dominicales, les bibliothèques populaires catholiques.

Si, à raison de circonstances particulières, il ne nous est pas donné de créer toutes ces œuvres, nous pouvons beaucoup néanmoins.

Il existe à Louvain une école dominicale dirigée par les RR. PP. de la Compagnie de Jésus; plusieurs de nos pauvres fréquentent cette école, et ceux qui la fréquentent conservent leur foi et leurs mœurs. N'est-ce pas un devoir pour nous de veiller à ce que tous nos pauvres, les jeunes gens surtout, se rendent le dimanche à ces réunions? Notre conscience ne nous dit-elle pas qu'il nous faut insister afin d'obtenir que la fréquentation soit régulière et non interrompue? Usons donc charitablement de notre influence; et nous réussirons sans nul doute, si nous visitons nos pauvres avec amour, si nous sommes doux et patients envers eux, si nous sommes exacts dans nos visites, attentifs aux plaintes de l'infortune, si nous parvenons à conquérir l'affection des malheureux, — en un mot si nous suivons même de loin les maximes et les exemples de notre saint patron.

Nous avons à Louvain une bibliothèque populaire catholique. Inculquons le goût des lectures à nos protégés : le bon livre complétera la visite bien faite, il perpétuera, en quelque sorte, notre présence dans la famille, il rappellera nos conseils et nos exhortations; il fera une salutaire diversion aux conversations et aux chants pernicieux.

Mais, tout cela est encore loin de suffire pour rendre au dimanche son caractère moral et chrétien. La jeunesse est en butte à tant de séductions, à tant d'exemples mauvais. Il faudrait arriver à arracher les jeunes gens aux excès et à la dissipation auxquels ils sont trop souvent exposés durant le saint jour du Seigneur.

Eh bien, Messieurs, pourquoi n'essayerions-nous pas l'œuvre du patronage des jeunes ouvriers ?

La chose sera peut-être moins difficile qu'on ne se l'imagine. Déjà des jeunes gens dévoués, convaincus, se sont mis à l'œuvre et les obstacles ne les effraient point. Donnons-leur la main ; notre bannière est la même et ils seront heureux de mettre leurs efforts sous la protection du patron de la charité. Leurs forces unies aux nôtres, c'est le succès, et le succès c'est le dimanche religieusement gardé; c'est le dimanche consacré à Dieu ; ce ne sera cependant point un dimanche monotone ou d'une morose austérité. Non, certes. A l'école dominicale des RR. PP., nos jeunes ouvriers entendront la parole évangélique et l'instruction leur sera donnée. Puis ils se réuniront sous l'œil de leurs protecteurs ; les jeux et les récréations honnêtes succéderont aux leçons sérieuses. Le contact des bons raffermira les faibles; les ouvriers s'habitueront à l'honnêteté dans la vie; arrachés aux attraits de la frivolité, aux entraînements des passions, ils apprendront

dans leurs réunions à devenir des hommes rangés, des travailleurs courageux; ils comprendront leur rôle et leurs devoirs. Ainsi l'homme et la famille seront relevés, parce que la foi et les bonnes mœurs seront devenues les guides de l'intelligence et du cœur.

Que Dieu bénisse l'œuvre nouvelle, et grâce à elle nous pourrons marquer un progrès important de plus.

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1866-1867.

—

Bacheliers en théologie (1).

1 Auvray, Joseph Aimé Aloys, de Bavent (France), prêtre de l'ordre des Prémontrés, de l'abbaye de Mondaye, diocèse de Bayeux ; 15 juillet.
2 De Veuster, François Pamphile, de Tremeloo, religieux de la congrégation des saints Cœurs ; id.
3 Fotteringham, Philippe, de Cheltentrave (Angleterre), prêtre du diocèse de Newport ; id.
4 Goldsmith, Charles François Xavier, de Rochester (Amérique sept.), minoré du diocèse de Milwankie, élève du collége Américain ; id.
5 Liagre, Jules Louis Joseph, de Tournai, prêtre du diocèse de Tournai ; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 5 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125 ; de 1842, p. 94, et de 1858, p. 159-177.

6 Melin, Auguste, d'Andenne, prêtre du diocèse de Namur; 15 juillet.
7 Tinant, Jean Edouard, d'Orgeo, prêtre du diocèse de Namur; id.

Bacheliers en droit canon.

1 Schoolmeesters, Emile, Pierre Gauthier Jacques, de Maeseyck, prêtre du diocèse de Liége, sous-régent au collége du Pape; 15 juillet.
2 Rayée, Jules, de Grez, prêtre du diocèse de Malines; id.
3 Van Hees, Guillaume, d'Alphen (Hollande), prêtre du diocèse de Breda; id.
4 Klein, Jean, curé d'Arnoldsdorff (Silésie); 18 juillet.

Licenciés en théologie.

1 Bruyeer, Alphonse Louis, de Brugelette, prêtre du diocèse de Tournai; 15 juillet.
2 Van Weddingen, Engelbert Aloys, de Louvain, prêtre du diocèse de Malines; id.

Licencié en droit canon.

1 Duriau, Ernest Eugène Edouard, de Strepy-Bracquegnies, prêtre du diocèse de Tournai; 15 juillet.

Docteur en théologie.

1 Abbeloos, Jean Baptiste, de Goyck, prêtre du diocèse de Malines; 15 juillet (1).

Épreuve préparatoire en sciences politiques et administratives (2).

1 Le comte de S. Thiago Antonio de Carvalho Daun e Lerene, de Lisbonne; 27 juin.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Lefundes d'Almeida, Théophile Auguste, de Maria Preta, province de Bahia (Brésil), *avec distinction*; 17 décembre.

2 Le comte das Alcaçovas, D. Luiz Henriques Pereira de Faria Saldanha e Lancaster, de Lisbonne, *avec distinction*; 26 juin.

Candidat en droit.

1 Boleslas, Jean Valentin, de Neuchatel; 23 octobre.

---

(1) Sa dissertation inaugurale a pour titre : *De vitâ et scriptis Sancti Jacobi, Batnarum Sarugi in Mesopotamiâ Episcopi*, Lovanii 1867, pagg. 318, in-8°.

(2) Les grades académiques en droit, médecine, philosophie et sciences sont conférés conformément aux règlements du 8 février 1858, du 13 février 1837 et du 8 mars 1858. Voyez l'*Annuaire* de 1864, p. 226 et suivantes.

Candidat en médecine.

1 Van Liebergen, Antoine, de Venloo, *avec distinction*; 7 février.

Candidat en philosophie et lettres.

1 Grosfils, Félix, de Wandre; 20 décembre.

Candidat en sciences naturelles.

1 d'Oliveira, Manoel Francisco, de Campos (Brésil); 11 novembre.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1867 (1).

—

Candidats en droits.

1 Descamps, Edouard François Joseph, de Belœil, *avec la plus grande distinction* ; 2 août.
2 Vandenpeereboom, Gustave Henri, de Courtrai, *avec distinction* ; id.
3 Pierman, Edgard, de Hannut, *avec distinction* ; id.
4 Opsomer, Ferdinand, de Renaix ; id.
5 De Pooter, Alfred Jean Godefroid, d'Anvers ; 5 août.
6 Vanderlinden, Julien Adolphe Théodore, de Merchtem, *avec distinction* ; id.
7 Schelstraete, Alphonse Amand Louis, de Courtrai ; id.

---

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction.* Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction.*

8 Nève, Léon Louis Joseph, de La Hulpe, *avec la plus grande distinction* ; 5 août.

9 Haverbeke, Charles Marie, de St-Gilles (Waes), *avec distinction ;* id.

10 Thisquen, Adolphe Marie, de Dolhain-Limbourg ; id.

11 Dept, René, de Nivelles ; 6 août.

12 Lagae, Louis, de Roulers, *avec distinction ;* id.

13 Matthieu, Albert Emile Ghislain Joseph, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.

14 Van Damme, Léon Marie Joseph, de Termonde ; 7 août.

15 della Faille, Herman, de Gand ; id.

16 de la Serna, Ferdinand, de Bruges ; id.

17 Tremouroux, Charles, de Namur ; 8 août.

18 Renson, Edmond Joseph, de Verviers, *avec distinction ;* id.

19 De Bruyn, Tony François Philippe, de Louvain, *avec distinction ;* id.

20 Soupart, Lucien Adrien Félix, de Fleurus ; 9 août.

21 Van Biervliet, Jules, de Louvain, *avec distinction ;* id.

22 Le Paige, Henri Jean Baptiste Marie, de Herenthals ; id.

23 Rigaux, Félix François Joseph, de Clavier, *avec distinction ;* 10 août.

24 Christiaen, Jules Victor Marie, de Passchendaele, *avec distinction ;* id.

25 Gaillard, Arthur Marie Joseph, de Gand ; id.
26 Pierman, Léonce, de Houffalize ; 12 août.
27 Moens, Jean, de Lede ; id.
28 Timmermans, Joseph, de Strombeek, *avec la plus grande distinction* ; 13 août.
29 de l'Escaille, Rase Prosper, de Louvain ; id.
30 Serruys, Auguste, d'Ostende ; id.
31 Dees, Ferdinand Charles, de Wavre ; 14 août.
32 Meses, Gustave, de Turnhout ; id.
33 Holemans, Jean Norbert, de Werchter ; 16 août.
34 Van Genechten, Albert Wauthier, de Herenthals ; id.
35 della Faille, Gaëtan, de Gand ; id.
36 Heyvaert, Amand, de St-Nicolas ; 17 août.
37 Douxchamps, Léon François Charles, de Namur ; id.
38 Misonne, Sylvain, de Fleurus ; 20 août.
39 Foncin, Marie Octave, de Virton ; id.
40 De Blauwe, Jean François, de Courtrai ; 21 août.
41 Janssens, Auguste, d'Alost ; 22 août.
42 Cappellen, Guillaume, de Louvain ; id.

Docteurs en droit (1er examen).

1 Goethals, Théophile Joseph Ghislain, de Nieuport, *avec la plus grande distinction* ; 18 juillet.
2 Desnick, Gustave, de Couckelaere, *avec distinction* ; id.

13..



3 George, Louis, de Tintigny; 18 juillet.
4 Bastin, Jules Joseph, de Marchienne au Pont, *avec distinction*; 19 juillet.
5 Vander Meersch, Auguste, de Bruges, *avec distinction*; id.
6 Claes, Edmond, de Louvain; 20 juillet.
7 Coppens, Louis, de Dixmude; id.
8 De Jaer, Camille Jean Joseph Marie, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 22 juillet.
9 Desmasure, Emile Louis Joseph, de Belœil; id.
10 Bail, Célestin, de Solre-St-Géry, *avec la plus grande distinction*; id.
11 Stévart, Ferdinand, de Somzée; id.
12 Staes, Emile, de Louvain; 23 juillet.
13 Elens, Joseph Egide, de Beeringen; id.
14 Collette, Léon, de Bossut-Gottechain; id.
15 Petre, Adolphe Jean, de Bruxelles; 24 juillet.
16 Dereu, Louis, de Sleydinge, *avec distinction*; id.
17 Gerard, Louis, de Marbais; id.
18 Landrien, Oscar, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
19 Bamps, Edgard, de Hasselt; 25 juillet.
20 Lechien, Gustave, de Mont-St-Aubert; id.
21 Hoefnagels, Jean Baptiste, d'Oorderen; 26 juillet.
22 De Winter, Xavier, de Gelbressée; 27 juillet.

Docteurs en droit (2e examen).

1 Berghman, Edouard, d'Ypres, *avec distinction;* 26 avril.
2 Pyssonier, Emile Julien, d'Ypres; id.
3 Genin, Adolphe, de Couvreux; 27 avril.
4 Paternoster, Gustave Dieudonné, d'Enghien; id.
5 de Thomaz de Bossière, Alphonse Dieudonné, de Namur; id.
6 Sovet, Louis, de Beauraing, *avec distinction;* 6 août.
7 Devos, Charles, de Bruges; id.
8 Mertens, Alphonse Marie, d'Anvers; id.
9 Poliart, Noël Jean Joseph, de Carnières; id.
10 Mabille, Léon, du Rœulx, *avec distinction;* 7 août.
11 Lagasse, Charles Adolphe Constant Joseph, de Wavre; id.
12 Maroy, Eugène, d'Audenarde; id.
13 Schooffs, Alphonse, de Gheel, *avec distinction;* 8 août.
14 Cauwe, Ernest, de Bruges; id.
15 Verbeke, Gustave, de Courtrai, *avec distinction;* id.
16 Van Wambeke, Vital, de Grammont; id.
17 Boone, Alphonse Josse Marie, de Turnhout; 9 août.
18 Vandrèche, Eugène Auguste, de Namur, *avec distinction;* id.

19 Bansart, Emile, de Gonrieux; 9 août.
20 Lebon, Léon, de Nivelles ; 10 août.
21 Roelants, Marcellin Henri, de Hasselt ; id.
22 Delport, Alphonse, de Beauraing ; 12 août.
23 Baudine, Auguste, de Tubize; id.
24 Kervyn de Lettenhove, Gustave, de Bruges ; id.
25 Martens, Victor Joseph, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 13 août.
26 De Laet, Frédéric, d'Anvers ; id.
27 de Waremme, Ernest, de Maestricht, *avec distinction;* id.
28 Debougne, Joseph Antoine Charles Benoit, de Hoogstraeten ; id.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 de Ryckman, Emile Jean Auguste, de Louvain, *avec distinction;* 13 août.
2 d'Erp, Bon Waleran Roger Marie, de Gand, *avec distinction;* id.
3 De Cordes, Henri Joseph Marie, de St-Josse-ten-Noode, *avec distinction;* id.
4 Pyssonier, Emile Julien, d'Ypres ; id.

Candidats notaires.

1 Rigaux, Félix François Joseph, de Clavier, *avec la plus grande distinction;* 7 mai.

2 Vanden Hende, Gustave Norbert Marie Joseph, d'Alost; 7 mai.

3 Jordens, Jean Joseph Marie Ghislain, de Gonrieux ; 8 mai.

4 Brocorens, Auguste, de Grammont; 9 mai.

5 Van Lidth de Jeude, Clément Jean Joseph Marie, d'Anvers; 10 mai.

6 Hermans, Auguste, de Duffel, *avec distinction;* id.

7 Luc, Emeric Auguste Joseph Ghislain, de Gonrieux; 27 août.

8 Van Caillie, Emile Joseph François, d'Ostende ; 28 août,

9 Cleeremans, Emmanuel, de Weert-St-Georges, *avec distinction;* id.

10 Haverbeke, René Octave, de St-Gilles (Waes); id.

11 Ketelers, Séraphin, de Pervise ; 30 août.

12 Basteyns, Eugène, de Liezele, *avec distinction;* id.

13 Duvieusart, Hurtrel, de Fosses (Namur), *avec distinction;* 31 août.

14 De Turck, Eugène, de Grammont, *avec distinction;* id.

15 Fontaine, Gustave, d'Aerschot, *avec distinction;* id.

16 Kumps, Guillaume, de Louvain, *avec distinction*; 3 septembre.

17 Tallon, Léopold Arnold, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* id.

18 Di Martinelli, Frédéric, de Diest, *avec distinction*; 4 septembre.

Candidats en médecine.

1 Lowet, Charles, de Montenaken; 24 juillet.
2 Van Liebergen, Antoine, de Venloo, *avec distinction*; 26 juillet.
3 De Beule, Léonard, de Zele, *avec la plus grande distinction*; 27 juillet.
4 De Schinckel, Remi, de Beerlegen; id.
5 Vercauteren, Ivon, de Heusden; 29 juillet.
6 Van den Bulcke, Pierre, de Gidts, *avec distinction*; id.
7 Ide, Justin, de Vive-St-Eloi; 30 juillet.
8 Noël, Léon, de Piéton, *avec la plus grande distinction*; 1 août.
9 Brunsma, Ferdinand Joseph, de Leeuwarden, *avec distinction*; id.
10 Moureau, Alphonse, de Diest, *avec la plus grande distinction*; 2 août.
11 Ferminne, Nestor Pierre, de Corbais, *avec distinction*; 3 août.
12 Froidbise, Gustave Joseph, de Nivelles; id.
13 Tellier, Elie François Joseph, de Waterloo; 5 août.
14 Delelienne, Joseph, de Masnoy-St-Pierre; 6 août.
15 Arnould, Joseph, de Dorinne, *avec distinction*; 7 août.

16 Vanneste, Edouard, de Wervicq ; 7 août.
17 Dewersier, Edmond, de Doel ; 8 août.
18 Driane, Jean, de Maeseyck, *avec la plus grande distinction* ; 9 août.
19 Maroy, Jules, d'Audenarde, *avec distinction* ; id.
20 Caeymacx, Louis Joseph Marie, de Lichtaert, *avec distinction :* 10 août.
21 Van Ongevalle, Constant, de Hemelveerdegem, *avec distinction* ; 12 août.
22 Van Rouchoudt, Léon, de Louvain, *avec distinction* ; 13 août.
23 Janssens, Gustave Jean, de Baelen, *avec distinction* ; 14 août.
24 Lange, Alphonse, de Bourlers ; id.
25 Vanden Heuvel, Théodore Théophile, de Molenbeek-Wersbeek ; 16 août.
26 Roba, Alfred, de Pessoux, *avec distinction* ; id.
27 Adriaensen, Quirin, de Vlimmeren ; 17 août.
28 Thienpont, Emile, de Lokeren ; 19 août.
29 Moulin, Arsène, de Hastière ; 20 août.
30 Wibo, Ernest, d'Aerseele ; 22 août.
31 De Rynck, Emile, de Coolscamp, *avec distinction* ; 23 août.
32 Verdussen, Joseph François, de Delft ; 26 août.

Docteurs en médecine (1er examen).

1 Cuvelier, Alphonse, de Florenville; 24 avril.
2 Delvigne, Léopold, de Namur, *avec distinction*; 5 septembre.
3 Baron, Jean Marie, d'Elouges; 10 septembre.
4 Roex, Jean, d'Opoeteren, *avec distinction*; id.
5 Rolin, Joseph, de Falmignoul; 11 septembre.
6 Van Ormelingen, Auguste, de Tongres, *avec distinction*; id.
7 Vander Heyde, Louis René Joseph, d'Alveringhem, *avec distinction*; id.
8 Dethy, Auguste, de Namur; 12 septembre.
9 Martens, Jean Baptiste, de Louvain; id.
10 Vanquaethem, Auguste, de Wyngene; id.
11 Schuermans, Joseph, de Herent; 13 septembre.
12 Baurain, François, d'Estinnes au Mont, *avec la plus grande distinction*; id.
13 Schneider, Emile, de Bruxelles, *avec distinction*; 14 septembre.
14 L'Hoir, Emile Nicolas, de Jurbise; id.
15 Vansteenberge, Edmond, de Grootenberge; id.
16 Muls, Louis Alphonse, de St-Trond; 16 septembre.
17 Florus, Jean Remy, de Casterlé, *avec distinction*; 17 septembre.
18 De Maeschalck, Louis, de Sinay; 18 septembre.

Docteurs en médecine (2e examen).

1 Servranckx, Alphonse, de Louvain ; 26 avril.
2 Dochy, Alphonse, de Tournai ; 17 juillet.
3 Lecrinier, Omer, de Binche, *avec distinction* ; id.
4 Desmet, Gustave, de Gerpinnes ; id.
5 Goffin, Charles, d'Enghien ; 18 juillet.
6 Vassart, Jules, de Fallisolle, *avec distinction* ; id.
7 Gérard, Hubert Joseph, de Ham-sur-Heure ; id.
8 Dekock, François Joseph, de Boom, *avec distinction* ; 19 juillet.
9 Laleman, David, de Dixmude ; id.
10 Devos, François, de Hoorebeke-St-Corneille ; id.
11 Loriers, Gilles, de Landenne-sur-Meuse ; 20 juillet.
12 Salembier, François, de Hérinnes ; id.
13 Vander Meirsch, Henri, de Menin, *avec distinction* ; 22 juillet.
14 Van Arenbergh, Alexandre Louis Félix Jean Anatole, de Louvain ; id.
15 Verriest, Gustave, de Deerlyk, *avec distinction* ; 23 juillet.
16 Verdeyen, Théophile Corneille, de Louvain ; id.
17 Hauptmann, Gustave, du Rœulx, *avec distinction* ; id.

18 Anceau, Charles Louis, d'Overboulaere ; 24 juillet.
19 Vreven, Joseph, de Hasselt ; id.
20 Viane, Louis, de Gand ; 25 juillet.
21 Demarbaix, Jules Joseph, de Soignies, *avec distinction* ; id.
22 Masoin, Ernest, de Virton, *avec la plus grande distinction* ; id.
23 Reynaert, Anatole, de Kerkhove, *avec la plus grande distinction* ; 26 juillet.
24 Peeters, Jean Alexandre, de Gheel, *avec distinction* ; id.
25 Leunis, Richard Louis, de Louvain, *avec distinction* ; id.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 Delbove, Louis, de Poperinghe ; 30 avril.
2 Servranckx, Alphonse, de Louvain ; id.
3 Dochy, Alphonse, de Tournai ; 12 août.
4 Desmet, Gustave, de Gerpinnes ; id.
5 Goffin, Charles, d'Enghien, *avec distinction* ; 13 août.
6 Lecrinier, Omer, de Binche, *avec distinction* ; id.
7 Vassart, Jules, de Fallisolle, *avec la plus grande distinction* ; 14 août.
8 Gérard, Hubert Joseph, de Ham-sur-Heure, *avec distinction* ; id.
9 Dekock, François Joseph, de Boom, *avec distinction* ; 16 août.

10 Devos, François, de Hoorebeke-St-Corneille; 16 août.

11 Loriers, Gilles, de Landenne-sur-Meuse; 17 août.

12 Laleman, David, de Dixmude; id.

13 Vander Meirsch, Henri, de Menin, *avec distinction*; 19 août.

14 Salembier, François, de Hérinnes; id.

15 Hauptmann, Gustave, du Rœulx, *avec distinction*; 20 août.

16 Verriest, Gustave, de Deerlyk, *avec distinction*; 28 août.

17 Verdeyen, Théophile Corneille, de Louvain; id.

18 Anceau, Charles Louis, d'Overboulaere; 22 août.

19 Vreven, Joseph, de Hasselt; id.

20 Demarbaix, Jules Joseph, de Soignies, *avec distinction*; 23 août.

21 Masoin, Ernest, de Virton, *avec la plus grande distinction*; id.

22 Viane, Louis, de Gand; 24 août.

23 Reynaert, Anatole, de Kerkhove, *avec la plus grande distinction*; id.

24 Peeters, Jean Alexandre, de Gheel, *avec distinction*; 26 août.

25 Leunis, Richard Louis, de Louvain, *avec distinction*; id.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Leplat, Alfred Pierre Joseph, de Linselles (France), *avec distinction ;* 2 août.
2 Valcke, Alphonse Albert, de Furnes; 7 août.
3 Van Roosbroeck, Jules Edouard, de Louvain ; id.
4 Le Bon, Edouard François, de Genappe ; id.
5 Goblet, Alfred, de Tournai ; 8 août.
6 Verbist, Remi, d'Arendonck ; 9 août.
7 De Bock, Edmond Pierre, d'Eecke, *avec distinction ;* id.
8 Willemaers, Jean Alphonse, de Tirlemont; id.
9 Vander Eecken, Hector Alexandre Marie, de Machelen lez-Deynze ; 10 août.
10 Rolin, Jules François, de Courtrai, *avec distinction ;* id.
11 Stacquez, Adolphe, de Chièvres, *avec distinction ;* 12 août.
12 Gielen, Charles, de Bilsen ; 13 août.
13 de T'Serclaes, Alexandre, de St-Nicolas ; id.
14 Speileux, Ferdinand, de Châtelet; id.
15 Andris, Fernand Camille, de Gilly, *avec distinction ;* 14 août.
16 Meert, Emile, de St-Nicolas, *avec distinction ;* 16 août.
17 Descamps, Auguste, d'Armentières ; id.
18 Deregnaucourt, Oscar, de Ghoy-lez-Lessines ; id.
19 Fredericq, Albert, de Menin; 17 août.

20 Van Werveke, Julien Antoine, d'Ypres, *avec la plus grande distinction;* 17 août.
21 Coquelle, Alexis, de Mons ; 19 août.
22 De Schutter, Jean Baptiste Henri, de Malines ; id.
23 d'Erp, Maximilien, de Diest ; 20 août.
24 Guilmot, Pierre Jules, de Havelange ; id.
25 Renson, Charles, de Namur ; id.
26 Letellier, Maurice Eugène, de Mons ; 21 août.
27 Tyberghein, Alfred Marie, d'Ypres ; id.
28 Des Wattines, Gustave Ferdinand, de Lens ; id.
29 Verkissen, Jean Henri, de Maeseyck ; 22 août.
30 Cambier, Oscar, de Morlanwelz ; id.
31 Vandezanden, Georges Jean, d'Anvers ; id.
32 Coppin, Edmond Louis, de Fontaine-l'Evêque ; 23 août.
33 Van Bellinghen, Charles Victor, de Malines, *avec distinction;* 24 août.
34 Van Tilt, Camille, de Louvain ; id.
35 de T'Serclaes, Everard Antoine Florent, de Bruxelles ; 26 août.
36 Desgain, Horace Isidore, de Gilly ; id.
37 Englebienne, Jules, de Courcelles ; 27 août.
38 De Roeck, Charles Alexandre, de Tervueren ; id.
39 Delebecque, Raymond, de Gand, *avec distinction ;* id.
40 Cornand, Auguste Alexandre, de Bruxelles, *avec distinction ;* 28 août.
41 De Wylge, Albert Eugène, de Courtrai ; 29 août.

42 Leschevin, Edouard Henri, de Tournai; id.
43 De Coninck, Eugène Benoît, de Turnhout, *avec distinction*; 30 août.

Docteur en philosophie et lettres.

1 De Coster, Guillaume Hubert, de Louvain; 4 septembre.

Candidats en sciences naturelles.

1 D'Hollander, Désiré, de Moerzeke; 24 juillet.
2 Loiseau, Jules Marie, de Fontaine-l'Évêque; id.
3 Marsigny, Joseph, de Mons; 25 juillet.
4 De Rode, Léon, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
5 Clercx, Zéphyrin, de Walcourt; id.
6 Janne, Victor, de Namur; id.
7 Ferrant, Auguste, de Wervicq; 26 juillet.
8 Guilmot, Adolphe, de Havelange; id.
9 Carlier, Auguste, de Villers Notre-Dame; 27 juillet.
10 Bourgeois, Jules, de Lessines, *avee distinction*; id.
11 Daem, Henri, de Godverdegem; id.
12 Lacompte, Camille, de Sulsique, *avec distinction*; 29 juillet.
13 Vallez, Adolphe Jean Baptiste, de Renaix, *avec distinction*; id.

14 Durozé, François, de Watripont; 29 juillet.
15 Martin, Auguste Edouard Joseph, de Pinsamont; 30 juillet.
16 Polus, Antoine Albert, de Looz; id.
17 Guermonprez, Florimond Avite Norbert, de Guignies lez-Tournai; id.
18 Dumont, Jean Baptiste, de Commines; 31 juill.
19 Warnant, Alfred, de Finnevaux; id.
20 Jacques, Eugène, de Latour; id.
21 De Damseaux, Albert, de Spa; id.
22 Bouharmont, Edouard Henri Joseph, de Grand-Halleux; 1 août.
23 Seghers, Honoré, de St-Gilles (Waes), *avec distinction ;* id.
24 De Coninck, Guillaume, de Merchtem; id.
25 Deeren, Louis, de Walveringhem; 2 août.
26 Clinquart, Alfred, de Paris, *avec distinction ;* 3 août.
27 Debaugnies, Jules, de Braine-le-Comte; id.
28 Van Nuffel, Louis Jean Marie, de Boom; id.
29 Monjoie, Adolphe, de Flostoy, *avec distinction ;* id.
30 Brasseur, Louis, de Louvain; 5 août.
31 Janssens, Marie Armand, de Malines; 6 août.
32 Van Hoof, François Louis, de Malines, *avec distinction ;* id.
33 Fouquet, Edmond, de Marienbourg, *avec distinction ;* id.
34 Bernard, Aimé, de Wasmes; id.
35 Mathé, Jean François, de Vieux-Turnhout; 8 août.

36 Capart, Alphonse, de Tournai, *avec distinction* ; 8 août.
37 Wauthier, Amand, d'Alost ; id.
38 Meire, Auguste, d'Eecloo ; 9 août.
39 Dimanche, Modeste, de Stave, *avec distinction* ; id.
40 Maes, Jean Auguste, de Herenthout, *avec distinction* ; 10 août.
41 Masuy, Jules, de Petigny, *avec distinction* ; id.
42 Devroye, Théodore, de St-Gérard ; 13 août.
43 Stassin, Jean Baptiste, d'Ere ; 14 août.
44 Beckers, Clément, de Budingen ; id.
45 Van Steenhuyze, Valère Alphonse, de Courtrai ; id.
46 de la Boessière-Thiennes, Gaëtan, *avec distinction* ; 17 août.
47 Venesoen, Frédéric Gustave, d'Anvers ; 20 août.
48 Grisard, Ernest, de Beeringen ; id.
49 Arnauts, Richard, de Geet-Betz ; 21 août.
50 Achterberg, Joseph Guillaume François Hubert, de Venloo ; 22 août.
51 Miest, Joseph Camille, de Monceau ; 23 août.
52 Van Severen, Emile, de Denterghem ; 24 août.

Docteur en sciences naturelles.

1 Van Beneden, Edouard, de Louvain, *avec la plus grande distinction* ; 26 août.

Docteur en sciences physiques et mathématiques.

1 Carnoy, Antoine Joseph, de Rumilies, *avec la plus grande distinction*; 23 août.

Candidats en pharmacie.

1 Vanden Daelen, Emile, de Grammont; 17 août.
2 Van Steenhuyze, Camille Amand, de Courtrai; id.

—

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	“	“	“	“	“	7
1837	10	2	2	“	“	“	14
1838	8	4	4	1	“	“	17
1839	4	1	1	1	“	“	7
1840	1	“	1	“	“	“	2
1841	7	2	“	“	“	1	10
1842	6	1	1	3	“	“	11
1843	4	2	“	1	“	“	7
1844	3	“	2	“	”	“	5
1845	5	1	“	2	“	“	8
1846	8	“	2	1	“	“	11
1847	6	“	3	“	1	1	11
1848	4	3	“	“	“	1	8
1849	9	1	3	“	1	“	14
1850	3	“	2	“	“	“	5
1851	7	1	3	“	1	“	12
1852	4	1	“	1	“	“	6
1853	4	2	2	“	“	1	9
1854	5	3	1	“	“	“	9
1855	3	2	2	“	“	“	7
1856	9	1	4	3	“	“	17
1857	6	“	2	1	1	“	10
1858	3	3	2	“	“	“	8
1859	9	3	3	“	1	“	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	"	13
1861	3	"	2	2	"	1	8
1862	9	"	1	"	1	1	12
1863	8	3	1	1	"	1	14
1864	5	1	4	"	2	1	13
1865	6	1	3	"	1	"	11
1866	6	1	3	"	"	"	10
1867	7	4	2	1	1	"	15
Totaux	186	45	58	19	11	8	327

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine	Philos. et Lettres.	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres.	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 (1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
Totaux	2361	2385	1967	1163	7876

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion.	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion.	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
Totaux	2152	703	425	139	3419

(1) V. ci-dessus, note 1re, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que le grade de *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction.	La pl. gr. distinction.	TOTAL
	2152	703	425	139	3419
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	«	16	363
1859	216	92	«	17	325
1860	218	66	«	13	297
1861	247	93	«	16	356
1862	211	88	«	19	318
1863	234	93	«	22	349
1864	213	95.	«	17	325
1865	232	102	«	31	365
1866	208	90	«	18	316
1867	198	93	«	23	314
Totaux	5095	1890	510	381	7876

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1866—67.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35[1]	"	65	"	"	"	"	21	86
1835-36	"	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	"	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	"	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51	"	64	95	86	112	202	56	615
1851-52	"	62	73	81	142	231	58	647
Totaux	1893	2058	1346	1276	1417	2316	892	11198

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné, dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225).

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1866—67.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1893	2058	1346	1276	1417	2316	892	11198
1852-53	«	68	57	93	134	222	55	629
1853-54	«	143	65	«	126	214	54	602
1854-55	«	144	49	«	150	204	53	600
1855-56	«	194	67	«	144	169	57	631
1856-57	«	186	96	«	145	200	66	693
1857-58	«	105	167	«	155	220	75	722
1858-59	«	92	161	«	192	227	82	754
1859-60	«	107	158	«	205	239	84	793
1860-61	«	113	179	«	215	257	79	843
1861-62	«	119	106	«	245	245	98	813
1862-63	«	128	91	«	246	218	111	794
1863-64	«	102	111	«	230	204	121	768
1864-65	«	100	133	«	213	206	112	764
1865-66	«	86	168	«	199	197	118	768
1866-67	«	91	196	«	195	194	108	784
Totaux	1893	3836	3150	1369	4211	5532	2165	22156

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 246.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	»

—

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1867-68 (1).

Théologie	107
Droit	189
Médecine	201
Philosophie et lettres	74
Sciences	214
	785

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les Tableaux pp. 246-247 et 248-249 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II. Macch., XII, 46.

—

14 juillet 1867. *Clerfayt*, Charles Louis Marie Ghislain, étudiant en droit, né à Mons le 29 juin 1846, y décédé.

17 août. *De Brabandere*, Camille Honoré, docteur en médecine, né à Caneghem le 18 juin 1838, y décédé.

1 décembre. Baguet, François Nicolas Joseph Ghislain, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, secrétaire de l'Université, né à Nivelles le 14 mai 1801, décédé à Louvain (voir les *Analectes*).

4 décembre. Son Éminence Monseigneur Engelbert Sterckx, Cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, Archevêque de Malines, primat de Belgique, né à Ophem le 2 novembre 1792,

décédé à Malines (voir les *Analectes*).

14 décembre. *De Potter*, Jean Ghislain, candidat en médecine, né à Saint-Nicolas le 7 Janvier 1844, y décédé.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.



ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

Art. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;

Le mercredi, Faculté de Médecine ;

Le jeudi, Faculté de Droit ;

Le vendredi, Faculté de Théologie ;

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

Art. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

Art. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

Art. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants

externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences et des Écoles spéciales.



ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;

4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité ;

5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur ;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté ;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté ;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

Art. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

Art. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

Art. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

Art. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

Art. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

Art. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

Art. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et

du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

Art. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

Art. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année.— Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

---

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un

ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1)..

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

---

(1) Cet article a été modifié et complété de la manière suivante :

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la médecine, 240 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire au doctorat, 270 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.

Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.

Ecoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines : cours de chacune des quatre années, 200 francs. Travaux de la salle de dessin, 20 francs par an ; travaux du laboratoire, 20 francs par an.

Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (3).

Tous les cours de la Faculté de Médecine,

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(3) Cet article a été modifié de la manière suivante :
Examen de candidat, 230 francs.



mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Premier examen de docteur, 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre le cours de Droit naturel, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours de Droit naturel.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 130 francs.

Examen de candidat notaire, 240 francs.

désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un

cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

Art. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

Art. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

Art. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

—

Dispositions générales.

L'Université catholique de Louvain a organisé, dès 1865, un enseignement spécial destiné à former les ingénieurs que réclament les industries des mines, de la métallurgie (1), des arts chimiques et mécaniques et le génie civil. Les élèves sont, par suite, divisés en cinq sections.

Elle admet aussi à profiter de l'enseignement spécial des jeunes gens qui, ne voulant pas prendre le titre d'ingénieur, désireraient cependant suivre des cours isolés en qualité d'*élèves libres*, sans avoir à subir les examens prescrits.

Les élèves destinés à devenir ingénieurs ne devront posséder, pour être admis aux écoles spéciales, que les connaissances qui s'acquièrent par la fréquentation assidue des classes d'un collége jusqu'à la rhétorique inclusivement. Les études de la section professionnelle des colléges suffisent; et comme la géométrie analytique n'est pas exigée à l'examen d'admission, les

(1) Louvain n'est qu'à une heure et demie des trois principaux centres industriels de la Belgique, Charleroi, Mons et Liége.

élèves qui auront suivi la section des humanités pourront se présenter sans difficulté.

La durée normale des études est de quatre années.

Pendant les deux premières années, les études sont communes à tous les élèves des écoles spéciales ; les cours scientifiques qui y sont donnés sont condensés autant que le permettent les exigences d'un ensemble scientifique complet.

Pendant les deux dernières années, l'enseignement oral est encore commun à tous les élèves, mais les travaux pratiques diffèrent suivant la section à laquelle appartiennent plus particulièrement les élèves.

Les cours d'exploitation des mines, de métallurgie, de chimie industrielle, de constructions du génie civil sont donnés avec étendue et comportent chacun trois leçons d'une heure et demie par semaine pendant trois semestres.

Ainsi qu'on le verra plus loin dans les programmes, nous attribuons une importance très-grande aux travaux pratiques des dernières années ; c'est par les travaux pratiques en effet qu'on peut le mieux spécialiser les études industrielles, sans nuire à l'acquisition des connaissances générales que tout ingénieur doit posséder.

Aussi, la *spécialisation*, comme nous l'entendons, n'est pas telle que l'ingénieur formé aux écoles de Louvain ne puisse avoir de carrière

possible que dans la branche qu'il aura plus particulièrement étudiée. Quelle que soit cette branche, il aura suivi tous les cours et subi des examens sérieux sur chacun d'eux. Il se sera, d'un autre côté, occupé de travaux pratiques ayant trait aux diverses matières de l'enseignement; mais ces travaux auront été surtout dirigés vers la carrière à laquelle il se destine. Le projet final présenté à l'examen de sortie est uniquement consacré à une industrie se rapportant à cette spécialisation.

Ainsi, l'intelligence de l'élève se sera exercée dans diverses directions, et l'on n'aura guère à craindre pour l'avenir de ces jeunes ingénieurs, qui, sortis des écoles, sont trop souvent forcés de suivre une autre carrière que celle qu'ils comptaient d'abord devoir parcourir.

Les écoles spéciales sont annexées à la Faculté des sciences; les professeurs de ces écoles font partie de cette Faculté.

Dispositions diverses.

Les travaux pratiques sont de différentes sortes et comprennent notamment :

1° Les cours graphiques ;

2° Les travaux de laboratoire de physique et de chimie;

3° Les levers de terrains, de bâtiments, de machines, etc.;

4° Les visites d'usines ou de chantiers (toutes les excursions faites par un professeur d'un cours spécial sont obligatoires *pour les élèves de la section*, et quelques-unes seulement, indiquées par le professeur, doivent être suivies par les élèves des autres sections de l'école);

5° Les excursions géologiques;

6° Les rapports sur les visites d'usine, les excursions, les voyages, etc.;

7° Les projets conçus par l'élève, d'après les données indiquées par le professeur.

Les élèves de la section des mécaniciens ont des jours et heures fixés pour visiter un des principaux ateliers de construction de la ville et pour suivre les travaux en cours d'exécution. Ils remettent un rapport aveo les croquis nécessaires après chacune de leurs visites.

Les élèves du génie civil suivent les travaux de quelques chantiers de construction et rendent compte de leurs observations.

Les élèves des autres sections sont conduits dans divers établissements par les professeurs; chaque visite d'usine est suivie d'un rapport par chaque élève sur l'ensemble ou sur des parties des fabrications visitées.

Les visites d'usine, etc., se font, autant que possible, pendant le second semestre; et pour qu'aucun trouble ne soit apporté dans le régime des cours, un jour par semaine est réservé, libre de tout cours théorique, pour les élèves de 3e et de 4e année.

Des excursions de plusieurs jours peuvent aussi avoir lieu; mais dans ce cas, le professeur doit y être autorisé par le Recteur. On utilisera, d'ailleurs, autant que possible, les jours des vacances pour les excursions de longue durée.

Dans les laboratoires, les élèves suivent les prescriptions des règlements particuliers qui y sont affichés. Ils doivent conserver des notes de tous les travaux qu'ils y exécutent.

La durée normale des études ayant été restreinte à quatre années, on regarde l'assiduité constante aux différents cours et travaux des écoles comme une condition indispensable de succès.

On considère aussi comme très-important pour l'élève d'avoir de bons cahiers de notes et de s'exercer à prendre des croquis à main levée; dans ce but, tout élève des écoles spéciales doit avoir un cahier de notes pour chaque branche, écrit au cours même, en laissant des blancs et une marge suffisante pour le compléter au besoin. Tous les dessins ou croquis doivent être faits à main levée; ils peuvent d'abord être faits au crayon, mais doivent être remis à l'encre pendant l'intervalle des leçons.

Ces cahiers sont visités par les professeurs à des époques indéterminées, et leur bonne tenue, ainsi que l'assiduité, compte pour fixer le mérite de l'élève.

PROGRAMME DES ÉTUDES ET RÉPARTITION DES COURS.

Les tableaux qui suivent indiquent les différentes matières enseignées, la manière dont elles sont réparties dans les quatre années d'études, et le temps qui leur est consacré.

Matières de la 1re année d'études.

	1r SEMESTRE.			2d SEMESTRE.		
	Nombre de leçons par sem	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.
		h.			h.	
Chimie générale	4	1	4	4	1	4
Physique.	4	1 1/2	6	3	1 1/2	4 1/2
Géométrie descriptive . . .	3	1	1	3	1	1
» analytique à 2 et à 3 dimensions. .	3	1	3			
Statique (3 mois)				2	1	2
Manipulations chimiques théoriques (jusque fin janvier)	1	1	1			
Psychologie				3	1	3
Travaux du laboratoire. . .	2	3	6	2	3	6
Travaux graphiques. . . .	3	2	6	3	2	6

Matières de la 2e année d'études.

	1r SEMESTRE.			2d SEMESTRE.		
	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.
		h.			h.	
Géométrie descriptive appliquée.	3	1	3			
Minéralogie. . . . . . - .	4	1	4			
Docimasie	3	1	3	3	1	3
Mécanique analytique . . .				4	1	4
Description générale des machines				2	1	2
Éléments de haute algèbre, calcul différentiel et intégral	4	1	4			
Physique industrielle . . .				3	1 1/2	4 1/2
Travaux graphiques y compris le lever des plans	2	3	6	2	3	6
Travaux docimastiques . . .	2	3	6	2	3	6

Matières de la 2e année d'études.

	1r SEMESTRE.			2e SEMESTRE.		
	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.
		h.			h.	
Géologie	4	1	4			
Chimie industrielle	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2
Métallurgie	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2
Exploitation des mines	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2
Mécanique appliquée.	3	1	3	3	1	3
Constructions du génie civil . .	3	1	3	3	1	3
Législation, économie et administration industrielles				2	1	2
Paléontologie animale				1	1	1
» végétale (facultatif)						
Travaux du laboratoire	1	3	3			
» graphiques	2	3	6			

PENDANT LE 2e SEMESTRE.	SECTION DES ÉLÈVES.				
	des mines.	chimistes.	métallurgistes.	mécaniciens.	du génie civil.
	h.	h.	h.	h.	h.
Travaux du laboratoire	2	6	3	2	2
Travaux graphiques	6	2	5	6	6

Matières de la 4e année d'études.

	1r SEMESTRE			2d SEMESTRE.		
	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.
		h.			h.	
Chimie industrielle	3	1 1/2	4 1/2			
Métallurgie	3	1 1/2	4 1/2			
Exploitation des mines . . .				3	1 1/2	4 1/2
Constructions du génie civil .				3	1 1/2	4 1/2
Constructions des machines .	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2

	SECTION DES ÉLÈVES.				
1r SEMESTRE.	des mines.	chimistes.	métallurgistes.	mécaniciens.	du génie civil.
Travaux du laboratoire	10	4	10	12	12
Travaux de la salle de dessin. .	»	12	6	»	»
2d SEMESTRE, facultatif.					

EXAMENS.

Les jurys d'examen sont composés des professeurs dont les cours forment la matière de l'examen. Ils sont nommés par le Recteur.

Le directeur des travaux graphiques prend part au classement des élèves en remettant au

jury les cotes obtenues pour les dessins de l'année. Les dessins sont mis à la disposition du jury.

Le jury de l'examen d'admission est nommé chaque année par le Recteur.

Le jury nomme son président et son secrétaire.

Le jury peut se subdiviser en sections de deux membres au moins ; il a seul la surveillance des examens.

Après l'examen, il y a réunion générale du jury pour délibérer.

Ses décisions sont sans appel ; en cas de partage égal des voix, l'élève n'est pas admis.

Tout élève ajourné ne peut se représenter qu'une année après, à moins que le jury n'en décide autrement.

Tout élève qui subit trois échecs consécutifs ne peut plus se représenter.

Pour entrer aux écoles et pour passer d'une année d'études à la suivante, l'élève doit faire preuve, par écrit et oralement, des connaissances exigées par les programmes. Les résultats de ces examens servent à classer les élèves d'après leur mérite ; et pour rendre ce classement possible, chaque matière d'examen comporte une certaine cote d'importance, ainsi qu'on le voit dans les tableaux ci-dessous.

Examen d'admission.

	Points.
1° Langue française	20



L'épreuve sur la langue française comprend deux parties : une rédaction française et l'explication d'un auteur français. Les élèves appartenant aux provinces flamandes peuvent être dispensés de cette dernière, mais ils devront alors expliquer un auteur flamand.

Pour les jeunes gens étrangers, à qui la langue française n'a pu devenir familière, le jury modifie l'examen de la manière qu'il juge la plus convenable. Ces élèves doivent d'ailleurs pouvoir écrire couramment le français sous la dictée.

2° Langue allemande ou langue anglaise . 6

3° Géographie moderne 5

4° Histoire 8

L'examen roulera sur les points les plus marquants de l'histoire générale et plus spécialement sur l'histoire moderne. Les récipiendaires belges doivent en outre connaître les faits les plus saillants de l'histoire nationale.

5° Arithmétique 15

6° Algèbre 15

L'examen roulera sur l'algèbre jusqu'au second degré inclusivement, et de plus sur le calcul des radicaux des degrés supérieurs et des exposants de toute nature, les équations exponentielles, les logarithmes, les progressions et le binôme de Newton dans le cas de l'exposant entier et positif.

7° Géométrie (les huit livres) 15

8° Trigonométrie rectiligne 8

9° Notions élémentaires de physique. . . 8

Les élèves devront posséder les notions suivantes :

PHYSIQUE DES CORPS PONDÉRABLES. Propriétés générales des corps. Divers états de la matière. — *Forces;* mécanique. Figuration et modes d'évaluation des forces. Diverses espèces de mouvement. Principe de l'indépendance des forces, soit successives, soit simultanées. Masse et densité des corps. Composition des forces convergentes et des forces parallèles, problèmes qui s'y rattachent. —*Pesanteur : a*) sa direction ; poids; *b*) son point d'application. Condition d'équilibre des corps pesants. Détermination du centre de gravité; *c*) son intensité. Balance ordinaire, description et théorie. — *Liquides :* caractères distinctifs. Principe d'égale transmission des pressions, sa vérification; presse hydraulique. Énoncé de la pression : *a*) supportée par les divers éléments d'une masse liquide ; *b*) exercée par un liquide sur les parois du vase qui le contient. Principe d'Archimède, sa démonstration expérimentale; poussée. Poids spécifique, définition; une méthode de détermination des poids spécifiques : *a*) des solides; *b*) des liquides. — *Gaz*, leurs caractères distinctifs; principe d'égale transmission des pressions, conséquences. Pesanteur et pression de l'atmosphère. Baromètre ordinaire : construction, théorie, usages, corrections aux observations. Compressibilité des gaz : loi de Mariotte, sa démonstration expéri-

mentale; exceptions à la loi, conclusions. Diffusion des gaz en contact, force élastique du mélange. Dissolution des gaz dans les liquides; volume dissous d'un gaz ou d'un mélange de gaz en contact avec un liquide. Description et théorie des manomètres, de la pompe pneumatique et de la pompe aspirante.

CALORIQUE. Premières notions sur la dilatation et sur la température. Thermomètres, principe de leurs indications; construction, graduation, échelles du thermomètre à mercure. — *Dilatation* des corps : coefficients de dilatation; problèmes qui s'y rapportent. Mode de détermination des coefficients de dilatation linéaire. Dilatation des liquides; relation entre leurs coefficients de dilatation apparente et de dilatation absolue. Phénomènes relatifs à la dilatation de l'eau. Dilatation des gaz. Quelques applications de la dilatation. Calcul du poids d'un volume d'air à une température et une pression déterminées. — *Changement d'état* des corps : liquéfaction des solides : *a*) par fusion, ses lois; *b*) par dissolution; mélanges réfrigérants. Solidification des liquides, ses lois; particularités que présente l'eau qui se congèle. Vapeurs, leur formation dans le vide. Vapeurs à saturation, tension maximum; influence de la température sur cette tension. Vapeurs dans le vide non saturées : tension, compressibilité et dilatabilité. Formation et tension des vapeurs mélangées aux gaz. Ébullition, ses lois; influences

diverses sur la température d'ébullition. Moyens de produire la liquéfaction des gaz. État hygrométrique de l'air; hygromètre à cheveu, table des états hygrométriques qui correspondent à ses degrés. — *Chaleur spécifique*, calorie. Une méthode de détermination de la chaleur spécifique des solides et des liquides. *Chaleur latente* : *a*) de fusion; *b*) de vaporisation; une méthode d'évaluation pour chacune d'elles. — *Chaleur rayonnante.* Émission de la chaleur; ce qu'on entend par pouvoir émissif. Réflexion de la chaleur, énoncé de ses lois; pouvoir réfléchissant. Absorption de la chaleur, pouvoir absorbant. Loi de la variation de température d'un corps rayonnant. — *Conductibilité* calorifique; corps bons *conducteurs de la chaleur.*

ÉLECTRICITÉ. Phénomènes. Corps bons conducteurs. Électrisation par frottement. Hypothèse des deux fluides. Énoncé des lois des actions électriques. Distribution de l'électricité dans les corps; tension. — Électrisation, par influence, d'un corps conducteur; particularités et explication du phénomène. Description et théorie de la machine électrique à plateau et de l'électrophore. Description des piles : *a*) de Volta; définitions; *b*) de Bunsen. Un exemple ou mode de manifestation de chacun des effets physique ou chimique des piles. ——

Total 100

Le médium des points est exigé sur les nos 1, 3 et 4 réunis, sur les groupes 5, 6 et 7, 8 et 9, et sur l'ensemble. 17

Les examens d'admission commencent le deuxième mardi d'octobre.

Examen de passage de la 1re *à la* 2e *année d'études.*

	Points.
1° Chimie générale	22
2° Physique	22
3° Géométrie descriptive	13
4° Géométrie analytique à 2 et à 3 dimensions	13
5° Statique	6
6° Psychologie	6
7° Manipulations chimiques	6
8° Dessin	8
9° Assiduité	4
	100

Le médium des points est exigé sur 1 et 7 réunis, 2, 3 et 8 réunis, 4, et sur l'ensemble.

Examen de passage de la 2e *à la* 3e *année d'études.*

	Points.
1° Géométrie descriptive appliquée	11
2° Minéralogie	13
3° Docimasie	13
4° Mécanique analytique	13
5° Description générale des machines	6
6° Éléments de haute algèbre, et calcul différentiel et intégral	14
7° Physique industrielle	10
8° Travaux docimastiques	8

9° Dessin (y compris le lever des plans) . 8
10° Assiduité. 4

100

Le médium des points est exigé sur 1, 6 et 10 réunis, sur 2, 3 et 8, sur 4, 5 et 7, sur 6 et sur l'ensemble.

Examen de passage de la 3e *à la* 4e *année d'études.*

	Points.	
1° Géologie et paléontologie	9	63
2° Chimie industrielle	10	
3° Métallurgie	10	
4° Exploitation des mines.	10	
5° Mécanique appliquée.	10	
6° Construction du génie civil . . .	10	
7° Législation, économie et administration industrielles.	4	

	SECTION DES ÉLÈVES					
	des mines.	chimistes.	métallurgistes.	mécaniciens.	du génie civil.	
Dessin	6	2	4	6	6	37
Travaux du laboratoire	4	8	6	4	4	
Assiduité	4	4	4	4	4	
Tenue des cahiers.	4	4	4	4	4	
Rapports et projets de l'année — sur la branche spécialisée	6	6	6	6	6	
Rapports et projets de l'année — sur les autres branches	6	6	6	6	6	
Projet d'examen.	7	7	7	7	7	
						100

Le médium des points est exigé sur chacune des branches de 1 à 6 et sur l'ensemble.

Examen de sortie.

	Points.	
1° Chimie industrielle	12	
2° Métallurgie	12	
3° Exploitation des mines	12	60
4° Construction des machines . . .	12	
5° Constructions du génie civil . . .	12	

	SECTION DES ÉLVEÈS.					
	des mines.	chimistes.	métallurgistes.	mécaniciens.	du génie civil.	
Dessin	12	3	6	12	12	
Travaux du laboratoire		9	6			
Assiduité	4	4	4	4	4	
Tenue des cahiers	4	4	4	4	4	
Rapports de l'année (branche spécialisée)	6	6	6	6	6	40
Rapports de l'année (autres branches)	6	6	6	6	6	
Projet final	8	8	8	8	8	
						100

Le médium est exigé sur chacune des branches 1, 2, 3, 4 et 5 et sur l'ensemble.

L'examen final a lieu le deuxième mardi d'octobre.

Le nombre de points et le rang de classement obtenus par l'élève à son examen sont mention-

nés sur le diplôme, de même que le grade obtenu. L'élève passe avec

La plus grande distinction	s'il obtient	un min.	de 85	p. s.	100
Grande distinction	»	»	» 77	p. »	»
Distinction	»	»	» 68	p. »	»
D'une manière satisfaisante	»	»	» 50	p. »	»

RÉTRIBUTIONS DES COURS ET DES EXAMENS.

La rétribution des cours pour chaque année d'études est fixée à 200 fr.

Les élèves inscrits bis peuvent être dispensés de payer une seconde fois, conformément à l'article 42 du règlement général de l'Université.

Les élèves libres doivent payer 80 fr. par cours annuel et 40 fr. par cours semestriel.

Il y a en outre 20 fr. à payer annuellement pour les travaux de la salle de dessin et 20 fr. pour les travaux du laboratoire.

Les frais d'examen sont fixés :

à 20 fr. pour l'examen d'admission :
à 25 fr. pour chacun des examens de passage d'une année d'études à la suivante ; et
à 50 fr. pour l'examen final.

Les frais d'examen sont payés au moment de l'inscription qui se fait pendant la quinzaine précédant l'ouverture des examens.

L'élève qui se représente pour la seconde fois ne paie que la moitié des frais.

Dans aucun cas, la somme versée par le récipiendaire ne peut être remboursée.

MOYENS D'ENCOURAGEMENT.

Des bourses de voyage de 250 à 300 fr. pourront être accordées aux élèves qui auront le mieux subi l'examen de passage de la 3e à la 4e année d'études. Ces élèves feront un voyage d'après les indications des professeurs, et devront remettre un rapport circonstancié de tout ce qu'ils auront étudié.

La Faculté accordera aussi la gratuité entière ou partielle des cours à un certain nombre d'élèves qui, dépourvus de fortune, montreraient des dispositions marquées pour les études supérieures.

Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté des sciences, le 4 avril 1867.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

N. J. LAFORET.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ* ; 6 juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico* ; 15 mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 mai 1837.

4. *Règlement pour le service de la bibliothèque* ; 18 avril 1836.

5. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

6. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine* ; 13 février 1837.

7. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

8. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection* ; 15 janvier 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil* ; 7 novembre 1836.

10. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité* ; 7 novembre 1836.

11. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836.

12. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836.

13. *Statuts de la Société littéraire*; 8 déc. 1839.

14. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico*; 19 juin 1841.

15. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

16. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.*

17. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*

18. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849.

19. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858.

20. *Idem, dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858.

21. *Idem, dans la Faculté des sciences*; 8 mars 1858.

22. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit*; 14 mars 1860.

23. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862.

24. *Statuts de la Société médicale de l'Université*; 1863.

LE COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE DE ROME.

—

En 1844, Son Em. le Cardinal-Archevêque de Malines et NN. SS. les Evêques de Belgique ont institué à Rome le COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE, principalement destiné aux jeunes ecclésiastiques qui ont fait avec succès leur cours de théologie ou de droit canon à l'Université catholique. Ceux qui y sont envoyés par leurs Evêques ou qui du moins ont obtenu l'autorisation de s'y rendre, sont seuls admis au Collége Belge. Ils y demeurent quelques années pour profiter des ressources nombreuses qu'on trouve à Rome pour les études ecclésiastiques (1).

On peut s'adresser pour les renseignements à Mgr *Sacré*, Président du Collége et licencié en théologie, rue du Quirinal à Rome, ou en Belgique à Mgr *Aerts*, proviseur du Collége, docteur en droit canon, chanoine titulaire de l'église métropolitaine à Malines.

(1) Voyez dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1849 *p.* 193 la Notice sur le Collége ecclésiastique Belge de Rome, et dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863 le discours prononcé aux obsèques de M. le professeur Vanden Broeck.

—

LE SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE LOUVAIN.

—

En 1857 plusieurs Evêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines, sous le patronage des Evêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un séminaire Américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie « profonde que nous remercions nos vénérables « Frères, le Cardinal-Archevêque et les Evêques « de la catholique Belgique pour le zèle si noble « et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à « l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE « L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la ville de « Louvain, siége de cette ancienne et célèbre « Université catholique, qui a répandu tant de « lustre sur la sainte Eglise notre Mère. Ce

« séminaire, fondé avec le louable concours de
« quelques Evêques de notre province, a déjà
« envoyé onze missionnaires (1) pleins de zèle et
« de prudente activité. Son existence prospère
« nous est un sûr garant de tout le bien qu'il
« est appelé à rendre à notre sainte Religion :
« c'est là le résultat que nous en attendions.
« Nous prions les Prélats belges de daigner lui
« continuer leur bienveillant appui. »

Les vastes bâtiments de l'ancien collége d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut (2), ont été acquis et appropriés pour le collége Américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à M. J. De Nève, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collége, rue de Namur, nº 110.

---

(1) Ce chiffre monte aujourd'hui à quatre-vingts.

(2) Voyez la notice sur ce collége dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863 *p.* 343.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ORAISON FUNÈBRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL STERCKX, ARCHEVÊQUE DE MALINES, PAR MGR DECHAMPS.

> *Posui adjutorium in potente, et exaltavi electum de plebe mea.* — Je l'ai rendu puissant par mon aide, je l'ai choisi, et je l'ai élevé du milieu de mon peuple. (Psaume LXXXVIII, 20.)

—

Messeigneurs, Mes Frères,

C'est la seconde fois depuis peu de semaines que nous sommes réunis ici. Lorsque nous y étions au commencement de septembre, Son Eminence le cardinal-archevêque de Malines offrait à cet autel le divin sacrifice pour appeler les lumières et les bénédictions de Dieu sur les membres du Congrès catholique assemblés, dans sa ville métropolitaine, de tous les points de l'Europe, et même du monde. Ne vous semble-t-il pas, comme à moi, que c'était hier? Mais c'était hier en vérité que notre vénéré cardinal assistait plein de force et de vie à l'office funèbre et triomphant où la Belgique célébrait la mémoire de ses héroïques enfants immolés par leur courage à la plus sainte des causes.

Si l'on vous eût dit ce jour-là : Tout à l'heure



vous serez de nouveau réunis, mais réunis pour lui, mais réunis sans lui, quelle n'eût pas été votre consternation? Cette consternation est venue nous surprendre dans nos foyers, et c'est elle qui nous accompagne tous ici.

Il est donc bien vrai qu'il n'est plus! mais son âme veillera sur nous, pendant que nous garderons son souvenir, et que nous continuerons à nous édifier des exemples de sa vie si pleine de jours, si pleine de services rendus à Dieu et aux hommes.

C'est de cette vie que je dois vous parler, à vous, Messeigneurs, qui étiez ses frères, à vous, Mes Frères, qui étiez ses enfants. Et si d'un côté les dispositions de vos cœurs à l'égard d'un tel Frère et d'un tel Père doivent me rendre son éloge facile, d'un autre côté, elles me le rendent bien difficile, car ce que vous éprouvez tous à cette heure, nul ne saurait l'exprimer comme vous l'éprouvez. Quelle ne doit donc pas être mon impuissance à répondre, comme il le faudrait, à votre attente, après quelques heures seulement de préparation précipitée, pendant ces trois jours troublés par le coup inattendu qui nous frappe?

Mais si mes paroles sont insuffisantes, les faits parleront d'eux-mêmes dans toute la suite de la vie de SON ÉMINENCE LE CARDINAL STERCKX, ARCHEVÊQUE DE MALINES ET PRIMAT DE BELGIQUE.

Le principe de cette vie, je le trouve dans cette parole : *Posui adjutorium in potente et*

exaltavi electum de plebe mea (Ps. LXXXVIII). C'est Dieu qui parle ici de tout homme qu'il choisit pour l'accomplissement de quelque grand dessein : *Je le rendrai puissant par mon aide*, *et je l'élèverai du milieu de mon peuple*. Oui, c'est la parole de l'élection divine sur ceux qu'il appelle à de grandes choses. Engelbert Sterckx fut l'un de ces élus de la Providence, et il fut fidèle à l'élection divine dans le commencement, le progrès, et la fin de sa carrière. Nous allons le reconnaître, Mes Frères, et adoucir ainsi notre profonde douleur.

Engelbert Sterckx est né à Ophem, dans ce diocèse, le 2 novembre 1792, de parents pleins de foi et des autres vertus chrétiennes. Comme Son Eminence le cardinal Gousset, archevêque de Reims, il est sorti du peuple, d'une famille vivant dans l'aisance, mais de simples cultivateurs. C'est sur cette famille que Dieu fixait les regards de sa Providence, et c'est chez elle qu'il voulait aller prendre un futur prince de l'Eglise. Depuis le temps des Apôtres jusqu'à nous, l'Eglise fut toujours et tout à la fois, une grande école d'autorité et de respect, et une grande école d'égalité devant Dieu.

A l'âge de dix-neuf ans, après de premières années studieuses et pures, le jeune Engelbert sentit plus vivement les attraits de la grâce qui l'appelait à se consacrer à Dieu. Fidèle à ce divin appel, il entra au grand séminaire de Malines

l y était depuis deux ans, *quand son* au travail et sa discrétion *parfaite le* mmer sous-secrétaire de l'archevêché. : plus tard encore, il recevait l'onction ile. Prêtre en 1815, il se vit confier, au minaire, la charge de sous-régent, et près les chaires de philosophie et de morale, tant ses progrès dans les sacrées et dans la connaissance des ient appréciés par ses supérieurs.

vous le savez, Mes Frères, la science un instrument. L'âme sacerdotale du ofesseur brûlait du désir d'user de cet nt, de faire servir ses études et ses forces de œuvre du salut des âmes. Ce désir é, et la cure de Bouchout lui fut confiée

fesseur de théologie, devenu simple campagne, s'estimait heureux de consacrie aux sublimes devoirs du saint minis-e désirait plus rien, il ne songeait à rien, divine Providence, qui ne le perdait ue, porta ceux qui disposaient de son imposer, en 1824, la charge importante loyen de Notre-Dame à Anvers.

à surtout que ses grandes qualités se nt : sa prudence, sa charité, sa fermeté, ir, son infatigable application au travail. ui le caractérisa surtout, ce fut la modéns la force, et le constant amour de la

Dès 1827, le prince de Méan, archevêque de Malines, n'hésita plus à le choisir pour son vicaire général. Mgr de Méan sentait ses forces défaillir. Il les voyait trop souvent trahir le zèle de son âme épiscopale. Il voulut donc que son grand vicaire fût son bras droit, et comme un autre lui-même. On reconnut bientôt que ce choix de l'archevêque était, de sa part aussi, un acte de fidélité à la Providence, car c'est à cette époque que le vicaire général Engelbert Sterckx eut à soutenir, avec son archevêque et pour son archevêque, la plus grande lutte peut-être de sa vie.

Plusieurs de vous, Mes Frères, furent témoins de cette lutte, et nul de vous n'en ignore l'histoire. Nul de vous n'a oublié les tristesses de l'Eglise, en Belgique, pendant les années qui s'écoulèrent entre 1825 et 1830.

Le roi des Pays-Bas fut alors deux fois trompé ; trompé en Hollande par l'esprit de secte qui voulait protestantiser la Belgique, trompé en Belgique par des Belges infidèles à l'esprit de leurs ancêtres et à la religion de leurs pères. Ceux-ci, plus ennemis de l'Eglise qu'amis de la liberté, consentirent à sacrifier la liberté à leurs passions antireligieuses. Ils entouraient le trône et empêchaient le Roi de voir, tel qu'il était, le vrai peuple belge. Capables et remuants, ils faisaient tant de bruit que la voix nationale était à peine entendue du Souverain. Guillaume Ier fut ainsi trompé comme Joseph II, et parmi les

libertés chères aux Belges, il s'attaqua surtout à celles qui touchaient le plus à l'âme : à la liberté religieuse et à la liberté d'enseignement. Les familles chrétiennes se virent bientôt placées dans l'alternative, ou de livrer leurs enfants à un enseignement qu'elles réprouvaient, ou d'envoyer ces enfants à l'étranger. Les jeunes gens appelés au sacerdoce furent impitoyablement forcés, ou de renoncer à leur vocation, ou de la profaner en passant par une institution prétendûment ecclésiastique, fondée à grands frais par un pouvoir ennemi de la liberté de l'Eglise, et placée à Louvain comme pour y faire contraste avec l'ancienne Université. Le Collége appelé philosophique n'était pas l'œuvre de la philosophie, mais du philosophisme. Le philosophisme n'a jamais aimé la liberté. Il ne lui était pas nécessaire de tendre, par des voies détournées, au monopole de l'enseignement. Il y allait franchement, et au seul vrai monopole. Celui-ci, en effet, n'est pas l'influence exercée dans l'enseignement par la force morale et la liberté, influence incontestablement légitime, si la liberté n'est pas un vain nom. Le seul vrai monopole, tel qu'il est défini dans toutes les langues, est un privilége appuyé sur la force publique. C'était ce privilége que l'Etat se réservait alors en Belgique dans la sphère de l'enseignement. Or, à l'heure dont je vous parle, l'Etat comptait sur la vieillesse du primat de Belgique. Celui-ci, depuis 1826, était

sans collègues dans l'épiscopat, et ainsi métropolitain solitaire, archevêque sans suffragants. Mais l'Etat comptait sans la conscience de ce vieillard appuyé sur celui qu'il avait choisi pour ne faire avec lui qu'un cœur et qu'une âme.

L'on vit alors se renouveler chez nous et pour nous ce qui se fit autrefois en Orient pour toute l'Eglise, quand le vieux patriarche d'Alexandrie arrêta l'arianisme par son diacre Athanase.

Si je rappelle ici ce grand nom, c'est à la suite du plus illustre écrivain de l'Allemagne moderne, qui ne craignit pas de le donner à l'archevêque de Cologne, pendant la lutte dont tout le monde se souvient. L'Eglise d'Allemagne, s'écrie Gœrres, attendait un homme qui sût dire : *Non*. Cet homme est venu, et l'Eglise d'Allemagne est sauvée. Eh bien! cet homme qui chez nous sut dire *non* à son tour, pendant une autre lutte dont le souvenir n'est pas effacé, ce fut le grand vicaire de Malines, fidèle à l'attente de son archevêque.

Aussi le gouvernement des Pays-Bas ne voulut-il jamais le reconnaître comme vicaire général. Le pouvoir, cependant, revint en partie de son erreur, quand il consentit à signer un concordat avec Léon XII, et à voir enfin des évêques dans les siéges vacants. Mais il ne voulut pas voir le grand vicaire de Malines parmi les dignes prélats qui devaient les occuper. C'est que ce

grand vicaire, dont vous avez tous éprouvé depuis l'esprit de condescendance, de longanimité, de conciliation, n'a jamais compris la conciliation aux dépens de la justice et de la vérité; c'est qu'il a toujours su dire non, quand la conscience a défendu de dire oui.

Voilà pourquoi, dès 1832, quand la liberté du choix des évêques fut rendue à l'Eglise et au Saint-Siége, le premier archevêque de Malines fut Mgr Engelbert Sterckx.

Fidèle défenseur de la liberté de l'Eglise et de l'enseignement, il sut dès lors en user pour le bien des âmes et de sa patrie. Il compléta l'organisation de son séminaire, à laquelle il avait mis la première main sous Mgr de Méan. Fidèle aux prescriptions du Concile de Trente, il n'eut qu'un seul séminaire divisé en plusieurs sections, comme l'exige la nature des études préparatoires à l'état ecclésiastique. Au centre du diocèse, à Malines, il plaça la section de théologie, d'histoire et de droit canonique. A Malines encore, mais dans un autre local, il plaça la section d'humanités, de philosophie et de sciences naturelles. Il établit des sections semblables dans deux autres endroits de son diocèse : à Wavre, pour les populations wallonnes, et à Hoogstraeten dans la Campine, pour les populations flamandes de la province d'Anvers. Après avoir ainsi fondé son séminaire, il établit de nombreuses maisons d'éducation, le grand collége de Saint-Louis,

qu'il transféra plus tard de Malines à Bruxelles, et, avec le concours de tous les évêques de Belgique, l'importante institution du collége belge à Rome, dans cette ville de la catholicité où toutes les nations chrétiennes ont des établissements. Il s'empressa aussi, avec ses collègues dans l'épiscopat, de prêter son concours aux pouvoirs publics pour donner à l'enseignement primaire en Belgique cette organisation qui répond si bien à la liberté religieuse des familles, aux sentiments de foi de la nation, et aux exigences de l'ordre social. Personne n'ignore que notre roi bien-aimé Léopold Ier l'a toujours considérée comme l'une des meilleures œuvres de son règne. L'archevêque ne négligea rien non plus pour que l'instruction religieuse pût être donnée dans tous les établissements d'enseignement secondaire du royaume. Enfin, à la tête de ses suffragants, il dota la Belgique d'une grande institution d'enseignement supérieur. C'est lui qui conçut le premier la pensée de cette Université catholique aujourd'hui célèbre partout, où la science est aimée, et dont il nous suffit d'entendre le nom pour sentir se réveiller dans nos cœurs la reconnaissance envers ceux qui nous ont rendu en elle l'*Alma Mater*. C'est chez elle, en effet, que la jeunesse va chercher la pleine science. Oui, la pleine science, car les sciences naturelles, rationnelles et juridiques y sont enseignées comme dans toutes les universités du monde civilisé.

Oui encore, parce qu'aucune doctrine digne du nom de doctrine, ou par l'éclat de la vérité, ou par l'éclat de l'erreur, n'est là cachée aux yeux des jeunes gens appelés à devenir des hommes dans les combats de la vie. C'est là qu'on voit avec évidence que le christianisme ne redoute rien, sinon le défaut de lumière; c'est là aussi que l'on ne craint pas d'aborder le surnaturel, comme le craignent ces grands enfants auxquels il ne fait jeter de si hauts cris que parce qu'ils en ont peur; c'est là que l'on constate que la vérité de la foi n'est pas moins appuyée sur les faits que la vérité purement scientifique; c'est là qu'on montre que Dieu ne demande la foi qu'à la raison, et après lui avoir prouvé que c'est bien lui qui lui parle; c'est là que l'on reconnaît que, si les vérités révélées ont encore pour nous dans le temps un côté inaccessible, *inaccessibile lumen*, elles en ont un autre parfaitement accessible à la raison, et où la raison ravie contemple les harmonies des deux mondes, du monde de la nature et du monde de la grâce, jouissant ainsi de l'admirable spectacle à jamais inconnu des yeux fermés à la lumière divine. C'est là enfin qu'on fait voir, dans l'Evangile, la charte divine du genre humain, toujours plus lumineuse que nos lumières, toujours plus avancée que nos progrès, toujours plus parfaite que les meilleures de nos lois.

Aussi voyons-nous sortir de l'Université

catholique de fermes chrétiens dans toutes les carrières de la vie sociale, des hommes chers au pays et à la religion, par leur science, leur foi et leur patriotisme.

Mais l'heureuse union de ces trois choses, de la foi, de la science et du patriotisme, nous ramène à celui que nous pleurons. L'archevêque de Malines était, en effet, tout à la fois un homme de Dieu, un savant théologien et un éminent patriote. Nous avons entre les mains un très-haut témoignage rendu à ces rares qualités de l'illustre défunt, et nous sommes d'autant plus heureux de vous rappeler ce témoignage, qu'il rend en même temps justice aux Belges et à leur Roi. Voici comment parlait le Souverain-Pontife Grégoire XVI, dans l'allocution prononcée pendant le consistoire du 13 septembre 1838, sept ans après que la Belgique eut recouvré son indépendance :

« Le zèle admirable de la nation belge pour « notre sainte religion a toujours été connu et « éprouvé. Aussi, prévoyions-nous depuis long- « temps ce que nous devions attendre de ce « royaume pour le bien de l'Eglise et le salut « des âmes. Les faits prouvent, vénérables « frères, que nous n'avons pas été trompés dans « notre attente, et c'est ce qui nous comble d'une « joie que vous partagerez. Personne n'ignore « qu'il y a maintenant chez les Belges, dans un « état très-florissant, des séminaires et des écoles

« de tout genre pour les deux sexes et même « pour la classe la plus pauvre ; qu'on y forme « la jeunesse à la piété et aux lettres, que ces « écoles libres sont sous la direction et la sur- « veillance des chefs ecclésiastiques ; que l'Uni- « versité catholique de Louvain, rétablie, il y a « quelques années, brille par l'enseignement des « meilleures doctrines, que non-seulement le « clergé mais tout le peuple fidèle est un modèle « de soumission et de dévouement à cette chaire « suprême de Saint Pierre ; enfin, ce qui est une « source continuelle et féconde de tant de bien, « tout le monde sait que dans les provinces « belges la liberté de communiquer en matière « spirituelle et ecclésiastique avec le Saint-Siége, « centre de l'unité catholique, ne rencontre « aucun obstacle.

« Ces avantages, dont nous ressentons une si « grande joie, doivent être principalement attri- « bués à tout l'ordre de nos vénérables frères « les évêques de ce royaume, dont nous louons « ici la vigilance et le zèle. *Ils sont dus surtout « à notre vénérable frère Engelbert Sterckx*, « *archevêque de Malines*, homme si intègre et « si distingué par sa piété, par son savoir, par « sa prudence et sa douceur, qu'il s'est justement « concilié la haute estime et la bienveillance, « non-seulement des évêques, du clergé et du « peuple, mais aussi du sérénissime roi des « Belges. Comme nous songions depuis long-

« temps à donner à la nation belge un témoignage
« public d'affection paternelle, il nous a paru ne
« pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable, et
« qui fut en même temps plus convenable que
« d'introduire dans votre illustre collége l'ar-
« chevêque de Malines. »

Après de telles paroles, Mes Frères, nous sommes à l'áise pour dire toute la vérité sans craindre d'être accusé de trop de zèle pour la mémoire de notre cher et vénéré métropolitain.

Oui, il fut distingué par sa science. Elle était sa consolation dans les travaux de sa lourde charge. Il revenait à ses chères études dans ses courts moments de loisir, et il savait si bien ménager son temps, qu'il trouva celui de publier une nouvelle édition d'une théologie savante enrichie de nombreux commentaires dus à sa longue expérience.

Oui, il fut distingué par sa piété. Elle le pénétrait si profondément qu'elle se reflétait sensiblement dans les traits de sa noble tête. Il attirait ainsi les âmes à Dieu sans le savoir. L'amour divin qui remplissait son cœur produisait aussi sa flamme, je veux dire la flamme du zèle des âmes. Immédiatement après son sacre, il établit l'œuvre des retraites pour le clergé et bénit l'œuvre des missions pour le peuple. Secondé, dans tout son diocèse, par un clergé fidèle, il accueillit encore avec empressement, avec un vrai cœur d'évèque catholique, les

auxiliaires du clergé pastoral, les saintes milices suscitées par la Providence pour délivrer les hommes de l'esclavage du péché et les rendre à la liberté des enfants de Dieu. Les fils de saint Dominique, de saint François, de saint Ignace, de saint Vincent de Paul, de saint Alphonse; les instituts de vierges consacrées à Dieu, à l'instruction et au salut des personnes de leur sexe; les associations vouées à la piété, à la charité, au travail, tout fut encouragé par l'éminent archevêque.

Oui, il fut distingué par sa prudence et sa douceur. Il sut toujours dire la vérité sans la rendre odieuse, et satisfaire sa conscience sans rien accorder à la passion. Il n'est donc pas étonnant, selon les expressions du pape Grégoire XVI, qu'il ait su se concilier la haute estime et l'affection, non-seulement des évêques, du clergé et du peuple, mais aussi du Souverain. Il aimait la dynastie qui couronnait nos institutions nationales. Il était profondément attaché à la famille royale, et cet attachement lui était rendu. Il aimait la Belgique d'un amour invincible. Il était à côté de Mgr de Méan quand la nationalité belge fut constituée. C'est lui qui tint la plume lorsque l'archevêque de Malines écrivit au Congrès national la lettre devenue célèbre et qui ne peut être oubliée. Il était à côté du trône quand le roi des Belges y monta, et il fut le premier qui appela sur son règne

les bénédictions de Dieu. Ce fut lui encore qui bénit le mariage du roi Léopold Ier et de la reine Louise, dont le saint souvenir est à jamais vivant parmi nous. C'est lui qui, par le baptême, imprima l'ineffaçable caractère du chrétien dans l'âme du jeune prince que nous saluons aujourd'hui comme notre Roi. C'est lui qui présida aux majestueuses funérailles que la nation fit à sa Reine. C'est lui qui, à Sainte-Gudule, bénit encore l'union du futur roi des Belges avec la petite-fille de Marie-Thérèse, avec la princesse qui rappelle si bien son incomparable aïeule. C'est lui enfin qui, dans le même sanctuaire, appela les bénédictions divines sur le nouveau règne. Ce que lui enseignait sa foi, il le trouvait aussi dans son cœur : l'amour pour les autorités que la Providence divine donne aux nations, l'amour pour le pays dont il était devenu l'un des illustres enfants. Il était en cela l'expression la plus haute des sentiments unanimes du clergé belge.

Mais comment dire son amour pour le Saint-Siége, pour le centre de l'unité catholique, pour le Vicaire de Jésus-Christ ! Il a saisi toujours avec ardeur les occasions de visiter le tombeau des Apôtres, et d'aller se prosterner aux marches de la Confession de S. Pierre, où l'épiscopat universel retrempe constamment ses forces. Le cardinal de Malines retourna cinq fois à Rome, après sa première visite, exigée par sa

promotion au cardinalat. Il s'y rendit pour assister au conclave où fut élu Pie IX, le grand Pontife dont l'indépendance est aujourd'hui défendue par les plus sublimes courages et par les premières voix de la tribune européenne. Il s'y rendit pour assister à la définition dogmatique de la croyance universelle de l'Eglise à l'Immaculée conception de la seconde Ève. Il s'y rendit à la solennité des martyrs du Japon. Il s'y rendit à la béatification du bienheureux Berchmans, un enfant de son diocèse. Il s'y rendit enfin aux dernières fêtes du Centenaire des saints Apôtres et de la canonisation des martyrs de Gorcum, au nombre desquels se trouvaient encore des Belges, et parmi eux un enfant de Bruxelles, avec lequel notre vénéré cardinal était uni par les liens du sang. Il nourrissait l'espoir d'y retourner encore pour le prochain concile œcuménique, et de participer aux travaux de cette incomparable assemblée qui brillera comme l'arc-en-ciel de la paix dans un ciel aujourd'hui rempli d'orages ; mais Dieu le jugeait digne d'une paix plus parfaite encore, et cette parole divine descendait jusqu'à lui : *Amodo jam dicit spiritus ut requiescant a laboribus suis ; opera enim eorum sequuntur illos.*

Pendant qu'il se consacrait avec une sainte ardeur à propager le culte des saints de son diocèse, ces âmes bienheureuses lui obtenaient de Dieu d'aller jouir de leur gloire.

Il vit venir la mort sans le moindre trouble et l'aceueillit avec douceur. Sa forte constitution et sa santé parfaite semblaient devoir écarter de son esprit la pensée de la fin ; mais ce qu'il enseignait aux autres, il se l'appliquait à lui-même : *Nous ne savons ni le jour ni l'heure*. L'acte de sa dernière volonté commence par ces mots : *La mort peut me surprendre à tout instant.* Ce qu'il y ajoute est si plein de foi, de piété, de profonde humilité chrétienne et de charité pastorale, que je ne puis mieux terminer ce discours que par ces paroles de son testament :

« Je rends avant tout les actions de grâces les « plus sincères à Dieu, mon Créateur, à Jésus- « Christ, mon Sauveur, à la Très-Sainte Vierge « Marie, à mon Ange Gardien, à mes Saints « Patrons et à tous les Saints du ciel, pour les « innombrables bienfaits dont j'ai été comblé « pendant ma vie, pour celui surtout d'avoir été « appelé à l'état ecclésiastique, où j'ai pu mieux « sanctifier mon âme et faire plus de bien aux « hommes. Je suis triste de n'avoir pas mieux « profité des grâces que Dieu m'a accordées, et « au moyen desquelles j'aurais pu atteindre à « un plus haut degré de perfection. Je déplore « toutes mes négligences et toutes mes fautes. « Je regrette vivement d'avoir offensé un Dieu « si bon en lui-même et qui m'a comblé de tant « de bienfaits.

« Je remercie tous les membres de ma famille

« pour l'affection si vraie qu'ils m'ont toujours
« témoignée (il les nomme ici tous en particu-
« lier). Je remercie mes dévoués vicaires géné-
« raux, les membres du chapitre métropolitain,
« mes fidèles sècrétaires, tous les doyens, tous
« les prêtres, tous les religieux et religieuses,
« tous les dévoués fidèles de mon diocèse, pour
« l'attachement dont ils m'ont donné tant de
« preuves, et pour les services qu'ils m'ont
« rendus. Si je les ai offensés en quelque chose,
« si je leur ai fait la moindre peine, je leur en
« demande humblement pardon ; je n'ai jamais
« cessé de les aimer, sans exception, ceux même
« qui se sont montrés hostiles, soit à mon égard,
« soit à l'égard de la religion. Je prie Dieu qu'il
« veuille éclairer tous ceux qui s'éloignent du
« chemin de la vérité et de la vertu, et qu'il leur
« fasse bien comprendre que la vraie religion
« est la seule source du bonheur de la vie pré-
« sente et de la vie future, du bonheur des âmes,
« des familles et des nations. »

Je vous laisse, Mes Frères, sous l'impression de ces paroles. Elles sont calmes comme la certitude, simples comme la vérité, touchantes comme la charité même. Avec notre si vénéré et si aimé cardinal, je prie Dieu de les faire arriver là où elles tendent, et de s'en servir miséricordieusement pour ramener ceux qui s'égarent dans la voie qui doit les conduire jusqu'à lui.

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 19 DÉCEMBRE 1867 PAR N. J. LAFORET, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE CÉLÉBRÉ A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE MONSIEUR F. N. J. G. BAGUET, PROFESSEUR ORDINAIRE DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES ET SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

—

Messieurs,

Que cette vie est fragile et de combien de tristesses n'est-elle pas traversée! La religion, toujours si profondément raisonnable, nous enseigne que la vie présente n'est qu'une vie d'épreuve où l'on sème, le plus souvent dans les larmes, pour moissonner plus tard; elle nous dit dans tous les langages que la vie complète, la vie durable et permanente, fruit de celle-ci, ne s'épanouit qu'au-delà du tombeau, lorsque l'âme aura dépouillé cet organisme éphémère, pour le reprendre néanmoins sous une forme nouvelle à l'heure marquée par la Providence.

L'homme oublie aisément cette vérité, qui chaque jour pourtant se traduit partiellement en fait sous ses yeux; plein du sentiment de son

immortalité, il semble croire que cette immortalité, que tout revendique dans sa nature intellectuelle et morale, n'a d'autre théâtre possible que ce monde, et on le voit s'établir sur cette terre comme s'il devait y vivre toujours. Dieu a soin de le rappeler, par des coups exceptionnels, à la réalité des choses.

Il vient de le faire pour nous, Messieurs, par deux coups de foudre qui nous ont frappés de stupeur. Le professeur Baguet a été enlevé à notre affection avec une telle soudaineté, que beaucoup d'entre vous, j'en suis sûr, auront appris sa mort avant d'avoir connu sa maladie.

Ce coup terrible pour des enfants sitôt devenus orphelins, si douloureux pour tous les membres du corps académique, mais particulièrement pour le recteur, fut aussitôt suivi d'un autre qui retentit plus douloureusement encore dans nos âmes et jeta la consternation dans la Belgique entière. Je venais d'assister M. Baguet à ses derniers moments, lorsque je reçus la nouvelle que Son Eminence le cardinal-archevêque de Malines était à toute extrémité : deux jours après, le cardinal était mort. O mon Dieu, vous l'avez vu, nous eûmes le cœur brisé ; nous nous inclinâmes, avec une soumission filiale, devant votre volonté paternelle, et puisant un nouveau courage dans l'exemple même de ceux que vous nous enleviez avec cette soudaineté foudroyante, nous nous ressouvinmes qu'il fallait, comme eux, accomplir

notre tâche sans défaillance jusqu'au jour où il vous plaira de la terminer.

Messieurs, une voix éloquente et autorisée, connue, aimée et particulièrement sympathique à l'Université, a payé un premier et magnifique tribut d'admiration et de gratitude au Prince de l'Eglise, en attendant qu'une plume habile retrace en détail l'histoire de cette grande et pure existence qui s'est consumée tout entière, avec une activité tranquille et toujours sereine mais incessante et infatigable, au service de la religion et de la patrie. Le cardinal Engelbert Sterckx a été le principal fondateur de l'institution catholique et nationale à laquelle nous nous honorons d'appartenir ; est-il nécessaire d'apprendre à personne qu'il en demeura constamment le père le plus tendre, le plus affectueusement attentif, le plus dévoué? Ah! l'Université de Louvain n'oubliera pas ce qu'elle lui doit, sa mémoire y vivra à jamais (1).

Mais ce n'est point de notre bien-aimé cardinal-archevêque de Malines que vous me demandez, Messieurs, de vous parler en ce moment; je dois vous entretenir du modeste et aussi très-aimé professeur qui a devancé de deux jours dans la tombe le chef du corps épiscopal de

(1) L'Université catholique de Louvain a appris avec bonheur l'élévation sur le siége métropolitain de l'évêque éloquent qui a si dignement loué le cardinal Sterckx. Rien ne pouvait mieux adoucir notre tristesse que le choix d'un tel successeur.



Belgique. Nous venons d'offrir pour ce cher collègue la victime de propitiation, en priant Dieu d'effacer les taches légères qui peut-être retardaient son entrée au sein de cette pure et bienheureuse *région de la lumière et de la paix* où l'appellent ses vertus ; notre cœur éprouve maintenant le besoin de reproduire les traits principaux de la carrière laborieuse et utile qu'il a parcourue et de fixer le souvenir des beaux exemples qu'il nous a légués.

François Nicolas Joseph Ghislain Baguet naquit à Nivelles le 14 mai 1801, d'une famille honorable et profondément catholique. Il fit ses premières études dans sa ville natale. Il n'avait pas atteint encore l'âge de huit ans, lorsqu'il entra au collége de Nivelles. Il y parcourut brillamment le cercle des études humanitaires : il fut invariablement premier dans toutes ses classes. Ce succès ne l'empêcha pas de faire dans le même établissement une seconde année de rhétorique. Un *témoignage* de son professeur de poésie et de rhétorique, daté du 31 décembre 1815, nous apprend que le jeune Baguet, aussi distingué par sa conduite que par son intelligence, était le modèle du collége, également aimé de ses maîtres et de ses condisciples. Son cours d'humanités fini, il aurait voulu aborder les études supérieures dans une université. Mais il n'existait plus d'universités dans nos provinces. L'Université de Louvain, cette antique et

célèbre nourrice des sciences et des lettres, avait été supprimée par un arrêté de l'administration centrale du département de la Dyle le 25 octobre 1797; et durant les tristes années qui marquèrent notre réunion à la république et à l'empire français, nos maîtres se préoccupèrent peu de rouvrir au sein de notre pays une si large source d'instruction. La constitution du royaume des Pays-Bas ne tarda pas d'amener une restauration scientifique et littéraire. Un arrêté du 25 septembre 1816 décréta la création de trois universités dans les provinces méridionales du royaume, à Gand, à Liége et à Louvain. L'Université de Louvain s'ouvrit le 6 octobre 1817. Cette nouvelle université n'avait guère hérité de l'antique *Alma Mater*, qui pendant quatre siècles fit l'orgueil de notre vieille cité, que le nom seul; elle n'en avait ni la forte organisation ni l'esprit. Elle était, comme les universités de Gand et de Liége, sous la main de l'État, et l'esprit qui animait le gouvernement des Pays-Bas n'était rien moins que catholique. La déplorable situation où la domination française avait réduit nos provinces pouvait seule faire saluer comme un bienfait une telle restauration.

Le jeune Baguet se rendit à Louvain et fut inscrit au rôle de l'Université, comme élève de la Faculté de philosophie et lettres, le 8 novembre 1817. Il n'avait guère que seize ans. Etudiant de l'Université, il restera ce qu'il avait été au collége,

19

le modèle et le charme de ses condisciples par sa piété franche et droite, sa régularité, son application à l'étude, le respect de ses maîtres, l'aménité de son caractère, sa gaîté pleine d'expansion et de modestie tout ensemble. Il ignorait encore, en abordant les études de la Faculté des lettres, quelle voie Dieu l'appelait à parcourir. Il ne se sentait attiré ni vers la théologie ni vers le droit ni vers la médecine, et il ne soupçonnait pas, comme il l'écrivait lui-même six ans plus tard dans la préface de sa Dissertation pour le Doctorat en philosophie et lettres, qu'il y eût une autre carrière scientifique où il pût dignement accomplir sa destinée.

Les leçons de littérature ancienne du professeur Bekker décidèrent de la vocation de ce jeune homme si avide de savoir. Une voie nouvelle se découvrait à lui ; il résolut d'y entrer, et se promit dès lors de consacrer la meilleure part de sa vie à l'étude des lettres grecques et latines. Il ne songea plus qu'à se vouer à la carrière de l'enseignement. La langue grecque était peu cultivée dans notre pays ; Baguet, en entrant à l'Université, n'en connaissait pas même les éléments. Grâce à un travail opiniâtre et à l'intelligente direction de maîtres habiles, il triompha promptement des premières difficultés et parvint, au bout de peu de temps, à lire avec fruit les auteurs grecs comme les auteurs latins. Quelques élèves choisis, livrés tout entiers à la culture des lettres

anciennes, formèrent bientôt, sous la direction de Bekker, une sorte de *séminaire philologique* où, non contents de faire des travaux sur les œuvres vraiment classiques de la Grèce et de Rome, ils lisaient, suivant l'ordre chronologique, tous les écrivains de l'antiquité. Moyen infaillible de se rendre familières les langues grecque et latine, et d'en bien pénétrer l'esprit! Aussi le jeune Baguet fit-il de rapides progrès dans la philologie et l'érudition littéraire, et, avant de quitter les bancs de l'Université, il publia deux écrits remarquables, l'un comme œuvre d'érudition surtout, l'autre comme œuvre philologique.

En 1821, un concours fut ouvert au sein de la Faculté de philosophie et letttres sur Chrysippe, célèbre philosophe stoïcien dont il ne nous reste plus que d'assez rares fragments, quoiqu'il ait immensément écrit. Baguet composa, en réponse à la question de la Faculté, une dissertation qui fut publiée à Louvain en 1822 et qui comprend près de quatre cents pages in 4° (1). Ce travail fut couronné et obtint la médaille d'or. La ville natale du lauréat tint à honneur de s'associer à son triomphe et de le consacrer par une manifestation officielle : elle lui décerna à son tour une médaille pour perpétuer le souvenir de ce glorieux début dans la carrière des lettres.

(1) *De Chrysippi vita, doctrina et reliquiis commentatio.* Lovanii 1822.

19.

La dissertation sur Chrysippe est écrite en latin; le style en est correct, pur, tout à fait classique. Elle est divisée en trois parties : la première traite de la vie de Chrysippe; la deuxième expose ses doctrines; la troisième reproduit les fragments qui nous ont été conservés des ouvrages du philosophe en les accompagnant de notes historiques et critiques. Cette dernière partie est la plus importante; elle décèle une érudition étendue, exacte et sûre. Dans la seconde partie, l'auteur, se conformant à la division stoïcienne de la philosophie, avait rangé les doctrines de Chrysippe sous les trois chefs suivants : Logique, Physique et Morale. Rappelons en passant que cette division était connue avant la naissance du stoïcisme, et que la physique comprenait toutes les réalités substantielles, Dieu lui-même et l'homme aussi bien que la nature. M. Baguet suit le même ordre dans sa troisième partie. Il commence par donner successivement les titres des écrits qui se rapportent à la logique, à la physique et à la morale, en ajoutant à cette liste l'indication de quelques ouvrages qui ne rentrent pas strictement dans l'une de ces trois catégories; puis il reproduit dans le même ordre les fragments qui nous restent de ces divers écrits; et non content de reproduire ces fragments, il rapporte tous les textes de quelque importance que l'on rencontre sur Chrysippe dans les auteurs anciens. On ne peut rien désirer de plus complet.

Cette œuvre du jeune élève de philosophie de Louvain fut accueillie à son apparition avec une faveur marquée par le monde savant. Aujourd'hui encore, elle est citée avec honneur dans tous les travaux sérieux qui se publient sur la philosophie du Portique, et nous n'hésitons pas à dire qu'elle sera difficilement surpassée comme œuvre d'érudition. Assurément, Messieurs, tout n'y est pas également parfait; il y a certains côtés faibles, le sens philosophique y manque un peu, et l'auteur n'a pas toujours saisi la portée d'expressions qui jouent un rôle capital dans la langue de la philosophie stoïcienne. Mais comment, en pareille matière surtout, attendre un chef-d'œuvre d'un écrivain de vingt ans dont l'attention n'avait guère été appelée sur les problèmes agités par la philosophie ancienne?

Chrysippe, justement renommé chez les anciens pour la pénétration et la sagacité de son intelligence, fut le véritable organisateur de cette philosophie trop vantée, fondée par Zénon de Cittium et qui au second siècle de l'ère chrétienne vint s'asseoir un instant sur le trône des Césars dans la personne de l'empereur Marc-Aurèle. Penseur subtil et ingénieux, Chrysippe, de même que Cléanthe et Zénon, ses maîtres, était un méchant écrivain. Cicéron, dont le goût littéraire était si délicat, parle de son style avec un suprême dédain. « Il est vrai, dit-il, que Cléanthe et Chrysippe lui-même ont écrit des

traités de rhétorique; mais à coup sûr, si quelqu'un veut apprendre l'art de se taire, il ne lui faut pas d'autre manuel (1). »

Le jeune lauréat du concours de 1821 devint Docteur en philosophie et lettres le 19 juin 1823. Sa *thèse* inaugurale est un commentaire philologique très-étendu sur le VIII[e] Discours de Dion Chrysostôme, lequel a pour titre : *Diogène ou de la vértu* (2). Ce commentaire dénote une entente parfaite de la langue et de la littérature grecque. Baguet fut proclamé Docteur en philosophie et lettres *summa cum laude.* Il avait consacré cinq années universitaires à l'étude des lettres grecques et latines (3).

Qui n'eût cru, Messieurs, en voyant de si importants travaux de philologie et d'érudition littéraire sortir de la plume de l'élève, que le professeur, poursuivant la même route, enrichirait les lettres de productions du même genre, plus considérables et plus achevées encore? Cependant il n'en sera rien. Baguet, parvenu à la maturité de l'âge et du talent, ne discontinuera point le commerce intime noué dès son adolescence avec les grands écrivains de la Grèce et de Rome, il déployera toujours la même activité au travail;

---

(1) *De Finibus*, lib. IV, 5.

(2) *Specimen literarium inaugurale, exhibens Dionis Chrysostomi orat.* VIII. *Animadversionibus illustratam*, etc. Lovanii 1823.

(3) Voir la préface de sa Thèse inaugurale p. XII.

mais le savant sera désormais absorbé chez lui par le professeur, par le maître exclusivement préoccupé, ce semble, du progrès de ses disciples, et les questions de méthode, d'organisation, de réforme de l'enseignement prendront dans son esprit une place prépondérante. Baguet ne voudra guère être que professeur, sa vie entière sera vouée à l'enseignement (1).

Il débuta de la façon la plus modeste dans cette noble carrière. Au sortir de l'Université, il fut nommé professeur de sixième au collége communal de Nivelles. Il demeura deux années dans ce poste inférieur, qu'il sut rendre important par l'intelligence et le zèle qu'il y déploya. En 1825, la ville de Louvain l'appela pour occuper la chaire de réthorique à son collége. Il s'y distingua par l'excellence de la méthode autant que par le savoir et le dévouement, par toutes les qualités qui font le professeur. L'Université, à côté de laquelle il enseignait, avait les yeux fixés

(1) Un de ses maîtres à l'Université, le professeur Jacotot, ne fut pas étranger à cette direction nouvelle de l'esprit de M. Baguet. Jacotot, né à Dijon en 1770, fut nommé professeur de langue et de littérature française à l'Université de Louvain en 1818. M. Baguet, sans défendre les paradoxes de ce bruyant réformateur de l'enseignement, parla toujours de lui avec une reconnaissante estime. M. Alphonse Le Roy, professeur à l'Université de Liége, a très-bien montré les différences notables qui distinguent la méthode de notre regretté collègue de celle de Jacotot. Voir *Revue de l'instruction publique*, 1863 et 1864.



sur lui et applaudissait aux succès de son ancien élève. Bientôt le gouvernement des Pays-Bas, instruit du mérite éminent du professeur de réthorique, lui fit offrir une chaire à l'Université de Louvain. La conscience de M. Baguet ne lui permit pas de répondre à cette offre, si séduisante pour un jeune professeur de collége. L'Eglise traversait alors en Belgique, il vous en souvient, Messieurs, une situation des plus douloureuses. Le roi Guillaume Ier, rompant violemment avec toutes nos traditions et insultant à notre foi, avait revendiqué le droit exclusif d'élever la jeunesse pour toutes les carrières libérales et affiché la prétention de préparer les recrues du sacerdoce presqu'au même titre que celles de la magistrature et de l'armée; il avait fermé les petits séminaires, les colléges ecclésiastiques, toutes les écoles secondaires ne relevant pas de l'Etat et marquées d'un cachet religieux; il avait interdit aux jeunes belges de faire leurs études hors du royaume, et couronnant toutes ces mesures d'un despotisme plus insensé encore que coupable, il venait d'ouvrir à Louvain même un collége général où tous les aspirants au sacerdoce devaient être tenus de faire leur philosophie. Cette triste création, qui révolta si profondément tous les Belges attachés à l'Eglise, portait le nom de *Collége philosophique*. Baguet, en acceptant la chaire qu'on lui présentait à l'Université, devait s'engager à faire des leçons aux élèves

de ce collége. Il se montra en cette occasion ce que nous l'avons toujours connu depuis, incapable d'aucune capitulation de conscience : il déclina l'offre qui lui était faite.

La Providence réservait à ce maître si chrétien l'honneur de concourir à la fondation d'une école plus digne de lui et qui devait éclipser celle où sa conscience délicate lui avait interdit d'entrer. Les excès de tout genre du gouvernement des Pays-Bas finirent par entraîner sa chute, et la Belgique, rendue à elle-même, proclama la liberté d'enseignement avec la liberté de l'Eglise. Vous savez, Messieurs, comment l'épiscopat belge, guidé par le Prélat éminent que nous venons de perdre, sut mettre à profit ces précieuses libertés.

Le 4 novembre 1834, l'Université catholique était solennellement inaugurée à Malines, et Baguet figurait au nombre de ses professeurs. Mgr de Ram, notre vénéré prédécesseur, s'était hâté de l'attacher à la grande institution dont il jetait les fondements sous les auspices du Saint-Siége et la direction de l'épiscopat; dès le mois d'août 1834, M. Baguet fut nommé professeur ordinaire de littérature grecque et latine à la Faculté de philosophie et lettres (1), et aussitôt après le Recteur lui confia la charge de secrétaire de l'Université. Des négociations ne tardèrent

(1) Il était nommé dès le mois d'août, quoique l'acte de sa nomination ne soit daté que du mois de septembre 1834.

pas de s'ouvrir avec le conseil communal de Louvain pour la translation de l'Université catholique dans la vieille cité brabançonne, illustrée par cette antique *Alma Mater* dont le souvenir demeurait cher au cœur des Belges. Le professeur Baguet joua un rôle important dans ces négociations. Il fut un auxiliaire singulièrement utile pour le Recteur. Il le seconda du reste puissamment dans tout ce travail si difficile de l'organisation de la nouvelle Université. Nul n'était mieux préparé pour une telle œuvre, nul ne pouvait y apporter plus d'intelligence ni plus de dévouement.

Il n'est guère besoin, Messieurs, de vous rappeler ce que fut le professeur Baguet durant les trente-trois années qu'il passa à l'Université catholique. Plusieurs d'entre vous l'y ont connu dès l'origine, les autres plus tard : il demeura toujours le même, professeur éminent, aimé de tous ses collègues, d'un dévouement admirable à tous les vrais intérêts de l'Université.

Je ne puis pas parler avec détail de l'enseignement académique de notre regretté collègue; je me bornerai à signaler rapidement les principes généraux qui guidaient ce maître habile, et je rappellerai en même temps ses constants efforts pour améliorer l'instruction secondaire et élever le niveau des humanités.

Placé, par la chaire qu'il occupait, aux confins des études moyennes, et recevant les jeunes

gens au sortir même de ces études, M. Baguet eut constamment l'œil ouvert sur les colléges et travailla sans relâche à en fortifier l'enseignement. Il publia plusieurs opuscules touchant l'organisation des colléges, le choix et la distribution des matières qui doivent y être enseignées, la méthode à suivre par les maîtres, les garanties à exiger des élèves avant de leur ouvrir la barrière des études académiques. Dans une brochure publiée en 1842 (1), il appelle l'attention sur deux défauts graves et qui malheureusement n'ont pas disparu de tous les établissements moyens : la trop grande multiplicité des matières et la façon légère et superficielle de traiter les matières propres à l'enseignement secondaire. « Il faut, y dit-il justement, que ce qui fait l'objet de l'étude de l'élève soit examiné sous tous les rapports d'une manière approfondie. Ainsi disparaîtrait le défaut que j'ai déjà indiqué, et l'on ne verrait plus la rivalité consister à enseigner le plus, mais le mieux ; ainsi se réaliserait d'une manière efficace la maxime *non multa*, *sed multum* ; ainsi le maître ne se contenterait plus, continue l'auteur en citant un rapport officiel, de traduire du grec avec une certaine élégance, sans faire au texte même plus d'attention qu'il n'en faut pour y trouver un sens quelconque ; l'on

(1) *Réflexions sur l'enseignement moyen*. Louvain 1842.

ne mettrait plus de côté la grammaire et les observations grammaticales pour se livrer à une explication plus brillante, mais ordinairement superficielle et quelquefois fausse (1). »

M. Baguet a combattu à diverses reprises ce vice trop commun et qui est mortel pour les études. Il se demandait avec tristesse comment beaucoup de jeunes gens, ayant passé six ou sept années dans un collége, arrivaient à l'Université, ne sachant ni le grec ni le latin, incapables même d'écrire correctement dans leur langue maternelle ; et, tout en tenant largement compte de l'esprit de légèreté et de dissipation de la plupart des enfants, il attribuait une grande part de ce résultat étrange autant que douloureux à un enseignement trop superficiel. Il eût voulu que les élèves, avant d'aborder l'étude du latin et du grec, y fussent préparés par une connaissance plus étendue de la langue maternelle. « C'est par l'intermédiaire de cette langue, disait-il, que nous recevons nos premières notions dans la société ; pourquoi ne l'emploierait-on pas aussi pour arriver à un degré plus ou moins élevé du développement de notre intelligence ? D'ailleurs il y a dans toutes les langues quelque chose de commun, et celui qui a fait une étude suivie de sa langue maternelle, qui sait la manier, qui en connaît le

(1) Ibid., p. 31.

mécanisme et ce qu'on appelle les principes, qui, à l'habitude de la réflexion, joint déjà une certaine facilité de rédaction, ne peut qu'avancer prodigieusement lorsqu'il entreprend l'étude des langues anciennes (1). »

Conséquent à cette idée, M. Baguet proposa de modifier la distribution des matières dans l'enseignement des colléges, réservant aux trois dernières années d'humanités l'étude des langues anciennes. Il distingue les cours communs, qui conviennent à tous les élèves, quelle que soit la carrière à laquelle ils se destinent, des cours spéciaux, et il demande que les cours communs soient faits avant les autres : « Dans les trois premières années, dit-il, on donnerait les cours communs, dans les trois autres les cours spéciaux. Parmi les cours communs, celui de langue maternelle tiendrait le premier rang. On y ajouterait quelques branches seulement, telles que la géographie, l'histoire, l'arithmétique, raisonnée et appliquée, l'algèbre élémentaire, les premières notions de géométrie, le dessin linéaire... Après une telle préparation, les jeunes gens, pouvant manier avec facilité, je dirai même avec talent, leur langue maternelle, passeraient aux cours spéciaux... Il y aurait donc deux degrés dans l'enseignement moyen (2). »

(1) Ibid., p. 38-39.

(2) *Considérations sur l'organisation des colléges*, pp. 10-12. Louvain 1845.



Il ne m'appartient pas, Messieurs, de prononcer sur le plan d'organisation des colléges proposé par M. Baguet ; il y a là des questions trop complexes et sur lesquelles je ne suis pas assez compétent. Mais ce qu'il n'est pas permis de méconnaître, c'est que ce plan, tel que l'habile professeur le développe et l'appuie, témoigne d'une sérieuse entente des besoins de l'enseignement secondaire et d'une étude approfondie des conditions auxquelles on peut tenter d'y satisfaire.

Quelle est la meilleure méthode d'enseigner, qu'il s'agisse soit de l'instruction moyenne, soit de l'instruction primaire, soit même de l'instruction supérieure? Voilà la question vraiment capitale et qui aussi a préoccupé par-dessus tout l'esprit si judicieux de notre savant collègue. Elle reparaît constamment dans ses écrits sur l'enseignement. Il y a, Messieurs, un principe, une maxime, je dirai un axiome, que nul maître ne doit jamais perdre de vue, c'est que l'élève, quelle que soit la richesse de ses facultés, ne s'instruira et ne se formera qu'autant qu'il travaillera par lui-même. Sans ce travail personnel, l'enfant ne se développera point et l'homme ne se formera jamais. Le grand souci du maître doit donc être de susciter ce travail, de le stimuler, de le diriger, de le seconder, de le faciliter, de façon que le disciple s'approprie ce qu'on lui donne et s'en serve pour s'élever et se diriger

ensuite par lui-même. Là est le secret de la vraie méthode ; le reste est affaire d'application et ne consiste plus que dans le choix des moyens les plus propres à atteindre ce but, et ces moyens varient avec les aptitudes, les dispositions et le degré de développement intellectuel de l'élève. Le professeur Baguet était profondément pénétré de l'importance de ce principe, et il l'inculque sans cesse et sous toutes les formes dans ses écrits. « Est-il un seul maître, demande-t-il, qui n'admette la nécessité du travail et de l'étude de la part de l'élève ? A-t-on jamais pu s'imaginer que ce soit assez de se placer sur les bancs d'une école, de recueillir même avec certaine attention les paroles sortant de la bouche du professeur le plus savant, pour que l'instruction s'acquière ? Non, sans doute. D'où vient donc que l'on néglige si souvent d'employer les moyens propres à s'assurer la coopération active des élèves ? Pourquoi ne pas fonder toute méthode d'enseignement sur l'élément indispensable sans le concours duquel on est forcé de reconnaître qu'il n'y a pas d'instruction solide ? Pourquoi s'obstiner à ne voir dans les jeunes têtes des élèves que des *vases où l'on peut mettre tout ce qu'on veut et que l'on renverse ensuite pour trouver ce que l'on y a jeté ?* Gardons-nous donc d'oublier jamais dans la pratique de l'enseignement que... l'instruction ne s'acquiert que par le travail, par l'activité

personnelle de l'élève.... Souvenons-nous sans cesse que l'instruction ne se donne pas, qu'elle se prend. Ainsi, conclut-il, *l'activité personnelle* de l'élève, *son intelligence mise en exercice par sa volonté*, voilà ce que j'appelle le *fait-principe*, la règle fondamentale de l'enseignement (1). » Tout est là en effet. « Si donc, ajoute M. Baguet, le concours actif de l'élève est l'élément nécessaire de l'instruction, la tâche du maître consistera à s'assurer ce concours et à le rendre productif par tous les moyens qui sont en son pouvoir (2). »

Ce point de vue général sur la méthode, quoique trop souvent oublié, ne saurait être contesté par aucun esprit sérieux. Nous ne suivrons pas M. Baguet dans les détails d'application où il est entré. Rappelons seulement que, en traitant de la manière de diriger l'attention de l'élève, il trace encore un procédé général. Toute œuvre bien faite, observe-t-il, est marquée du sceau de l'unité, l'unité y domine la multiplicité et la variété des détails, qui tous concourent à un même but principal : « Tout auteur, par cela même qu'il fait une œuvre avec intelligence, a nécessairement en vue de réaliser un but ; pour réaliser ce but, il emploie des moyens variés,

---

(1) *Comment on peut parvenir à se faire une bonne méthode*. *Revue catholique* de Louvain, t. VII, IIIe série, 1er vol.

(2) Ibid.

et ces moyens s'harmonisent entre eux pour concourir au but... Par conséquent, pour étudier avec fruit une œuvre, soit matérielle, soit littéraire ou scientifique, l'attention doit être dirigée de manière à rechercher le but, les moyens et le concours harmonieux de ces moyens, et à saisir ainsi ce qui constitue nécessairement l'ensemble de toute production de l'intelligence (1).» Par là l'élève, en démontant en quelque sorte le mécanisme d'une belle œuvre, apprendra lui-même plus sûrement à construire sur le modèle des maîtres.

C'est le procédé que pratiquait constamment le professeur Baguet dans ses leçons de littérature grecque et latine. Il y attachait une importance capitale. Il n'est pas nécessaire, Messieurs, d'insister sur les succès de son enseignement. La Belgique entière sait que M. Baguet, par sa science, sa méthode, son dévouement, fut le type achevé du professeur. Que de maîtres habiles il a formés, qui aujourd'hui occupent avec honneur des chaires dans des colléges, des athénées, des séminaires et même au sein de nos universités! Et quel respectueux et reconnaissant souvenir ils ont gardé de leur ancien professeur! Le plus bel éloge, à mon avis, que l'on puisse faire de ce maître éminent, c'est de

(1) Ibid.

montrer les hommes qu'il a formés. Il a noblement servi la cause de l'enseignement.

Le savoir et l'habileté du professeur étaient universellement appréciés en Belgique. Aussi le 14 décembre 1841, il fut nommé correspondant de l'Académie royale (Classe des lettres), et membre titulaire le 6 mai 1850 (1). Il lut au sein de l'Académie plusieurs notes relatives à ce qui fut la grande préoccupation de sa vie, l'amélioration de l'enseignement. Il y fut chargé de divers rapports. Le reeueil des *Mémoires* de la Classe des lettres ne renferme qu'un travail de quelque étendue de M. Baguet, c'est une remarquable *Notice biographique et littéraire sur André Schott*, célèbre jésuite anversois du XVIe siècle, élève du collége des Trois-Langues à Louvain, philologue éminent, profondément versé dans les lettres classiques de l'antiquité.

Le désir de distinctions honorifiques n'effleura jamais l'âme si modeste de notre savant et zélé collègue. Peu les eussent méritées davantage, nul n'y songeait moins. Lorsque le 6 février 1855 le Souverain-Pontife Pie IX le nomma chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, et que, le 24 septembre de la même année, le roi Léopold 1er lui envoya les insignes de chevalier de notre Ordre

(1) La Classe des lettres a rendu à la mémoire de M. Baguet, le jour même de ses funérailles, un premier et éloquent hommage par l'organe de M. Thonissen.



national, l'Université tout entière applaudit à cette double distinction, depuis si longtemps méritée.

Baguet professa pendant plus de trente-trois années à l'Université catholique. Durant cette longue période, son activité et son zèle ne se démentirent pas un instant. Depuis l'origine, il joignait aux fonctions de professeur la charge de secrétaire de l'Université. Ai-je besoin de dire qu'il remplît toujours les obligations de cette charge avec ce dévouement et cette scrupuleuse exactitude qu'il apportait dans l'accomplissement de toutes ses fonctions? Appelé par cette position à se trouver fréquemment aux côtés du Recteur, que de services ne lui a-t-il pas rendus par sa prudence et son intelligence des hommes et des choses? Nul n'était plus respectueux vis-à-vis de l'autorité, nul aussi n'était plus libre dans l'expression de sa pensée; la franchise n'a jamais tort, surtout lorsqu'elle se produit avec cette mesure qui la tempère en en révélant le véritable esprit. Pour nous, Messieurs, nous croyons accomplir un devoir sacré en offrant ici à notre ancien secrétaire l'hommage public de notre reconnaissance.

J'ai parlé du professeur et du savant. Parlerai-je de l'homme, du chrétien? Eh! Messieurs, vous l'avez reconnu déjà dans ce que j'ai dit. On peut le caractériser en deux mots, Baguet fut invariablement l'homme du devoir et du dévouement.

Dans l'ordre moral comme dans l'ordre littéraire et scientifique, il avait horreur du superficiel. D'une foi vive et profonde, il s'efforçait de conformer en tout sa conduite à sa foi. C'était un chrétien exemplaire. Il ne se bornait pas à remplir avec une conscience délicate les devoirs rigoureusement imposés par la religion, il aimait à observer les pratiques de piété recommandées par l'Eglise. J'ai connu dans la plus étroite intimité cet homme excellent; il se plaisait à m'ouvrir son âme et me confiait ses pratiques religieuses, alors surtout que vivant ensemble dans les villes où nous étions appelés à siéger comme membres des Jurys d'examen, nous passions de longues heures dans de libres et affectueuses causeries : jamais je n'ai vu de chrétien plus vrai et plus fervent. Son livre favori était l'*Imitation de Jésus-Christ*, le plus beau livre qui soit sorti de la main d'un homme. Il le lisait et le relisait sans cesse, cherchant à en traduire dans sa vie les admirables enseignements. Il aimait à méditer cette grande maxime, contre laquelle proteste l'orgueil humain, mais qui, bien comprise, tend simplement à remplacer la vaine apparence par la réalité : *Ama nesciri*. Il tenait à être savant, vertueux, digne; il ne tenait pas à le paraître. Loin de chercher à attirer sur sa personne les regards du public, il s'y dérobait peut-être avec un excès de modestie, sans jamais oublier néanmoins ce qu'il devait à l'honneur de l'institution

scientifique dont il était membre; il s'effaçait avec joie. Il faisait le bien par amour du devoir, et préférait le devoir obscur au devoir éclatant. Que d'heures n'a-t-il pas consacrées à des occupations toutes de dévouement et où il n'y avait d'autre gloire à recueillir que celle de faire le bien sous le regard de Dieu!

Sa bienveillance envers les hommes, quels qu'ils fussent, répondait à son amour pour Dieu. D'une humeur toujours égale et d'une condescendance sans bornes, il ne pouvait blesser personne. Aussi ne connut-il pas d'ennemis. Qui fut jamais plus obligeant, plus serviable? Être utile aux autres était un besoin pour lui; il rendait avec bonheur tous les services qu'il était en son pouvoir de rendre; se voyait-il dans l'impossibilité de rendre un service demandé, il en souffrait visiblement et s'ingéniait à trouver quelqu'un qui pût le rendre à sa place. Qu'il nous suffise ici d'en appeler au témoignage reconnaissant d'une foule de ses anciens élèves, qu'il a, en tant de circonstances de toute nature, aidés de ses sages conseils, de ses actives démarches et de sa bienfaisante influence. Ce généreux chrétien, si empressé de venir en aide à tout ce qui avait besoin d'appui, ne pouvait pas ne pas aimer les pauvres. Il leur donnait comme à des frères, sa main était toujours ouverte à l'indigence. Il s'honorait d'être membre de toutes les sociétés qui ont pour objet de soulager le pauvre et de

l'élever en le rendant meilleur. Sa générosité était inépuisable. Il patronait toutes les bonnes œuvres, donnant peu s'il ne pouvait disposer que de peu, mais ne refusant son obole à personne.

Une femme d'un grand esprit et d'un grand sens a dit qu'*un chrétien doit être avant tout et superlativement un honnête homme* (1). Jamais cette parole ne se vérifia mieux que dans la personne de M. Baguet. Ce vrai chrétien était le type de l'honnête homme, dans la sérieuse et pleine acception de ce mot. Toutes ses relations sociales étaient marquées au coïn d'une honnêteté, d'une loyauté, d'une droiture scrupuleuse et délicate, qui commandaient l'estime et imposaient la considération.

Un homme si excellent devait être un époux modèle et un père de famille accompli. Il avait une compagne digne de lui. Leur union fut heureuse. Ils eurent l'honneur de donner à Dieu, dans la profession religieuse et le sacerdoce, deux de leurs enfants, leur fille unique et un de leurs fils. La piété des parents reluit dans tous les membres de là famille.

Baguet ne connaissait que la vie de famille. Il se complaisait dans ce doux et tranquille intérieur que Dieu lui avait fait, il ne le quittait que pour obéir à la voix du devoir. Aussi la mort de

(1) Mme Swetchine.

sa femme fut un coup mortel pour lui, et lorsque pendant nos dernières vacances nous assistâmes aux funérailles de Mme Baguet, nous ne pûmes nous défendre d'exprimer la crainte de perdre sous peu ce cher et vénéré collègue lui-même. Sa santé, affaiblie depuis quelque temps déjà, dépérit bientôt d'une manière sensible. Toujours enflammé du même zèle, il se faisait illusion sur ses forces réelles et ne consentait pas à prendre les ménagements qu'eût réclamés son état. Il nous disait bien parfois, ce qui n'était que trop visible pour nous, qu'il sentait les atteintes de l'âge et que ses forces commençaient à le trahir; mais il semblait y croire assez peu, et quand nous voulions alléger sa charge et que nous l'adjurions de se ménager, il se refusait à tout soulagement, oubliait ses propres appréhensions, et, trompé par son zèle, il ne pouvait se résoudre à déférer aux conseils d'une amitié trop justement inquiète.

Vous savez, Messieurs, avec quelle foudroyante rapidité cet homme de bien nous a été enlevé. Le jeudi 28 novembre, il faisait sa leçon accoutumée à onze heures du matin; dans l'après-midi du même jour, il passait une heure devant le Saint Sacrement exposé dans une chapelle de cette ville; le dimanche soir, 1er décembre, il était mort. Il tomba malade le vendredi dans la matinée. Nous le vîmes le lendemain; pleinement soumis à la volonté de Dieu, il ne semblait guère

se douter de la gravité de son état. Le dimanche matin, le malade était mieux. Mais tout à coup une crise violente éclata qui faillit l'emporter subitement; les soins les plus intelligents et les plus dévoués des médecins ne purent retarder la mort que de quelques heures. Baguet n'avait rien perdu de la lucidité et de la fermeté de son esprit. Il reçut tous les sacrements des mourants avec cette foi et cette piété sereine qui avaient marqué sa vie entière. Nous eûmes la consolation de l'assister à ses derniers moments. Il nous parlait de son heure suprême avec une tranquillité simple qui nous frappait; adorant les desseins de Dieu sans les comprendre, il lui faisait généreusement le sacrifice de sa vie, et occupé de l'Université jusque dans les bras de la mort, il nous instruisait de détails administratifs dont il jugeait la connaissance nécessaire. Ce vaillant et infatigable ouvrier est mort en travaillant. Il a quitté cette terre le jour anniversaire de l'installation de l'Université catholique à Louvain. Il nous semblait, Messieurs, en voyant mourir si paisiblement cet homme dont toutes les heures avaient été consacrées au bien, entendre Notre-Seigneur Jésus-Christ lui dire avec tendresse : *Venez, bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de votre Maître* (1), et ceignez la couronne immortelle dûe à vos vertus.

---

(1) *Math.*, XXV, 21.

LISTE DES ÉCRITS PUBLIÉS PAR M. BAGUET.

—

De Chrysippi vita, doctrina et reliquiis commentatio (mémoire couronné par l'Université de Louvain). Louvain 1822; un vol. in-4°.

Specimen literarium inaugurale, exhibens Dionis Chrysostomi orat. VIII animadversionibus illustratam. Louvain, 1823; un vol. in-8°.

Réflexions sur l'enseignement moyen. Louvain, février 1842, in-8°. Vanlinthout et Vandenzande.

De l'enseignement moyen : Quelques mots à monsieur Merlin. Louvain, juillet 1843. Vanlinthout et Vandenzande, in-8°.

De l'enseignement moyen. Considérations sur l'organisation des colléges. Louvain, octobre 1845. Vanlinthout et Vandenzande, in-8°.

De l'enseignement moyen. Réponse au Journal historique et littéraire de Liége. Liége, décembre 1845 (extrait de la Revue catholique) in-8°.

De l'enseignement moyen : Science et morale. Mars 1846. Revue catholique.

De la méthode d'enseigner. Avril, mai et juin 1849. Revue catholique.

De l'étude de la grammaire dans l'enseignement des langues anciennes. Juillet 1851. Revue catholique.

Etude littéraire sur Salluste. Les quatre premiers chapitres ou préface de la conjuration de Catilina. Octobre 1851. Revue catholique.

De l'émulation. A la mémoire de M. l'abbé Lambert, principal au collége de Dinant. Décembre 1851. Revue catholique.

De l'emploi des auteurs profanes dans l'enseignement moyen. Juin 1852. Revue catholique.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Notice biographique et littéraire sur André Schott. (Nouv. Mém., tom. XXIII. 1849).

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

De la philologie, à propos de Sextus Aurelius Victor et d'André Schott. (T. XVII. Août 1850).

Quelques réflexions sur le but général de l'enseignement. (T. XVIII. Avril 1851.)

Rapport sur deux mémoires envoyés au concours de 1851 *en réponse à la question suivante :* Faire un travail sur Démétrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'état, érudit et philosophe. (T. XVIII. Mai 1851.)

De l'enseignement; ou du procédé à suivre pour réaliser le but de l'enseignement. (T. XIX. Janvier 1852.)

Rapport sur un mémoire de M. Wagener, intitulé : Essai sur les rapports qu'il y a entre les apologues de l'Inde et ceux de la Grèce et de Rome. (T. XIX. Mars 1852.)

Du devoir du maître dans l'enseignement. (T. XIX. Juillet 1852.)

Rapport sur un mémoire envoyé au concours de 1853, *en réponse à la question suivante :* Un mémoire sur la vie et les travaux d'Erasme, dans leurs rapports avec la Belgique. (T. XX. Mai 1853.)

Rapport sur un mémoire envoyé au concours de 1853 *en réponse à la question :* Quel est le système d'organisation qui peut assurer le mieux le succès de l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne. (T. XX. Mai 1853.)

De l'enseignement de la langue maternelle en ce qui concerne l'art d'écrire. (T. XXI. Janvier 1854.)

De l'enseignement de la langue maternelle en ce qui concerne l'art de la parole. (T. XXI. Avril 1854.)

De la langue maternelle considérée comme base de l'enseignement. (T. XXI. Juillet 1854.)

Des moyens de s'assurer dans l'enseignement le concours de la volonté de l'élève. (T. XXII. Mars 1855.)

Des moyens d'atténuer les inconvénients que présente, pour la science, la nécessité des examens. (T. XXII. Avril 1855.)

Examen d'une objection relative à l'étude de la langue maternelle considérée comme base de l'enseignement. (T. XXII. Juin 1855.)

De la nécessité de fortifier, par l'enseignement, l'amour de la science. (T. XXIII. Mars 1856.)

De la mémoire considérée comme moyen d'instruction (Mars 1857. T. XXIV.)

De l'étude du latin. (2e série, T. V. Juin 1858.)

Rapport sur une notice sur un manuscrit de l'histoire naturelle de Pline par M. Namur. (2e série, T. XI. Avril 1861.)

Rapport sur un mémoire de M. Wagener sur la symphonie des anciens. (2e série, T. XII. Octobre 1861.)

Un mot encore sur l'étude du latin. (T. XIII, 2e série. Mars 1862.)

BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Notice sur un manuscrit comprenant l'histoire des abbesses de Nivelles. (T. VI, 1re série.)

Sur la valeur historique d'un passage de l'histoire des abbesses de Nivelles par Baudouin des Hayes. (T. XV, ibid.)

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS, LE 19 DÉCEMBRE, APRÈS LES OBSÈQUES DE MONSIEUR F. N. J. G. BAGUET, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE LATINE ET DE LITTÉRATURE GRECQUE A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PAR M. LE PROFESSEUR CH. CARTUYVELS, DOYEN DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

—

Monseigneur, Messieurs,

L'hommage qui vient d'être rendu, en termes si touchants et si complets (1), à la mémoire du digne professeur dont l'Université pleure aujourd'hui la perte, m'interdit de reprendre devant vous le cours de sa longue et honorable carrière; mais je remplis un devoir à la fois triste et doux en venant au nom de mes collègues payer un juste tribut de regrets à l'homme vénérable qui fut pendant tant d'années au milieu de nous le type accompli du professeur et du chrétien. La Faculté de philosophie fait une perte irréparable en perdant son Nestor. Seul survivant des anciens maîtres au milieu d'une génération nouvelle,

(1) Discours de Mgr Laforet, Recteur magnifique.

Monsieur Baguet était pour nous le gardien des traditions antiques, comme aussi le modèle de l'accomplissement du devoir et l'exhortation vivante au dévouement et à la vertu. L'Université voit s'éteindre en lui une de ses gloires les plus pures, la jeunesse un maître habile et paternel, et nous-mêmes le plus bienveillant, le plus respecté, le plus excellent des collègues. Qui ne se sentirait douloureusement ému en venant déposer un dernier hommage devant un tel tombeau?

La vie de Monsieur Baguet, comme celle de tout homme destiné à laisser ici-bas un souvenir durable, est empreinte du sceau d'une remarquable unité. La Providence l'avait manifestement appelé à devenir l'un des plus fermes soutiens de l'Université naissante. Après l'avoir préparé de longue main et conduit comme par degrés à cette importante mission, elle en fit pendant trente-trois années l'un des guides les plus écoutés de la jeunesse catholique de notre pays. Voilà quelle fut son œuvre et sa destinée, voilà quel fut l'honneur de sa vie comme son mérite devant Dieu. Parmi ces hommes d'élite, dont nous voyons, hélas! les rangs s'éclaircir tous les jours, et qui, réunis au début de l'Université, concoururent à lui donner sa forme et ses traditions en même temps qu'ils l'entouraient du prestige de leur renommée, il en est peu qui, par une vie silencieusement remplie des plus

utiles services, par l'élévation et la fermeté du caractère, par la dignité des mœurs, par le respect qui s'attache au talent accompagné de l'âge et de l'expérience, aient exercé une influence plus salutaire sur le développement de cette grande institution catholique que l'a fait Monsieur le professeur Baguet. Aussi sa mémoire est-elle désormais indissolublement unie à l'histoire et aux destinées de l'Université de Louvain.

Doué des plus heureuses dispositions et déjà précédé de la réputation de ses succès littéraires au collége de Nivelles, M. Baguet entra à l'Université de Louvain en 1817. Il eut le bonheur d'y rencontrer des maîtres dont les leçons jetaient alors un vif éclat sur l'enseignement des belles lettres et dont l'influence ne fut pas étrangère à la direction de sa vie. Disciple favori de Bekker, il apprit à son école à aimer les lettres antiques qui furent jusqu'à son dernier jour l'objet de ses études constantes et le charme de sa vie. M. Baguet apportait dès lors dans ses travaux intellectuels les qualités solides qui l'ont distingué comme philologue. Son remarquable bon sens lui faisait saisir en toutes choses le côté réel des questions en même temps que sa rare modestie le préservait des égarements de la conjecture et de l'utopie. Son érudition était vaste et sûre sans être confuse. Sa diction toujours noble et pure portait l'empreinte de la netteté de sa pensée et de la simplicité de son

âme. Il écrivait le latin avec une merveilleuse élégance ; il devint sans conteste un des hellénistes les plus distingués de notre temps. Versé à la fois dans toutes les branches de la littérature antique et rompu aux doctes recherches de la philologie, il nous a laissé dans plusieurs écrits remarquables un gage de ses talents précoces et de ses veilles laborieuses. A l'âge de vingt ans il publiait en réponse au programme d'un concours académique un mémoire important sur *La vie et les écrits du philosophe Chrysippe*, qui lui mérita de la part de ses maîtres les éloges les plus flatteurs, et fit connaître son nom à l'étranger. Il donnait sur le VIII[e] discours de Dion Chrysostôme un commentaire qui est resté comme un modèle parfait de ce genre de travail. Il préludait dès lors aux écrits pleins de sagesse qu'il a publiés depuis sur les questions de méthode et qui ont exercé une si grande influence sur la réforme des études en Belgique.

Les débuts de M. Baguet dans la carrière des lettres avaient attiré sur lui les regards du pouvoir comme ceux du monde savant. Une chaire lui fut offerte au collége philosophique. C'était un avenir splendide qui s'ouvrait devant lui. Mais M. Baguet, mû par un légitime scrupule de conscience, sut décliner ces offres brillantes. Son heure n'était pas venue : la Providence réservait à ce talent chrétien une mission tout à fait digne de lui ; et bientôt nous le retrouvons

à Louvain, après avoir été successivement professeur et directeur au collége communal, nommé par l'épiscopat professeur ordinaire de littérature grecque et de littérature latine à l'Université catholique.

Monsieur Baguet déploya sur ce nouveau théâtre les grandes aptitudes que sa brillante jeunesse avait fait pressentir. Il ne se contenta pas d'être professeur : il voulut devenir d'une façon exclusive l'homme de l'enseignement. Il concentra sur cet unique objet toutes les facultés de son âme, tout son temps, toute sa laborieuse ardeur. Il lui sacrifia jusqu'à la légitime ambition d'accroître sa réputation littéraire ; et tandis que son vaste savoir, son travail incessant, le succès de ses premiers écrits semblaient le solliciter à illustrer son nom par des publications qui eussent marqué dans les annales de la science, nous ne voyons pas qu'il ait publié depuis lors autre chose que de courts et lumineux mémoires sur les questions d'enseignement et de méthode qui lui étaient familières. Aussi pendant les longues années de son professorat a-t-il vraiment formé une école d'enseignement philologique dont ses nombreux disciples ont porté les traditions dans les colléges de la Belgique entière.

Le principe fondamental qui inspira sa méthode est déjà formulé en ces termes dans une de ses thèses inaugurales du doctorat : *In docendo multo major discentis intelligentiæ quam*

ejus memoriæ fides habenda. Conséquemment, Monsieur Baguet s'attachait dans son enseignement non pas à surcharger la mémoire par les citations d'une érudition d'apparat, mais à initier l'élève, d'une manière intime et personnelle, à la pensée des grands écrivains. Il excellait à faire saisir l'économie d'une composition littéraire, à désarticuler pour ainsi dire le mécanisme de la parole. Cette analyse judicieuse lui servait de base pour élever les jeunes intelligences à l'intuition des beautés de la pensée antique. Ses explications, toujours simples et lumineuses, donnaient à sa méthode la confirmation de l'exemple; et les succès constants de son professorat, les élèves qu'il a véritablement *formés*, attestent mieux que tous les ouvrages qu'il eût pu écrire, quelles étaient en lui la science et l'habileté du professeur.

Dans ce labeur patient il était soutenu par un dévouement admirable. Exact jusqu'au scrupule dans l'accomplissement de ses devoirs, il ne se croyait jamais dispensé du travail par une longue habitude ou par une parfaite connaissance des matières. Il recommençait chaque année, chaque jour, la préparation laborieuse du fragment de Tacite ou de Cicéron qu'il expliquait à ses élèves. Homme vraiment antique, type achevé du professeur, tout à fait digne de vivre et d'enseigner à côté de ces érudits célèbres d'un autre âge, de ces Juste Lipse, de ces Lato-

mus, de ces André Schott dont il a fait revivre la mémoire dans une monographie charmante où l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, ou de l'enthousiasme de ces vieux docteurs pour les lettres antiques, et de leurs relations si cordiales et si fraternelles, ou de la candeur de l'écrivain qui les fait renaître et chez qui leurs sentiments viennent se refléter comme dans un miroir.

Monsieur Baguet n'était pas seulement un homme de science : c'était un homme doué des plus grandes comme des plus aimables qualités du cœur. Qui de nous pourra jamais oublier cette physionomie bienveillante, à la fois austère et douce, toujours sereine, toujours correcte, jusque dans un extérieur plein de dignité magistrale? Monsieur Baguet était par essence l'homme de la règle et du devoir. Inflexible dans ses principes, jamais dans tout le cours de sa longue existence on ne le surprit déviant de la ligne du devoir tracée par la conscience la plus délicate. Sa droiture était proverbiale comme sa loyauté. Il y avait en lui je ne sais quel heureux mélange de ce que la sagesse antique nous présente de plus grave et la simplicité chrétienne de plus aimable. On ne connaîtra jamais combien il fut humble et avec quelle sainte passion il se confinait dans l'obscurité. Les distinctions les plus flatteuses venaient-elles à son insu faire briller son mérite aux yeux de tous, son premier sentiment était de les écarter ou de les fuir. On eut

toute la peine du monde à lui faire accepter le titre de professeur ordinaire lorsqu'il fut nommé à la chaire de Louvain. Il devint successivement, à sa grande surprise, membre de l'Académie, chevalier des ordres de Léopold et de saint Grégoire-le-Grand. Cet homme était si bon qu'on ne pouvait se défendre de l'aimer. Après quarante années d'une vie active mêlée à bien des luttes, il quitte la terre sans s'être fait un seul ennemi. Ses anciens élèves ont gardé pour lui un sentiment de tendre vénération; ses collègues professaient à son égard un véritable respect. Non, je ne crains pas de le dire : on se sentait meilleur après avoir causé quelques instants avec cet aimable vieillard. La paix intérieure qui régnait constamment dans son âme, grâce à l'accord harmonieux de ses pensées et de sa vie, se faisait jour sans qu'il y songeât, et gagnait peu à peu son interlocuteur. Toujours dans l'ordre et la régularité la plus exacte au sein des occupations les plus variées, toujours égal à lui-même dans les situations les plus difficiles comme dans le cours habituel de la vie, il répondait parfaitement à ce gracieux emblème qu'il avait adopté pour insigne : une lyre avec la devise : *toujours d'accord.*

Le sentiment profond du devoir qui fut l'âme de toute sa vie, il l'avait puisé dès sa plus tendre enfance dans les convictions d'une foi sincère. Au sein de l'université hollandaise, et entouré

d'une jeunesse trop souvent indifférente ou incrédule, il avait fait profession constante et publique d'une piété courageuse : ce n'est pas lui qui, devenu professeur de l'Université catholique, eût oublié ce qu'il devait à Dieu. Sa piété était plus qu'exemplaire : elle était édifiante ; il offrait à tous les regards, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, le modèle des vertus chrétiennes. La mort vint le chercher pour ainsi dire au pied des autels, au sortir d'une adoration prolongée. Il aima tendrement les pauvres. Toutes les œuvres charitables avaient une large part à son dévouement et à son généreux concours. Mais s'il y eut un objet constant de sa sollicitude vraiment paternelle, c'était le bien de ses chers élèves. Jamais il n'épargna pour eux ni temps ni fatigues ; leurs succès le comblaient d'une joie aussi vive qu'il était sincèrement affligé de leurs revers. Cet homme austère à tous les dons d'un cœur aimant joignait la plus exquise bienveillance. Je ne dirai pas ce qu'il fut dans l'intérieur de la famille, ni de quelle manière élevée il comprit les devoirs de la paternité. Chacun sait qu'en dehors des liens qui l'attachaient à l'Université, cet homme simple et doux ne connaissait que la vie de famille. Chacun sait aussi le coup mortel dont son cœur avait été brisé, lorsque, il y a trois mois, la mort vint visiter sa demeure. Il ne se releva plus de cette grande épreuve ; et la religion, en lui pro-

diguant les consolations que donnent d'immortelles espérances, ne semblait que le préparer lui-même à ce dernier passage. Aussi lorsque Dieu vint lui demander son âme, il la trouva prête et tranquille. La mort ne lui parut qu'un dernier devoir à remplir : et, à cette heure suprême qui fait trembler les plus fermes courages, en repassant tout le cours d'une vie sanctifiée par l'amour de Dieu et du devoir, et dont les lumineux exemples avaient été donnés pendant un demi siècle à tant de générations de la jeunesse studieuse, le vénérable professeur se remit avec un calme inaltérable entre les mains de l'éternelle justice; et, paisible comme il avait vécu, donnant à sa famille en pleurs une exhortation suprême, il passa sans souffrir à la véritable vie, nous laissant à tous l'exemple de ses vertus et la consolation de sa mort.

O vous qui avez recueilli ses doctes paroles, sachez lire aussi dans le livre de sa vie, et apprenez de ce juste mourant comment il faut ici-bas comprendre le devoir.

Et nous qui avons eu le bonheur de partager vos travaux, o digne et vénéré collègue, nous garderons dans nos âmes le vivant souvenir de votre douce sagesse. Puissions-nous comme vous au sortir de la carrière en jetant les yeux sur une vie couronnée d'honneur et remplie d'œuvres utiles, laisser ici-bas une mémoire aussi chère et présenter à Dieu des jours aussi bien remplis ! 21

RAPPORT ADRESSÉ AU RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ SUR LES COLLECTIONS ZOOLOGIQUES.

—

Monseigneur,

Dans le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur l'état de nos collections, il n'a été question que des acquisitions faites en animaux actuellement vivants; dans ce rapport il ne sera fait mention que des animaux fossiles. Ce sont les débris des faunes anciennes qui intéressent surtout les élèves de l'école des mines, et c'est à ce point de vue que notre attention a été principalement attirée de ce côté. A l'école des mines de Londres, de Paris et à d'autres écoles célèbres, à côté du cours de paléontologie, l'élève a tous les jours sous les yeux ces débris d'animaux éteints qui sont autant de médailles que le créateur a semées sur les feuillets de l'écorce terrestre, et l'expérience a démontré toute l'importance de cette exhibition perpétuelle. Comme l'archéologue déchiffre une époque par la découverte d'une médaille, le naturaliste détermine un terrain par la présence d'un os ou d'une coquille.

Nos collections paléontologiques ont pris un grand développement dans ces derniers temps,

et les nouvelles acquisitions sont en grande partie le produit de dons généreux faits à l'Université. Ce que nous avons surtout à faire remarquer, c'est que ces nouvelles acquisitions se rapportent à tous les terrains, depuis l'époque silurienne jusqu'aux temps historiques, et sont toutes de la plus haute utilité pour l'enseignement de divers cours.

Permettez-moi de citer les noms de quelques donateurs et les pièces les plus remarquables.

M. de Montpellier d'Annevoie nous a envoyé un magnifique poisson fossile découvert dans les carrières de marbre noir qu'il exploite à Denée. Cette pièce est d'autant plus précieuse que les fossiles sont excessivement rares dans cette couche. M. le docteur E. Dupont n'y a trouvé dans les environs de Dinant qu'un *nautilus mutabilis*, le *productus semireticulatus*, et des moules de Bellerophon et de Pecten. Notre savant collègue M. l'abbé E. Coemans, qui a exploré avec soin ces terrains, n'y a rencontré que des plantes.

Ce poisson de Denée est un *Palæoniscus* dans un état d'intégrité parfaite, tout aussi complet, même pour les écailles, que si on l'avait frais sous les yeux. La tête, le corps et jusqu'aux nageoires pectorale et caudale, tout est intact, et je me propose d'en donner bientôt une description dans les *Bulletins de l'Académie.*

Tout récemment M. de Montpellier d'Annevoie

nous a encore envoyé pour nos collections une nageoire de poisson fort remarquable, qu'il a découverte dans une grosse ardoise en la creusant avec la pointe du marteau pour y faire un trou.

Nous devons également mentionner parmi les donateurs de notre musée M. le docteur E. Dupont. Ce jeune savant, qui s'est fait connaître si avantageusement par ses fouilles dans les cavernes de la vallée de la Lesse, a bien voulu nous envoyer des ardoises des environs de Bouillon, renfermant plusieurs empreintes de nageoires de poisson d'un grand intérêt au double point de vue de la science et de l'enseignement.

Nous avons obtenu d'un autre côté, par échange, une assez belle collection de Trilobites passablement bien conservés en général, provenant des terrains siluriens de la Bohême ; nous citerons parmi eux :

Proetus lepidus.
Phacops sternbergii.
» *fecundus*, *var. major.*
» » *var. degener.*
Cheirurus sternbergii.
» *Havlei.*
Dalmanites atavus.
» *socialis.*
» »
Bronteus umbellifer.

Harpes venulosus.
» *ungula.*
Conocephalites sulzeri.
» »
Trinucleus ornatus.
» »
Illænus Bouchardi.
» »
Cromus bohemicus.
Lichas Haueri.
Paradoxides spinosus.
» »
» »
Trinucleus Reussi.
Ellipsocephalus Hoffi.
Acidaspis Prevosti.

Des environs de Saarbruk, nous avons reçu, par l'obligeance de M. le docteur Jordan, plusieurs échantillons d'*archegosaurus dechenii*, l'*amblypterus lateralis* et *latus*, l'*acanthodes bronnii* et quelques autres pièces intéressantes.

Nous devons une collection choisie des fossiles des terrains carbonifères à la générosité de notre savant collègue et ami M. Eugène Coemans. Cette collection a été en partie formée par lui sur les lieux, en partie achetée pendant ses voyages en Allemagne, en Russie et en Suède.

Parmi les pièces importantes, au point de vue scientifique surtout, nous pouvons mentionner

une aile d'insecte névroptère, qui a fait le sujet d'une notice que l'Académie a favorablement accueillie, et pour laquelle M. Eug. Coemans a bien voulu associer son nom au mien. Nous avons désigné cet insecte nouveau sous le nom d'*Omalia macroptera*, en le dédiant au savant auteur de l'*Abrégé de géologie*, que la Belgique est fier de compter parmi ses enfants.

Nous avons également publié en commun avec M. Eug. Coemans une notice sur un mollusque gasteropode qui est représenté dans cette même collection par plusieurs beaux échantillons. C'est un animal qui a été pris tour à tour pour un champignon et pour un ver, et qui vivait, dans ces temps reculés, sur les superbes fougères de toutes les grandeurs, comme le colimaçon vit aujourd'hui dans nos jardins sur les arbustes et les fleurs. Nous avons proposé le nom de *Palœorbis* pour désigner ce prétendu champignon de la période houillère.

Cette collection renferme bien d'autres pièces remarquables parmi lesquelles nous citerons : le *Gyracanthus formosus*, l'*Holoptychius portlacki*, des *Philipsia*, des *Xenacanthus dechenii*, le *Goniatites gibsoni*, l'*Orthoceras annulatum*, des *Bellerophon*, des *Productus carbonarius*, des *Orbicula nitida*, des *Inoceramus obliquatus*, des *Avicula quadrata*, des *Euomphalus carbonarius*, des *Nucula œqualis* et *gibbosa*, des *Myacites sulcata*, des *Unio*, des *Anodonta*, des

animaux voisins des *Dreissena*, des *Cornularia*, des *Asterias*, des *Poteriocrinus* et des *Zaphrentis cornucopia.*

Mais parmi les acquisitions remarquables, surtout par le grand nombre d'échantillons et les terrains divers dont ils proviennent, nous devons signaler une belle et riche collection de coquilles fossiles et vivantes qui a été formée en Italie par Monseigneur Van den Hecke, de Gand, vicaire-général à Versaillles, et par le comte de Rayneval, ambassadeur de France. Ces collections, consistant surtout en coquilles fossiles des terrains secondaires et tertiaires, ont été généreusement abandonnées au musée de l'Université catholique. C'est un don de la plus haute importance, d'autant plus précieux que la plupart des endroits où ces beaux fossiles ont été recueillis sont aujourd'hui complétement épuisés.

Nous pouvons citer dans ces collections une série d'ammonites, dont les espèces sont représentées souvent par des séries complètes d'individus de tout âge et par des variétés des plus remarquables. Nous y trouvons :

Ancyloceras Van den Heckii.
» » » »
» *matheronianus.*
» *elegans.*
» *Varians.*

Ancyloceras Puzosianus.
» *Astierianus.*
Crioceras Astierianus.
» *Villiersianus.*
» *Duvalianus.*
» *Emericii.*
» *Astierianus.*
» *Duvalii.*
Aptichus lamellosus.
Rhyncolithus hirondo.
Nautilus Clementinus.
» *Neocomiensis.*
» *Pseudo elegans.*
» *Neocomiensis.*
Belemnites Subfusiformis.
» *Bipartitus.*
» *Hibridus.*
» *Emericii.*
» *Latus.*
» *Hastatus.*
» *Dilatatus.*
» *Hastatus.*
» *Gracianus.*
Turrilites Astierianus.
» *Senequierianus.*
» *Mayorianus.*
» *Bituberculatus.*
» *Costatus.*
» *Catenatus.*
» *Bergeri.*

Turrilites Gravisianus.
" *Catenatus.*
" *Elegans.*
" *Gardians.*
" *Catenatus.*
Ptychoceras.
Helioceras.
Toxoceras Annularis.
" *Obliquatus.*
Scaphites Ivanii.
Hamites.
" *Rotundus.*
" *elegans.*
" *Sablieri.*
" "
" *Emericii.*
Ammonites Latidorsatus.
" *Subfascicularis.*
" *Mantelli.*
" *Radiatus.*
" *Peramplus.*
" *Perarmatus.*
" *Ligatus.*
" *Rotomagensis.*
" *Subfimbriatus.*
" *Cassida.*
" *Neocomiensis.*
" *Semisulcatus.*
" *Impressus.*
" *Varicosus.*

Ammonites Dupinianus.
" *Macilentus.*
" *Infundibulum.*
" *Parkinsonii.*
" *Beudantii.*
" *Quadrisulcatus.*
" *Semistriatus.*
" *Varians.*
" *Lunula.*
" *Belus.*
" *Lyelli.*
" *Intermedius.*
" *Picturatus.*
" *Duvalianus.*
" *Intermedius.*
" *Versicostatus.*
" *Calypso.*
" *Diphyllus.*
" *Paraudieri,*
" *Rouyanus.*
" *Incertus.*
" *Alpinus.*
" *Interruptus.*
" *Tortisulcatus.*
" *Adeli.*
" *Inœqualicostatus.*
" *Honoratianus.*
" *Splendens.*
" *Mayorianus.*
" *Feraudianus.*

Ammonites Flexuosus.
" *Annularis.*
" *Dellaruei.*
" *Martini.*
" *Costiculatus.*
" *Didayanus.*
" *Roissyanus.*
" *Senequieranus.*
" *Guiettardi.*
" *Castellanensis.*
" *Niceensis.*
" *Pulchellus.*
" *Verrucosus.*
" *Communis.*
" *Crassicostatus.*
" *Milletianus.*
" *Cammatteanus.*
" *Biplex.*
" *Tatricus.*
" *Lepidus.*
" *Crompressissimus.*
" *Emericii.*
" *Interruptus.*
" *Mammilaris.*
" *Difficilis.*
" *Astierianus.*
" *Leopoldinus.*
" *Humphresianus.*
" *Radiatus.*
" *Cryptoceras.*

Ammonites cryptoceras.
» *Héliacus.*
» *Velledœ.*

La célèbre collection de Bellardi de Turin, qui se composait de plus de trois mille espèces, toutes recueillies par ses soins, parfaitement classées et déterminées par lui-même, fait également partie de ce don.

C'est une collection d'autant plus intéressante que les paléontologistes belges y trouveront les principaux types qui ont servi à l'établissement de tant d'espèces nouvelles, et qu'ils pourront les consulter sans sortir du pays.

Il faudra un travail de plusieurs mois pour faire l'inventaire de cette superbe collection.

Un autre don précieux nous a été fait par le musée de Munich. Nous avions envoyé à M. Th. V. Siebold quelques objets qui avaient intéressé l'illustre savant qui est venu passer quelques jours à Louvain. Par ses soins, nous avons reçu tout un envoi de fossiles originaux et en plâtre de la célèbre carrière de Solenhofen, qui a révélé au monde scientifique tant de créatures bizarres et paradoxales, parmi lesquelles il faut surtout citer le célèbre *archeopteryx*, cet animal qui n'est ni franchement oiseau, ni franchement reptile, et dont le British museum de Londres a fait l'acquisition pour une somme fabuleuse.— Le British museum et la société Teyler de Haarlem sont

les deux établissements scientifiques qui ont fait depuis plusieurs années les plus riches acquisitions paléontologiques.

Voici le nom des fossiles les plus remarquables de cet intéressant envoi :

Pterodactylus longirostris. Cuv.
» » »
» *longicollum.* »
» » »
Rhamphorynchus longicaudus.
» *Munsteri. Goldf.*
Acrosaurus frischmanni.
Placodus gigas. Ag.
Nothosaurus mirabilis. Mstr.
Charitosaurus Tschudii. Myr.
Proterosamus Speneri. Myr.
» » »
Teleosaurus Bollensis. Cuv.
Megalurus elegantissimus. Wagn.
Homœosaurus maximiliani. Myr.
Ichnites lithographicus. Opp.
Lepidotus maximus. Wagn.
Thrissops gracilis. Gieb.
» *formosus. Ag.*
Leptolepis Knorri. Ag.
» » »
» *Voithi. Ag.*
» *Sprattiformis. Ag.*
» » »

Eryon arctiformis. Schlot.
» *Schüberti. Mstr.*
Eryma leptodactylia. Germ.
» *modestiformis. Mstr.*
Mesochirus longimanus. Mstr.
» *brevimanus. Mstr.*
» *Bayeri. Mstr.*
» *longimanus. Mstr.*
Palinurina longipes. Mstr.
» *Pygmœa. Mstr.*
Penœus Speciosus. Mstr.
» *Meyeri. Opp.*
Æger tipularius. Schlotz.
Rana Augusta. Mstr.
Acanthochirus cordatus. Mstr.
Limulus Valchi. Desm.
Plesiotheutis prisca. Rup.
» » »
Acanthoteuthis speciosa. Mstr.
Sepia hastiformis. Rup.
Ammonites ulmensis. Opp.
Lumbricaria colon. Mstr.
Comatula pectinata. Goldf.
Lumbricaria colon. Mstr.

On a trouvé, il y a quelques années, en exploitant une carrière à Dampicourt, près Virton (Luxembourg), les restes d'un animal gigantesque dont les fragments principaux sont restés longtemps sur la grande route et que les pas-

sants regardaient comme des os de quelque grand bœuf qui avait péri accidentellement sur ces lieux. Les curieux emportaient de temps en temps quelques fragments, lorsque, fort heureusement, le supérieur du petit séminaire de Bastogne, ayant eu connaissance de cette découverte, se rendit sur les lieux et fit emporter les pièces principalès, qui étaient encore renfermées dans des blocs de pierre dont l'un n'avait pas moins de $0^{m}59$ de longueur.

Grâce au concours bienveillant de notre savant collègue M. le professeur Docq, de M. le supérieur du petit séminaire de Bastogne , de M. Gustave du Jardin de Vonèche, de M. le professeur Collignon et de M. l'inspecteur L'Hoir, nous sommes parvenus à réunir à peu près tout ce qui avait été trouvé de cet animal. La colonne vertébrale, les membres , les os du bassin et de l'épaule figurent aujourd'hui dans notre musée : malheureusement la tête manque. Mais, comme cette pièce présente un si haut intérêt scientifique et que c'est le seul Plesiosaure qui ait été trouvé en Belgique, nous n'avons pas hésité à faire exécuter des fouilles sur les lieux de la découverte, d'autant plus qu'un des ouvriers présents lors de la découverte vivait encore. M. le docteur E. Du Pont a bien voulu se charger, sur notre invitation, de diriger ces travaux, mais au bout de trois semaines de recherches, il a acquis la conviction que la tête est

restée dans l'un ou l'autre bloc et se trouve aujourd'hui probablement enfouie dans les murs d'une maison du village.

Ce fossile, nous venons de le dire, est un Plesiosaure et appartient à l'espèce que R. Owen, le célèbre naturaliste du British museum, a décrite récemment dans une monographie de ce genre sous le nom de *Plesiosaurus latispinus*.

Nous devons exprimer ici, d'une manière toute particulière, notre vive gratitude à M. Gustave Du Jardin pour le généreux abandon qu'il a fait à l'Université catholique de tout ce qu'il était parvenu à recueillir. C'est par M. le curé Torgny que M. Ph. Van der Maelen a reçu la seule pièce qui nous manque de ce remarquable reptile des terrains secondaires.

M. le professeur Collignon nous a également envoyé de Floreffe une collection de fossiles qu'il avait recueillis lui-même dans les environs de Virton, de Floreffe et de quelques autres localités.

La montagne St-Pierre à Maestricht a été, comme tout le monde le sait, creusée dans tous les sens, et renferme un labyrinthe de galeries souterraines. Ces galeries sont faites dans une pierre assez tendre, une craie jaunâtre, qui renferme de nombreux débris de fossiles marins. A la fin du siècle dernier, on y a trouvé la tête de ce fameux monstre de la classe des reptiles dont la nature aquatique vient d'être reconnue seulement maintenant. Il a reçu le nom de

reptile de la Meuse, *Mosasaurus*. A côté de ces reptiles on trouve des tortues marines, des poissons, des crustacés, des mollusques, et surtout des bryozoaires et des échinodermes. M. C. Ubaghs a eu la générosité de nous faire cadeau d'une fort jolie collection d'animaux de ces derniers groupes, et depuis longtemps nous étions en possession de quelques fragments de chélonées et de divers crustacés.

M. Cornet, qui s'est fait connaître si avantageusement dans ces derniers temps par ses beaux travaux géologiques et paléontologiques, faits en commun avec M. Briart, a bien voulu aussi nous faire don de quelques coquilles fossiles fort intéressantes provenant des terrains tertiaires les plus anciens, des environs de Mons. Tous ceux qui s'occupent de ces études savent avec quelle faveur les travaux de ces savants ingénieurs ont été accueillis par l'Académie de Belgique.

Nous avons, dans les terrains tertiaires à Boom, à Rupelmonde, à Basele et dans d'autres localités qui avoisinent l'Escaut, une couche d'argile fort puissante dont on fait les briques connues sous le nom de briques du Brabant. On trouve souvent dans cette argile, qui a été déposée très-lentement, en fait d'animaux vertébrés, des débris d'oiseaux, des fragments de reptiles, et surtout des vertèbres et d'autres dépouilles de poissons.—Nous avons pu nous procurer pour notre musée des échantillons de la plupart de

ces animaux et surtout des plaques superbes de la carapace de grandes tortues marines.

C'est à M. le docteur Van Raemdonck et à M. le docteur Percy de Rupelmonde que nous devons la connaissance de la plupart de ces fossiles. Depuis fort longtemps, les coquilles et surtout les dents de squalès étaient parfaitement connues de tous les ouvriers, qui les prennent parfois pour des langues de corbeau auxquelles du reste elles ressemblent, et dont ils font remonter l'origine à une haute antiquité.

Les crustacés ne sont représentés jusqu'à présent que par un homard gigantesque qui se trouvait tout entier dans une de ces pierres, que l'on appelle *ludus helmontii*, dont on fait le ciment romain. M. le docteur Percy l'avait découvert pendant une promenade dans les environs de Rupelmonde ; une grande et belle pince en a été conservée et a été généreusement offerte à notre collection. C'est encore un animal nouveau pour la science et que nous nous proposons de faire connaître bientôt.

M. Paul Gervais, professeur à la Sorbonne, m'a envoyé à diverses reprises des fossiles du midi de la France, parmi lesquels il y en a d'un grand intérêt; il y a ajouté des moules habilement faits qui remplacent souvent parfaitement les originaux. — Parmi les premiers, nous citerons surtout une collection de *Palæotherium*, d'*anaplotherium*, *chœropotamus*, *Pterodon*

dasyuroïdes, etc. provenant des lignites des environs d'Apt, le *lebias cephalotes* des platrières d'Aix (Provence), un bel échantillon de molaire de *Mastodonte*, puis des moulages de *myliobates*, de *mosasaurus tenuidens*, *d'hipparion*, d'*antilope*, de *Rhinocéros* et de *Semnopithecus monspessulanus*.

M. Flower, directeur du beau musée du collége des chirurgiens à Londres, qui a enrichi cette collection de tant de pièces rares et précieuses depuis sa savante direction, a bien voulu nous envoyer des moulages de divers os d'animaux, parmi lesquels nous citerons les fameux ossements d'oiseaux gigantesques, trouvés en Australie dans ces derniers temps et que l'on a baptisés sous le nom de *Dinornis*.

Une acquisition importante que nous avons faite est celle d'une collection d'ossements fossiles recueillie dans l'Alabama, États-Unis, par le docteur Alb. Koch. Ces débris se rapportent au fameux reptile désigné sous le nom d'*Hydrarchos* et qui était censé avoir plus de cent pieds de longueur. — Cet animal, rendu gigantesque par la spéculation, est connu aujourd'hui, par les travaux d'un des plus grands naturalistes de l'époque J. Muller, comme un mammifère voisin des Phoques et des Cétacés sous le nom de *Zeuglodon*. Le musée de Darmstadt a bien voulu nous céder au prix des frais de transport un grand nombre de caisses remplies de

débris de ces animaux et qui étaient restées à New-York après la mort du docteur Koch. C'est la dernière collection qu'il a faite et qu'il n'a pu envoyer en Europe.

Les grands travaux faits à Anvers ont mis au jour une quantité considérable d'ossements provenant d'animaux aquatiques, parmi lesquels on voit des Cétacés de cinquante et de soixante pieds de longueur. Tous ces animaux ont vécu dans la mer au fond de laquelle s'est déposé le sable jaune sur lequel la ville d'Anvers est bâtie. C'était anciennement un golfe où s'entassaient les cadavres des Baleines, des Dauphins et des Phoques morts de vieillesse ou d'accidents, qui étaient poussés par le vent et la marée dans ces parages. Ces animaux n'avaient rien à craindre de la rapacité de l'homme, qui n'existait pas encore. Nous avons eu l'occasion d'enrichir notre musée d'une collection de ces ossements parmi lesquels il y en a de fort remarquables ; entr'autres, des débris de ce redoutable carnassier, connu sous le nom de *squalodon* et qui représente en Europe le fameux *Zeuglodon* de l'époque *eocène* de l'Amérique du Nord. Il a fourni le sujet d'un travail que l'Académie a bien voulu accueillir dans ses Mémoires.

Une autre série de pièces se rapportent à un animal nouveau pour la science, et pour lequel nous avons proposé le nom de *Placoziphius*, dans un Mémoire qui paraîtra sous peu dans les publi-

cations de l'Académie. Ce *Placoziphius* est représenté par les principaux os de la tête trouvés ensemble dans les briqueteries d'Edeghem.

Nous avons obtenu ensuite une autre collection d'ossements du crag d'Anvers en échange de coquilles fossiles que nous possédions en double.

Ces collections, jointes à ce que nous possédions depuis longtemps du crag d'Anvers, forment un ensemble dans lequel on reconnaît fort bien la Faune singulière de cette époque. Le bassin géologique d'Anvers n'est pas seulement un ossuaire de l'époque tertiaire, il renferme en même temps des débris si nombreux de coquilles *gasteropodes*, *acéphales* et *bryozoaires*, qu'on les croirait sortis d'une vaste huitrière de cette époque. C'est notre confrère M. Nyst qui a fait connaître au monde savant ces richesses paléontologiques dans des travaux qui ont été couronnés par l'Académie.

Dans les terrains quaternaires, c'est-à-dire dans ce limon qui forme en partie le lit de l'Escaut et de la Nèthe, on a trouvé, dans ces dernières années, près de Rupelmonde et à Lierre surtout, des ossements des plus grands animaux terrestres connus, de Rhinocéros et d'Éléphant. Ces animaux ont donné leur nom à l'époque où ils ont vécu; c'est l'époque des Mammouth. On en trouve des montagnes dans le Nord de la Sibérie et l'ivoire de leurs défenses fait aujourd'hui un article de commerce fort impor-

tant. Grâce à la générosité de MM. les docteurs Van Raemdonck et Percy, nous sommes en possession d'une grande partie de la tête d'un *Mammouth* passablement conservée, et d'une tête presque complète et adulte de *Rhinocéros tichorhinus*, trouvées dans les environs de Rupelmonde.

Un autre don de fossiles de cette même époque nous a été fait par M. le docteur Scohy. Ce don consiste en une belle défense de *Mammouth*, plusieurs beaux fragments de *Rhinocéros tichorhinus*, des débris de *cerf*, de *cheval*, de *bœuf*, d'*hyène* et de *chien*. C'est un très-curieux mélange d'ossements qui s'était formé à Lierre, dans l'ancien lit de la Nèthe.

Dans la défense du *Mammouth*, nous avons trouvé une pomme de pin que notre savant collègue M. Coemans rapporte à une espèce de pinus de l'époque glaciaire. Il est à supposer que cet arbre formait une partie au moins de la pâture de ces animaux gigantesques, qui étaient si abondamment répandus sur l'Europe entière.

La vallée de la Dyle nous a fourni également quelques autres débris d'animaux quaternaires qui nous ont été généreusement offerts par M. l'ingénieur Moreau. Dans le nombre se trouve un superbe bois de cerf d'une taille gigantesque, des ossements de cheval, de bœuf, de chien et de quelques autres mammifères de cette époque.

Par les soins de Monseigneur Sacré, nous avons reçu de Rome quelques ossements quaternaires intéressants qui avaient été rassemblés par Monseigneur Van den Heck pendant son séjour dans la ville éternelle, et qui étaient enfouis dans le lit du Tibre; ils proviennent de *Mammouth*, de *Rhinocéros*, de *bœuf*, d'*hippopotame*, etc. — Il y a quelques pièces remarquables par les cailloux roulés qui ont fait corps avec les os.

Les cavernes ont fourni également leur contingent à notre musée. M. Victor Lyon d'Onhaye, propriétaire de la grotte de Montfat, à Dinant, nous a fait cadeau de toute la collection d'ossements qu'il a trouvée dans cette remarquable grotte, qui est une des plus grandes curiosités du pays. Nous avons trouvé cette collection si importante que nous avons cru devoir dans le temps en donner connaissance à l'Académie. Nous y avons reconnu trois espèces de *felis*, de nombreux restes de l'ours des cavernes, des débris de bœuf, de cheval, de chèvre et des os de deux espèces différentes de coq de bruyère; un os du tarse a tous les caractères du grand coq de bruyère, que l'on ne trouve plus guère aujourd'hui que dans le Harz et en Norwège.

Le prince Antoine d'Arenberg nous a fait cadeau d'une intéressante collection d'ossements provenant d'une caverne fort curieuse qui est située sur le bord de la Meuse près de son châ-

teau à Marche-les-Dames. Avec des débris de divers animaux, comme on en rencontre ordinairement dans ces fouilles, se trouvait un crâne humain parfaitement conservé qui était destiné au musée archéologique de Namur.

La collection d'ossements des cavernes s'est notablement enrichie aussi par un envoi qui nous a été fait de Toulouse. M. Trulat, conservateur du musée d'histoire naturelle de cette ville, nous a envoyé entr'autres un superbe spécimen du grand ours de cette époque et, à peu de chose près, tous les os du squelette jusqu'aux os du carpe et du tarse, la rotule, l'omoplate, et même l'os du penis, sont conservés. Ces os proviennent des explorations faites à Lherm (Arriège).

MM. Christy et Lartet, dont les noms ont acquis une si grande célébrité par leurs beaux travaux sur les cavernes, nous ont fait parvenir également une belle collection d'ossements et de silex taillés de la grotte de la Madelaine (Dordogne). Cette collection renferme des spécimens de tous les animaux qui ont laissé de leurs débris dans les cavernes du midi, et là comme ici ce sont les restes de *renne* qui sont les plus abondants. Nous croyons que les habitants de ces cavernes avaient avec eux des rennes domestiques et qu'ils se mettaient à l'abri dans les grottes comme les Lapons se mettent encore aujourd'hui à l'abri dans leurs tentes. Le renne n'était pas plus que

le cheval un animal sauvage des forêts de cette époque. L'un et l'autre avaient été amenés de l'Asie, et si le Lapon a abandonné le cheval, c'est sans doute qu'il n'a pu le garder à cause du manque de nourriture.

La faune des habitations lacustres est également représentée par des moulages de diverses espèces curieuses que le professeur Rutimeyer, de Bâle, a bien voulu nous envoyer. Nous citerons entre autres le *sus provincialis* et *scropha*, le *rhinocéros megarhina*, le *canis familiaris*, l'*ovis aries*, l'*ursus arctos*, et le savant professeur a bien voulu ajouter à cet envoi le rostre de l'Echeiziphius et un crâne de Hemibos *triquetricornis*, de Sivalik.

Nous possédons également deux beaux débris de *Bos primigenius*, l'un provenant des tourbières de Kessel-Loo, l'autre des tourbières de Blaesveld. Ce dernier échantillon nous a été donné par M. Dutrieux ; il provenait d'une collection assez riche qui avait été formée par M. Dutrieux père, et qui malheureusement a été dispersée après sa mort.

Nous sommes en possession d'une assez belle collection d'ossements de tourbières provenant de diverses localités.

Parmi les animaux disparus depuis quelques siècles se trouve un grand oiseau des Iles de *France* et de *Bourbon*, le Dronte, dont il reste heureusement quelques os dans les musées d'Ox-

ford, de Copenhague et de Prague. Nous avons pu nous procurer des moulages de ce que l'on en avait conservé dans les deux premières villes; mais depuis peu on a trouvé sur les lieux un bon nombre d'ossements, qui ont même permis de le reconstituer complétement.

Nous sommes aussi en possession de quelques débris d'un autre animal qui est peut-être sur le point de disparaître, la baleine que les Basques chassaient dans la Manche, et que Cuvier croyait en fuite devant l'homme. Nous possédons deux vertèbres que nous attribuons à cet animal, et récemment M. l'abbé Luyssen, professeur au collége épiscopal de Furnes, nous a envoyé à l'examen une côte de la même baleine que l'on a trouvée à Furnes, en creusant un puits. Nous avons fait mouler cette pièce.

En terminant, permettez-moi de vous faire remarquer, Monseigneur, que ce qui fait surtout défaut, ce sont moins les objets d'étude que la place pour les exposer et les armoires pour les mettre à l'abri de la poussière. Je conserve toujours l'espoir que la ville voudra bien continuer à faire confectionner des vitrines qui permettent d'exposer tous ces objets à la curiosité des élèves, des savants et du public.

Louvain, novembre 1867.

P.-J. Van Beneden.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.



